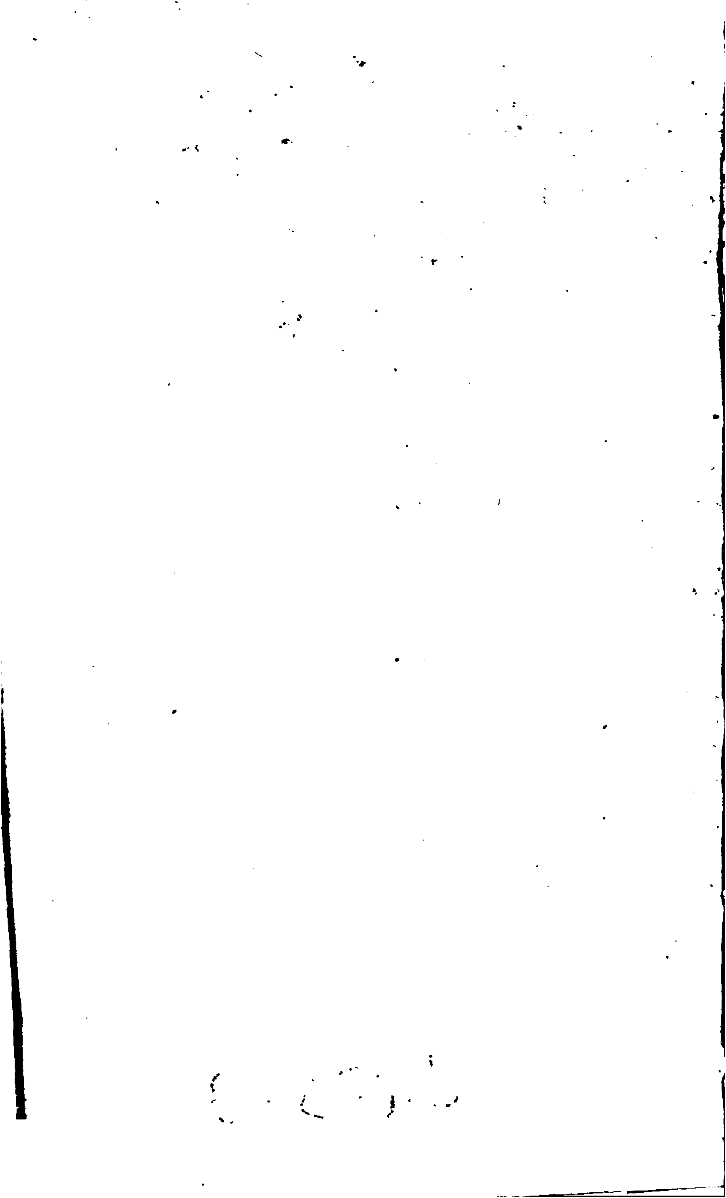



Vet. Fr. II A. 262
TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA





LETTRES CHOISIES DE M. SIMON.

Où l'on trouve un grand nombre de faits Anecdotes de Literature.

NOUVELLE EDITION,

revûë, corrigée & augmentée d'un volume; & de la Vie de l'Auteur

PAR M. BRUZEN LA MARTINIERE.

TOME QUATRIEME.



A AMSTERDAM,
Chez *PIERRE MORTIER.*
M. DCCXXX.

LETTRES CHOISIES DE M. SIMON,

Où l'on trouve un grand nombre de faits anecdotes de Litterature.

LETTRE I.

A MONSIEUR le Comte (1) Muzio Dandini.

Reflexions sur le style de quelques célèbres Ecrivains Italiens. Les belles Lettres ne sont gueres cultivées presentement en Italie. Eloge du savant Jaques Mazzoni.

MONSIEUR,

J'ai de la joye que vous soyez arrivé en bonne santé à Grenoble avec Monsieur le Prince

(1) La Famille de Messieurs Dandini est de Cesene Ville ancienne de l'Etat Ecclesiastique. Le Cardinal Jerôme Dandini a laissé en manuscrit quelques Memoires sur le Concile de Trente, qui se conservent à Cesene chez ceux de sa Famille.

Prince Cesar d'Este. Vous ne serez pas apparemment long-tems sans repasser les Monts. Souvenez-vous, s'il vous plait, quand vous serez arrivé à Cesene, de la promesse que vous m'avez faite, de m'envoyer des extraits de ce que vous trouverez de meilleur dans les Memoires du Cardinal Dandini, qui a assisté au Concile de Trente, & dans ceux d'un autre Illustre de vos Parens, qui étoit Nonce en France au tems de nos plus grandes brouilleries sous Henri III. Soyez persuadé, que je ne m'en servirai que bien à propos.

Comme vous avez cultivé avec soin l'étude de vôtre Langue, je souscris volontiers au jugement que vous faites de vos meilleurs Ecrivains. Permettez-moi neanmoins de vous dire, que quelque éloge que vous fassiez du Jesuite Bartoli pour son style, je n'y trouve point cette grandeur, & toutes ces beautez que vos Italiens y admirent. Il me paroît guindé. Ses expressions sont ordinairement enflées, lors même qu'il explique les pensées les plus communes. Il affecte un certain circuit de paroles, qui n'est point naturel. En un mot son discours est rempli de ce que vous appellez *concetti*, & de je ne sai quel faux sublime. Je ne vous parle ici que de sa Défense *de l'Homme de Lettres*, que j'ai lûë depuis peu, & que vos Italiens estiment.

Vos Savans, principalement vos Predicateurs ont eû raison de presenter autrefois une supplique *al Santissimo Padre*, afin qu'on ne les privât pas de la lecture de Bocace, qui

est

eſt vôtre Ciceron pour le ſtyle. J'ai cette Edition corrigée par l'ordre du Saint Pere. Quelques-uns de mes amis à qui j'ai conſeillé de la lire, pour y apprendre le bel Italien, y trouvent encore de certaines expreſſions, qu'on ne devoit point, diſent-ils, laiſſer dans un Livre écrit en Langue vulgaire, & qu'on met entre les mains des jeunes gens. Peut-être ſont-ils trop délicats là-deſſus.

En reliſant depuis peu l'Hiſtoire du Concile de Trente publiée par le Cardinal Palavicin en vôtre Langue, il m'a paru, que tout Jeſuite qu'il étoit, il a bien lû les Contes de Bocace, qu'il en a emprunté pluſieurs locutions, & quelquefois même des phraſes entieres. Je vous dirai franchement, que pluſieurs de nos François ne peuvent gouter la maniere dont cet illuſtre Ecrivain a compoſé ſon Hiſtoire. Ils diſent qu'il écrit plûtôt en Orateur & en Rheteur, qu'en Hiſtorien judicieux. En un mot ils le regardent comme un homme de College, qui n'a pas aſſez diſtingué l'art d'écrire l'Hiſtoire, d'avec la maniere de compoſer des amplifications dans les Ecoles. Je vous avoue qu'il y a peu de gens parmi nous, qui ſoient capables d'appercevoir ce qu'il y a de plus fin dans le ſtyle de ce Cardinal, & cette pureté de langage que les habiles Italiens y trouvent. Mais lorſque je leur fais cette objection, ils me répondent, qu'en ſuppoſant même cette pureté de diction dans cet Hiſtorien pour ce qui eſt du langage, on ne peut l'excuſer pour ce qui regarde les choſes, qu'il pouvoit exprimer en

bien moins de mots, & avec plus de force, & même plus de netteté. Ils disent qu'il ne faut consulter là-dessus que le bon sens, & que quoi que les Italiens croyent surpasser pour ce qui est de l'esprit les Ultramontains, la maniere d'écrire des François, pour ce qui est du style, est mieux sensée, que celle de la plûpart des Italiens. Ils ne parlent que de ceux qui écrivent bien & avec politesse dans nôtre Langue.

J'ai acheté depuis peu de jours le Dictionnaire de la Crusca, que vous avez raison d'estimer. Il seroit à souhaiter que nous en eussions un semblable en nôtre Langue. Il y a long-tems que nos Messieurs de l'Académie nous promettent un Dictionnaire de cette nature: mais bien des gens n'ont pas bonne opinion de leur Ouvrage qui va si lentement. J'ai aussi été curieux de lire l'Anticrusca, & tout le reste de ce qui a été composé par vos *Virtuosi* sur ce sujet. J'ai lû avec plaisir tous ces Livres. Il m'a paru que les Défenseurs de la Crusca ont fait un choix judicieux de leurs bons Auteurs. J'en juge par rapport à ce grand nombre de Livres Italiens que nous avons lûs ensemble dans nôtre retraite, & dont vous saviez faire le discernement, tant pour ce qui regarde la diction, que les pensées. S'il m'étoit permis de vous marquer mon sentiment sur vos meilleurs Ecrivains Italiens en leur Langue, je vous dirois que je n'en ai trouvé aucun qui puisse être comparé à Augustin Mascardi. S'il est vrai qu'il ait été Jesuite, & qu'il soit sorti de sa Societé, parce qu'on ne vouloit pas lui per-

met-

mettre d'écrire en sa langue, ses Superieurs ont eû grand tort de ne pas conserver un Homme, qui avoit de si rares talens, & qui pouvoit leur être utile en de certaines occasions.

A vous dire le vrai dans un Corps tel qu'est celui des Jesuites, où l'on fait profession d'enseigner les belles Lettres, il est dangereux que les jeunes gens s'attachent trop à l'étude de leur Langue maternelle, & qu'ils en fassent leur capital. J'en vois tous les jours des exemples (2) dans quelques-uns des nôtres, qui n'ont aucun goût ni pour la Langue Grecque, ni pour la belle Latinité, quoique leurs emplois demandent d'eux qu'ils en fassent une étude particuliere. La Langue Françoise & la lecture de quelques livres nouvellement composez en cette Langue fait presque toute leur occupation, dans la vûë qu'ils ont de se rendre capables de bien prêcher. Du reste je suis persuadé, que même dans une Compagnie où l'on fait profession d'enseigner les belles Lettres, lorsqu'il s'y presente un Sujet qui a le talent de bien écrire en sa Langue, on doit l'y conserver avec soin, & encore plus chez les Jesuites, que par tout ailleurs. Ce qui leur est arrivé en France à l'égard des Gens de Port-Royal, en est une preuve bien évidente. Ceux-ci quoiqu'ils fussent en très-petit nombre, & avec une science assez mediocre, se sont attiré une approbation

(2) L'Auteur étoit encore alors dans l'Oratoire qui est un Corps libre, d'où l'on peut se retirer quand on veut. Il n'en sortit qu'en 1678.

Au reste je n'ai entendu dire qu'à vous, que Mazzoni ait écrit contre le premier Tome de Baronius dès qu'il parût, & que son Ouvrage qui n'a pas été publié se conservoit en manuscrit dans la Bibliotheque du grand Duc. Si vous allez à Rome, quand vous retournerez à vôtre *four* de Cesene, je vous prie de voir Mr. Fauste Nairon. Sachez de lui à quoi il travaille presentement, & si les Livres dont il m'a parlé dans quelques Lettres qu'il m'a écrites, seront bien-tôt sous la presse. Il est savant dans la Langue Syriaque & dans l'Arabe qui est sa Langue maternelle. Mais il me paroît peu exercé dans la Critique de quelques Auteurs Syriaques & Arabes, sur lesquels il se fonde pour établir de certaines opinions sur des faits qui regardent les Maronites. Il n'a pas assez pris garde, qu'on a inseré plusieurs choses après coup dans les ouvrages de ces Auteurs. Je l'en ai averti dans une Lettre que je lui ai écrite. Peut-être ne veut-il pas exprès entrer dans cette Critique pour favoriser ceux de sa Nation, de peur qu'on ne croye qu'ils ont été autrefois d'une secte qui étoit un *rejetton* des Jacobites. Quelque soin que j'aye pris pour l'affaire qu'il m'a recommandée, il ne m'a pas été possible d'en venir à bout, quoique j'y aye employé des personnes qui ont été amis d'Abraham Ecchellensis. (3) Si ce fin Ragu-

(3) Mr. Fauste Nairon est neveu d'Abraham Ecchellensis Maronite, qui a été Professeur Royal à Paris en Syriaque & en Arabe. Lorsqu'il s'en retourna à Rome,

Ragusois dont vous m'avez fait tant de bonnes Histoires, est encore domestique de Mr. le Cardinal d'Este, tâchez de tirer de lui tout ce qu'il sait sur les Missionnaires de la Chine & des Indes, principalement sur les Dominicains & les Jesuites. Ce que vous m'en avez dit, & qui meriteroit de voir le jour, me fait naitre l'envie de savoir le reste. Je suis, Monsieur, &c. R. S.

A Paris ce 20. *Juin.* 1672.

me, il lui étoit dû quelques annéés de sa Charge de Professeur. Mr. Nairon son Heritier en sollicitoit alors le payement sans en pouvoir rien obtenir.

LETTRE II.

(1) A MONSIEUR J. S. D. R.

Second Volume d'un Recueil de Livres écrits par quelques Grecs modernes contre l'Eglise Romaine. Ce Volume qui a été imprimé en Angleterre par ces Grecs, n'est pas moins rare que le premier, la plûpart des exemplaires ayant été envoyez dans le Levant. Remarques critiques sur les Ouvrages contenus dans ce second Volume.

ENfin, MONSIEUR, j'ai deterré après bien des recherches le second Volume de ces Livres imprimez à Londres par les Grecs mêmes contre l'Eglise Romaine. Il est en caractères plus petits que le premier, & comme je ne l'avois que pour quelques jours, j'ai été obligé de le copier. On y lit d'abord diverses Lettres de Melece *Archevêque d'Alexandrie, de Libye, de Pentapole, d'Ethiopie, & de toute la terre d'Egypte.* Ces qualitez sont données à Melece dans le titre de son Traité intitulé, *de la primauté du Pape*, qui est une Lettre écrite à Knés Basile, Despote d'Ostrobie, Duc (Ἀρχηγῷ) de Lithua-

(1) Ce Discours qui est écrit à Mr. Justel Secretaire du Roi, est une suite de la Lettre qui se trouve la troisiéme dans le second volume de ces Lettres Choisies.

thuanie & de Kiovie, à tous les Seigneurs & Despotes de la petite Russie, à tous les Evêques, & à tout le Peuple qui se trouve en ce païs-là faisant profession de la Religion Orthodoxe. Par ce mot d'*Orthodoxe* qui est joint à tous les noms de ceux auxquels il addresse sa Lettre, il a voulu distinguer ceux de son Eglise Grecque, & même quelques Grecs qu'il regarde comme latinisez, d'avec l'Eglise Latine.

Melece commence par un long exorde, où il gemit de voir, que quelques Astres de son Eglise soient tombez dans l'Apostasie de l'Antechrist, c'est-à-dire selon lui, que quelques Evêques de l'Eglise Grecque ayent abandonné la doctrine Apostolique dans laquelle ils ont été baptisez & instruits, & dans laquelle ils ont aussi baptizé & instruit les autres. Il les traite d'apostats qui se sont retiré de l'Eglise Orientale, pour se soûmettre au pouvoir tyrannique, comme il parle, du Pontife Romain, qui veut être seul nommé Pape, & être seul reconnu pour Chef de l'Eglise. Ce Grec moderne qui avoit un grand commerce avec vos Protestans est fort emporté, & son style sent plus le Déclamateur, qu'un Théologien de l'Eglise Grecque. Car les Grecs bien-sensez quoique nous les traitions de schismatiques, gardent ordinairement plus de moderation dans leurs écrits. En un mot ce nouvel Archevêque Grec dans cet exorde, parle plûtôt le langage des Protestans ses bons amis, que celui de son Eglise.

Les preuves dont il se sert pour montrer que le Pape n'est point le Chef de l'Eglise,

qui n'a qu'un seul Chef, savoir JESUS-CHRIST, sont presque toutes tirées des Livres de vos Controversistes. Il a pris aussi de leurs Livres les réponses qu'il fait aux preuves dont les Latins se servent pour établir la primauté du Pape. Je me trompe fort, si les Anglois chez qui cet Ouvrage a été imprimé, n'y ont eû plus de part que Melece. Je ne parle que de cette préface ou exorde. Car on y voit par tout le style Anglois plein de parentheses. Cet Ecrivain emporté reproche aux Latins d'avoir corrompu les Peres & entre autres Saint Augustin; & il donne pour exemple l'édition de Venise, où l'on a marqué dans le titre, qu'elle a été corrigée, & qu'on en a ôté les erreurs qui étoient dans les Editions précedentes de ce Pere. Ce seul reproche qui dans le fond est faux, ne vient point d'un Grec, mais de James qui l'a aussi fait, n'ayant point entendu le titre de cette Edition de Venise qui est *in* 4o. sur deux colomnes. Car par les erreurs corrigées on a seulement voulu désigner dans ce titre les sommaires qui sont aux marges, & nullement le texte de Saint Augustin. Vous jugerez par-là quelle foi on doit ajouter au Discours, qui porte le nom de Melece Archevêque d'Alexandrie.

Cet Archevêque vient ensuite aux objections ordinaires que les Grecs font aux Latins. Il leur objecte, qu'ils se servent de pains sans levain avec les Juifs. Il attaque leur sentiment sur la Procession du Saint-Esprit, & sur la communion sous une seule espèce. Il leur fait même un procès fort injuste

juste sur leur nouveau Calendrier, comme à des Novateurs, faisant le Pape Auteur de cette nouveauté contre la parole de Dieu. Il n'en faut pas davantage pour juger de l'esprit & du caractere de Melece. Comme les Latins leur ont quelquefois reproché, qu'ils ont perdu l'Empire ; il leur répond que le Christianisme ne consiste point dans un regne temporel, puisque JESUS-CHRIST a dit, que son regne n'étoit point de ce Monde. Les Latins representent aussi très-souvent aux Grecs l'état pitoyable où se trouve l'Eglise Orientale. Melece répond que le propre de la Religion Chrétienne est d'être dans les persecutions & dans l'abaissement.

La seconde Lettre du même Melece est addressée aux Russes Orthodoxes, c'est-à-dire aux Grecs de sa Communion soûmis à la Pologne. Il y prend comme dans la precedente, le titre de *Melece par la misericorde de Dieu Archevêque d'Alexandrie, de Libye, &* le reste. Il commence ensuite par ces mots : ἄνδρες ῥῶσοι, qui répondent au Latin, *Viri Russi.* Après son exorde il leur déclare, qu'il regarde comme un grand miracle leur perseverance dans la Foi Orthodoxe, vivant dans un lieu où ils sont sujets à de grandes tentations, parce que les Latins les attaquent par de frequentes disputes. C'est, dit-il, cette raison qui l'a obligé de leur écrite, afin de leur fournir des réponses aux objections qu'on leur fait. Il s'étend assez au long sur la Hierarchie de l'Eglise & sur son origine, conservant aux Patriarches d'Orient les titres qui

leur font donnez, par exemple celui de Constantinople prend la qualité de Patriarche œcumenique.

Son opinion eſt, que JESUS-CHRIST a donné autorité à l'Egliſe répanduë dans tout le monde, lors qu'il a dit à ſes Apôtres: *Tout ce que vous lierez ſur la terre* &c. & qu'il leur commanda d'aller annoncer l'Evangile à toutes les Nations. Ce ſont ces Apôtres, ajoute-t-il, qui ont ordonné des Prêtres & des Evêques dans les Villes. Pour mieux faire voir le Gouvernement de l'Egliſe dès les premiers commencemens de la Religion Chrétienne, il rapporte ce qui eſt dit au chap. I. des Actes des Apôtres touchant l'élection de Matthias, & au ch. VIII. v. 14. touchant la miſſion de Pierre, & de Jean; ſur quoi il fait cette obſervation: *Pierre eſt envoyé, mais non pas ſeul.* Il allegue enſuite le chap. XV. v. 2. des mêmes Actes des Apôtres où on lit, que ſur une difficulté qui ſe preſenta, il fut arrêté que Paul & Barnabé avec quelques-uns du parti oppoſé, iroient à Jeruſalem conſulter ſur cette difficulté les Apôtres & les Prêtres. Paul, dit Melece, ne va pas ſeul à Jeruſalem, & il n'eſt pas envoyé ſeulement à Pierre; mais aux Apôtres & aux Prêtres de cette Ville. Il ajoute d'autres exemples ſemblables pris des écrits des Apôtres, & que les Proteſtans employent communément dans leurs Livres de controverſes contre l'autorité du Pape.

Après cela Melece tâche de prouver, que le Gouvernement de l'Egliſe a été different ſelon les diverſes parties du Monde, où l'E-

van-

vangile a été prêché. Toute l'Europe, dit-il, est échûe à Pierre, & l'Egypte à Marc. Il prétend que plusieurs siécles après, l'Evêque de Rome fut déclaré Primat, & ensuite celui de Constantinople : ensorte que ces deux Primaties ne sont point selon lui, ou plûtôt, selon Nilus Archevêque de Thessalonique qu'il suit ici, ne sont point, dit-il, de droit Divin, mais de droit positif, il remarque en même-tems, que la Primatie n'est qu'une *prérogative* d'honneur, ou un droit de siege, qu'il appelle προκαθεδρίαν, & non pas un pouvoir despotique, ou *tyrannique*, αὐθεντίαν τυραννικήν. Vous savez que quelques Protestans, principalement les Episcopaux d'Angleterre ne rejettent point cette Primatie de Rome, de la maniere qu'elle est expliquée par les Grecs modernes. Je suis persuadé, que si l'on assembloit aujourd'hui un Concile general, auquel ces Protestans moderez qui ont conservé chez eux la Hierarchie fussent invitez d'assister, ils souffriroient de tout leur cœur, que l'Evêque de Rome y présidât, comme étant l'Evêque du premier siege. Melece ne parle pas seulement de la dignité des Patriarches dans l'Eglise, il vient aussi à celle des Evêques & des Prêtres, & à diverses autres dignitez qui sont dans l'Eglise Orientale.

La troisiéme Lettre de Melece est écrite à l'Evêque, au Clergé, & au Peuple de Chio. Il leur represente, que les afflictions sont les marques de la veritable Eglise, & par-là il répond à ceux qui opposoient à l'Eglise Orientale, la misere où elle est presentement.

Nous

Nous nous réjouïssons, dit-il, avec JESUS-CHRIST & avec les Apôtres, lorsque nous sommes affligez & persecutez. Il s'étend beaucoup là-dessus ; puis il passe à de certaines controverses de Religion qui sont entre les Grecs & les Latins. La premiere sur laquelle il s'étend peu, regarde la Procession du Saint-Esprit, au lieu que la plûpart des autres Grecs traitent cette question fort au long. Quand il cite Denis qu'on nomme ordinairement l'*Areopagite*, il ne lui donne pas ce nom; mais celui *d'égal aux Apôtres*, ou qui vivoit en même tems que les Apôtres : ἰσαπόστολον.

Melece traite aussi en peu de mots la seconde Controverse qui regarde les azymes ou pain sans levain, dont les Latins se servent dans la consecration des Divins Mysteres.

Dans la troisiéme dispute sur laquelle il s'étend aussi très-peu, il accuse les Latins de ne communier que sous une espece, contre les propres paroles de JESUS-CHRIST.

La quatriéme Controverse est sur le feu du Purgatoire qu'il appelle un feu inconnu, un Purgatoire dont on ne sait rien. πουργατόριον ἄδηλον. Il demande quelles sont les qualitez de ce feu? mais il se trompe en ce qu'il attaque les Latins, comme si c'étoit un article de Foi parmi eux, qu'il y eût un feu réel & corporel appellé *Purgatoire* : au lieu que l'état seulement du Purgatoire est une chose définie, & non pas la réalité du feu. Par cette distinction qui est très-bien fondée il ne seroit pas difficile de concilier les deux Egli-

ses

ſes ſur cette controverſe. Il s'étend davantage ſur la queſtion du Purgatoire que ſur les precedentes, parcequ'il expoſe au long la croyance de ſon Egliſe. On lui accordera volontiers, que les prieres qui ſe font pour les morts ne ſont pas une preuve efficace, qu'il y ait un feu réel & corporel appellé Purgatoire. C'eſt de quoi conviennent nos plus habiles Theologiens & Interpretes du nouveau Teſtament; mais on en conclut très-bien, que les Ames ont beſoin d'être purifiées après la ſeparation de leurs Corps; & que les prieres & les aumônes des Fidelles contribuent à cette purification.

L'Archevêque d'Alexandrie traite pluſieurs autres controverſes moins importantes. Il fait par exemple un procès aux Latins de ce qu'ils jeûnent les jours de Samedi. Ce qu'il accuſe de nouveauté, parce que la pratique contraire eſt très-ancienne; & a été conſervée dans ſon Egliſe. Il parle auſſi du jeûne du Carême, & il ſoutient, que l'Egliſe Romaine a un uſage contraire au 66e. Canon des Apôtres, qui défend de jeûner le Dimanche & le Samedi. Il donne apparemment le nom de Jeûne à l'abſtinence de viande que nous obſervons les jours de Dimanche durant tout le Carême. De plus il chicane les Latins ſur ce qu'ils n'obſervent point le Canon 20. du Concile de Nicée, où il eſt défendu de faire aucune genuflexion dans la priere les jours de Dimanche & durant tout le tems Paſchal, c'eſt-à-dire depuis Pâque juſques à la Pentecôte.

Au reſte, Melece exaggere quelquefois dans ſes

ſes reproches, & il ne paroit pas même avoir une connoiſſance aſſez exacte de ce qui ſe pratique parmi les Latins. Il attaque en particulier les Miſſionnaires Jeſuites comme gens dévoüez au Pape, qui reprochent aux Grecs de n'être point de veritables Chrétiens, parce qu'ils ne lui obéïſſent point. Il ſoutient qu'ils ont une véritable Foi, puiſque les Latins ne baptizent ni ne réordonnent les Grecs qui embraſſent la croyance de l'Egliſe Romaine. Nous confeſſons, dit-il; & nous prêchons une ſeule Egliſe, & non pas deux. Nous ne connoiſſons qu'un ſeul Chef de cette Egliſe qui eſt Catholique, ſavoir JESUS-CHRIST, conformément à la doctrine de Saint Paul. Nous reconnoiſſons dans cette Egliſe qui eſt une & Catholique, pluſieurs Chefs particuliers des grandes Egliſes, & ce ſont les Patriarches.

Ce même Volume de Melece contient une quatriéme Lettre, qu'il addreſſe aux Ruſſes & aux Grecs qui ſe trouvent répandus dans la Pologne. Il vient après un long exorde à diverſes queſtions qui avoient été propoſées, & il donne la ſolution à chacune en particulier. La premiere eſt touchant le Mediateur περὶ τοῦ μεσίτου. J'admire, dit-il, qu'il ſe trouve des Chrétiens, qui croyent que JESUS-CHRIST nôtre Seigneur ait ceſſé d'être Mediateur après ſon Aſcenſion: c'eſt pourquoi il montre par pluſieurs autoritez de l'Ecriture, que JESUS-CHRIST eſt Mediateur veritablement dans le Ciel.

La ſeconde queſtion regarde l'ancienne maniere de peindre les Images, & il l'approuve. Dans

Dans la troiſiéme il parle des Simoniaques, dont il dit fort peu de choſes. Et en effet il ſeroit difficile de purger entierement de Simonie les Grecs, ſur tout leurs Patriarches de Conſtantinople, qui achettent le plus ſouvent le Patriarchat.

Dans la quatriéme il traite de la Confeſſion. En quoi il ne differe point de la croyance des Latins. Il y reconnoit que les Prêtres ont le pouvoir de lier & de délier ceux qui confeſſent leurs pechez.

La cinquiéme queſtion a pour titre, *Du Jeûne du Précurſeur.* Il y obſerve, que ſon Egliſe celebre avec Jeûne la memoire de la decollation du Précurſeur.

La ſixiéme qui eſt la derniere de ces queſtions regarde la Muſique: il n'en rejette point l'uſage, pourvû qu'il ſoit moderé.

Après les Ouvrages de Melece Patriarche d'Alexandrie, ſuit une Diſpute en forme de Dialogue entre George Coreſius, & un certain *Frere*, ou Moine. Coreſius qui étoit de l'Iſle de Chio & Medecin de profeſſion, ſoutient avec chaleur la cauſe de ſon Egliſe dans les diſputes qu'elle a avec l'Egliſe Romaine. Et comme il avoit étudié à Piſe, & qu'il n'ignoroit pas les raiſons que les Latins oppoſent aux Grecs ſur les points controverſez, il repreſente aſſez bien les raiſons du Moine Latin qu'il introduit dans la diſpute.

La queſtion qu'il traite le plus au long eſt celle de la Proceſſion du St. Eſprit; & parcequ'il avoit lû nos Auteurs Latins dans la ſource, il les cite quelquefois en leur Langue. Par exemple il allegue les propres paroles

roles de Saint-Auguſtin & de Pierre Lombard en Latin, & il ajoûte auſſi-tôt la Traduction en Grec. Il affecte de paroître ſavant dans l'une & dans l'autre Théologie. Je ne vous rapporterai point ici en détail les preuves de Coreſius, non plus que celles du Religieux Latin qu'il fait parler; parce que cela me meneroit trop loin. Je vous dirai ſeulement, que ſon Dialogue ne regarde gueres d'autre matiere, que celle de la Proceſſion du St. Eſprit, qui eſt bien mieux traitée dans le Livre de George Scholarius, dont je vous ai parlé autrefois. Je ſuis, &c.

A Paris 1675.

LETTRE III.

AU MEME.

Des autres Ouvrages des Grecs modernes, contenus dans le ſecond Volume des Pieces qu'ils ont fait imprimer en Angleterre contre l'Egliſe Romaine.

MONSIEUR,

Les autres Pieces Grecques de ce Recueil que les Grecs ont fait imprimer eux-mêmes à Londres, ne ſont pas toutes ſi rares, que les deux precedentes. On y lit le petit Livre de Nilus Archevêque de Theſſalonique tou-

chant

chant la primauté du Pape. Vous ſavez que nous en avons deux Editions outre celle-ci d'Angleterre. Bonaventure Vulcanius a publié le premier cet Ouvrage en Grec ſur un Manuſcrit de la Bibliotheque Vaticane avec ſa Verſion Latine. L'un & l'autre ont été imprimez à Leide en 1595. par Raphelenge. On trouve auſſi dans l'Edition d'Angleterre le petit fragment d'une diſpute entre un Grec & un Cardinal de Rome, que Vulcanius a joint en Grec & en Latin à l'Ouvrage de Nilus.

De plus ce ſecond Volume de Pieces Grecques imprimé en Angleterre par quelques Grecs pour les envoyer en Levant, contient le diſcours de Barlaam touchant la primauté du Pape, dont Saumaiſe a donné au public une belle édition. Ainſi je ne vous en parlerai point, non plus que d'un autre Diſcours en forme de harangue touchant le Purgatoire: car vous n'ignorez pas que Vulcanius l'a donné au public en Grec & en Latin. Je vous avertirai ſeulement, que ce petit Diſcours n'eſt que l'abregé de deux Harangues prononcées par le fameux Marc d'Epheſe dans le Concile de Florence. Ces deux Harangues ſont entieres dans un Manuſcrit de la Bibliotheque du Roi, que j'ai copié.

On trouve dans ce même Volume imprimé à Londres un autre Livre cité à la verité par Leo Allatius, mais qui eſt ſi rare, que juſques à préſent je n'avois pû le déterrer dans aucune Bibliotheque. C'eſt un Ecrit aſſez long compoſé en Grec vulgaire

par

par Gabriel Archevêque de Philadelphie. Il a pour titre: *Exposition de Gabriel Severe de Monembasic humble Metropolitain de Philadelphie, contre ceux qui disent ignoramment, & enseignent contre toute équité, que nous qui sommes les enfans veritables & Orthodoxes de l'Eglise Orientale, nous sommes Schismatiques.* Gabriel paroit tout autre dans cet Ouvrage, que dans ceux qu'il a écrits sur les Sacremens, où il suit entierement la methode de nos Theologiens Scholastiques. Dans celui-ci au contraire, il paroit éloigné du style sec & décharné de l'Ecole, & il y affecte de paroître savant. On voit à la tête de son Livre une Preface qui commence par ces mots: *Aristote qui est appellé par excellence le Philosophe, dit dans le 1. Livre de ses Metaphysiques, que tous les hommes souhaitent naturellement de savoir.* Il rapporte les propres termes d'Aristote qu'il traduit en même tems en Grec vulgaire. Il en use de même à l'égard de quelques passages des Pseaumes, qu'il cite en Grec commun, & qu'il traduit ensuite en Grec vulgaire, parce que tout son Ouvrage est en cette derniere Langue.

Du reste quoique cette Preface soit écrite en Grec vulgaire, elle est élegante & d'un Style de Rheteur. Il y expose d'une maniere pathetique les raisons que son Eglise a de se plaindre de quelques nouveaux Théologiens de l'Eglise Romaine, qui écrivent avec emportement contre les Grecs orthodoxes, qui sont traitez par les uns de Schismatiques, & par les autres, d'Heretiques. Il nomme quelques-uns de ces nouveaux Ecrivains Latins,

tins, principalement le Jesuite Possevin dans sa *Moscovie*, & dans un autre de ses Ouvrages, où il avance toutes les impertinences imaginables contre l'Eglise Grecque. Il nomme aussi le Cardinal Bellarmin, indiquant jusques aux pages des Livres de ce Cardinal, qui attaque les Grecs, comme s'ils n'étoient plus dans l'Eglise, & qu'ils fussent Heretiques.

Ces accusations violentes, dit l'Archevêque de Philadelphie, ont porté quelques-uns de nos Freres qui sont Grecs de naissance & Orthodoxes, principalement ceux qui demeurent dans ces cantons d'Italie, à nous venir trouver. Ils nous ont demandé, si les choses dont on accusoit l'Eglise Grecque avoient quelque fondement, souhaitant que si elles n'étoient pas vrayes, nous eussions à repondre à toutes les calomnies dont on nous chargeoit. Gabriel leur fait réponse qu'un Ouvrage de cette nature étoit beaucoup au-dessus de ses forces. Cependant il condescend enfin à leur demande, & il apporte dans sa preface qui est écrite d'un style d'Orateur plusieurs passages de l'Ecriture, pour montrer qu'eux Grecs étant calomniez d'une maniere si injurieuse par les Latins, ils ne pouvoient pas garder le silence; mais qu'il étoit de leur devoir de faire connoitre à tout le monde, qu'ils n'étoient point Schismatiques.

Il expose ensuite sommairement dans cette même Preface le plan de son Ouvrage qu'il divise en trois parties: la premiere consiste à faire voir en abregé & en general les princi-

pales

pales controverſes qui ſont entre l'Egliſe Orientale ou Grecque, & l'Occidentale ou Romaine: la ſeconde eſt de montrer, ce que c'eſt que la Sainte Egliſe Catholique & Apoſtolique: la troiſiéme eſt de prouver par de bonnes raiſons, que la croyance des Grecs eſt orthodoxe, & qu'ils ne ſont ni Schiſmatiques ni Heretiques, comme quelques nouveaux Théologiens le publient. Il traite ces nouveaux Théologiens de gens ſans Religion, & qui pour un interêt temporel préferent le menſonge à la verité.

Cet Archevêque marque après cela le nombre des controverſes generales qui partagent les Grecs & les Latins ſur les points de la Religion. Il les reduit à cinq principales, dont la premiere regarde *la Proceſſion du S. Eſprit*: la ſeconde regarde *la Monarchie du Pape*: la troiſiéme, *la matiere de la divine Liturgie*: la quatriéme, *le feu du Purgatoire*: & enfin la cinquiéme traite de la béatitude des Saints. Ce ſont-là en effet les cinq chapitres qui furent agitez dans le Concile de Florence entre les Grecs & les Latins. Il ajoûte, qu'il y a encore quelques autres diſputes entre les Grecs & les Latins, ſavoir ſur le nouveau Calendrier, ſur le jeûne du Samedi, ſur les genuflexions du Dimanche: mais il fait profeſſion de ſe renfermer dans les cinq articles principaux dont on vient de parler, & il commence par celui de la proceſſion du St. Eſprit, ſur lequel il s'étend fort au long.

Il ſeroit trop ennuyeux de vous faire le détail de ces cinq controverſes. Vous ſavez que ces matieres ont été rebatuës mille fois par

par les Grecs. Je vous dirai seulement en general que Gabriel de Philadelphie y fait paroitre beaucoup plus d'érudition, que dans tous ses autres Livres, principalement sur le premier article, où il est traité de la procession du St. Esprit. Plusieurs Grecs avant lui, comme vous savez, s'étoient beaucoup étendus sur cette matiere, & entre-autres George Scholarius qui semble l'avoir épuisée. Mais personne avant Gabriel n'avoit écrit là-dessus en Grec vulgaire. Il n'a eu apparemment d'autre dessein, que d'instruire le peuple, sur tout les Grecs qui demeuroient à Venise où il faisoit sa residence ordinaire, & qui étoient souvent obligez de disputer avec ceux de l'Eglise Romaine. Mais à dire le vrai, la maniere dont il traite la dispute qui regarde la Procession du St. Esprit, & toutes les questions subtiles, qu'il forme sur ce sujet ne sont gueres de la portée du Peuple. Il cite une foule d'autoritez prises également des Ecrivains Grecs & des Latins, & entre ceux-ci il en nomme quelques-uns assez modernes.

Il n'est pas si étendu sur la seconde controverse qui regarde la primauté du Pape, quoiqu'il la traite à fond & avec assez de netteté. D'abord il explique le sentiment des Latins de la maniere qu'il se trouve dans les Livres de Bellarmin, savoir que le seul Evêque de Rome est le Vicaire de JESUS-CHRIST en qualité de Successeur de Saint Pierre. Il oppose dans une petite Preface à ce sentiment celui de son Eglise, & il promet de faire voir, premierement que Saint Pierre n'a point été seul le Chef ou Prince (ἀρχὴν) de tout le mon-

monde; mais que les autres Apôtres l'ont été aussi bien que lui; En second lieu, que Saint Pierre n'a eû rien que les autres Apôtres n'ayent eû également, si l'on excepte la primauté d'ordre & d'honneur: πρωτεῖον τῆς τάξεως καὶ τῆς τιμῆς. Gabriel pretend, que St. Pierre n'a eû à l'égard des autres Apôtres, que cette seule primatie d'honneur, & nullement celle *d'autorité ou de domination*: τῆς ἐξουσίας ἢ τῆς δεσποτείας. En troisiéme lieu il promet de resoudre les objections & les difficultez que les Latins proposent pour établir la primauté.

Après cela il entre dans le détail de tous ces points; ensorte que dans le chap. I. il produit plusieurs passages de l'Ecriture pour prouver que Saint Pierre n'a point été le Chef unique de tout le monde. Il fait ensuite la même chose au regard des autres points qu'il a indiquez dans sa Préface, & il ajoûte aux passages de l'Ecriture les autoritez des Peres. Il s'étend beaucoup sur les réponses qu'il fait aux objections des Latins. Et comme il écrit un Ouvrage de controverses, & qu'il avoit lû ce que Bellarmin avoit composé sur cette matiere, il suit la methode de ce Cardinal. Sans cesse il repete, que Saint Pierre n'a pas été le seul Chef & Pasteur de toute l'Eglise, mais que les Apôtres ont été tous également Pasteurs, parce que tous ont été envoyez également par JESUS-CHRIST pour annoncer l'Evangile dans toute la terre. Ils n'ont point, dit-il, été ordonnez par Saint Pierre, mais par JESUS-CHRIST même qui leur a donné le pou-

voir d'enseigner, de baptizer & de remettre les pechez. Ce qu'il appuye sur divers passages du Nouveau Testament.

Il suit cette même méthode dans la troisiéme controverse où il est parlé de la matiere de la Liturgie. L'Eglise Orientale selon lui s'est toujours servie dès le commencement du Christianisme de pain levé & ordinaire; au lieu que l'Eglise Latine qui avoit aussi d'abord employé dans la célébration des sacrez Mysteres du pain levé, a innové dans la suite des tems, en se servant de pains azymes ou sans levain. Il donne à cette controverse sept Chapitres entiers dans lesquels il cite les Liturgies de St. Jaques & de Denis qu'il nomme l'Areopagite, auquel il joint l'Interprete Maxime. De plus il allegue St. Justin dans son Apologie pour les Chrétiens, Saint Chrysostome, Saint Gregoire de Nazianze, Isidore de Peluse, Saint Cyrille de Jerusalem, Saint Jean de Damas, St. Germain Patriarche de Constantinople, qui a fait un Commentaire sur la Liturgie, Nicolas Cabasile & Samonas Archevêque de Gaza. Il ajoûte à toutes ces autoritez l'usage d'un grand nombre d'Eglises qui se servent toutes de pain levé; ensorte qu'il n'y a selon lui, que l'Eglise Romaine qui se serve de pain sans levain dans la Liturgie. Il soutient que cette innovation s'est faite sous le Pape Alexandre I. & qu'avant lui les autres Evêques de Rome qu'il nomme, commençant par St. Pierre, se sont tous servis de pain levé, ce qu'il confirme par les Historiens Latins qui ont écrit les

Vies des Papes, & entre-autres Platine, dont rapporte les paroles.

Enfin pour mettre en une plus grande évidence l'innovation qu'il suppose avoir été faite dans l'Eglise Romaine, il allegue les témoignages de plusieurs Théologiens Latins modernes, savoir de Henri Henriquez Jesuite dans sa Somme de Théologie morale, de Suarez dans son Tome 3. Question 74. article 4. Il marque jusques à la page des Livres de ces Auteurs auxquels il joint St. Thomas d'Aquin, Jean Osma, & le Cardinal Cusa. Tous ces Theologiens, dit-il, ont reconnu, que l'Eglise Romaine s'est servie de pain levé dans les commencemens.

A l'égard de la quatriéme controverse qui regarde le Purgatoire, l'Archevêque de Philadelphie reconnoit que sur cet article les Grecs conviennent en quelque chose avec les Latins, & qu'ils different en d'autres. Nous convenons ensemble, dit-il, parce que nous reconnoissons aussi-bien que les Latins, que les ames de ceux qui sont morts après avoir bien vêcu reçoivent du soulagement dans les lieux où elles se trouvent, par les aumônes & par les prieres qui se font pour elles. Il établit cette verité sur Denis l'Areopagite dans son Livre de la Hierarchie Ecclesiastique, par Saint Athanase dans sa Réponse à Antiochus, (il avoit déja cité auparavant ce Livre *des Questions*, comme étant de Saint Athanase quoiqu'il soit constant qu'il n'en est point,) par St. Chrysostome sur l'Epître aux Philippiens, par Saint Basile, & par Theophy-

phylacte. Cet aveu est une preuve manifeste, que la croyance des Grecs sur le Purgatoire ne differe point veritablement de celle des Latins. Car ce qu'il ajoûte ensuite pour marquer en quoi ils different est de nulle consideration. Il fait par exemple un crime aux Latins de ce qu'ils croyent, que le Pape a le pouvoir de tirer ceux qu'il veut de ce lieu nommé le feu du Purgatoire; & c'est ce qu'ils ne croyent point. Ce qu'il dit ensuite, que le Pape Boniface VIII. est le premier qui se soit attribué le pouvoir de tirer les Ames du Purgatoire n'a pas plus de fondement.

L'autre difference qui est selon Gabriel entre les Grecs & les Latins sur ce même article est que les premiers ne reconnoissent point un troisiéme lieu appellé *Purgatoire*; mais seulement deux, savoir le Paradis, & un second où les Ames souffrent, qui est appellé *Enfer*. L'Ecriture & les Peres, dit-il, ne parlent point d'un troisiéme lieu. Mais si ce second lieu appellé *Enfer* contient diverses demeures, comme il en convient lui-même, & s'il est aussi-bien la demeure des ames qui s'y purifient avant que de jouir de la beatitude, que de celles qui y souffriront des peines éternelles, cette dispute est plûtôt une question de nom, qu'une dispute réelle. Car au fond les deux Eglises sont d'accord sur ce qui regarde l'état du Purgatoire. Il importe peu, que l'Archevêque de Philadelphie nous dise; qu'il n'appelle point ce lieu *Purgatoire*, de peur que quelqu'un ne croye, que son Eglise convient là-dessus avec Platon qui a écrit, que les ames des pecheurs se purifient. Il

LETTRE IV.

A MONSIEUR E. B. (1).

Les Benedictins de la Congregation de Saint Maur, ont donné au public un Livre Grec avec leur Version Latine remplie de fautes, & ils en ont même alteré le Grec.

MONSIEUR,

Comme je sai que vous mettez dans vôtre Bibliothéque tous les Livres des Grecs modernes qui s'impriment, je vous donne avis qu'il en paroît un depuis peu de jours, sous le titre de (2) *Synode tenu à Bethléem.* C'est un Synode qui a été assemblé exprès au

(1) Emeric Bigot.

(2) Ce Synode a été imprimé à Paris en 1676. chez la Veuve de Martin. Les Moines Benedictins qui eurent honte de voir paroître un Livre si plein de fautes, supprimerent autant qu'il leur fut possible cette édition qui ne se trouve plus. Ils en firent paroitre une autre en 1678. sous le titre de *Synodus Hierosolymitana*, parce qu'en effet ce Synode se tint à Jerusalem en 1672. sous Dosithée Patriarche de cette Ville. La nouvelle édition porte le titre de *secunda editio*, & le Traducteur témoigne qu'il s'est glissé plusieurs fautes dans la premiere, parceque d'autres avoient eû soin de l'impression pendant son absence. C'est ainsi qu'on prétend couvrir des fautes grossieres, qui sont manifestement du Moine qui a publié la premiere édition, & non pas de ceux qui ont eû soin de l'impression.

au sujet des controverses agitées entre les Gens de Port-Royal & le Ministre Claude. Vos bons amis les Benedictins viennent de le donner au Public avec une Version de leur façon. Mais je puis vous assûrer par avance, que cette production ne leur fera pas honneur. La Traduction est remplie de fautes grossieres, & qui sautent aux yeux de ceux qui ont la moindre connoissance de la matiere dont il est traité dans ce Synode. Je ne vois gueres d'autre remede à ce mal, que de supprimer l'Edition entiere & d'en substituer une autre à la place : donnez-leur cet avis, afin qu'ils retirent au plûtôt des mains de l'Imprimeur tous les exemplaires. Le texte Grec que le Traducteur n'a pas entendu, ou n'a pas sû lire dans le manuscrit, m'a paru défiguré en quelques endroits.

Je ne vous marque point en détail les fautes de cette Version, parce que je sai que vous lirez l'Ouvrage entier, qui auroit besoin de passer par vos mains. Si les Moines le suppriment avant que vous en ayez reçû un exemplaire, je vous envoyerai le mien. Je me contenterai de vous rapporter un seul exemple de ces fautes, qui vous fera juger du reste de cet Ouvrage. L'Auteur du Synode cite Gabriel Severe, Archevêque de Philadelphie qu'il appelle Μητροπολίτην τῶν ἐν ἐτίησιν ἀδελφῶν, c'est-à-dire, selon ce Traducteur: *Archiepiscopum Fratrum nostrorum Cretensium*; au lieu qu'il falloit traduire, comme vous savez, *Fratrum nostrorum qui sunt Venetiis*. Quoique Gabriel fût Archevêque de Philadelphie & non pas de Crete, il faisoit sa resi-

dence ordinaire dans Venise, où il y avoit un plus grand nombre de Grecs que dans son Archevêché. De plus au lieu de ἐν ἐτίνοιν, il faut lire en un seul mot Ἐνετίνοιν. Car c'est de la sorte que les Imprimeurs de Venise ont coûtume de marquer le nom de leur Ville, lors qu'ils impriment des Ouvrages de ces Grecs modernes. Je ne vous en apporte point d'exemple, parce que vôtre Bibliotheque est assez riche en ces nouveaux Livres Grecs. Je suis, &c.

A Paris 1676.

LETTRE V.

AU MEME.

Avis donné aux Moines Benedictins, lorsqu'ils se mirent en état de publier leur nouvelle Edition des Ouvrages de Saint Augustin.

MONSIEUR,

Je suis bien aise que vos amis les Benedictins de Saint Germain des Prez, ayent profité des avis que vous leur avez donnez sur leur nouvelle édition des Ouvrages de Saint Augustin, l'avertissement de Mr. Nicolas Heinsius dans la Lettre qu'il vous écrivit sur ce sujet il y a cinq ans, demandoit qu'ils marquas-

quassent exactement les diverses leçons de leurs manuscrits. Mais vous savez, que ce savant Homme n'a pas bonne opinion d'eux, dans la prévention où il est, que la plûpart des Moines sont ignorans & remplis de vanité. Car voici ce qu'il dit dans la Lettre (1) qu'il vous écrivit en 1671. & dont vous avez eû la bonté de me laisser une copie : *De nova operum S. Augustini editione institutum laudo, velim tamen addi discrepantias veteris scripturæ collectas ex membranis; nam Monachi ex inscitia aut præpostera ambitione nimium sibi quandoque tribuunt in recensendis Patribus.*

Pour ce qui est des diverses leçons, comme ces Moines ont un grand nombre de manuscrits Latins dans leurs Bibliotheques, il ne leur sera pas mal aisé de les marquer aux marges de leur édition : car il ne faut que du travail & du tems pour cela, & se joindre plusieurs ensemble. Mais je souhaiterois qu'ils ajoutassent à ces diverses leçons, de petites notes critiques sur de certains endroits qui en ont besoin. Quelques Savans qui m'ont entretenu là-dessus, & qui les connoissent, doutent qu'ils ayent parmi eux des gens assez exercez dans cette sorte de Critique, qui demande une longue étude & beaucoup de meditation avec un esprit penetrant.

Ce

(1) Cette Lettre de Mr. Nic. Heinsius à Mr. Pigot n'à point été imprimée, non plus que beaucoup d'autres que divers Savans, principalement du Nord, lui ont écrites. Il seroit à souhaiter que Mr. Goulé savant Ecclesiastique de Roüen qui les a entre les mains en fit le choix pour les rendre publiques.

Ce n'est point d'aujourd'hui que les Critiques paroissent prévenus contre les gens de Cloître, comme s'il n'en pouvoit sortir rien de bon. Il y a long-tems que Jean Baptiste Pius les a appellez *fraterculos bardocucullatos expertes bonarum Literarum*. Que n'a-t-on point dit d'eux, & que n'en dit-on point encore presentement? Après tout, ce Critique n'a pas rendu justice aux Moines. C'est une marchandise mêlée. Il y en a de bons & de mauvais, de savans & d'ignorans. De tout tems il y a eû des Moines qui par leur science & leur vertu se sont distinguez du commun, & qui se sont rendus capables des plus grands emplois. Nous voyons encore aujourd'hui des Religieux très-doctes. Pour ce qui est du fond de l'érudition des Reformez de Saint Maur, le Public en jugera par leurs nouvelles Editions des Peres qu'ils préparent, & qu'ils font sonner bien haut. Du reste je suis persuadé, que les Jesuites ne verront pas de bon œil les grands Ouvrages que meditent ces nouveaux Reformez, au lieu que les enfans de Saint Ignace ne donnent plus gueres au Public, que de petits Livres, qui ne répondent pas à cette haute reputation que la Societé s'est acquise, par de justes titres en toute sorte de Literature: *oportet cuncta nasci, crescère, & exstingui*. Je suis, &c.

A Paris 1676.

LET-

LETTRE VI.

AU MEME

La Version Latine que nous avons du Livre Syriaque de Severe touchant les Rits du Baptême & de la sacrée Synaxe, est remplie de fautes. Précautions que prit Abraham Ecchellensis pour bien traduire d'Arabe en Latin un Livre de Mathematique.

MONSIEUR,

Quelque estime que vous ayez de nôtre célèbre Norman Gui le Fevre de la Boderie, il a donné des preuves d'une grande foiblesse, pour ce qui est de la connoissance de la Langue Syriaque, dans la Version Latine qu'il a publiée du Livre (1) *de Severe Patriarche d'Alexandrie*, touchant les ceremonies du Baptême & de la sacrée Synaxe chez les Syriens. Ce savant Homme s'est à la verité acquis beaucoup de reputation pour avoir mis en Latin l'ancienne Version Syriaque du nouveau

(1) Ce Livre a été imprimé in 4o. en 1572. chez Plantin sous ce titre. *Severi Alexandrini quondam Patriarcha de ritibus baptismi & sacra Synaxis apud Syros Christianos receptis liber Guidone Fabricio Boderiano exscriptore & interprete.*

yeux en traduisant le Syriaque & l'Arabe en Latin. Je suis &c.

A Paris, 1676.

LETTRE VII.

AU MEME.

Sebastien Munster quoique savant dans l'Hebreu de la Bible, n'étoit pas assez exercé dans l'Hebreu de Rabbin. Il est tombé dans une infinité de fautes, en traduisant un abregé de Logique écrit en cet Hebreu de Rabbin.

MONSIEUR,

Je suis ravi de voir que ma derniere Lettre soit de vôtre goût. Il n'y a gueres de Livres Orientaux dont les Traductions soient exactes, comme je pourrois vous le justifier par un grand nombre d'autres exemples. Je vas vous en produire encore un. Sebastien Munster comme vous savez, s'est acquis un grand nom parmi les Hebraïzans pour ce qui regarde la literature Hebraïque; outre sa Version Latine de toute la Bible sur l'Hebreu, nous avons de lui des Traductions de plusieurs Livres composez par de savans Rabbins, & entre autres ceux d'Elias Levita. Mais lorsqu'il s'est mêlé

mêlé de traduire de l'Hebreu de Rabbin en Latin, un petit abregé de Logique qu'il attribuë à R. Simeon, il donne par tout des marques d'une profonde ignorance en ce genre de Literature. Je ne vous dirai point qu'il se trompe dès le titre de ce petit Ouvrage. Car cette erreur lui est commune avec plusieurs autres Hebraïzans. J'ai connu par quelques exemplaires manuscrits de ce Livre, qui sont dans nôtre Bibliotheque, & qui ont été apportez de Constantinople, qu'il est du fameux R. Moïse surnommé Maïemonides, autrement fils de Maïemon. Ces seuls mots de la préface qui est fort courte le prouvent ouvertement : *Amar Rabbenu Moscaben Cevod, Rabbi Majemon.*

Buxtorf qui n'avoit lû apparemment, que l'édition de Munster, ou plûtôt que le titre de cette édition, l'attribuë * aussi à R. Simeon dans sa Bibliotheque Rabbinique, sur le mot *Higgaion Logique : Logica R. Schimeonis Latinè versa & punctis vocabulus illustrata à Munstero, excusa Basileæ per Frobenium anno* 1527. Cette même faute se trouve dans la seconde édition qui a été publiée par Buxtorf le fils au même lieu en 1640. avec des corrections & des additions. Il faut convenir, que les deux Buxtorfs ont été très-savans dans le langage des Rabbins : mais c'est un défaut commun aux Bibliothecaires, de copier les Livres ou indices de ceux qui les ont précedez. D'autres aussi ont copié la Bibliotheque Rabbinique de Buxtorf sans en corriger les fautes.

Vous

* *Buxtorf. Bibl. Rabb.*

Vous ferez sans doute surpris, si je vous dis, que Munster ne fait presque aucun pas sans tomber. Par exemple dès le commencement il traduit ces mots Hebreux, *sçaal sçar ebhad* par ceux-ci: *rogavit me quidam cantor:* Traduction tout-à-fait ridicule. Car en ce lieu-là, *sçar* ne signifie pas *chantre*, mais *Dominus*. Il n'est pas plus exact dans ces autres mots qui suivent: *Bilescon arau*, qu'il tourne par: *in lingua suavi*; au lieu qu'il falloit traduire: *in lingua Arabica*. Il indique à la verité cette autre interpretation dans une note qu'il a mise à la marge: mais il en est d'autant plus coupable pour avoir mis dans le Corps de sa Version une interpretation qui ne convient point à cet endroit. De plus sa note entiere est un pur galimatias. La voici: *vel in lingua Arabica, vel in lingua mixtionis, id est Gentium*.

Ce que je viens de rapporter est plus que suffisant pour vous convaincre que Munster étoit un très-pauvre homme, lorsqu'il se mêloit de traduire d'autres Livres, que ceux de la Bible, ou quelques Rabbins Grammairiens, dans l'interpretation desquels il a été aidé par R. Elias Levita. Je veux vous donner encore trois autres exemples du peu d'exactitude de Munster tirez de ce même Ouvrage, qu'il a défiguré pour l'accommoder à ses idées. Au chap. VIII. il lit: *battemunoth bannarsiah:* ce qu'il traduit sans aucun sens, *figuras ad narsian*: puis il ajoute cette note impertinente à la marge: l'on croit que Narsia est l'Espagne: *putant Narsiam esse Hispaniam*, mais au lieu de *bannarsia*, il faut lire,

endesia,

endesia, *Geometrie*. Dans ce même chap. où il lit & traduit ; *baasconia*, *cui tribuitur ventris solatio* ; il falloit lire : *scammonea*. Au chap. XIII. où il lit & traduit *Abuchezar*, il falloit lire & traduire : *Abunetsar*.

Je ne m'arrêterai point à vous produire plusieurs autres fautes grossieres, dont est remplie la Version Latine de ce Livre, qui a été traduit de l'Arabe en Hebreu par R. Samuel ben Tibon. Loin que Munster ait corrigé les fautes de son exemplaire Hebreu, il les a augmentées parce qu'il n'entendoit pas la matiere. Il a reconnu lui-même, que dans l'Ouvrage qu'il mettoit d'Hebreu de Rabbin en Latin, il auroit mieux fait d'écouter les autres que de publier inconsiderément son interpretation : *de quibus alios mallem audire, quàm propriam inconsultè effutire interpretationem*. C'est ce qu'il témoigne dans une Lettre qu'il écrivit de Bâle en 1526. à Jean Campensis Professeur en Hebreu à Louvain. En effet il a eu grand tort de publier de son chef une Traduction si pitoyable d'un Livre, qui d'ailleurs est assez bien écrit en Hebreu de Rabbin. Car si l'on excepte quelques termes d'art tout y est clair & intelligible. Je pourrois m'étendre plus au long sur ces sortes de Traductions qui ne font gueres d'honneur à leurs Traducteurs ; mais je me reserve pour une autre occasion. Je suis, &c.

A Paris 1676.

LET-

LETTRE VIII.

AU MEME.

Dans les nouvelles Editions des Peres que les Benedictins donnent au Public, ils ont plûtôt en vûë leur interêt, que celui du Public. Le Commentaire d'Hesychius sur le Levitique, & le Speculum *de Saint Augustin ne sont plus depuis long-tems les mêmes qu'ils étoient dans les premiers Originaux.*

MONSIEUR,

J'ai appris de Monsieur B. que vous aviez reçu ma derniere Lettre, & que vous l'aviez lûë plus d'une fois. Depuis ce tems-là j'ai écrit à Monsieur Thiers qui veut bien m'envoyer un exemplaire de l'*Apologie de Monsieur l'Abbé de la Trappe*, à condition que je ne la communiquerai à personne. Ce qui n'empêchera pas que vous ne puissiez lire les meilleurs endroits que je vous indiquerai. Je veux avec vous que les Benedictins soient loüables pour les belles éditions des Peres qu'ils publient, & que l'Abbé de la Trappe n'a pas eû raison de blâmer leur trop grande attache à l'étude. Mais après tout, j'ai de la peine à croire que ces Religieux soient si zelez

sez pour le bien public, qu'ils veuillent consacrer une partie de leurs gros revenus à ces nouvelles Editions: c'est néanmoins de quoi ils se vantent dans une réponse qu'ils ont faite au (1) Livre d'un Jesuite qui avoit attaqué sous un nom déguisé leur nouvelle édition des Ouvrages de St. Augustin. *A parler franchement, disent-ils, on n'est pas peu obligé aux Benedictins d'avoir voulu se charger de ces sortes de travaux si penibles & en même tems si utiles, dont il n'y a proprement qu'eux qui puissent se charger; 1°. Parce qu'ils ont un grand nombre d'excellens Manuscrits; 2°. Parcequ'ils s'appliquent peu à la prédication, aux confessions, & aux autres fonctions du dehors; 3°. Parce qu'il y a peu de Communautez qui puissent fournir à la grande dépense qu'il est necessaire d'y faire pour y bien réüssir.*

A les entendre parler il n'y a personne qui ne

(1) C'est une Lettre du P. l'Anglois Jesuite dans le College de Clermont adressée aux Benedictins de la Congregation de S. Maur en 1699. contre leur dernier tome de S. Augustin. On les y accuse d'avoir fait ce qu'ils ont pû pour appuyer le Jansenisme, outre la réponse du P. Lami Benedictin, qui a répondu à la Lettre du prétendu Abbé Alleman, il y a eû une réponse Latine imprimée à Rome avec permission, *Superiorum permissu*, sous ce titre: *Vindiciæ editionis S. Augustini à Benedictinis adornatæ adversus epistolam Abbatis Germani, Auctore D. B. de Riviere. Romæ* 1699. Plusieurs ont douté à Paris, si cet Ouvrage a été veritablement imprimé à Rome; mais il n'y a nul lieu d'en douter. Dom Bernard de Montfaucon Religieux Benedictin qui y étoit alors, & qu'on en croit l'Auteur, l'y a fait imprimer. Cette querelle qui d'abord a fait beaucoup de bruit dans le monde est tombée tout à coup, & sans avoir aucune suite, contre les Benedictins accusez de Jansenisme.

ne juge, que des Moines employent de grosses sommes pour l'impression des Livres qu'ils publient. Mais je les défie de montrer sur leurs registres un seul article de mises pour cela. Bien des gens au contraire savent dans Paris le gros gain qu'ils y font. Je ne vous avance rien dont je ne sois très-bien informé. Monsieur Touret qui est de vos amis & vôtre allié m'a fait part des pieces justificatives qui sont entre ses mains, que les Religieux de Saint Germain des Prez ont emporté par des voyes tout-à-fait criantes de la succession de la Billaine, vingt neuf mille francs sur le seul fond des Livres qu'elle avoit imprimez pour eux. Il n'est point besoin que je vous fasse le détail de toute cette affaire: vous l'apprendrez mieux de Monsieur Touret qui en étoit chargé. Au reste ce n'est pas le seul endroit où les Benedictins font valoir les services qu'ils rendent gratis au Public. Ceux de Fécamp dans la défense qu'ils ont publiée de l'exemption de leur Abbaye contre Monsieur l'Archevêque de Roüen, ont osé dire, qu'en qualité de Grand Vicaire de leur Abbé ils font les visites sans en rien prendre. Mais on sait que dans l'accord qu'ils firent avec Monsieur le Duc de Verneuil qui étoit alors leur Abbé, ils se firent assigner une pension de mille écus pour faire ces visites, dont on dit qu'ils ne s'aquitent pas trop bien. C'est ce que je ne pretends point examiner.

J'aime mieux répondre à la question que vous m'avez faite sur le Commentaire de Hesychius; s'il a été veritablement alteré, comme le pretend Monsieur Simon. Je suppose que

que vous avez lû une réponse qu'il a faite là-dessus au libelle d'un Moine Benedictin. Et à vous dire la verité, il n'est point le premier Auteur de cette pensée, comme quelques-uns de vos amis l'ont crû. Le savant Usserius d'Armach a été du même sentiment long-tems avant lui, quoiqu'il ne l'ait pas publié, & il s'appuye sur les mêmes raisons. Vous pouvez voir ces raisons dans la Bibliotheque Literaire de Mr. Cave, qui cite un Manuscrit de cet habile Critique. Le mélange de nôtre édition Latine avec celle des Septante, qui se trouve dans ce Commentaire avoit fait juger à Usserius que ce mélange venoit plûtôt du Traducteur, que de l'Auteur du Livre, qui a écrit en Grec, outre que c'est, ajoute-t-il, un homme Latin qui parle en beaucoup d'endroits. (2) Lisez vous même dans le nouveau livre de Monsieur Cave ce que dit Usserius sur ce sujet.

Je

(2) *Voici les propres termes d'Usserius :* Et quidem editio quæ hic exponitur ita temperata est, ut cum Septuaginta conveniat, & à Vulgata Latina non discrepet : quod tamen temperamentum an ab Auctore sit, an potiùs à Latino interprete videndum est. Alia enim quæ Hesychio Presbytero Hierosolymitano tribuuntur scripta Græco sermone edita habentur, qui verò commentaria in Leviticum, Latini hominis personam passim assumit, ut quando lib. 1. ita scribit : quod nos hostiam dicimus, Græcè dicitur Κάρπωμα, & in cap. 4. hoc septuaginta sic edunt, χίμαῤῥον & χιμαίραν dicant offerri debere : quod Latini ex eadem editione interpretati sunt Hœdum ex Capris masculum, & Capram de Hœdis femellam : & lib. 2. fecit Moyses ut Dominus imperaverat, congregataque omni turbâ ante fores ait ; quòd græca linguâ in Septuaginta expressiùs translatum est.

Je pourrois aussi vous marquer des Ecrivains qui ont crû avant Monsieur Simon, que le *Speculum* de St. Augustin n'est point de ce Pere, tel que nous l'avons presentement. Ils ont même jugé que ce fait est si évident, sur tout aux personnes exercées dans la critique des anciens Auteurs Ecclesiastiques qu'il n'avoit point besoin de preuves particulieres. C'est le sort ordinaire des Critiques d'avoir à se défendre contre une foule de demi savans prévenus en faveur de certaines opinions communes, principalement quand il s'agit de faits qui regardent, quoiqu'indirectement la Théologie. Les Docteurs de Paris ont condamné au commencement du dernier siecle plusieurs sentimens dans les Ecrits de Jaques le Fevre d'Estaples, & d'Erasme, comme des nouveautez dangereuses. Ces sentimens qui paroissoient alors dangereux *à nos très-sages Maitres*, sont aujourd'hui reçus de tout ce qu'il y a d'habiles gens.

Erasme pour avoir avancé dans la Lettre qu'il a mise à la tête de sa Paraphrase sur l'Epître 1. aux Corinthiens, que quelques-uns faisoient Auteur des Livres de la Hierarchie un Ecrivain posterieur à Denis l'Areopagite, (3) fut censuré, comme un homme temeraire qui avançoit des nouveautez, par les Doc-

(3) La Censure des Docteurs de Paris contre Erasme est exprimée dans ces termes tit. 31. *Non verè eruditis, sed temerariis & novitatum studiosis videtur non esse Dionysius Areopagites qui libros Ecclesiastica Hierarchia conscripserit, quandoquidem ab ipso Dionysio Areopagita fuisse conscriptos constat.*

Docteurs de Paris. Ce seroit aujourd'hui une ignorance grossiere de soutenir que ces Livres sont veritablement de Denis l'Areopagite, quoique Monsieur. Arnauld dans un de ses premiers Ouvrages les lui ait attribuez, le plaçant dans le rang des Ecrivains du premier siecle.

A l'égard de Jaques le Fevre, quels mauvais traitemens ne reçut-il point de ces mêmes Docteurs, pour avoir dit contre l'opinion commune, qu'on confondoit mal à propos sous le nom de la Magdelaine trois femmes qui étoient réellement distinguées? (4) Après avoir tenu de frequentes Conférences sur ce sujet, ils arrêterent d'un commun consentement, qu'on suivroit l'opinion de Saint Gregoire le Grand Auteur de l'Office qui se lit dans l'Eglise. Ils décident sans hesiter, que cette opinion doit être embrassée comme étant conforme à l'Evangile, aux Saints Docteurs & aux ceremonies de l'Eglise Catholique. De plus agissant en Maîtres ils défendent de soutenir le sentiment opposé, soit dans les predications, soit dans les disputes publiques, soit dans des Livres. Je vous avoue que d'abord j'ai crû qu'une décision si magistrale venoit de Noël Beda qui étoit alors Syndic de la Faculté & qui n'aimoit pas Erasme & Fabri : mais j'ai eû la curiosité de consulter les registres de cette Facul-

(4) *Post frequentes inter nos habitas super hac re conferentias definimus, decernimus, atque determinamus sententiam S. Gregorii qui totius quondam Eccl. siæ Præses fuit ac Moderator sapientissimus, Officii Ecclesiastici Auctor & ordinator.*

Faculté, & j'y ai lû, que ces très-ſages Maîtres (5) s'étoient aſſemblez exprès ſur ce ſujet en Sorbonne le 9. de Novembre 1521. & de plus, qu'ils avoient ratifié leur arrêté dans une autre Aſſemblée le 10. Decembre de la même année.

Il falloit que ces Théologiens fuſſent bien prévenus de cette commune opinion. Ils donnérent en 1535. Des remarques en forme de Cenſure contre le Breviaire du Cardinal Quignon, parcequ'on y lit, que (6) le ſentiment de ceux qui diſtinguent trois femmes, eſt plus probable, que celui qui n'en met qu'une. Mais leur autorité n'a point empêché un ſavant Curé de campagne de publier une *Diſſertation ſur S. Magdeleine*, où il leur eſt entierement oppoſé. Il parle de leur déciſion comme d'une erreur populaire à laquelle l'ignorance de ces tems-là avoit donné cours dans les Egliſes d'Occident. C'eſt inutilement ſelon lui, qu'ils ſe prévalent du témoignage de Saint Gregoire le Grand, parce que ce Pape *vivoit dans le 7e. ſiecle, où l'ignorance commençoit à ſe repandre dans l'Europe, la connoiſſance de la Langue Grecque & le*

(5) *Datum in noſtra Congregatione apud Collegium Sorbonæ in ejus majore aula, ad hac ſpecialiter convocata, die Sabbati nonâ menſis Novembris anno Domini 1521. --- Et hac ex abundanti confirmata fuere & ratificata die prima menſis Decembris anno 1521. --- de mandato Dominorum Decani & Magiſtrorum ſacræ Facultatis Theologiæ.* Signé J. de Neri.

(6) *In hoc Breviario novo adverſus communem Eccleſiæ ritum & officium à B. Gregorio traditum loquendo de Magdalena dixit (Quignonius,) probabilior eſt opinio, quòd fuerunt tres mulieres.*

le commerce avec les Auteurs Grecs à devenir plus rare.

Mais à vous dire la verité il n'étoit pas fort neceſſaire de faire venir le Grec en cet endroit. La meilleure partie des Livres Grecs que Monſieur le Curé de Lyons, qui eſt l'Auteur de cette judicieuſe Diſſertation, cite pour appuyer ſon ſentiment, avoient été traduits long-tems avant Saint Gregoire le Grand: outre que le ſeul texte de l'Evangile n'eſt pas moins clair pour cette opinion dans le Latin de la Vulgate, que dans le texte Grec.

Il y a plus de 140. ans que Robert Eſtienne dans ſa nouvelle Gloſe ſur le chap. VIII. de Saint Luc v. 2. a très-bien remarqué, qu'il étoit manifeſte que Marie Magdelaine qui étoit de Galilée ne pouvoit être ſœur de Lazare & de Marthe. Il ajoute même, qu'il étoit impertinent de confondre la Magdelaine avec la Pechereſſe. Je ne vous fais tout ce diſcours, que pour vous faire connoître, que lorſqu'il s'agit de faits qui ſont de pure Critique, il ne faut pas compter les voix des Docteurs qui donnent ſouvent trop à leurs préjugez; mais il faut peſer les raiſons. C'eſt la methode que Monſieur Simon a ſuivie dans ſes Ouvrages Critiques. Vous êtes trop judicieux pour ne la pas approuver. Je ſuis, &c.

LETTRE IX.

AU R. P. D. B. (1)

On indique les motifs qui firent supprimer l'Histoire Critique du vieux Testament en 1678. Plusieurs particularitez sur cette suppression. La seconde édition de cet Ouvrage a été faite par Elzevir sur une copie pleine de fautes.

MON R. PERE.

Je suis persuadé aussi-bien que vous, que si le *Memoire instructif* avoit été d'abord rendu public, il auroit fait beaucoup d'impression sur l'esprit de plusieurs personnes: mais je n'en fis copier qu'un très-petit nombre d'exemplaires, dont il y en eût quatre donnez à Mr. le Duc de Montausier, qui en communiqua un à Monsieur l'Evêque de Condom. Ce Prélat qui ne s'attendoit pas à voir une réponse

(1) Cette Lettre a été écrite au P. du Brueil de l'Oratoire, de qui Mr. Simon étoit ami, bien qu'ils eussent des sentimens fort differens sur plusieurs choses. Ce Pére étoit alors Curé de sainte Croix de Roüen, & estimoit les personnes de Lettres. Sa trop grande facilité l'embarqua dans une très-méchante affaire sans en avoir prevû les suites fâcheuses. Mais après tout, c'étoit un Homme d'une grande droiture & d'une très-grande probité,

ponſe ſi prompte à tout ce qu'il avoit objecté contre mon Hiſtoire Critique fut un peu ſurpris. Mais comme il y avoit des raiſons ſecrettes qui le faiſoient agir, & que vous découvrirez avec le tems, il ne voulut pas avoir le démenti d'une choſe qu'il avoit trop fait éclater. J'eûs néanmoins deux conferences avec lui ſur ce ſujet. La premiere fut à St. Germain où la Cour étoit, & la ſeconde, dans vôtre Maiſon de Paris. Le P. de Saillant fut preſent à l'une & à l'autre, & il ne put s'empêcher de me témoigner, qu'il y avoit des reſſorts cachez qui faiſoient remuer des gens qui ne m'aimoient pas, & dont le Prelat n'étoit que l'inſtrument : c'eſt ce que vous pourrez apprendre de la bouche même du P. de Saillant, qui reconnut dans ces deux entretiens, qu'on attaquoit plûtôt la perſonne de l'Auteur, que ſon Ouvrage qui ne ſervoit que de prétexte.

Le *Memoire inſtructif* que vous avez lû eſt un recit ſincere des objections qui me furent propoſées par ce Prelat & des réponſes que j'y fis ſur le champ. Si vous êtes curieux de ſavoir le fin de toute cette affaire, vous n'avez qu'à vous addreſſer à Mr. Nicole qui eſt de vos amis. C'eſt lui qui a eû le plus de part à la ſuppreſſion de mon Livre, bien qu'il n'en ait pas été le premier Auteur. Mais je puis vous aſſurer ſans lui faire tort, que c'eſt l'homme de Paris le moins capable d'en juger, parce qu'il ne s'eſt jamais appliqué à cette ſorte de Literature, dont il ignore même les premiers élemens. Soyez perſuadé que je ne vous parle point en l'air.

On m'a communiqué une Lettre (2) qu'il a écrite là-dessus au Pr. qui l'avoit consulté, & qui lui avoit envoyé de son chef un exemplaire de mon Livre. Cette Lettre ne contient que des raisons vagues & generales, sans venir au fond des matieres, parce qu'il n'en a aucune connoissance, comme vous pourrez en juger vous-même, si vous le mettez sur quelque fait qui regarde la Critique de l'Ecriture. Quand je n'aurois pas sû d'ailleurs que Monsieur Nicole a écrit la Lettre, il m'auroit été facile de le reconnoitre par de certaines expressions qui se trouvent dans ses Livres, & qui lui servent de lieux communs.

Dans le tems que l'Histoire Critique faisoit du bruit dans tout Paris, sans qu'on l'eût encore vûë, je rencontrai dans le fauxbourg St. Jaques le Sieur Pralard, qui sortoit du bureau de ses bons amis. Ce Libraire que je connois depuis long-tems, ne pût s'empêcher de me dire, qu'il venoit d'un lieu où il avoit vû une Assemblée de notables Port-Royalistes, qui s'entretenoient sur mon nouveau Livre,

(2) Cette Lettre a été depuis donnée au public. Mr. Arnauld l'a fait imprimer en Hollande en 1691. au commencement de la sixiéme partie de ses *Difficultez* proposées à M. Steyaert, & il ne nomme point l'Auteur. Elle commence par ces mots : *J'ai lû depuis peu l'Histoire Critique du P Simon.* Quand Mr. Arnauld dans ses réponses à Mr. Simon assûre, qu'il n'a eû aucune part à la suppression de l'Histoire Critique, il ne parle pas sincerement : car il n'ignoroit pas que Mr. Nicole qui ne faisoit rien que de concert avec lui avoit écrit la Lettre dont il est question.

Livre, qu'on avoit dessein de supprimer. Je lui fis réponse, que ce qu'il me disoit n'avoit gueres de vraisemblance, parcequ'il y avoit un ordre exprès, de Mr. le Chancelier qui défendoit à l'Imprimeur d'en communiquer aucun exemplaire à qui que ce soit sans sa permission. A quoi Pralard répondit sans hesiter, qu'il en avoit vû un exemplaire entre les mains de ces Messieurs. Ce n'est point, ajouta-t'il, un conte que je vous fais. Ils étoient sur l'endroit où vous parlez de la Vulgate. Mr. Herman Chanoine de Beauvais vous a rendu justice, ayant fort approuvé cet endroit. Jugez si mon ouvrage devoit être renvoyé à un Tribunal avec lequel j'étois brouillé au sujet de leurs Livres de la *Perpetuité de la Foi* contre le Ministre Claude.

Voici une autre particularité qui vous fera connoitre plus précisément les motifs de la suppression de mon Histoire Critique. Monsieur Faure que vous connoissez, & qui ne peut être un témoin suspect dans cette affaire, dont il étoit pleinement instruit, souhaita de m'entretenir là-dessus en particulier. Quoiqu'il soit ami de Monſ. de Condom & qu'il ait de grandes liaisons avec les Gens de Port-Royal, il ne pût s'empêcher de me marquer, qu'il compatissoit à mon affliction. Sur l'exposé naïf & sincere que je lui fis de tout ce qui s'étoit passé dans cette occasion, il me dit qu'il étoit très-persuadé de ce que je lui representois, & que la faute tomboit plûtôt sur l'Approbateur du Livre, qui avoit été nommé par Monsieur le Chancelier, que sur l'Au-

teur qui avoit ſuivi les Loix reçûës dans le Royaume pour l'approbation des Livres. Comme je lui faiſois le détail des raiſons qu'on avoit alleguées contre mon Ouvrage, & des réponſes que j'avois données dans un Memoire particulier, il m'interrompit tout à coup. Ce ne ſont point-là, me dit-il, les veritables raiſons, pourquoi l'on a pris la reſolution de ſupprimer vôtre Livre. Il y en a d'autres qu'on vous a cachées. C'eſt que vous y avez parlé trop librement de Saint Auguſtin, & qu'on croit que les Jeſuites qui ſont vos amis ont eû part à cela.

Il me fut inutile de repreſenter à ce Docteur, que dans les endroits où j'avois parlé de Saint Auguſtin, il ne s'agiſſoit point de doctrine, mais de certains faits qui regardent ſeulement la Grammaire & la Critique. A quoi il répondit en Auguſtinien zelé, que la croyance de l'Egliſe étant fondée principalement ſur ce Pere, c'étoit donner atteinte à la Religion, de n'en parler pas aſſez reſpectueuſement, même dans les moindres choſes. Au reſte je m'apperçus dans un aſſez long entretien que j'eûs avec ce Théologien, qui s'eſt acquis beaucoup de reputation, qu'il n'eſt gueres ſavant dans les matieres dont-il s'agiſſoit. J'ai même appris d'un de ſes amis, qu'il ne goûte point cette ſorte d'érudition, parce qu'il croit avec pluſieurs autres de ſes confreres, que nous ne devons point avoir d'autre Ecriture pour nous ſervir de regle, que la Vulgate, & que l'Hébreu & le Grec ſont des meubles inutiles à un Théologien. Cependant comme il vit que

que je ſongeois à quiter bien-tôt Paris, au moins pour quelque tems, il me propoſa un Canonicat de Rheims pour la premiere occaſion. Je le remerciai de ſa bonne volonté, le priant de conſiderer, qu'un benefice de cette nature n'étoit point convenable à mes études, que je voulois continuer, ſoit dans Paris, ſoit ailleurs.

Pour ce qui eſt des Jeſuites qu'il n'aime pas, parce qu'il les croit oppoſez à la Doctrine de Saint Auguſtin, je l'aſſurai qu'ils n'avoient eû aucune part à mon Livre, qui avoit été composé long-tems avant que j'en viſſe aucun, & qu'il y avoit pour le moins ſept ans que je l'avois donné à lire à Mr. Diroys qui étoit de ſes amis. Mais il eſt bien difficile, ajoûtai-je, d'ôter de l'eſprit de Meſſieurs de Port-Royal la prévention où ils ſont à mon égard. Je me ſuis ſeulement ſervi du Canal du P. Verjus Jeſuite, dont le frere eſt de l'Oratoire & de mes amis, pour faire tenir au P. de la Chaiſe mon Epître Dedicatoire: afin qu'il la preſentât au Roi qui étoit à Ipres. La réponſe que j'ai eûë du P. de la Chaiſe qui eſt écrite d'Ipres fait aſſez connoitre, que je n'ai point eû d'autre liaiſon que celle-la avec les Jeſuites au ſujet de mon Livre.

Au reſte, quoique je ſois à la Campagne, éloigné de tout commerce, je ne laiſſe pas d'apprendre par le moyen de mes amis ce qui ſe paſſe dans Paris & même ailleurs. On m'a écrit depuis peu, que Mr. Colbert à qui l'on a repreſenté, que mon Livre ayant été imprimé ſur un bon Privilege, il n'étoit pas

juſte, que le Libraire perdît les frais de ſon Impreſſion, a chargé Monſieur Galois de le lire, & de lui en faire ſon rapport. J'aurois crû que ce Savant qui n'ignore pas tout-à-fait ces ſortes de matieres ſe ſeroit ſervi de cette occaſion pour me faire rendre juſtice, ou plûtôt à l'Imprimeur; parce qu'on ne le pouvoit convaincre non plus que l'Auteur d'avoir prévariqué en quoique ce ſoit. Mais au lieu de correſpondre aux bonnes intentions de ce ſage Miniſtre, ſon rapport (3) a été, qu'il ne pouvoit pas donner ſon approbation à un Ouvrage où Saint Auguſtin n'étoit pas bien traité: mais s'il n'avoit pas eû des liaiſons avec Monſieur de Condom & avec les Gens de Port-Royal, il étoit de l'équité & même de ſon devoir, de marquer à Monſieur Colbert, que l'Auteur retoucheroit volontiers les endroits qui regardoient St. Auguſtin, & même les autres qu'on jugeroit à propos de corriger.

Ce qu'on vous a dit touchant une ſeconde édition qu'Elzevir ſe prépare de donner au public, vient apparemment de Monſieur Bigot qui me l'a mandé. Mais je ſuis ſûr que cette nouvelle édition de mon Hiſtoire Critique ſera pleine de fautes; parce qu'Elzevir n'a point d'autre exemplaire qu'une copie manuſcrite qui a été faite ſur l'imprimé, & qui n'eſt point exacte. Quelque tems avant qu'on parlât

(3) On a ſû de Mr. Gallois même ce qu'on rapporte ici de lui: il en entretenoit ſes Amis. Le P. Goudin ſavant Religieux de l'Ordre de St. Dominique a dit pluſieurs fois, qu'il l'avoit appris de ſa bouche même. Ce que ce Religieux n'approuva point.

parlât de ce Livre dans Paris Monſieur Juſtel en prit de ma part deux exemplaires chez l'Imprimeur, dont l'un fut envoyé à Monſieur de Clarendon & l'autre à Monſieur de Compton Evêque de Londres. J'avois vû à Paris ces deux Seigneurs Anglois. Madame la Ducheſſe Mazarin emprunta un de ces deux exemplaires qu'elle donna à ſon Chapelain pour le copier, c'eſt ſur cette copie (4) qu'Elzevir doit faire ſon édition, comme je l'ai appris de Monſieur Juſtel & de Monſieur Bigot; parce qu'il n'a pû recouvrer l'édition de Paris.

Peut-être ne ſavez-vous pas, que Monſieur de C. dans le deſſein qu'il avoit de ſupprimer entierement l'Hiſtoire critique fit une tentative pour faire revenir de Londres ces deux exemplaires : mais il ne put rien obtenir. Quand même il auroit obtenu quelque choſe de ce côté-là, pouvoit-il empêcher qu'on n'en fît une ſeconde édition dans les pays étrangers? Je n'étois point à Paris lorſqu'on ſaiſit les exemplaires ſans qu'on les comptât. J'attendois le retour du Roi à qui l'Ouvrage étoit dédié ; & ce fut pendant cet intervalle & pendant mon abſence qu'on machina

(4) C'eſt ſur l'édition d'Elzevir, qui a été faite ſur cette copie défectueuſe, qu'on a traduit en Latin l'Hiſtoire Critique du vieux Teſtament, & où l'on a augmenté les fautes, parce que le Traducteur qui n'entendoit pas aſſez la matiere y a fait de ſon chef pluſieurs changemens. Je ne ſai ſi la Verſion Angloiſe qu'on a publiée de ce même Ouvrage n'a point auſſi été faite ſur la mauvaiſe édition d'Elzevir.

na toute cette affaire. Je revins à Paris sur l'avis que m'en donna par lettres le P. de Saillant Superieur de la Maison de Paris, à qui Monsieur de C. en écrivit de Saint Germain. Il est encore bon que vous sachiez, que la Dame Billaine qui avoit fait les frais de l'Impression, avoit eû le tems d'en cacher plus de six cens exemplaires, qui ne furent point déclarez au Commissaire, & dont je ne savois rien. Cette femme fut assez imprudente pour découvrir tout le mystere, sur la promesse qu'on lui fit de faire paroitre ce Livre quand il auroit été corrigé. Mais elle fut la dupe de ceux qui lui firent cette promesse. Je vous fais tout ce petit détail, parce que vous l'avez souhaité. Je suis, &c.

A Bolleville. Fevr. 1679.

LETTRE X.

A MONSIEUR l'Abbé D. L. R.

Pourquoi la nouvelle édition (1) *des Disputes de Maldonat sur les Sacremens est si peu recherchée. Qui est l'Auteur des Prefaces qu'on voit à la tête de cette édition.*

MONSIEUR,

Vous ne devez point être surpris de voir, que la nouvelle édition des Disputes de Maldonat sur les Sacremens ait si peu de cours. Il est vrai que ce Livre a été fort recherché avant qu'il fût réimprimé. Il y avoit longtems qu'il ne s'en trouvoit plus d'exemplaires chez les Libraires, & si par hazard il s'y en trouvoit quelqu'un, le prix en étoit excessif. Ce changement vient de ce que le plus souvent les Livres ne sont estimez que par rapport

(1) Ce Recueil est intitulé: *Joannis Maldonati Societatis Jesu Presbyteri ac Theologi præstantissimi Opera varia Theologica tribus tomis comprehensa, ex variis tum Regis tum Doctissimorum virorum Bibliothecis maximâ parte nunc in lucem edita.* C'est un petit *in folio* qui a été sous la presse pendant plusieurs années; & enfin l'Impression fut achevée en 1677. Le Docteur Faure qui en avoit procuré l'édition en obtint le Privilege de Mr. le Tellier alors Chancelier de France.

port aux préjugez de ceux qui sont interessez à les faire valoir. Vous savez l'ancien axiome d'un Poëte Latin : *Pro captu lectoris habent sua fata libelli.* Cet Ouvrage n'est pas moins bon presentement, que lorsqu'il parut pour la premiere fois : mais un certain parti qui avoit beaucoup contribué à lui donner de l'estime ne peut plus maintenant le souffrir ; parce que dans cette nouvelle édition l'on a ajoûté quelques petits Traitez sur le Libre arbitre, sur la Grace, & sur la Prédestination, qui sont entierement opposez à la doctrine de Saint Augustin. Ceux qui font gloire d'être Augustiniens, avoient été ravis de trouver dans les Disputes de Maldonat sur les Sacremens plusieurs choses, qui leur sembloient contraires aux sentimens des autres Jesuites, & principalement dans son Traité de la Penitence. Si le Libraire n'avoit donné au Public que l'ancienne édition, sans y inserer les Opuscules dont je viens de parler, le Livre auroit eû la même estime qu'auparavant : Car ce sont des Augustiniens (2) qui ont conseillé à Billaine de le réimprimer. Mais ce Libraire selon le style des gens de son métier a crû, qu'en l'augmentant de quelques pieces nouvelles, il en auroit un plus grand debit. En quoi il s'est trompé, tout habile qu'il est en fait de Librairie.

En

(2) Mr. Faure Docteur de Sorbonne, qui faisoit profession ouverte d'être Augustinien, & de n'aimer pas les Jesuites, conseilla à Billaine de réimprimer le Livre des Sacremens de Maldonat, qui étoit devenu très-rare. Il lui promit d'en obtenir le Privilege de Mr. le Chancelier le Tellier : ce qu'il fit en effet.

En effet ce docte Jesuite semble avoir pris plaisir non-seulement à combattre les sentimens de Saint Augustin ; mais aussi à attaquer de dessein formé les explications que ce Pere a données à plusieurs passages de l'Ecriture, comme s'il les avoit inventées pour refuter plus facilement les Pelagiens. Ce langage comme vous voyez, ne peut pas plaire à des Augustiniens : mais Maldonat qui avoit à combattre les Calvinistes de France, jugea que Saint Augustin n'étoit plus gueres de saison. Il semble avoir suivi en cela les Constitutions de son Pere Ignace, qui veulent qu'on se serve de la fameuse regle de Lesbos, *regula Lesbia*, en accommodant la Théologie aux tems & aux lieux, lorsqu'il s'agit de la plus grande gloire de Dieu, *ad majorem Dei gloriam* : en quoi il a très-bien réüssi. Afin que vous puissiez juger vous-même si les expressions de ce Jesuite peuvent être supportables à des Augustiniens, je veux vous en marquer quelques-unes. Cette interpretation de Saint Augustin, dit-il, dans son Traité de la Prédestination, a été inconnuë jusqu'à lui; & elle montre assez d'elle-même, qu'il ne l'a inventée, que pour éviter la force de l'argument de ses Adversaires : *Interpretatio * hæc Augustini ante illum fuit inaudita, & satis ipsa ostendit à se fuisse inventam ad fugiendam vim argumenti.* Il dit encore en ce même lieu, que les preuves dont Saint Augustin se sert pour établir son opinion, ne répondent point à la capacité de son Esprit :

Argu-

* *Maldon. de prædestin. p. 210.*

Argumenta quibus D. Augustinus in eam sententiam adductus est indigna sunt ejus ingenio. Il pousse même les choses plus loin: car il refute en particulier les raisons de ce Pere & de ses Disciples.

Comme dans la nouvelle édition, ce petit Traité & les autres sur la Grace & sur le libre Arbitre, sont joints à ses Disputes sur les Sacremens, ceux qui avoient été d'abord portez à louër celles-ci, n'avoient plus les mêmes raisons de le faire, voyant que Maldonat combattoit de toute sa force les opinions de Saint Augustin, pour avoir lieu de détruire plus facilement l'Heresie des Calvinistes. J'ai en manuscrit un Ouvrage de ce Jesuite sur les Ceremonies en general, & sur celles de la Messe en particulier. Cet Ouvrage qu'il a dicté dans Paris en même tems que son Livre sur les Sacremens, devoit être joint à celui-ci. J'en ai averti Billaine, mais il étoit trop tard: outre que les Docteurs de Paris, loin de donner leur approbation aux Livres de Maldonat, ont une extrême aversion pour lui. Ils se souviennent toûjours des anciennes disputes de leurs Confreres avec lui, dans lesquelles il les poussa vivement.

C'est apparemment pour cette raison, qu'il ne paroit aucune Approbation doctorale à la tête de ce Recueil, quoique Monsieur le Chancelier ait donné son Privilege. Cependant l'Epître Dedicatoire qui est addressée à Mr. l'Archevêque de Rheims, & la Preface, sont de la main d'un Docteur de Sorbonne: mais il n'a osé mettre son nom,

propter

propter metum Judæorum. Je ne ſuis point ſurpris que cette Epître Dédicatoire & la Préface ne ſoient point dans l'Exemplaire que vous avez acheté depuis peu : je ne les ai point non plus trouvées dans quelques autres Exemplaires. Il ſe pourroit faire qu'on les en auroit retranchées exprès à cauſe des grandes loüanges qu'on y donne à Maldonat.

Le Docteur Dubois (3) que vous connoiſſez, eſt l'Auteur de l'Epître Dédicatoire qu'il a miſe ſous le nom du Libraire Pralard, qui eſt chargé de la vente de ce Livre. Comme il parle ſous le nom d'un autre, il n'a point craint de juſtifier Maldonat, ſur tout ce qui lui avoit été reproché autrefois par les Théologiens de Paris, tant ſur ſes mœurs, que ſur ſa doctrine. Voici les propres paroles de Monſieur Dubois, auxquelles je vous prie de faire attention : *Joannis Maldonati ſanctitas, morum integritas, ac doctrinæ catholicæ, quam ejus Scripta ſpirant, puritas, & ſi norunt invidos, crimen neſciunt : quos inter, illi ſanè timendi magis, qui inductâ Religionis ac pietatis larvâ, hoſtilem animum diſſimulant.* C'eſt dire nettement & en peu de mots, que les Docteurs de Paris, qui cenſurérent avec tant d'aigreur les Ecrits de Maldonat, ſe ſervirent du prétexte de Religion & de pieté, comme ſi les Ecrits de ce docte Jeſuite avoient été contraires à l'une & à l'autre.

C'eſt

(3) Ce Docteur qui a été long tems le Bibliothecaire de Monſieur l'Archevêque de Rheims, ne l'étoit point encore alors ; mais il avoit de grandes liaiſons avec le Docteur Faure.

C'eſt encore le même Mr. Dubois, qui prend la défenſe de Maldonat dans la Préface qui eſt au devant de ce Recueil. Il le juſtifie pleinement des Hereſies qui lui avoient été imputées par les Docteurs de Paris (4): puis il ajoûte, que bien que ce ſçavant Homme eût été abſous de tout ce dont on l'accuſoit, par un Arrêt ſolemnel du Parlement, & que Pierre de Gondi alors Evêque de cette grande Ville, eût prononcé une Sentence en ſa faveur, il ſe retira à Bourges dans le College de ſa Societé, pour y vivre en paix. En quoi il fit ſagement, pour ne donner pas lieu à de nouvelles calomnies contre lui. Les Jeſuites ne manquérent pas alors de publier & de faire afficher dans Paris & dans pluſieurs autres grandes Villes du Royaume la Sentence d'abſolution prononcée par Mr. de Gondi en faveur de leur Confrere. Cette même Sentence ſe trouve auſſi imprimée à la tête des premieres éditions de ſes Commentaires ſur les Evangiles; mais il y a long-tems qu'ils l'en ont retranchée eux-mêmes. Je ne doute point qu'ils n'ayent eû des raiſons pour cela. Car la Societé qui eſt ſage & prudente, ne fait rien que *ad majorem Dei & Beatæ Virginis Gloriam.* Je ſuis &c.

A Paris 1680.

(4) Maldonat avoit ſoutenu fortement contre les Docteurs de Paris, qu'il n'étoit pas conſtant que la Ste. Vierge eût été exempte du peché Originel : ſentiment qui ne s'accommode plus avec les opinions & la pratique des Jeſuites.

LET-

LETTRE XI.

A MONSIEUR G*. Docteur de Sorbonne & Principal du College des Tresoriers.

Du Livre de Jean Raynold qui a pour titre, Censure des Livres Apocryphes de l'ancien Testament. *Reflexions sur cet Ouvrage qui est trés-rare en France.*

MONSIEUR,

Je reconnois avec vous, que les Controverses du Cardinal Bellarmin ont été d'un grand secours à la plûpart de nos Theologiens. Mais vous devez aussi avouer, qu'elles ont donné occasion à quelques Protestans habiles de fortifier leur parti, en publiant contre lui des Ouvrages pleins d'érudition. Je mets au nombre de ces Ouvrages celui de Jean Raynold Docteur Anglois Professeur dans l'Academie d'Oxfort. Son Livre qui a pour titre, (1) *Censure des Livres Apocryphes du Vieux Testament*, contient deux gros volumes *in* 4°. où il y a beaucoup de choses inutiles, que l'Auteur auroit apparemment retranchées, s'il l'avoit

* Galliot.

(1) Voici le titre entier de ce Livre : *Censura Librorum Apocryphorum veteris Testamenti adversum Pontificios, imprimis Robertum Bellarminum, à Joanne Raynoldo Anglo Academiæ Oxoniensis Professore Theologo in duos tomos digesta, in nobili Oppenheimio Collegio Musarum Hieronymi Galleri, sumptibus Viduæ Lavinii Hulsii, & Henrici Laurentii; anno* 1611.

l'avoit fait imprimer lui-même. Ce ſont des leçons qu'il avoit dictées dans ſon Academie, & qu'on auroit pû reduire à un petit volume *in* 4o.

Vous remarquerez que ce Raynold eſt le Docteur Regnault, dont il eſt parlé dans la Conference de Hamptoncourt, & qui n'étoit gueres moins oppoſé aux Epiſcopaux d'Angleterre, qu'aux Docteurs Catholiques. Il vouloit qu'on abolît pluſieurs ceremonies que l'Egliſe Anglicane a conſervées ; & il s'appuyoit principalement ſur ce qu'elles étoient en uſage dans l'Egliſe Romaine. Jaques I. Roi de la grande Bretagne qui aſſiſtoit à cette Conference, & qui y préſidoit, lui dit en raillant, que le Docteur Raynold ne devoit point porter de pourpoint, parce que ceux de l'Egliſe Romaine en portoient. Mais mettant à part la raillerie de ce Prince, le Docteur Rainold parle dans ſon Ouvrage en homme qui avoit étudié dans les Originaux les faits dont il traite. C'eſt pourquoi il ne copie pas ordinairement les autres. Il m'a paru au contraire, que ceux qui ont écrit après lui ſur ces mêmes matieres l'ont ſouvent copié. J'ai lû pour mon uſage l'Exemplaire que Naudé avoit apporté d'Alemagne pour la Bibliotheque Mazarine, & qui eſt preſentement dans la Bibliotheque du Roi.

Les Ecrits que Bellarmin dictoit dans Louvain, firent d'abord grand bruit, même parmi les Proteſtans. Il ſe répandit juſques dans l'Angleterre, où il y avoit alors deux ſavans Profeſſeurs, ſçavoir Jean Raynold à Oxfort, & Guillaume Whitaker à Cambrige. La repu-

putation que ce Jesuite s'acqueroit de jour en jour, les obligea detourner leurs armes contre lui. Whitaker publia le Livre *in* 4°. que je vous ai prêté, & qui *vous a*, dites-vous, *bien fait suer*, parce qu'on n'a pas coûtume de faire ces sortes d'objections sur les bancs de Sorbonne. L'un & l'autre étoient plus attachez au parti des Calvinistes Puritains, qu'à celui des Episcopaux. Raynold * ne sauroit souffrir l'usage de l'Eglise Anglicane, qui lit dans le Service public les Livres de Judith, de Tobie, &c. par un Decret des Evêques assemblez dans un Synode tenu à Londres, où ils déclarent néanmoins que ces Livres sont apocryphes.

Ce Théologien n'ignoroit pas, que dès les premiers siécles, on lisoit ces mêmes Livres dans le Service public, quoique l'Eglise selon Rufin & Saint Jerôme, ne les mît pas dans le rang des Ecritures canoniques. Mais il prétendoit qu'on devoit se regler sur le Decret du Concile de Laodicée, qui porte qu'on ne lira dans l'Eglise aucun Livre de l'Ecriture qui ne soit canonique: *Prudenter Patres Laodiceni decreverunt, nullos in Ecclesia libros legendos ἀκανονίστους, id est non canonicos.* Il reproche à son Eglise Anglicane de lire entier le Livre de Judith pendant le mois d'Octobre, bien qu'il ne soit pas, dit-il, exempt de mensonges. Et en effet il n'a rien oublié dans le corps de son Ouvrage, pour découvrir ces prétendus mensonges du Livre de Judith. Mais il n'a pas consideré, qu'en suivant sa maniere de raisonner, on lui peut faire les mêmes objections

* *Raynold Prælect.* 27.

jections sur les Livres des Paralipomenes, qu'il reconnoît pour canoniques.

Le Professeur Anglois a bien mieux entendu le passage de Saint Epiphane, où il est parlé de *l'aron* des Juifs, que plusieurs de nos Theologiens, & même que ce docte Critique Joseph Scaliger. Il a très-bien observé, que cet endroit a été corrompu dans la Version Latine de ce Pere, & qu'il a été même encore plus alteré dans le texte Grec, * où l'on ne doit pas lire *Aaron* avec Andradius & quelques autres Ecrivains, mais *aron* qui signifie *arche* ou *armoire*. Les Juifs renfermoient dans cette armoire les Livres canoniques de l'Ecriture, en sorte que tout ce qui n'étoit point dans l'*aron* ou armoire, étoit censé apocryphe. Ce qui confirme cette explication des paroles de Saint Epiphane, qui ont été copiées par Saint Jean de Damas, c'est qu'encore aujourd'hui on voit dans le fond des Synagogues ces sortes d'armoires, où l'on renferme les sacrez rouleaux.

Vous savez que dans toutes les éditions de Saint Jerôme, & même presque dans tous les exemplaires manuscrits des Préfaces de ce Pere sur Tobie & sur Judith, on lit † le mot *Hagiographe:* ce qui a fort embarrassé nos plus savans Ecrivains, qui ont distingué sans aucun fondement deux sortes d'Hagiographes chez les Juifs. Scaliger même avec toute sa Critique a suivi cette fausse leçon, mais Raynold qui avoit l'esprit penetrant a vû tout d'un coup, qu'il falloit necessairement lire dans le texte de Saint Jerôme *apocryphes* & non pas *hagio-*

* *Prælect.* 37. † *Prælect.* 44.

hagiographes. Car outre que la ſuite de tout le diſcours le montre manifeſtement, il eſt certain que les Juifs ne mettent point dans le rang des Ecritures hagiographes les Livres de Judith & de Tobie.

Ce même Auteur, pour appuyer davantage ſa penſée, allegue l'autorité d'Iſidore de Seville, qui a lû en effet dans Saint Jerôme *apocryphes*: il cite Brito (2) qui a remarqué ſur cet endroit une diverſité de leçon, y ayant dans quelques exemplaires, *apocryphes*. Il rapporte auſſi l'obſervation de Comeſtor, qui dit ſur ce paſſage de Saint Jerôme, qu'il y a une faute, & qu'on n'y doit pas lire *hagiographes*. Ce qu'il confirme par pluſieurs autres Ecrivains Catholiques, auxquels il joint le prologue de la gloſe ordinaire, où l'on remonte juſques à l'origine de cette fauſſe leçon, qui vient de la pieté des Copiſtes, *ex pietate exſcribentium*. Ces Copiſtes, ou plûtôt les anciens Reviſeurs des Livres ont corrigé cet endroit ſelon leurs préjugez, ne voulant pas mettre Judith & Tobie au nombre des Livres apocryphes.

Je ne vous ai fait tout ce détail, que pour vous faire mieux connoître, que le fameux Raynold n'eſt pas du nombre de ces Contro-ver-

(2) Ce Brito étoit un Religieux de l'Ordre de Saint François, & bien qu'il vécût dans un ſiecle barbare, il paroit en cela plus critique que les plus habiles Critiques de ces derniers tems. Voici ſa note ſur le mot *hagiographa*, qui eſt dans la Preface de Saint Jerôme ſur Tobie: *Alia litera habet* apocrypha, *quòd meliùs eſt, quia Hieronymus in Prologo galeato numeratis Libris canonicis, inter quos iſte non eſt, infert. Quidquid extra hæc eſt, inter apocrypha eſt computatum.*

versistes du commun. Il releve souvent Bellarmin sur des faits qui regardent la Critique. Par exemple il le reprend de ce que sans consulter les originaux des Auteurs qu'il allegue, il suit des traductions fausses. Je suis néanmoins persuadé, que ce Protestant ne rend pas justice à ce Cardinal, lorsqu'il le soupçonne d'avoir préféré ces fausses Versions, parce qu'elles étoient conformes à ses sentimens. Il y a bien plus d'apparence que Bellarmin en a usé de la sorte, parce que les Auteurs de ces traductions étant anciens, ils ne pouvoient être suspects aux Protestans. Mais après tout, il seroit difficile d'excuser par tout ce savant Controversiste, qui paroit bien plus exact dans sa Bibliotheque des Ecrivains Ecclesiastiques, que dans ses Controverses.

Raynold fait aussi le procès à Genebrard sur la distinction du double Canon des Livres sacrez, l'accusant d'avoir mal rapporté les paroles de Saint Epiphane. Sa Critique même s'étend jusqu'à reformer de certains endroits des Conciles, qu'il juge avoir été alterez: ce qu'il prétend prouver par la varieté des Editions.

Il examine aussi en Critique ce que Cassiodore & Junilius ont dit touchant les Docteurs Syriens dans les Ecoles de Nisibe *, & il en conclut, que ces Docteurs n'ont point mis les Livres dont il est question au nombre des Livres canoniques. Car Junilius, quand il fait le dénombrement des Livres canoniques, ne parle point de celui de Tobie; & pour ce qui est des autres, il assure en termes exprès, qu'ils

* *Prælect.* 37.

qu'ils, n'ont point place parmi les Livres canoniques. *Magistri ergo publici Nisibensis Scholæ docuerunt hos libros non esse canonicos. Nam Junilius cùm canonicos Libros numerat, Tobiæ mentionem non facit, de cæteris expressè affirmat, non currere inter canonicos.* Il ajoute néanmoins que Junilius ne dit pas la même chose du Livre de l'Ecclesiastique : mais il conjecture qu'il y a en ce lieu quelque faute de Copiste, ou que peut-être le Disciple Persan n'a pas bien compris toutes les paroles des Docteurs Syriens, ou même que Junilius avoit oublié quelque chose de ce qu'il avoit lû : *De solo Ecclesiastico idem non pronunciat, errore quidem aliquo fortasse Librarii sternutantis ; fortasse Pauli Persæ, qui dictata Magistrorum non omnia ad unguem tenebat ; fortasse Junilii eorum quæ legerat nonnulla obliti.* Mais ce ne sont là que des conjectures, d'où l'on ne peut rien conclurre : & à vous dire la verité, ce qui regarde ces Ecoles de Nisibe est fort obscur dans Cassiodore & dans Junilius. Il me paroit même quelque brouillerie dans leur texte de la maniere qu'il a été imprimé.

Outre ces conjectures Raynold infere de la raison que Junilius apporte en ce lieu, qu'il y a quelque faute dans l'exposé de ce passage. Cette raison consiste en ce que Junilius l'appuye sur l'exemple des Hebreux. Il est vraisemblable, dit nôtre Auteur, que ces Maîtres de l'Ecole de Nisibe ont fait un grand fond sur l'autorité des Hebreux ; parce qu'ils enseignoient dans l'Ecole de Nisibe, qui est dans la Syrie selon Strabon, & ceux qu'ils enseignoient étoient Hebreux, comme le témoigne

Caſſiodore: *ſed errore factum eſſe*, dit le Profeſſeur Anglois, *Junilius ipſe mihi fidem facit, cùm hanc rationem reddat cur excludit illos libros ? quia, inquit, apud Hebræos ſuper hâc quoque differentiâ accipiebantur. Et quidem magnopere Magiſtros illius Scholæ commotas fuiſſe auctoritate Hebræorum, ex eo fit veriſimile, quòd in Schola Syrorum docuerunt. Fuit enim Niſibis in Syria Strabone teſte, & quos docuerunt Hebræi fuerunt, quod Caſſiodorus teſtatur.*

Il y auroit pluſieurs reflexions à faire ſur ces anciennes Ecoles de Niſibe. Il eſt certain que les Chrétiens d'au delà de l'Euphrate qui parloient la Langue Syriaque, ont eû une Verſion de la Bible faite ſur le texte Hebreu, & par conſequent ils n'ont point reconnu d'abord comme canoniques les Livres de Judith, de Tobie, & les autres écrits en Grec qui n'ont jamais été dans le Canon des Juifs. Cependant il y a long-tems que ces Peuples ont ces mêmes Livres dans leur Langue Syriaque. Je vois même que nos plus habiles Critiques ſe ſont trompez, lorſqu'ils ont crû que les Juifs ont une Paraphraſe Caldaïque du Livre de la Sageſſe. Car cette Paraphraſe ou Verſion qui a été citée par quelques Rabbins, eſt une Verſion Syriaque, & quoi qu'il y ait peu de difference entre le Caldéen & le Syriaque, les Connoiſſeurs ſavent mettre de la diſtinction entre ces deux Langues. Je reviens à Raynold.

Ce ſavant Proteſtant ſuivant ſa methode refute les preuves que Bellarmin a produites, pour montrer que les anciens Docteurs de l'Egli-

l'Egliſe ont mis la Sageſſe au nombre des Livres canoniques. Ce Jeſuite avoit cité les paroles d'Euſebe, où il parle de Hegeſippe dans ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique, & lui fait dire que Saint Irenée & toute l'Antiquité ont attribué à Salomon le Livre de la Sageſſe auſſi bien que celui des Proverbes: *Irenæus & omnis Antiquorum chorus, librum qui adtitulatur Sapientia, Salomonis eſſe dixerunt, ſicut Proverbia.* Mais Raynold * prétend que Bellarmin s'eſt trompé, ayant ſuivi la Verſion Latine de Rufin: au lieu qu'il y a dans le Grec d'Euſebe, que les Anciens ont appellé les Proverbes de Salomon Sageſſe *panarete*, c'eſt-à-dire qui contient les préceptes de toutes ſortes de vertus: *Nimirum deceptus eſt* (Bellarminus) *Rufini Interpretis errore, ſic enim in Græco:* Proverbia Salomonis ſapientiam πανάρετον vocarunt. Il inſiſte † ſur l'article Grec qui eſt dans Euſebe devant le mot de *Sageſſe*, qui indique ſelon lui que les Proverbes ſont appellez Sageſſe par excellence, παροιμίαι ἡ σοφία. Il s'étend fort au long ſur cette matiere: & à ce qu'on lui pouvoit objecter, que Saint Baſile a cité le Livre de la Sageſſe ſous le nom de Salomon, il répond que ce Pere nie en d'autres endroits, qu'il ſoit veritablement de Salomon. Car il n'attribuë ‡ avec pluſieurs autres anciens Docteurs de l'Egliſe, que trois Livres à Salomon. Il en eſt de même du Livre de l'Eccleſiaſtique: ce qui a fait dire à Alphonſe à Caſtro, qu'il faut interpreter benignement les Peres, lorſqu'ils alle-

 guent

* *Raynold. Præl.* 13. *col.* 114. † *Prælect.* 14. *col.* 117.
‡ *Præl.* 18. *col.* 152.

guent sous le nom de Salomon les paroles de l'Ecclesiastique : * *Benignè interpretanda sunt omnia Patrum dicta, ubi citant verba Ecclesiastici sub nomine Salomonis.* En effet Saint Jerôme même qui a reconnu que l'Ecclesiastique n'étoit point de Salomon, le cite quelquefois sous le nom de ce Prince, imitant, comme il fait souvent, le langage des autres Ecrivains Ecclesiastiques.

Mais Raynold est obligé d'avoüer que Saint Augustin, lorsque dans son Livre 2. de la Doctrine Chrétienne, il fait le dénombrement des Livres canoniques, y renferme la Sagesse, Judith, Tobie, & les autres que les Protestans appellent apocryphes. ‡ *Hoc non diffiteor*, dit-il, mais il conjecture que ce Pere n'a pas été constant dans ce sentiment : en quoi il se trompe. Car Saint Augustin a suivi en cela le sentiment des Eglises d'Afrique, qui reconnoissoient tous ces Livres pour canoniques. Comme l'autorité de Saint Augustin devoit être d'un grand poids parmi les Protestans, il examine en un autre endroit † ce que ce Pere dit Liv. 17. de la Cité de Dieu, ch. 20. touchant les Livres de la Sagesse & de l'Ecclesiastique, qui ont été regardez comme authentiques & divins par l'ancienne Eglise, principalement en Occident. Il oppose à cette autorité de Saint Augustin les témoignages de Saint Hilaire, de Saint Jerôme, & de Rufin. Mais il devoit considerer que Saint Jerôme & Rufin vivoient en Orient, & que Saint Hilaire copie souvent les Orientaux, & principalement Origene. Saint Augustin a donc

est

* *Prælect. 27. col. 230.* ‡ *Ibid.* † *Præl. 38.*

eû raiſon d'alleguer pour ſon opinion l'autorité des Egliſes d'Occident, puiſque dès les premiers commencemens du Chriſtianiſme, l'Egliſe Romaine qui eſt la principale de toutes les Egliſes du Monde, a reconnu pour divins & canoniques les Livres dont il eſt queſtion. Ce Pere auroit pû encore ajouter à toute l'Egliſe Occidentale, l'Egliſe d'Egypte, qui tient le ſecond rang après l'Egliſe Romaine.

Je conclus de cette obſervation qui me paroit bien fondée, que le Profeſſeur d'Oxford ſe trompe * lorſqu'il fixe vers l'an 400. dans le Concile de Carthage ce qu'il appèlle une erreur. Car il eſt manifeſte que dès les premiers commencemens de l'Egliſe Romaine, ces Livres que les Proteſtans nomment apocryphes, y étoient reçûs comme veritablement canoniques, quoiqu'il n'y eût aucun Decret là-deſſus. Ce que Raynold ajoute au même endroit touchant la Verſion de St. Jerôme ſur l'Hebreu, laquelle ayant été reçûë dans l'Egliſe, a fait évanouïr peu à peu l'ancienne opinion, merite bien qu'on y faſſe reflexion, *Poſtquam*, dit-il †, *Hieronymi Verſio ex Hebræo in Eccleſia recepta eſt : evaneſcere paulatim cœpit opinio illa, quæ ex priorum exemplarium auctoritate invaluerat, & ſententia Hieronymi Canoni Hebræorum conſentiens una cum illius Verſione ſtabiliri.* Il n'eſt pas ſurprenant que lors qu'on a ceſſé dans les Egliſes d'Occident, de ſe ſervir de l'ancienne édition Latine faite ſur les Septante, pluſieurs Ecrivains ayent embraſſé le ſentiment de Saint Je-

* *Præl. 39. col. 364.* † *Ibid col. 365.*

Jerôme, qui avoit traduit le Canon Hebreu: mais cela ne prouve pas, que l'autre opinion ne soit très-ancienne dans les principales Eglises du Monde.

Il est encore inutile à Raynold de produire un long Catalogue des Auteurs qui ont suivi l'opinion du même Saint Jerôme après Gregoire le Grand, touchant les Livres apocryphes. Il est certain que ce Pape est un des premiers qui ait commencé à donner cours à la nouvelle Traduction sur l'Hebreu. Dès qu'on n'a plus fait autre chose que copier cette nouvelle Traduction avec les Préfaces de Saint Jerôme, c'étoit comme une necessité d'entrer dans la pensée de ce Pere sur le Canon de la Bible. Mais plusieurs savans Hommes ont prétendu, qu'il parloit plûtôt avec les Juifs dont il publioit le Canon, qu'avec l'Eglise, au moins avec l'Eglise Occidentale.

Au reste il y a bien des inutilitez dans ces deux gros volumes de Raynold: il s'y étend trop au long sur les matieres de Controverse: mais c'étoit la maladie des Theologiens de ce tems-là; & à en juger par leurs gros volumes, on croiroit que les Protestans sont beaucoup plus éloignez de nous, qu'ils ne le sont en effet. Il a eû cet avantage d'avoir écrit après Whitaker dont il a emprunté beaucoup de choses: & il le cite avec éloge en ces termes.* *Ex animo vehementer gaudeo Virum ornatissimum D. Whitakerum Professorem Regium Cantabrigiæ suas Disputationes de controversiis adversus Jesuitas in lucem edidisse.* Les Jesuites, &

* Præl. 70. col. 802.

& sur tout Bellarmin, s'étoient rendus formidables à tout le parti Protestant. Bellarmin leur fournit en quelque façon des materiaux. Raynold, comme il le témoigne lui-même, avoit lû en manuscrit les Leçons que ce Jesuite dictoit dans Louvain. J'ai aussi quelque chose de ces Leçons en manuscrit, qui sont écrites de la main d'un Flamand. Je vous les communiquerai, quand vous le souhaiterez. Il n'est pas besoin que je vous en dise davantage là-dessus. J'ajouterai seulement, qu'il paroit d'une Préface qui est à la tête du premier volume de Raynold, que cet Ouvrage a été imprimé après la mort de l'Auteur, qui dictoit ses Leçons dans l'Ecole d'Oxfort en 1585. Je suis &c.

A Paris 1682.

LETTRE XII.

A MONSIEUR D*. Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.

Sur un Decret de Rome contre ceux qui soutiennent le mouvement de la Terre. Reflexions sur ce Decret & sur les nouvelles opinions de Descartes, sur la Philosophie d'Aristote, & sur celle de Platon.

MONSIEUR,

Il n'y a point de Chrétien qui ne convienne avec vous, que l'Ecriture qui est la Parole de Dieu, ne contient rien que de très-vrai. Mais ces Philosophes dont vous m'avez parlé prétendent que lors qu'il s'agit de matieres qui regardent la Philosophie; l'on ne doit pas suivre toûjours à la rigueur de la lettre les paroles du Texte sacré: & en cela ils n'avancent rien qui ne soit conforme au bon sens & même à l'autorité des Saints Peres. Il arrive quelquefois, disent-ils, que les Ecrivains sacrez, quoiqu'inspirez de Dieu, ont suivi les opinions vulgaires, & qu'ils se sont accommodez aux locutions reçûës parmi le Peuple.

Ne m'objectez point, que ce langage est de

* Dalle.

de l'impie Spinosa, qui nie absolument les miracles dont il est fait mention dans l'Ecriture. Défaites-vous de ce préjugé dont plusieurs abusent aujourd'hui. Il faut condamner les consequences impies que Spinosa tire de certaines maximes qu'il suppose. Mais ces maximes ne sont pas toûjours fausses d'elles-mêmes, ni à rejetter. Autrement il faudroit faire le procès à plusieurs Personnes très-doctes, & dont les sentimens sont orthodoxes. Quelques-uns de vos plus habiles Theologiens ont crû aussi bien que Spinosa, que tout ce qui est dans l'Ecriture ne doit point être pris à la rigueur de la lettre.

Je mets dans ce rang Holden savant Docteur de vôtre Faculté, qui dans son Analyse de la Foi dit en termes précis, (1) qu'on ne doit ni approuver ni rejetter les veritez philosophiques par les paroles seules de l'Ecriture sainte. Car bien que les Livres sacrez ne contiennent aucune fausseté, ils parlent ordinairement, comme le vulgaire parle, plûtôt selon la portée du commun, que selon une maniere exacte. C'est pourquoi, continuë ce Docteur de Paris, (2) celui qui voudroit établir les veritez de la Physique, des Mathema-

(1) *Veritates Philosophicæ nec probandæ nec improbandæ sunt ex puris nudisque sacræ Scripturæ verbis & sententiis. Quamvis enim nullam complectatur Scriptura falsitatem, attamen ipsius loquendi modus ut plurimùm vulgaris est, atque ad communem hominum captum potius quàm ad loquelæ proprietatem sermonis rigorem adoptans.* Hold. Analys. Fid. div. lib. 1. c. 5. lect. 1.

(2) *Qui Physicas, Mathematicas, Astrologicas, aut alterius cujusvis Scientiæ philosophicæ veritates ex sacræ Scripturæ locis obiter insertis, & juxta vulgi loquelam expressis tradere vellet, is Theologi & Philosophi indignum ageret.* Hold. ibid.

tiques, de l'Astrologie, & de toute autre partie de la Philosophie, sur de certains passages de l'Ecriture, qui n'en font mention qu'en passant, & en des termes usitez parmi le peuple, feroit une chose indigne & d'un Theologien & d'un Philosophe. Selon ce principe qui me paroit bien fondé, je ne voudrois pas tout-à-fait condamner l'opinion de Copernic, de Gassendi, de Descartes, & de quelques autres Philosophes de nôtre tems, sur le mouvement de la Terre qu'ils croyent être appuyé sur de bonnes raisons.

Je vous avoue que cette opinion a été condamnée par un Decret de Rome. Mais ces Philosophes soutiennent, qu'un Decret émané d'une Congregation de Cardinaux, ne doit point prévaloir à la Raison, lorsqu'il s'agit d'un fait de cette nature. Mr. Hardi qui n'étoit pas moins bon Chrétien, que bon Mathematicien, m'a dit plusieurs fois, que ce Decret avoit été donné à la sollicitation du Cardinal Bellarmin, qui avoit sû que quelques Jesuites Allemans aimoient la doctrine de Copernic, & qu'ils avoient dessein de l'enseigner. Ce Cardinal pour empêcher cette nouveauté dans sa Societé fit donner ce Decret. Mr. Hardi croyoit même, que le Pape avoit aussi prononcé là-dessus: mais il ajoutoit en même tems, que les Papes ne sont pas infaillibles sur ces sortes de matieres.

Didacus Stunica savant Théologien Espagnol, qui nous a laissé un docte Commentaire sur Job imprimé à Tolede en 1584. y appuye de toute sa force le sentiment de Copernic, lorsqu'il explique ces paroles du

chi-

ch. 9. de Job : *Qui commovet Terram de loco suo &c.* Il observe que ce passage paroit difficile(3), & qu'il pourroit être beaucoup éclairci par l'opinion des Pythagoriciens, qui croyent que la Terre a un mouvement de sa nature, & qu'on ne peut expliquer par d'autre voye les mouvemens des Etoiles qui sont si differens les uns des autres. Ce sentiment, dit-il, est aussi de Philolaüs, d'Heraclide de Pont, comme on le voit dans Plutarque, & aussi de Numa Pompilius, & de Platon qui étoit persuadé qu'on ne pouvoit soutenir le contraire sans tomber dans une très-grande absurdité. De nôtre tems, continuë Stunica, Copernic a expliqué, selon cette opinion, le cours des Planetes : *Nostro verò tempore Copernicus juxta hanc sententiam Planetarum cursus declaravit.* Ce docte Religieux Augustin, dont le Commentaire est dedié au Roi Philippe II. va encore plus loin : car il prouve assez au long, que le sentiment de Copernic n'est point opposé aux paroles de l'Ecriture Sainte; & enfin il conclut qu'on ne peut apporter aucun passage de l'Ecriture, qui dise si clairement, que la Terre n'a point de mouvement, que cet endroit de Job, dit qu'elle en

(3) *Qui locus difficilis quidem videtur, valdèque illustratur ex Pythagoricorum sententiâ. existimantium Terram moveri naturâ suâ, nec aliter posse Stellarum motus tam longè tarditate & celeritate dissimiles explicari. Quam sententiam tenuit Philolaüs & Heraclides Ponticus, ut refert Plutarchus in Libro de Placitis Philosophorum: quos secutus est Numa Pompilius, & quod magis miror, Plato divinus senex factus; ita ut secus existimare absurdissimum esse diceret, ut narrat idem Plutarchus in suo Numâ. — Nostro verò tempore Copernicus juxta hanc sententiam Planetarum cursus declarat.* Didac. Stun. Comm. in c. 9. Job. p. 205.

en-a-un * : *Denique nullus dabitur Scripturæ sacro-sanctæ locus, qui tam apertè dicat Terram non moveri, quàm hic moveri dicit.* Voilà ce que soutient Didacus-Stunica : c'est un Théologien Espagnol d'un grand merite, qui parle de la sorte dans un pays d'Inquisition, & dans un Ouvrage approuvé avec éloge.

Il est vrai, comme vous le marquez dans vôtre Lettre, que plusieurs Peres de l'Oratoire font profession d'embrasser les opinions de Descartes, quoique depuis peu de tems les Superieurs s'y soient opposez, ou plûtôt ayent fait semblant de s'y opposer. Mais après tout, le Cartesianisme n'est point la doctrine du Corps, mais seulement de quelques particuliers. Les gens de Port-Royal qui sont en toutes choses les *Antipodes* des Jesuites, ont aussi pris fortement le parti de Descartes. Messieurs Arnauld & Nicole, ne se cachent point là-dessus. Et en effet cette Philosophie s'accommode bien mieux avec leurs sentimens, que celle de l'Ecole. Vous n'ignorez pas avec quelle chaleur les Théologiens de Flandres Amis ou Disciples de Jansenius d'Ipres, se sont déclarez contre Aristote & ses Partisans.

Mr. de Berulle premier Instituteur des Peres de l'Oratoire de France, estimoit l'esprit & la personne de Descartes, sans entrer dans ses opinions, dont il n'étoit pas capable de juger. Et à vous dire la verité, bien des gens souhaiteroient, que cette Philosophie questionnaire qui regne depuis long-tems dans nos Ecoles, en fût bannie entierement. Je puis vous assurer qu'on y attribuë bien des choses à Ari-

* Idem.

d'Aristote auxquelles ce Philosophe n'a jamais pensé. Le petit Livre que Gassendi a publié *adversus Aristoteleos*, pour avoir lieu de donner plus de cours à sa nouvelle Philosophie, n'est qu'un très-petit abregé d'un excellent Ouvrage, composé par un Italien (4) sur les Ouvrages & la doctrine d'Aristote. Quelques-uns ont eû dessein d'introduire Platon dans les Ecoles publiques, mais ce dessein n'a point réüssi, parce qu'Aristote y a pris de trop fortes racines, & même parmi nos Théologiens. Dites-moi, je vous prie, que seroient devenus les Ecrits de Saint Thomas, si l'on avoit banni des Ecoles Aristote & ses Commentateurs?

Peut-être ne savez-vous pas, que les premiers Peres de l'Oratoire avoient comme formé le dessein, d'introduire parmi eux la Philosophie de Platon, qui leur paroissoit avoir quelque chose de plus grand & de plus sublime pour la Théologie. Quelques-uns d'eux ont publié des Ouvrages sur cette Philosophie. Le Pere Fournent qui passe pour un de leurs plus habiles en ce genre, a fait imprimer un Cours de Philosophie, où l'on trouve un mélange peu judicieux de la Philosophie de Platon avec celle d'Aristote. Cet Ouvrage étoit destiné pour l'usage de l'Academie de Juilli: mais il n'a été goûté de personne, non pas même de ceux de sa Compagnie. Ce n'est pas qu'il n'y fasse de très-belles remarques sur

(4) Cet Ecrivain Italien est François Patrice, dont l'Ouvrage a été imprimé *in folio* à Bâle sous ce titre en 1581: *Francisci Patricii Discussionum Peripateticarum tomi quatuor, quibus Aristotelica Philosophia universa historia atque dogmata cum Veterum placitis collata, eleganter & erudite declarantur.*

le Platonisme : mais ce n'est pas dequoi il s'agissoit. Aussi n'a-t-il été d'aucun usage pour leur Collége de Juilli. On l'a regardé comme un Livre qui contient de fort bonnes choses ; mais qui dans sa totalité ne peut être d'aucune utilité : *Infelix operis summa.*

On ne sauroit nier, qu'il n'y ait d'excellentes choses dans les Ouvrages de Platon ; mais elles sont quelquefois accompagnées de je ne sai quel galimatias. Ce que vous ne trouverez point dans les Livres d'Aristote, qui écrit d'une maniere beaucoup plus exacte. Quelques Savans après Ciceron, ont à la verité donné à Platon le nom de *Divin.* Mais tout Divin qu'il est, il a été en quelque façon le Pere des plus anciennes heréfies. Son style qui est fort étudié n'est pas entierement du goût de Longin. Cet habile Critique blâme quelques-unes de ses expressions qui sont en effet outrées, & auxquelles on ne peut donner raisonnablement le nom de *sublimes.* Il est vrai qu'il y a eu des Platoniciens qui ont défendu leur Maître contre Longin. Mais tout ce qu'ils ont pû dire pour sa défense ne le justifie point. Il a imité par excès le style politique, ayant quelquefois encheri sur les expressions hyperboliques des Poetes. En-un mot le *Divin* Platon pour avoir voulu s'élever trop au dessus des hommes, est souvent tombé dans un galimatias pompeux, que quelques-uns confondent avec le *sublime.* Je suis &c.

1682.

LETTRE XIII.

A MONSIEUR l'Abbé G. de la Maison & Societé de Sorbonne.

Quatre Anecdotes qui regardent la seconde Edition des Ceremonies & Coûtumes *des Juifs, publiées par Monsieur Simon en* 1681.

JE réponds, MONSIEUR, aux quatre difficultez que vous m'avez proposées, sur la nouvelle Edition des *Ceremonies & Coûtumes qui s'observent aujourd'hui parmi les Juifs.*

I. Vous ne reconnoissez point, dites-vous, mon style dans l'Epître dedicatoire. Aussi n'est-elle point de moi, mais de Mr. de Fremont d'Ablancourt. Voici comme la chose s'est passée. La Billaine qui faisoit la dépense de l'impression de ce Livre souhaita qu'il fût dédié à Monsieur l'Evêque de Condom: à quoi je ne m'opposai point. Le Prélat à qui l'on en donna avis, témoigna qu'il seroit bien aise de lire de lui-même le Manuscrit du Supplement que l'Auteur avoit ajouté: ce qu'il fit. Et après l'avoir lû il jugea à propos de le renvoyer à Mr. Pirot, pour l'approuver en qualité de Censeur Royal. Et c'est en effet en cette qualité qu'il a donné son approbation à l'Ouvrage après l'avoir bien examiné. Alors je m'en retournai à ma campagne. Mr. d'Ablancourt, plûtôt à la priere de

de la Billaine, qu'à la mienne, se chargea de l'Epître dedicatoire, qui fût aussi envoyée au Prelat, comme étant de moi, & il l'a lûë, & même aggréée avant qu'elle fût sous la presse. S'il y a donc quelque chose qui ne vous plaise point dans cette Epître, vous en devez rejetter la faute sur Mr. d'Ablancourt, qui me dit en partant, qu'il alloit faire un *galimatias pompeux*. En quoi il a, direz-vous, très-bien réüssi : mais il n'y a rien du mien ; car je n'étois plus à Paris, lorsqu'elle fut composée.

II. Vous me demandez ce que veulent dire de certains crochets ou parenthéses, qu'on voit en quelques endroits du corps de l'Ouvrage, & qui semblent y avoir été mis exprès. Pour contenter vôtre curiosité, je vous dirai librement, que tout ce qui est entre deux crochets vient de l'Approbateur de l'Ouvrage, & non de l'Auteur. Quand Mr. Pirot m'eût rendu mon Manuscrit avec les additions qu'il jugea necessaires d'y inserer, je les marquai moi-même entre deux crochets, afin que dans l'Imprimé je pûsse distinguer ce qui étoit veritablement de moi, d'avec les additions ou gloses du Censeur Royal ; parceque j'étois obligé de remettre mon Original à Monsieur le Chancelier, & que je n'en avois point d'autre Copie. Par exemple à la fin de l'Ouvrage après ces mots, *Afin qu'il change le pain & le vin au Corps & au Sang de Nôtre Seigneur*, on lit ceux-ci entre deux crochets: [quoique cela ait été expliqué par les Grecs au Concile de Florence, qui déclarérent croire, que ces paroles, *Ceci est mon Corps*, font

font la consécration.] Tout cela est de l'Approbateur, & nullement de moi. Je dis la même chose de ce qu'on lit au bas de la page 42. & au bas de la page 43. entre deux parentheses.

III. Vous me demandez encore, pourquoi dans cette nouvelle Edition qui contient un supplement si considerable, on ne trouve point d'autre Privilege, que celui de la premiere édition en 1674. où ce supplement n'étoit point. Je répons à cela, que c'est une ruse de la Billaine, parce que le premier Privilege avoit été donné pour un assez grand nombre d'années; au lieu que le second ne fut donné que pour quatre ans. Si vous doutez de la verité de ce second Privilege, Lambin qui a été l'Imprimeur, & à qui je l'ai laissé étant en mon nom, vous le fera voir quand vous le souhaiterez.

IV. Enfin vous desirez de savoir, pourquoi vous n'avez point trouvé dans vôtre exemplaire l'Approbation de Mr. Pirot, & pourquoi on lit seulement à la tête du Livre, *avec Privilege du Roi*, sans qu'il y soit fait mention de l'Approbation Doctorale. Ce qui a fait juger à quelques-uns, dites-vous, que l'Ouvrage n'avoit point été approuvé. Ceux qui ont eû cette pensée ne savent pas apparemment, que Monsieur le Chancelier n'accorde aucun Privilege, que le Livre n'ait été vû & approuvé par un Censeur ou Approbateur Royal, qu'il nomme exprès. Je crois que la Billaine a encore ici usé de ruse, lorsqu'elle a supprimé l'Approbation Doctorale, qui est fort posterieure au Privilege qu'elle

joignoit à la nouvelle Edition. Si vous avez le moindre doute sur cette Approbation, voyez le Secretaire de Monsieur le Chancelier, à qui j'ai remis l'Original, & vous trouverez à la fin du manuscrit l'Approbation écrite de la main de Monsieur Pirot. Cela est tout-a-fait dans les formes; & l'on ne devroit jamais en user autrement. Car par ce moyen l'Approbation des Docteurs qui doivent répondre du Livre, demeure entre les mains de Monsieur le Chancelier. J'ai même lû d'anciens Privileges dans lesquels les noms des Approbateurs étoient inserez, sur l'attestation desquels le Roi témoignoit avoir accordé le Privilege. Voilà, Monsieur, tout ce que j'ai à vous dire sur les quatre difficultez que vous m'avez proposées. Je vous laisse la liberté d'en faire part à vos Amis. Madame de la Haye *, cette Heroïne, qui sait tant de bonnes choses, & de laquelle on peut dire, *Hominum quæ mores vidit & urbes*, m'avoit déja insinué, qu'elle ne me croyoit point l'Auteur de l'Epitre dédicatoire, & elle m'en a même marqué les raisons. Je vous les dirai en particulier, quand j'aurai l'honneur de vous voir à Paris, où j'espere aller dans peu de jours. Je suis Monsieur &c.

A Bolleville 1682.

* Madame de la Haye (de la Maison de Montelon, étoit Femme de Monsieur de la Haye, qui a été Ambassadeur à Constantinople & à Venise. Elle parloit plusieurs Langues, & entre autres le Grec vulgaire & le bel Italien. Elle avoit trop d'esprit & trop d'érudition pour une Femme.

LET-

LETTRE XIV.

A MONSIEUR J. H.

Reflexions sur un Manuscrit Cophte des Evangiles qui est dans la Bibliotheque du Roi, & où l'on voit une figure de JESUS-CHRIST *qui communioit ses Disciples. On ne se mettoit point autrefois à genoux dans nos Eglises pour adorer l'Eucharistie.*

MONSIEUR,

Le Manuscrit Cophte dont on vous a parlé, se trouve dans la Bibliotheque du Roi. n. 329. Il est tel qu'on vous l'a representé: On y trouve une figure de nôtre Seigneur, qui donne son Corps à ses Apôtres dans la derniere Cene qu'il fit avec eux. Ils le reçoivent debout, étant seulement inclinez à la maniere des personnes qui adorent. Les Catholiques inferent de-là avec raison, que les Cophtes adorent JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie. Et encore même aujourd'hui dans l'Orient, la posture de ceux qui adorent est d'avoir le corps incliné. Il n'y a pas même long-tems, que les Chanoines de Lyon, amateurs & conservateurs de leurs anciennes Ceremonies, plus qu'aucune autre Eglise de France, ne se mettoient point à genoux au

tems

tems même de l'élevation de l'Eucharistie; & cette même pratique avoit aussi été dans les autres Cathedrales. (1) Sur quoi leur Doyen, qui étoit un Docteur de Sorbonne, plus savant dans la Scholastique & dans les Ecrits des Théologiens modernes que dans l'Antiquité, leur fit un procès, qui fut porté par ces Chanoines avec éclat jusqu'au Conseil du Roi.

Monsieur le Moine que vous connoissez, étant sur le point de quiter la France pour se retirer à Leyde, où il est presentement Professeur en Théologie, fut curieux de voir ce Manuscrit, afin d'en pouvoir juger par ses propres yeux. Il y a environ cinq cens ans qu'il a été écrit par un Cophte nommé Michel, qui étoit Archevêque de Damiete. Les titres sont en Arabe qui est la Langue vulgaire du pays. Mr. le Moine que je vis avant son départ, m'avoua que la posture des Disciples de JESUS-CHRIST qui recevoient son Corps, étoit veritablement la posture des gens qui adoroient à la maniere des Orientaux: mais il nioit la consequence que les Catholiques en tiroient, sans en avoir d'autre raison que ses préjugez. Comme vous le verrez apparemment, lorsque vous vous en retournerez chez vous par la Hollande, sachez de lui-même si ce que je vous dis n'est pas la pure verité.

Au reste je ne puis m'empêcher de vous faire remarquer à cette occasion, que vos Episcopaux m'ont paru entêtez contre l'adoration de l'Eucharistie, lorsqu'ils ont fait ajouter-

(1) Voyez là-dessus le Tome I. de ces *Lettres Choisies* Lett. XXXIX. On y rapporte assez au long les Piéces qui concernent ce procès des Chanoines de Lyon avec leur Doyen.

ter depuis peu à leur Liturgie cette note, que quoi qu'on communie à genoux, on n'adore point l'Euchariſtie. Mais ils devoient ſavoir, que ſoit qu'on communie à genoux ou debout, on ne laiſſe pas d'adorer. Il n'y a pas encore cent ans que les Chanoines de Lyon, dont je viens de vous parler, ſe mettent à genoux dans le tems qu'on adore l'Euchariſtie dans nos Egliſes. C'eſt pourquoi l'addition (2) que vos Epiſcopaux ont inſerée en lettres Italiques dans l'endroit de leur Liturgie, où il eſt parlé de la Communion ne me paroit pas bien ſenſée. Car les Communians adoroient autrefois auſſi bien dans l'Occident que dans l'Orient étant debout & inclinez. Ces Epiſcopaux, qui ſont pour ainſi dire les ſinges de l'Egliſe Romaine, ont très-mal reformé nôtre Meſſe ou Liturgie, dans un endroit de très-grande importance, & qui devoit être conſervé religieuſement; parce qu'il ſe trouve dans toutes les Liturgies des Egliſes d'Orient. C'eſt la priere qu'on nomme *l'invocation du Saint Eſprit*. Auſſi Caſſandre a-t-il fait il y a long-tems ce reproche aux Proteſtans dans ſa *Conſultation:* reproche qui eſt très-bien fondé, & que Grotius a eû raiſon de renouveller dans ſes

(2) Cette addition ſe trouve aux pages 207. 208. de l'Edition Françoiſe imprimée à Londres en 1678. ſous le Roi Charles II. Voici ce qu'elle porte: *De peur que cette genuflexion ne ſoit mal interpretée & tournée en abus, ſoit par ignorance ou infirmité, ſoit par malice & opiniâtreté, l'on déclare en ce lieu, que par-là l'on n'a point intention de déferer aucune adoration au pain & au vin du Sacrement qui ſont là reçûs corporellement, ou à aucune preſence corporelle de la chair naturelle & du ſang de* JESUS-CHRIST. Cette note eſt plus digne d'un Calviniſte qui ignore les anciennes ceremonies de l'Egliſe, que d'un ſavant Epiſcopal.

ſes Ecrits contre le fameux Rivet. Il n'y a pas long-tems que je m'entretins là-deſſus avec un de vos Epiſcopaux, qui ne pût s'empêcher de m'avouer, qu'il ſeroit à propos de reformer cet endroit de leur Liturgie, & de la rendre plus conforme qu'elle n'eſt, aux Liturgies Orientales. Mais il faudroit que cette reformation ſe fit par un Acte du Parlement; au moins dans une Aſſemblée publique, du conſentement du Roi & des Seigneurs. Il y auroit bien d'autres choſes à reformer dans cette Liturgie Anglicane, ſi l'on en venoit là. Je ne vous ai rapporté la remarque que je viens de faire, que pour vous faire connoître que vos premiers Reformateurs n'ont été que des demi-Théologiens, qui ont introduit ſans raiſon pluſieurs nouveautez dans l'Office de leur Egliſe. Je ſuis, Monſieur &c.

1682.

LET-

LETTRE XV.

A MONSIEUR B.

Jaques le Fevre d'Estaples a traduit en François tout le Nouveau Testament : mais sa Version est très-peu connue. Elle lui attira des affaires de la part des Théologiens de Paris. Les plus grandes Dames de la Cour l'engagérent à ce travail. Reflexions sur le Decret de la Faculté de Theologie de Paris contre les Versions en Langue vulgaire au tems d'Erasme & de Luther.

MONSIEUR,

Quoi que je n'aye trouvé à la tête d'aucune Version du Nouveau Testament en nôtre Langue, le nom de Jaques le Fevre d'Estaples, on ne peut cependant douter, qu'il ne soit l'Auteur d'une Version Françoise qui a été imprimée à Paris par Simon de Colines. Les quatre Evangiles de cette Traduction sont dans la Bibliotheque du Roi : mais le nom du Traducteur n'est ni au commencement ni à la fin du Livre. Il n'est point non plus dans le Catalogue des Livres de cette Bibliotheque. J'en ai averti Mr. Clement, qui l'y aura apparemment ajouté. Jusqu'à present j'avois crû, que le Fevre n'avoit osé

con-

continuer son Ouvrage, de peur d'irriter davantage les Docteurs de Paris qui s'étoient déchainez contre lui. Ils condamnoient alors generalement toutes les Traductions de l'Ecriture en Langue vulgaire. Erasme témoigne dans une de ses Lettres, que Jaques le Fevre avoit été obligé de prendre la fuite pour avoir mis en François les quatre Evangiles; mais que depuis il avoit été rappellé à la Cour: *Jacobus Faber qui metu profugerat, non ob aliud, nisi quod verterat Evangelia Gallicè, revocatus est in Aulam**. Quand ce Critique écrivit à Bilibaldus cette Lettre en 1526 il ne savoit pas apparemment, que le Fevre avoit publié dès l'année 1523. tout le Nouveau Testament en nôtre Langue, comme il paroit de ces paroles qu'on lit à la fin du deuxiéme Tome: *Cette seconde partie du Nouveau Testament contenant les Epistres de S. Pol, les Epistres Catholiques, les Actes des Apostres, l'Apocalypse de S. Jehan l'Evangeliste, fust achevée de imprimer en la maison de Simon de Colines Libraire Juré en l'Université de Paris demeurant en la rue St. Jehan de Beauvais devant les Escoles du Decret, l'an de grace 1523. le 6e. jour du mois de Novembre.* Ce second Tome de la Version de Jaques le Fevre est encore plus rare que le premier, qui ne contient que les Evangiles. Je ne parle ici que de la premiere Edition qui est en beaux caracteres demi-Gothiques. Ces sortes de caracteres étoient du goût de Colines.

Il est bon que vous sachiez, qu'on trouve au commencement de cette seconde partie

* *Eras. epist. lib. 30. epist. 4.*

tie une longue Preface qui eſt de l'Auteur ſous le titre de, *Epiſtre exhortatoire à tous les Chreſtiens & Chreſtiennes*. Elle commence par ces mots: „S. Pol parlant de la Saincte „ Eſcripture aux Romains dit, que toutes les „ choſes qui ſont eſcriptes ſont eſcriptes à „ noſtre doctrine, afin que par patience & „ conſolation des Eſcriptures, nous ayons eſ- „ perance, c'eſt à dire que inſtruits par les „ Saintes Eſcriptures toute noſtre fiance ſoit „ en Dieu. Ce n'eſt doncques point de mer- „ veille ſe ceux qui ſont touchez & tirez de „ Dieu deſirent la vraye & vivifiante doc- „ trine, qui n'eſt que la Saincte Eſcripture. „ Auquel deſir paſſez trente ſix ans ou en- „ viron fuſt incité le très-Noble Roy Char- „ les huictiéme de ce nom, à la requeſte „ duquel la Saincte Bible fuſt entierement „ miſe en langue vulgaire, afin que au- „ cunes fois il en peuſt avoir quelque „ paſture ſpirituelle, & pareillement ceulx „ qui eſtoient ſous ſon Royaume, cooperant „ à ſon ſainct & fructueux deſir, ung ſça- „ vant Docteur en Theologie ſon Confeſ- „ ſeur qui avoit nom Jehan de Rely, conſtitué „ en Dignité Epiſcopale grand Annoncia- „ teur de la parole de Dieu: & lors fuſt im- „ primée la dicte Bible en François; & de- „ puis derechief par pluſieurs fois, comme „ encore de preſent eſt, & ſe peut trouver „ de jour en jour aux boutiques des Librai- „ res. Et preſentement il a pleu à la bonté „ divine inviter les nobles cueurs & Chreſ- „ tiens deſirs des plus haultes puiſſantes Da- „ mes & Princeſſes du Royaume derechief

„ faire imprimer le nouveau Teſtament pour
„ leur édification, afin qu'il ne ſoit ſeulement
„ de nom dict Royaume très-Chreſtien,
„ mais auſſi de faict. Et leur a pleu, qu'il
„ ait été reveu & conferé à la lettre Latine,
„ ainſi comme le liſent les Latins pour les
„ faultes, additions, & diminutions qui ſe
„ trouvoient en ceulx qui eſtoient reimprimez,
„ ce que par la grace de Dieu a eſté
„ fidellement faict.

Je vous ai copié cet extrait, parce que la premiere édition de ce nouveau Teſtament eſt très-rare, & il n'y a que peu de jours que je l'ai trouvée par hazard. Il y en a eu d'autres éditions, & ceux mêmes qui ont fait imprimer à Anvers en 1530. une Bible entiere Françoiſe, y ont inſeré cette Verſion de Jaques le Fevre ſans le nommer; mais ils n'y ont point mis la Preface qui eſt à la tête de la ſeconde partie. Ce Jaques de Rely dont le Fevre fait l'éloge, a été auſſi bien que lui Docteur de la Maiſon de Navarre. Il a été de plus Doyen de St. Martin de Tours & Evêque d'Angers. La Verſion Françoiſe de la Bible, qu'on liſoit communément en France avant que de Rely en eût fait publier une nouvelle édition ſous le Roi Charles VIII. étoit celle de Guiars des Moulins, qui avoit été faite ſur le Latin de Comeſtor. On ſe contenta de la retoucher en quelques endroits. C'eſt pourquoi le Fevre a raiſon de dire, que les Bibles Françoiſes qui avoient précedé ſa Verſion du nouveau Teſtament, étoient pleines de fautes, d'additions, & de diminutions.

Du reſte après avoir lû l'*Epître exhortatoire*

re de Jaques le Fevre, je n'ai point été surpris, que les Théologiens de Paris lui ayent suscité des affaires au sujet de sa nouvelle Traduction, quoi qu'il eût à la Cour de puissans Patrons, qui l'avoient porté à donner au public cet Ouvrage. Il semble avoir pris plaisir à combattre ces Théologiens qui ne l'aimoient point. Ce qui n'étoit pas judicieux dans un tems que les Protestans d'Allemagne troubloient la paix de l'Eglise par leurs disputes. Je suis sûr que vous ne serez pas fâché de voir encore un extrait de cette *Epître exhortatoire*, où l'Auteur parle des motifs qu'il a eûs de publier sa nouvelle Traduction :

„ Qui est-ce doncques, dit le Fevre, qui „ n'estimera estre chose deue & convenante „ à salut, d'avoir ce nouveau Testament en „ langue vulgaire? Qui est chose plus necessaire à vie, non point de ce monde, mais „ à vie spirituelle? Se en chascune des Religions particulieres, ils ordonnent, que „ chascun d'eulx ignorant le Latin aye sa „ regle en langue vulgaire, & la porte sur „ soi, & l'aye en memoire, & qu'on leur „ expose plusieurs fois en leurs chapitres, de „ tant plus forte raison les simples de la Religion Chrestienne seule necessaire (car il „ n'en peust estre qu'une necessaire) doivent „ avoir leur reigle qui est la parole de Dieu, „ l'Escripture pleine de grace & de misericorde.... Cette saincte Escripture est le „ Testament de JESUS-CHRIT, le Testament de nostre Pere confermé par sa mort, „ & par le Sang de nostre Redemption. Et

„ qui eſt-ce qui defendra aux enfans de avoir, „ veoir, & lire le teſtament de leur Pere? Il „ eſt doncques très-expedient de le avoir, le „ lire & le oüir, non une fois, mais ordinai- „ rement és chapitres de JESUS-CHRIST „ qui ſont les Egliſes, où tout le peuple tant „ ſimple comme ſavant ſe doit aſſembler à „ oüir & honorer la ſainɛte parolle de Dieu. „ Et telle eſt l'intention du debonnaire Roi „ tant de cueur que de nom tres-Chreſtien; „ en la main duquel Dieu a mis ſi noble & ſi „ excellent Royaume à la gloire du Pere de „ miſericorde, & de JESUS-CHRIST ſon „ Fils. Laquelle choſe doit donner courage „ à tous ceulx dudit Royaume de proficter en „ vraye Chreſtienté, enſuivant, entendant, „ & croyant la vivifiante parolle de Dieu. Et „ benoiſte ſoit l'heure, quant elle viendra, & „ benoiſts ſoyent touts ceulx & celles qui „ procureront ce eſtre mis à effet, non point „ ſeulement en ce Royaume, mais par tout le „ Monde.

Quoi qu'il y ait quelque choſe de très-édifiant dans tout ce diſcours, il n'eſt pas malaiſé de voir, que le Fevre parloit le langage des Proteſtans d'Allemagne, avec leſquels il avoit de grandes liaiſons, & qui vouloient qu'on lût dans les Egliſes l'Ecriture ſainte en Langue vulgaire. En un mot il tendoit à introduire la Reforme en France. Les nouveautez étoient du goût de quelques Seigneurs, & de quelques Dames de la Cour. Jaques le Fevre qui édifioit tout le monde par ſa vie exemplaire, donnoit un grand mouvement à ces nouveautez. Son érudition étoit très-grande

pour

pour ce tems-là : ses bonnes mœurs le faisoient aimer & estimer de tout le monde. Il n'avoit gueres d'autres Adversaires que les Docteurs de Paris, qui étoient cependant ses Confreres. Le fameux Noel Beda, l'ennemi juré des belles Lettres, se déclara ouvertement contre lui & contre Erasme. Au reste si le Fevre n'avoit pas favorisé dans sa belle Préface ou *Epître exhortatoire* les nouveautez, il n'auroit pas été blâmable pour avoir mis en meilleure forme une Version qui étoit alors entre les mains de tout le monde. Car on venoit de réimprimer à Lyon toute la Bible en François, telle qu'elle avoit été imprimée par l'ordre de Charles VIII. Cette longue Preface qui paroissoit affectée sembloit n'avoir été faite, que pour appuyer quelques propositions de Luther, que la Faculté de Théologie de Paris avoit censurées deux ans auparavant. Le Fevre devoit faire reflexion sur cette belle maxime de Saint Paul, *Omnia licent, sed non omnia expediunt.* Les Versions de l'Ecriture en Langue vulgaire ne sont point blâmables d'elles-mêmes ; mais il y a eû de certains tems où on ne les a dû permettre qu'avec de grandes précautions, à cause des suites fâcheuses qui en naissoient : & c'est alors qu'on doit mettre en pratique ce Vers d'un ancien Poëte :

Non prosit potiùs, quidquid obesse potest.

La Faculté de Théologie de Paris étoit alors si contraire aux Traductions de la Bible en Langue vulgaire, qu'en cette même année

1523. elle censura cette proposition: *Tous les Chrétiens, & principalement les Clercs doivent être induits à l'étude de l'Ecriture sainte, parce que les autres Sciences sont humaines & peu utiles* (2). C'étoit empêcher en quelque maniere les Ecclesiastiques de s'appliquer à l'étude de l'Ecriture. Son but principal neanmoins ne tendoit, qu'à ne pas permettre indifferemment à tout le monde la lecture de l'Ecriture sainte. Cette permission, disoit cette Faculté, renouvelleroit les erreurs des Pauvres de Lyon, qui avoient été condamnées. Voici les propres termes de la Censure tirez des Registres de Sorbonne: *Hæc propositio secundum primam partem, Laicos quoscumque ad studium sacræ Scripturæ & difficultatum ejusdem esse inducendos, sicut & Clericos, ex errore Pauperum Lugdunensium deducitur.*

On ne peut pas dire, que ce Decret des Théologiens de Paris n'eut aucun lieu, comme plusieurs autres que ces sages Maîtres ont donnez avec trop de précipitation. Car il fut ensuite autorisé par un Arrêt du Parlement en 1525. qui étoit confirmatif d'une Censure de ces Théologiens contre une Version Françoise de l'Office de la Sainte Vierge. Il est dit expressément dans cet Arrêt, *qu'il n'étoit expedient ni utile à la chose publique, qu'aucunes translations de la Bible fussent permises être imprimées.* On y rapporte même les propres paroles du Decret de cette Faculté. Les voici: *Post maturam omnium Magistrorum deliberationem, fuit unanimi consensu dictum & conclu-*

(2) *Omnes Christiani & maximè Clerici sunt inducendi ad studium Scripturæ sanctæ, quia aliæ Doctrinæ sunt humanæ & parum fructuosæ.*

clusum, quòd in sequendo conclusiones dudum per ipsam factas, neque expediens est neque utile Reipublicæ Christianæ, imò visâ hujus temporis conditione potiùs perniciosum, non solùm translationem Horarum, sed etiam aliás translationes Bibliæ, aut partium ejus, prout jam passim fieri videntur, admitti, & quod illæ quæ jam emissæ sunt supprimi magis deberent. Ces Docteurs, comme vous le voyez, veulent que leur Censure soit retroactive, & qu'elle s'étende aux Versions de l'Ecriture qui avoient précedé. Il est bon que vous sachiez, qu'en ces tems-là, lorsqu'il arrivoit des brouilleries en matiere de Religion, le Roi & son Parlement, s'addressoient ordinairement aux Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris, pour savoir leur Avis doctrinal. Après quoi le Prince ou ses Officiers donnoient un Arrêt qui devoit tenir lieu de décision.

Il est necessaire, que vous fassiez attention sur ces mots de la Censure, *Visa hujus temporis conditione, eû égard au tems present.* Ils font voir manifestement, que le Decret de la Faculté n'étoit que provisionnel, & qu'il a été donné à cause des nouvelles Heresies : cependant il se trouve encore aujourd'hui des Docteurs de Sorbonne, qui prétendent que la Censure est generale & sans aucune restriction. Mais il est aisé de montrer, que la question touchant la Version de l'Ecriture en Langue vulgaire est du nombre de celles qui regardent les faits de pure discipline, & qui se reglent selon les tems, les lieux, & les personnes. Vous devez aussi remarquer, qu'en ce tems-là il n'y avoit encore aucune Version Fran-

çoiſe qui eût été faite par les Calviniſtes; leur premiere Traduction Françoiſe de la Bible n'ayant paru qu'en 1535. Ainſi toutes ces Defenſes tant de la Faculté de Théologie, que du Parlement de Paris, ne pouvoient gueres tomber que ſur les Bibles Catholiques, eû égard ſeulement au malheur des tems, à cauſe de l'hereſie de Luther.

C'eſt pour cette raiſon, que dans un Arrêt du Parlement de Paris en la même année 1525. contre la doctrine de Luther, on ajoute ces mots: *Ladite Cour a ordonné & ordonne, qu'il ſera enjoint de par le Roi à tous ceux qui ont en poſſeſſion les Livres du Cantique, du Pſeautier, Apocalypſe, les Evangiles, Epîtres de S. Paul, & autres Livres du Vieil & du Nouveau Teſtament contenus en la ſainte Bible, qui ont été de nouveau tranſlatez de Latin en François, & imprimez, & auſſi un Livre imprimé contenant aucuns Evangiles & Epîtres des Dimanches, & aucunes ſolemnitez de l'année, avec certaines Exhortations en François, les mettent & apportent dedans huit jours après la publication du preſent Arrêt.*

Comme le Docteur Beda dans ſes Remarques contre le Fevre imprimées à Paris en 1526. parle aſſez au long de ce dernier Ouvrage, qui fut publié pour l'uſage de Meaux, où les nouveautez commencérent à ſe répandre, je veux vous rapporter les propres paroles de Beda, parce que ſon Livre, dont une partie des exemplaires fut ſupprimée, eſt devenu rare. „ Diebus iſtis, (*dit ce Docteur* „ fol. 119.) oblatus eſt Theologorum Pari- „ ſienſium Liber unus qui vulgò dicitur Liber

„ Ex-

„ Exhortationum ſuper Epiſtolas & Evange-
„ lia pro uſu Meldenſi, quòd complectatur
„ videlicet Epiſtolas & Evangelia quæ Do-
„ minicis & nonnullis diebus feſtis in Eccle-
„ ſia leguntur, in Gallicam verſus linguam,
„ adjunctâ cuicumque Epiſtolæ & Evangelio
„ exhortatoriâ Oratione ad populum ; poſtu-
„ latumque uti de eo priùs juſtè perpenſo &
„ diſcuſſo, Dominis per Sedem Apoſtolicam
„ delegatis pro hæreſum extirpatione ſuum
„ daret doctrinale Judicium. Libro autem pro
„ fidei zelo vigilanter examinato, comper-
„ tum eſt, quòd licet paſſim & omni ferè
„ paginâ declametur nihil eſſe populo præter
„ Evangelium prædicandum, vix tamen ulla
„ ipſarum eſt Exhortationum, quæ in toto
„ Evangelicæ conſentiat veritati : quod Stu-
„ dioſis conſtare poterit, certo per ipſorum
„ cœtum Theologorum ſuper ea re edito ju-
„ dicio. Libri autem illius Auctores, ut di-
„ citur, fuerunt Jacobus Faber & ejus Diſ-
„ cipuli". Vous voyez par cet expoſé de Be-
da, qu'il y avoit alors dans Paris des Doc-
teurs qui prenoient la qualité de Déleguez du
Saint Siege pour l'extirpation des heresies,
qui étoient une eſpece d'Inquiſiteurs, quoi
qu'à parler proprement il n'y eût en France
aucun tribunal d'Inquiſition.

Si ceux qui rempliſſent aujourd'hui le Mon-
de de leurs Ecrits ſur les Verſions de la Bi-
ble en Langues vulgaires, avoient fait les re-
flexions que je viens de vous marquer, ils
n'auroient pas publié tant de volumes ſur une
matiere qui ne ſouffre d'elle-même aucune
difficulté, lors qu'on l'examine ſans aucun

préjugé. A quel propos Mr. Arnauld & ses Disciples font-ils venir à leur secours toute l'Antiquité sur un point qui n'est que de discipline? Les tems ayant changé, la discipline a pû changer. Si les Docteurs de Paris étoient presentement requis en Corps de donner leur Jugement doctrinal sur le même fait, je suis sûr, qu'ils parleroient autrement que leurs Prédecesseurs, à la réserve d'un très-petit nombre. Les raisons qui portérent alors la Faculté de Théologie de Paris à s'opposer aux Versions de l'Ecriture en Langues vulgaires ne subsistent plus.

Je m'étonne que le Docteur Arnauld qui a ramassé sur ce sujet un si grand nombre d'autoritez, n'ait point allegué le témoignage de Riccoldus, qui a écrit doctement contre les erreurs des Mahometans, & principalement contre leur Alcoran. Ce savant Religieux Dominicain, qui avoit étudié la Langue Arabe dans leur Ecole de Bagdat, leur fait voir, que les Livres sacrez des Chrétiens ont été publiez dans toutes les Langues, afin qu'ils fussent lûs de tout le monde; qu'au contraire l'Alcoran n'a été donné qu'en Arabe, & qu'eux Mahometans sont dans cette croyance, qu'aucun ne peut l'entendre, s'il ne sait la Langue Arabe. *Alcoranus*, dit Riccoldus, *dicit se esse datum à Deo solùm Arabicè, & Saraceni tenent certissimè, quòd nullus potest intelligere nisi sciat Linguam Arabicam.* Excusez cette petite digression que j'ai faite à l'occasion de la Version de Jaques le Fevre d'Estaples, & du Decret des Docteurs de Paris contre les Ver-

Versions de l'Ecriture en Langue vulgaire. Je suis &c.

à Paris Juin 1685.

LETTRE XVI (1).

Reflexions sur la Bibliotheque d'Apollodore publiée par Mr. le Fevre de Saumur. Eloge de Meziriac.

AYez patience, mon N. Je vous envoyerai dans peu de jours l'Apollodore de Mr. le Fevre, que vous me demandez avec tant d'instance. Ce petit Ouvrage n'est que l'abregé d'un plus gros, que cet ancien Grammairien avoit composé, & que nous n'avons plus. Je vous avertis par avance, que vous ne trouverez point dans les Notes de Mr. le Fevre, ce qu'il a promis sur cet Auteur dans une de ses Lettres que vous avez lûë. Ce n'est pas que ce savant Critique n'ait eû toute l'érudition necessaire pour cela : mais il n'avoit ni le tems ni la commodité de donner au Public des Ouvrages qui demandassent de longues recherches. Outre que dans le lieu où il étoit obligé de demeurer, il n'auroit pas trouvé facilement des Libraires qui eussent voulu se charger de l'Impression de ces sortes de Livres. Vous devez aussi considerer, que le Fevre n'étoit pas à son aise ; qu'il étoit chargé d'une Classe d'Humanitez, en quoi consistoit tout son revenu ; & par dessus le

(1) Mr. SIMON a écrit cette Lettre & les deux autres qui suivent à son Neveu.

tout, il avoit une femme & des enfans, très-méchant meuble pour un Homme de Lettres. Il n'avoit pas profité de cette belle leçon d'Horace : *Melius nil cœlibe vitâ.* Vous pouvez juger, qu'un Homme tel que je vous le dépeins, & avec qui j'ai eu autrefois un long entretien, ne possedoit pas un grand fond de Livres. Aussi me témoigna-t-il qu'il en avoit peu, *Librorum curta suppellex.* Loin d'être en état de faire de nouvelles acquisitions, il se voyoit comme dans la necessité d'en vendre une partie pour subvenir à de plus grands besoins.

Ce savant Homme a très-bien remarqué au commencement de ses petites Notes, que nous n'avons point la veritable Bibliotheque d'Apollodore, mais seulement un abregé. Ce qu'il justifie par Photius dont il rapporte les paroles. Il s'étonne que ce docte Critique n'ait pas vû, que le petit Livre que nous avons encore aujourd'hui n'est que l'abregé d'un plus ancien, qui avoit été composé par Apollodore. D'où le Fevre infere, que Photius qui a confondu l'un & l'autre, ne parle point exactement, *Itaque non satis exacte Photius, qui utrumque confudit.* Mais il me semble que Photius, qui fait profession de parler des Livres qu'il lisoit dans le lieu où il étoit alors, ne peche point contre l'exactitude. Car il caracterise très-bien celui ci, qu'il appelle *Biblidarion, petit livre.* Et il observe, que la meilleure partie de ce petit livre est une narration abregée. Tout ce qu'on peut conclurre de-là, est que dès le tems de Photius l'abregé de l'Ouvrage d'Apollodore étoit entre les

les mains des particuliers, & qu'on n'y trouvoit plus le veritable Apollodore. Il est arrivé la même chose à un grand nombre d'autres Livres Grecs, dont il ne nous reste plus aujourd'hui que des abregez, auxquels même les Abreviateurs ont inseré beaucoup de choses de leur façon. Je mets au nombre de ces abregez le Lexicon d'Hesychius qui est très-imparfait.

Du reste Mr. le Fevre auroit pû produire plusieurs passages citez de l'Ouvrage d'Apollodore par d'anciens Ecrivains Grecs, & entre autres par *Stephanus de Urbibus*; d'où l'on prouve manifestement, que l'exemplaire qui nous est resté n'est en effet qu'un abregé de l'ancien Original qui a été perdu. On se consoleroit en quelque maniere de cette perte, si nous avions les Commentaires que de Meziriac avoit promis de donner au Public. Le Fevre dit qu'on ne doit pas desesperer tout-à-fait de les recouvrer. *Præterea nondum fortasse desperandum est promissos olim Meziriaci Commentarios editum iri.* Il a raison de dire, que Meziriac a été un très-savant Homme sur ces matieres: mais il n'y a rien à esperer de ce côté-là. J'ai entre les mains un Memoire assez exact de ce que ce docte Ecrivain a laissé après sa mort: il n'y est fait aucune mention de ses Commentaires sur Apollodore qu'il avoit lû & relû. Il le cite presque à chaque page de ses doctes Commentaires sur les Epîtres d'Ovide qu'il a traduites en François. Cet Ouvrage qui est rempli d'une infinité de belles remarques sur l'ancienne Mythologie, est devenu très-rare, même dans Paris. J'en

ai un exemplaire imprimé *in* 8o. à Bourg en Bresse en 1632. Je le joindrai à l'Apollodore afin que vous le lisiez. De Meziriac ne se contente pas d'alleguer Apollodore : il le critique & le corrige en beaucoup d'endroits, & il l'éclaircit en d'autres. Quoi qu'il n'en eût aucun exemplaire manuscrit, il étoit si exercé dans la lecture des Ecrivains Grecs, & principalement dans l'ancienne Mythologie, qu'il lui a été facile de redresser par des conjectures qui paroissent fondées, plusieurs leçons d'Apollodore. Je ne vous en apporte aucun exemple, parce que je vous envoyerai son Livre : c'est tout vous dire. Quoique cet Ouvrage soit écrit en François, je puis vous assurer, que nous avons peu de Livres écrits en Latin, qui l'égalent dans la connoissance des belles Lettres & de la Critique. Je suis &c.

A Paris 1685.

LETTRE XVII.

AU MEME.

De la Dissertation (1) de Pfochen sur le style Grec du Nouveau Testament. Les Fables que nous avons sous le nom d'Esope ne sont point de lui.

JE ne manquerai point, mon N. de joindre à l'Apollodore & au Livre de Mr. de Meziriac,

(1) Cette Dissertation a été imprimée *in* 12. à Amsterdam sous le titre de, *Diatribe de Linguâ Græcæ Novi Testamenti veritate.*

ziriac, la petite Dissertation de Pfochen. Il prétend faire voir, que le style du nouveau Testament est veritablement Grec, & qu'ainsi tout ce qui a été dit par plusieurs Savans touchant cette fameuse Langue Hellenistique, n'est qu'une pure chimere inventée de nos jours. Il ne produit cependant gueres d'autres preuves pour établir son opinion, que des exemples tirez des anciens Poëtes Grecs; & c'est de quoi il n'étoit point question. Car souvent le style des Poëtes Grecs n'est point conforme à l'usage ordinaire de la Langue Grecque. Cette Dissertation que vous aurez dans peu de jours merite assurément d'être lûë. Je vous exhorte même à la lire plus d'une fois, & de bien examiner tous les passages Grecs qu'il produit pour la défense de sa cause.

Il est à propos que je vous fasse remarquer, que Pfochen s'est trompé, lorsqu'il a opposé aux défenseurs de la Langue Hellenistique le mot δῶμα que les Evangelistes ont emprunté de la Version Grecque des Septante, pour signifier le toit d'une maison. Car c'est ainsi que ces anciens Interpretes Grecs de l'ancien Testament, ont traduit le mot Hebreu, *gag*, *tectum*, ensorte que δῶμα est proprement ce qu'on nomme en Latin *solarium* autrement *cœnaculum*, c'est-à-dire le plus haut étage de la maison à la maniere des Orientaux. Ce qui a pû jetter Pfochen dans l'erreur, c'est qu'il aura crû apparemment, que les Fables qui portent le nom d'Esope, sont veritablement de cet ancien Auteur Grec; mais elles sont de Planudes, au moins il les a interpolées; ensorte qu'il y a inseré quelques termes qui ne

ne ſont point purement Grecs. J'ai appellé ce Grec des Septante dans mes Hiſtoires critiques un Grec de Synagogue. Le Pentateuque Grec qui a été imprimé à Conſtantinople pour l'uſage des Juifs qui parlent Grec, & principalement des Caraïtes eſt auſſi dans un Grec de Synagogue. De même la Verſion Eſpagnole de l'ancien Teſtament qui a été faite par des Juifs Eſpagnols ou Portugais, & qu'on nomme communément *la Bible de Ferrare*, parce qu'elle y a été imprimée, eſt auſſi dans un Eſpagnol de Synagogue, que les Juifs Eſpagnols parlent entre eux. Je dis la même choſe de la petite Hiſtoire des Juifs (2) compoſée par Leon de Modene Rabbin de Veniſe. Elle n'eſt pas non plus en pur Italien, mais dans un Italien dont les Juifs de Veniſe ſe ſervent, & qu'ils appellent *guet*. Je ſuis &c.

A Paris 1685.

LET-

(2) Il y a deux éditions en Italien de cette petite Hiſtoire de Leon de Modene. Gafarel eſt le premier qui l'ait fait imprimer à Paris 1637. Mais l'Auteur n'ayant pas trouvé cette édition exacte la fit réimprimer à Veniſe en 1638. ſous ce titre : *Hiſtoria de' Riti Hebraici, Vita, & Oſſervanze de gli Hebrei di queſti tempi, di Leon Modena Rabi Hebreo da Venetia.* Il a retranché dans cette ſeconde édition quelques endroits de la premiere. Selden cite dans quelques uns de ſes Ouvrages un exemplaire plus ample que ces deux éditions, & qui en differoit dans quelques endroits : mais il étoit ſeulement en manuſcrit, & c'étoit l'original même de l'Auteur qui l'avoit communiqué à Guillaume Beſuel : & celui-ci en avoit fait part à Selden. Mr. Simon avant que de donner au Public ſa Verſion Françoiſe du Livre de Leon de Modene, tâcha par le moyen de Mr. Juſtel, qui avoit de bonnes correſpondances à Oxford & à Londres, de tirer une copie de ce manuſcrit ; mais il ne fut pas poſſible d'en avoir aucune nouvelle.

LETTRE XVIII.

AU MEME.

D'un Livre de Henri Estienne sur la Latinité de Lipse. L'Histoire de Tacite justifiée devant le Tribunal d'Apollon en la personne de Lipse.

JE n'ai jamais pensé, mon N. à vous ôter des mains les Livres de Lipse, dont je me souviens de vous avoir autrefois recommandé la lecture. Ils sont remplis d'érudition & de critique. Je vous ai seulement parlé de son style qui n'est pas à imiter, quoi qu'il ait eû sur ce sujet un grand nombre d'Adorateurs. Je ne vous cite point ici Gaspar Sciopius (1) ce grand Critique de nôtre tems, ou plûtôt ce médisant de tout le genre humain, qui a fait gloire de relever les solecismes de Lipse, aussi bien que ceux de Joseph Scaliger, de Casaubon, & de plusieurs autres Savans. Je ne vous dis rien de son libelle contre le Jesuite Strada, ou plûtôt contre la Societé. Car sous prétexte de relever les fautes de Latinité, où

(1) Gaspar Sciopius a été un des plus habiles Critiques de ces derniers tems en fait de Latinité: ses Ouvrages lui ont attiré cette estime. Il fut pendant quelque tems ami des Jesuites; mais dans la suite il écrivit contre eux plusieurs libelles. Un des plus fameux est celui qu'il a donné sous ce titre: *Alphonsi de Vargas Toletani Delatio ad Reges & Principes Christianos, de stratagematis & sophismatis politicis Societatis* JESU, *ad Monarchiam orbis Terrarum sibi conficiendam.* Il a été imprimé à Geneve *in* 12. *en* 1642.

où ce Jesuite selon lui est tombé dans sa belle Histoire de Flandres, il a écrit une infame Satyre sous le titre de *Infamia Famiani Stradæ.*

Henri Estienne a composé exprès un Ouvrage sur la Latinité de Lipse, qu'il regardoit comme un mal contagieux qui se répandoit de tous côtez. En voici le titre qui est un peu bizarre : *De Lipsii Latinitate (ut ipsimet antiquarii antiquarium Lipsii stylum indigitant,) Palæstra prima Henrici Stephani Parisiensis, nec Lipsiomimi, nec Lipsiomomi, nec Lipsiocolacis, multóque minus Lipsiomastigis.* Il fit imprimer ce Livre en 1595. pendant qu'il étoit à la foire de Francfort. Il est plein de digressions & de choses qui ne viennent pas fort à propos.

Ce Savant Imprimeur à qui la Republique des Lettres est si obligée pour son riche Tresor de la Langue Grecque, introduit dans cette Lettre (*Palæstrâ*) deux Combattans, dont l'un se nomme *Kænophilus*, ou *Philokænus*, c'est à dire Amateur des nouveautez ; & l'autre s'appelle *Misokænus*, *Ennemi de la nouveauté. In hac Palæstra*, dit-il, *duos committo, unum nomine Kænophilum, sive Philokænum, id est novitatis in sermone amatorem ; alterum nomine Misokænum, id est novitatis osorem.* Estienne garde comme le milieu entre l'un & l'autre. Il ne peut approuver ceux qui aiment trop la nouveauté des expressions, ni ceux qui ont trop d'aversion pour les mots nouveaux. Il veut une certaine liberté dans le Latin, qui ne soit point licentieuse. Voici comme il s'explique là-dessus dans sa Préface:

Lati-

Latinitati ſit aliqua libertas velim:
Licentiam illi neutiquam conceſſerim.
Kænophilus hâc utitur, in hâc ſibi placet:
Non audet uti Miſokænus alterâ.
Non par tamen peccare peccatum puta:
Veniam meretur Miſokænus: haud item
Veniam mereri Kænophilus creditur.

Il ne garde pas tout à fait le milieu, puiſqu'il dit, que le peché de celui qui haït les nouveaux mots eſt pardonnable; au lieu qu'on ne doit accorder aucun pardon à celui qui en eſt amateur. Pour s'expliquer d'une maniere plus abregée, il ajoute ces deux vers phaleüques.

Libertas volo ſit Latinitati;
Sed licentia nolo detur illi.

Tout ce diſcours ne tend qu'à condamner la Latinité de Lipſe, pour s'être donné une trop grande licence, & qui cependant avoit un grand nombre de Sectateurs. Il appelle ces gens-là, *antiquarios*, *antiquariorum ſectam*. Il compare cette ſecte d'*antiquaires* à la Ligue qui a fait tant de mal à la France. Il dit que comme (2) cette Ligue avoit abandonné ſon Prince legitime pour faire venir des Etrangers dans le cœur du Royaume; de même cette Secte d'*antiquaire* qui étoit devenuë puiſſante, & s'augmentoit de jour en jour, s'étoit déclarée contre la veritable Reine de la Latinité, qui avoit tenu ſon Empire dans Rome; qu'el-

(2) *Ut enim Gallica illa Liga ſuum Regem ſuo detrudere ſolio conata eſt, ita hæc de qua loquor antiquariorum ſecta Reginam illam è ſuo & verè avito deturbare conatur.*

qu'elle faiſoit tous ſes efforts pour la détrôner.

Je ne vous marquerai point en particulier les nouveaux mots qui ſe trouvent dans Lipſe. Sciopius dans ſon Diſcours intitulé, *De ſtylo, ſive de ſtyli hiſtorici virtutibus & vitiis Judicium*, dit generalement (3), qu'il n'y a aucun Ecrivain ſoit ancien ſoit nouveau, qui ſe ſoit plus licentié que lui dans les mots ; enſorte qu'on pourroit compoſer un volume entier de ſes nouveautez en fait de Latinité : ce qu'il juſtifie par pluſieurs exemples. Lipſe eſt encore accuſé par Sciopius (4) d'avoir trop affecté les *archaïſmes* ou vieux mots ; & ce Critique en donne des exemples. Après tout je ne ſuis point ſurpris que vous ſoyez ſi amateur du ſtyle de Lipſe, puiſque de l'aveu même de Sciopius qui ne l'a épargné en rien, il a compenſé ſes défauts par de grandes vertus : & comme il avoit un très-bel Eſprit, on trouve dans ſes écrits beaucoup de ſel & d'agrément, & un grand nombre de façons de parler & de mots très-bien choiſis : *Magnis forſan (non nego) virtutibus vitia ſua Lipſius redemit ; imprimis acumine, venere, ſalibus, (ut excellens viri ingenium ferebat,) tum plurimis lectiſſimis verbis loquendique modis.*

En effet, ſi l'on excepte cette ſingularité de Lipſe pour le ſtyle, il eſt preſque par tout admira-

(3) *Juſtus Lipſius plus quàm quiſquam Veterum aut Recentiorum in novando ſibi indulſit* ——— *Qui omnia nova ab eo dicta colligere volet, juſtum inde volumen expleverit.*

(4) *Lipſius in hac fuit hæreſi, ut niſi priſca ſubinde verba orationi insereret, omnem ſibi facetiæ & elegantiæ famam perituram putaret.*

mirable. See notes critiques sur Tacite lui acquirent beaucoup de reputation. Boccalini dans ses *Nouvelles du Parnasse*, feint agreablement, qu'il fut déferé au Tribunal d'Apollon, comme un Idolâtre qui n'avoit point d'autre Dieu que cet Historien impie qui se moquoit des Dieux & de toute la Religion. Il fut obligé de défendre sa cause chargé de chaines devant Apollon, qui en la presence d'une troupe de Lettrez, avoit prononcé cette sentence contre Lipse: Que c'est un Ecrivain odieux à tous les gens de bien, rejetté par les Professeurs de la Langue Latine pour la nouveauté de son style, pour l'obscurité de son discours, & pour sa diction trop abregée; qu'il étoit rempli de maximes impies & cruelles en matiere de politique; & qu'il avoit eû la malice de faire passer les actions les plus noires pour des actions de pieté, & les plus saintes pour des actions diaboliques. Tu es le seul entre mes Lettrez, dit Apollon en apostrophant Lipse, qui en ma presence voudrois adorer comme ton Dieu, un homme qui fait voir manifestement par ses Ecrits, qu'il n'a jamais connu Dieu.

Voyez le reste du Discours d'Apollon dans la Centurie premiere des *Nouvelles du Parnasse*, Nouv. 86. où ce Prince & Souverain Maître des Sciences fait une peinture étrange de l'Histoire de Tacite. Il y expose tous les maux que ce Livre impie a causez dans le Monde. Mais Lipse sans perdre le respect qu'il devoit à la Majesté d'Apollon, soutient hardiment ce qu'il avoit avancé, savoir que Tacite est le Maître des Historiens bien sensez,

ſez, le Pere de la prudence humaine, l'Oracle de la veritable raiſon d'Etat, le Maître des Politiques, le Coryphée de ces Ecrivains qui ſont arrivez à la gloire d'employer dans leurs Ecrits plus de penſées, que de mots. Lipſe s'étendit plus au long ſur les grandes & rares qualitez de Tacite, dont le Livre devoit être ſans ceſſe entre les mains des Princes qui vouloient apprendre l'Art de bien commander.

A l'égard de la Religion de cet Auteur, qu'Apollon faiſoit paſſer pour un Impie & un Athée, *per empio Atheiſta*, Lipſe prétendit, que de tous les Ecrivains Gentils il n'y avoit que Tacite, qui par ſon profond ſavoir fût arrivé juſqu'à cette perfection, de connoître de quelle importance il eſt en matiere de Religion, de croire par la ſeule Foi les choſes qui ne ſe voyent point, ou qui ne ſe peuvent prouver par la Raiſon: *Quanto nelle coſe della Religione vaglia la fede di quelle coſe che non ſi veggono, ò non ſi poſſono provar con la ragione.* Il produiſit là-deſſus ces belles paroles de Tacite: * *ſanctiuſque ac reverentius viſum, de actis Deorum credere, quàm ſcire.* Paroles très-ſaintes, dit Lipſe, qui meritent d'être peſées par ces Théologiens, qui dans leurs Ecrits ſe ſont perdus pour avoir voulu être trop ſubtils. A ces mots Apollon tout étonné fit mettre Lipſe en liberté, & l'embraſſa tendrement.

Du reſte mon intention n'eſt pas de vous faire l'éloge de Tacite pour ſon ſtyle. Bien des gens ont jugé, qu'il n'avoit point toute la clarté que demande une Hiſtoire. Cependant

* *Tacit. de morib. Germanor.*

dant Grotius a écrit ſon Hiſtoire de Flandres dans ce ſtyle coupé & obſcur, lui qui avoit tous les talens neceſſaires pour bien écrire. Muret dans une Harangue qu'il prononça à Rome, lorſqu'il y faiſoit des Leçons publiques ſur les Annales de Tacite, ne ſe contente pas de l'élever au deſſus de tous les autres Hiſtoriens : il loüe auſſi ſon ſtyle qu'il caracterize de la ſorte, parlant en même tems du ſtyle de Salluſte & de celui de Tite-Live: * *Quid enim, ut cæteros in præſens omittam, ipſos modo Principes nominem, aut Salluſtio gravius, ac nervoſius, aut Livio grandius & uberius, aut Tacito preſſius, prudentius, limatius, omni ex parte perfectius fieri poteſt?* C'eſt là beaucoup dire en peu de mots : mais on doit prendre garde qu'en cet endroit Muret fait de deſſein formé l'éloge de Tacite, qui eſt encore aujourd'hui fort eſtimé des Italiens.

A Paris 1685.

* *Muret.*

LET-

LETTRE XIX.

A MONSIEUR l'Abbé G. de la Maison de Sorbone.

Des Commentaires de Procope sur les huit premiers Livres de la Bible. Reflexions sur cet Ouvrage qui est devenu rare. Preuve foible dont quelques Theologiens se servent contre les Antitrinitaires.

MONSIEUR,

Quelque recherche que j'aye faite chez nos Libraires de Paris, je n'ai pû trouver les Commentaires de Procope sur *l'Octateuque*. Villeri & Moëtte qui ont des Magazins de vieux Livres qu'il seroit difficile de trouver ailleurs, m'ont avoüé qu'il n'étoit point entré dans leur commerce depuis très-long-tems; & je ne m'en étonne pas ; car à grand' peine le trouve-t-on dans nos meilleures Bibliotheques. Cet Ouvrage dont nous n'avons qu'une Version Latine , a été imprimé à Zurich en 1555. Il seroit à souhaiter que quelque savant Alleman publiât l'Original Grec qui est dans la Bibliotheque d'Ausbourg. Il y a lieu de douter que l'Interprete ait toûjours bien entendu le sens de son Auteur , qui est rempli de reflexions curieuses & critiques , principalement sur le Pentateuque , où il cite le texte Hebreu , le

Sama-

Samaritain, & l'ancienne Verſion Syriaque.

Dès le commencement de la Geneſe, il ſemble ne pas approuver la Verſion des Septante, qui ont traduit le verbe Hebreu *bara*, qui ſignifie *créa* par ἐποίησε, c'eſt-à-dire *fit*. Cette interpretation, dit-il, a fait avancer à quelques-uns par erreur, que Moyſe avoit crû avec les Egyptiens par leſquels il avoit été inſtruit, que le Monde avoit été fait d'une matiere préexiſtente. *Hinc quidam in hunc errorem provoluti ſunt, ut vociferarentur Moſem ab Ægyptiis edoctum credidiſſe ex præjacente materia hoc Univerſum conditum.*

Sur ces autres mots, *l'Eſprit de Dieu étoit porté ſur les eaux*, qui ſont interpretez de diverſes manieres par les anciens Commentateurs Grecs, il rapporte l'explication de ceux qui croyent que par *l'Eſprit*, il faut entendre en cet endroit le Saint Eſprit. Leur raiſon eſt, que le texte ne dit pas ſimplement *l'Eſprit*, mais *l'Eſprit de Dieu*: deplus le Verbe Hebreu qui a été traduit *ferebatur* ſignifie dans la Langue originale *couver*, comme ſi le St. Eſprit étoit ici comparé à un oiſeau qui couve ſes petits: *Quidam volunt hîc*, dit Procope, *intelligendum eſſe Spiritum ſanctum: quod colligunt inde, quia dicit*, Spiritus Dei, *quod de ſolo Spiritu Sancto dicitur: nam Hebraica vox ſignificat, quaſi ſpiritus incubet, foveat inſtar avis aquam, eamque ad generationem animalium moveat.*

Pour ne vous arrêter pas long-tems, je me contenterai d'obſerver en general, que les anciens Ecrivains Grecs n'étoient pas ſi prévenus en faveur de la Verſion des Septante,

 qu'ils

qu'ils n'eussent recours souvent à l'Hebreu: ce Commentateur en donne plusieurs exemples. Ce n'est pas qu'ils consultassent veritablement le texte Hebreu dans sa source: car peu d'entre eux savoient cette Langue. Mais ils consultoient les Hexaples d'Origene, où étoient Aquila, Symmaque, & Theodotion. Le premier de ces Interpretes ayant traduit sur l'Hébreu à la rigueur de la lettre, ils regardoient sa Version Grecque, comme si en effet elle eût été le pur texte Hebreu. Et c'est apparemment ce qu'il nomme *Hebraica veritas*, comme s'il alleguoit en effet l'Original Hebreu.

Je dis la même chose de la Version Syriaque, qui est aussi alleguée en plusieurs endroits par Procope sous ce titre, *le Syriaque*. Ce Commentateur n'a pas veritablement consulté le texte Syriaque: mais il y avoit une Version Grecque qui avoit été faite sur le Syriaque, pour l'usage des Eglises Syriennes qui parloient la Langue Grecque. Car il n'y avoit guere que les Chrétiens de de-là l'Euphrate, qui parlassent la Langue Syriaque. Aussi avoient-ils, pour l'usage de leurs Eglises une Version en Syriaque, laquelle avoit été faite immediatement sur le texte Hebreu, ou plûtôt en partie sur quelque paraphrase Caldaïque. Il se pourroit faire néanmoins, que Procope & quelques anciens Ecrivains Ecclesiastiques, qui ont cité la Version Syriaque, ne l'ayent citée que sur l'autorité des autres qui en avoient rapporté des fragmens en Grec: ce qui me paroît plus vrai-semblable. Car Procope qui cite ordinairement cette ancienne

Ver-

Version sous le simple terme de *Syrus*, se sert d'une autre expression sur ces mots du ch. 13. v. 4. de la Genese, *Et invocavit in nomine Dei.* Il y observe que quelques-uns disent, qu'il y a dans le Syriaque, *il l'appella nom de Dieu*, c'est-à-dire, il nomma du nom de Dieu cette terre: *Quidam aiunt Syrum dicere, vocavit nomen Dei, id est cognominavit nomine Dei illam terram, quia Dei munere ea terra, ceu hæreditas quædam ipsi obvenerat.* Il ne se seroit pas servi de cette expression, s'il avoit lû la Traduction Syriaque en elle-même, ou dans une Version Grecque, qui auroit été faite sur la Syriaque. Mais quoi qu'il en soit, on infere des remarques critiques de Procope, & de quelques autres anciens Ecrivains Ecclesiastiques qui ont vécu avant lui, que la Version Syriaque n'est pas nouvelle, comme l'assure Isaac Vossius, qui ne paroit pas avoir eû une grande connoissance de cette matiere.

Je dis la même chose du Samaritain que Procope allegue aussi quelquefois, parcequ'il l'avoit lû dans d'autres Ecrivains qui avoient rapporté en Grec le texte Hebreu des Samaritains. Il me semble qu'Origene qui avoit commerce avec les Samaritains aussi-bien qu'avec les Juifs, avoit donné au Public des Scholies literales & critiques, où l'on voyoit les diversitez du texte Hebreu des Samaritains, qui est different en plusieurs choses du texte Hebreu des Juifs. Il se peut faire néanmoins, que ceux d'entre les Samaritains qui parloient Grec, ayent eû une Version Grecque faite sur le texte Samaritain, comme dans les lieux où ils parloient la langue ou plûtôt un certain

jargon Caldaïque, ils avoient fait une traduction en cette même Langue, laquelle Traduction a été imprimée de nos jours, sous le titre de Version Samaritaine.

Il semble même que Procope ait voulu préferer en quelques endroits le texte Hebreu des Samaritains, à tous les autres Exemplaires du Pentateuque. Car il observe sur le Chapitre XI. du Deuteronome, que la prédiction qui y est marquée ne se trouve manifestement dans aucun Exemplaire de l'Ecriture, que dans celui des Samaritains : ce qu'il observe encore d'un autre endroit en ce même lieu. Mais ce docte Commentateur qui tâche de justifier le texte Hebreu des Samaritains, n'a pas sû qu'ils l'avoient retouché exprès, comme il est aisé de le démontrer.

Ce docte Commentateur dit quelquefois beaucoup de choses en peu de mots ; parce qu'il fait profession dans cet Ouvrage d'abreger les interpretations de ceux qui l'avoient précedé. Par exemple sur ces mots du ch. 18. v. 2. de la Genese, *Apparuerunt ei tres Viri*. Il observe que selon quelques-uns ces trois Hommes étoient trois Anges ; que d'autres assurent que ceux-là judaïzent, qui ne croyent pas qu'un de ces trois étoit Dieu, & que les deux autres étoient veritablement des Anges. Il y en a aussi quelques-uns, ajoute-t-il, qui enseignent que cette Histoire a été le type de la Sainte Trinité ; parce qu'on dit au singulier à ces trois Personnes qui apparoissent, Seigneur, si j'ai trouvé grace devant vous : ce qui insinuë trinité de personnes : & nous ne voyons point si ce n'est dans le texte Hebreu

la

le nom ineffable de quatre lettres qui ne convient qu'à Dieu seul, & qui étoit gravé sur la mitre du grand Prêtre. Voici les propres termes de Procope, comme ils sont dans la Version Latine : *Quidam perhibent tres illos Viros fuisse tres Angelos. Alii illos judaïzare affirmant, qui non credunt ex tribus illis unum esse Deum, reliquos duos in Angelorum numerum esse referendos. Nec quoque desunt qui docent Historiam illam esse typum Sanctæ & consubstantialis Trinitatis ; quia ad hos dicatur, Domine.... declarari unitatem substantiæ ; quia tres Viri apparent, insinuari personarum Trinitatem. Neque vero in Hebraico textu poni videmus ineffabile Tetragrammaton Dei nomen, quod de solo Deo prædicatur, & inscribitur Pontificali mitræ.* En effet on ne lit point en ce lieu dans l'original Hebreu *Jehova*, qui est le grand nom de Dieu, mais *Adonai*, & dans les Septante, *κύριε*, dans le Syriaque, *mono*, qui signifie *Seigneur*.

Cela étant, direz-vous, comment Procope, qui n'a point consulté l'Original, mais seulement les anciennes Versions Grecques faites sur l'Hebreu, & principalement celle d'Aquila, a-t-il pû connoître que le grand nom de Dieu n'étoit point dans le texte Hebreu ; puisque dans les endroits même où il est, les Septante & même Aquila traduisent ordinairement, *κύριος*, *Seigneur* ? Ceux qui savent qu'Origene dans tous les lieux où l'Hebreu porte *Jehova*, avoit marqué ce nom à la marge de ses exemplaires Grecs des Septante, resoudront facilement vôtre difficulté. Et c'est ce qui paroit même encore aujour-

d'hui dans quelques Livres imprimez, où on lit יהוה, qui sont les quatre lettres qui composent en Hebreu le nom *Jehova*, & qu'on lit ordinairement ΠΙΠΙ, *pipi*, comme si c'étoient des lettres Grecques.

Au reste Procope a rapporté en ce lieu l'explication de Saint Cyrille d'Alexandrie, qui a remarqué sur ces paroles de la Genese, qu'*Abraham a vû trois Anges en type de la Trinité.* Eusebe a aussi observé sur ce même passage, que *les trois Anges qui parlent à Abraham signifient les trois hypostases de la Divinité.* Cela seul est une preuve évidente que depuis très-long-tems, par ces *trois Anges* on a entendu le Mystere de la Trinité, au moins comme figuré: & encore aujourd'hui plusieurs Interpretes approuvent cette explication; quoique les Juifs s'en moquent, aussi-bien que les Sociniens. Je vous avoue librement que je ne voudrois pas trop insister aujourd'hui sur cette preuve, pour combattre des Heretiques aussi rusez que sont les nouveaux Antitrinitaires. Ne m'opposez point que l'Eglise qui chante dans son Office, *Tres vidit & unum adoravit*, semble ne pas permettre qu'on entende ces paroles autrement que de la Sainte Trinité, & que de l'expliquer d'une autre maniere, c'est favoriser ouvertement le Socinianisme.

Je répons à vôtre difficulté, qu'il n'est pas judicieux de se servir de preuves foibles contre les Sociniens, qui tournent en ridicules nos Theologiens, quand ils employent contre eux de telles armes. Vous savez que le mot, *adoravit*, est équivoque, & qu'il signi-

fie

se le plus souvent, se prosterner devant quelqu'un pour lui faire la reverence à la maniere des Orientaux : & alors ce n'est qu'un honneur de civilité, & non point un culte religieux. Les Sociniens ne manqueront pas de vous objecter, que dans cette même Histoire au commencement du chapitre suivant, il est dit que Lot s'étant prosterné adora les deux Anges qui vinrent chez lui, *qui cùm vidisset eos* (duos Angelos) *surrexit & ivit obviam eis, adoravitque pronus in terram.* Vous ne direz pas que Lot adora veritablement ces deux Anges, mais seulement qu'il se prosterna devant eux, en leur rendant tout l'honneur & tout le respect qu'il leur devoit. Saint Chrysostome qui n'ignoroit pas qu'on appliquoit communément ce passage au Mystere de la Trinité, n'a point cependant suivi cette interpretation, qui lui paroissoit trop éloignée. Ce savant Evêque a crû qu'Abraham addressa la parole à celui de ces trois Personnes, qui étoit le plus honorable. Pellican sur ce même passage dit après Saint Chrysostome, qu'Abraham qui crût que c'étoient trois Hommes, addresse la parole à un seul comme au plus honorable, en l'appellant Seigneur; *Tres ipsos credidit viros esse, unum tamen honorabiliorem veluti personam alloquitur communi nomine, Adonai.* Il semble que la coûtume des Orientaux étoit, qu'entre plusieurs personnes il n'y avoit que le plus ancien, ou le plus qualifié qui parlât : ce que j'ai vû pratiqué par les Siamois, que nous avons vû il n'y a pas long-tems à Paris. Il n'y avoit ordinairement qu'un qui parlât au nom de tous

les autres. En quoi paroissoit leur politesse & leur civilité.

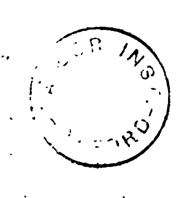
Procope expliquant les paroles de l'Exode où il est dit, que Jethro étoit le Sacrificateur de Madian, remarque doctement, que bien qu'il fût Payen il étoit Prêtre ou Sacrificateur ; qu'en ces tems-là plusieurs adoroient le Dieu Souverain, par exemple Melchisedech ; & que néanmoins ils ne laissoient pas d'adorer les faux Dieux : & même encore aujourd'hui, dit-il, quelques Grecs adorent le Dieu des Hebreux, & ils ne fuyent pas pour cela l'Idolatrie. Ils tiennent comme le milieu entre la vraye & la fausse Religion, & ils osent prendre le nom de *Pieux*. Les Juifs qui faisoient autrefois la même chose sous Elie, sont repris fortement par ce Prophete qui leur disoit : Jusques à quand clocherez-vous des deux côtez ? *Jethro Ethnicus fuit & Sacerdos, curabat solitam eo tempore Religionem. Adorabant quidam altissimum Deum, sicuti & Melchisedech, nec tamen interim abstinebant ab idololatriâ, creaturas scilicet conjungentes & applicantes ei cultui qui soli debetur Deo. Sed etiamnum quidam Græci venerantur Hebræorum Deum, nec interim fugiunt idololatriam, & secuti medium quoddam inter veram & falsam Religionem iter, se nominare audent pios. Hunc Religionis callem cùm quondam premerent Judæi, gravi increpatione incessebantur ab Helia dicente : Usquequo vos claudicatis in duas cogitationes ?* Ces *Pieux* sont apparemment ceux que les Juifs appellent *hhesidim*, & qui bien qu'ils fussent Gentils, frequentoient les Synagogues des Juifs.

Au reste je ne prétens pas copier le Commentaire de Procope. Ce que je viens de vous en rapporter est plus que suffisant, pour vous exciter à le chercher avec le plus de soin qu'il vous sera possible. Car outre les belles remarques critiques dont il est rempli, il y éclaircit plusieurs passages difficiles. Mais sur toutes choses il seroit à desirer, que ceux d'Ausbourg voulussent bien donner au Public l'Original Grec de ce docte Commentaire. Car comme je vous l'ai déja insinué, je doute que le Traducteur ait toûjours bien pris le sens de son Auteur. Car pour bien traduire ce Livre, il ne suffit pas d'entendre le Grec & le Latin, il faut de plus être exercé dans la lecture des anciens Ecrivains Ecclesiastiques, principalement des Commentateurs Grecs, & dans la Critique de l'Ecriture.

Je doute par exemple que le Traducteur ait bien compris le sens de Procope, qui rapporte la Version d'Aquila au ch. I. v. 4 de la Genese. *Aquilas*, dit Procope, dans la Version Latine, *adjecit verbo*, vidit, *præpositionem* σὺν, *quæ in compositione* cum *significat*; *ac si diceret*, *contuitus est*, *conspexit*. Ce n'est point là assurément de la Version d'Aquila, soit que la faute tombe sur Procope ou sur son Traducteur. Aquila qui dans sa seconde Version de la Bible s'est rendu ridicule pour vouloir être trop Grammatical, a tourné le *beth* des Hebreux, qui signifie en Grec σὺν *avec*, quand il est préposition, par σὺν en tous les endroits où il se trouve, sans considerer que le plus souvent il ne signifie rien, mais qu'il est seulement pour marquer que le

nom auquel il eſt joint eſt à l'accuſatif. Ainſi dans le lieu allegué σὺν ne tombe pas ſur le verbe, *vidit*, comme s'il falloit traduire *contuitus eſt* avec la prépoſition *cum*; mais il indique qu'il faut lire le mot de *lumiere* à l'accuſatif, comme il y a dans les Septante & dans la Vulgate, & même dans toutes les autres Verſions : *& vidit Deus lucem.* C'eſt de cette même maniere qu'Aquila dans cette Verſion barbare, avoit traduit les premiers mots de la Geneſe par ceux-ci : *Dieu crea* σὺν τὸν οὐρανὸν *le Ciel:* car c'eſt ainſi qu'il faut lire, & non pas σὺν τῷ οὐρανῷ *avec le Ciel.* Car σὺν ne ſignifie pas *avec* dans Aquila, mais il marque ſeulement que le mot de *Ciel* eſt à l'accuſatif. Ce ſont-là à la verité des minuties de Grammaire ; mais il arrive ſouvent que pour ne ſavoir pas ces minuties, on tombe dans des fautes groſſieres. Je ſuis Monſieur, &c.

A Paris 1685.



LET-

LETTRE XX.

A MONSIEUR F. D. A.

L'Abbé Tritheme dans ses (1) Lettres écrites long-tems avant la naissance des Protestans, n'a rien omis pour rétablir l'étude des Livres sacrez & de la belle Literature. Son opposition aux Docteurs scholastiques. Sa grande Erudition le fit haïr de ses Moines, & passer pour un Magicien parmi les ignorans. Il attribue le renouvellement des Sciences à l'Art de l'Imprimerie qui avoit été inventé depuis peu.

NE cesserez-vous jamais, mon cher Caraïte, de nous reprocher avec fierté, que ceux de vôtre Parti ont rétabli dans l'Europe l'étude des Livres sacrez qui y étoit comme abandonnée? Je conviens avec vous, ou plûtôt avec Driedo, Payna, Alfonse à Castro, & plusieurs autres celebres Théologiens, dont quelques uns ont assisté au Concile de Trente, que vos Gens ont donné occasion aux Catholiques de cultiver cette étude plus qu'ils ne le faisoient auparavant: mais je vous ai dit

 plu-

(1) Les Lettres de Tritheme ont été imprimées à Selestat en 1536. avec le Privilége de l'Empereur Charles V, sous ce titre, *Joannis Trithemii Abbatis Spanheimii Epistolarum familiarium libri duo, ad diversos Germaniæ Principes, Episcopos, ac eruditione præstantes Viros.*

plusieurs fois, que long-tems avant qu'il y eût aucun Protestant dans le monde, il y avoit eû de très-savans Hommes qui avoient fait tout leur possible, pour rétablir dans les Ecoles la Science de l'Ecriture & celle des belles Lettres, & pour en bannir la barbarie qui y regnoit alors. Je mets au nombre de ces Savans Hommes le fameux Abbé Tritheme, qui aima mieux abandonner son Abbaye de Spanheim & sa belle Bibliotheque, que de vivre avec des Moines vicieux & ennemis de toute Literature.

Vous n'avez pas lû apparemment ses Lettres qui ne sont point communes présentement. Il y fait une étrange peinture des Docteurs scholastiques de son tems, qui n'avoient selon lui aucune Science solide. Dans une qu'il écrivit en 1506. à son Frere qui avoit pris le bonnet de Docteur, il lui dit librement: Je n'estime guere un titre illustre sans Science, ou un grand nom qui n'est accompagné que d'une petite Erudition : mais nous cherchons des personnes doctes, parceque nous n'avons que trop de Docteurs. De quoi sert une enseigne sur la porte d'une maison où l'on ne vend point de vin ? ou que fait un sceptre Royal entre les mains d'un sot? *Non magnifacio clarum sine scientia gradum, aut magnum cum parva erudítione vocabulum : sed doctos Viros quærimus qui Doctores multos habemus.— Quid circulus ante domicilium expositus, ubi non venditur vinum? aut quid Regale sceptrum in manu stulti* ? Quelle douleur est-ce, ajoute-t-il, de voir aujourd'hui si frequemment, qu'on donne dans les Ecoles le bonnet de Docteur à

à ceux qui n'ont rien de ce qui est signifié par ce bonnet ? Ce ne sont pas des faussetez que nous vous avançons : car il est évident que le Monde est rempli de Docteurs, entre lesquels il s'en trouve fort peu de doctes ; & il y en a au contraire un grand nombre d'ignorans : *Proh dolor ! Quam frequens hodie in Scholis apud quosdam iste reperitur abusus, quo gradus Magisterii datur in signum ubi sufficiens non invenitur signatum ? Nunquid tibi non verum dixisse videmur, cùm Orbis Magistris scateat simul atque Doctoribus, inter quos docti pauciores, indocti complures occurrunt ?*

Tritheme, comme vous voyez, ne pouvoit souffrir les études inutiles des Docteurs de ce tems-là. Il s'étend ensuite fort au long sur l'étude de l'Ecriture sainte, qu'il recommande sur toutes choses. Ne me dîtes pas, qu'avant la naissance des Protestans il n'y avoit dans l'Eglise que des ignorans. Cet illustre Abbé au contraire fait voir dans cette même Lettre à son Frere Jaques Tritheme, que par le moyen de l'Imprimerie qui avoit été inventée depuis peu à Mayence, la Literature avoit été rétablie, & qu'on ne pouvoit plus dire qu'on manquât de Livres soit anciens soit nouveaux ; ensorte qu'on pouvoit devenir savant à peu de frais. Ecoutez Tritheme parler lui-même : *Inopiam librorum Veteres allegare potuerunt ; nos verò potiùs inopes copia fecit ; quum impressoriâ nostris diebus Arte apud Moguntiacum inventâ, hodieque per universum Orbem dilatatâ, tot veterum atque novorum volumina Doctorum veniunt in lucem, ut ære jam modico doctus quilibet esse*

possit. Il ajoute en même tems, qu'on ne manquoit point de Maitres en toute sorte de Sciences, non seulement pour la Langue Latine, mais aussi pour la Grecque & l'Hebraïque. Il appelle son siecle un siecle d'or dans lequel les études negligées pendant long-tems avoient été rétablies: *Neque desunt hodie bonorum Præceptores studiorum; sed ubique Terrarum abundant in omni varietate Disciplinæ, non solùm in Latina, sed in Græca Lingua atque Hebraica. Hæc sunt verè aurea tempora, in quibus bonarum Literarum studia multis annis neglecta refloruerunt.*

Dites-moi, je vous prie mon cher Caraïte, où étoit alors vôtre Secte, qui n'a tiré son origine que plusieurs années après de quelques Moines (2), qui avoient appris & le Grec & l'Hebreu dans leurs Cloitres, & qui ont abusé des belles connoissances qu'ils avoient acquises parmi nous? Tritheme dans une autre Lettre qu'il écrivit de sa nouvelle Abbaye cette même année 1506. aux Moines de son ancienne Abbaye, qu'il avoit été obligé d'abandonner, leur marque avec force, que tout son plaisir & toute son occupation pendant qu'il a vécu parmi eux, a été de se donner entierement à l'étude de l'Ecriture sainte: *Nihil mihi dulcius unquàm fuit quàm sacras rimari Scripturas, in illisque opportuno tem-*

(2) Sebastien Munster & Conrad Pelican, qui ont été savans dans la Langue Hebraïque & dans les Rabbins avoient fait cette etude dans leur Couvent étant Religieux Franciscains, *Minorita.* La premiere Edition du Dictionnaire de Munster imprimé à Bâle par Froben en 1523. porte ces mots dans le titre, *Sebastiano Munstero Minoritâ.* Il avoit étudié l'Hebreu sous Pellican du même Ordre.

tempore diebus occupari & noctibus. Et pour le prouver, il prend à témoin cette belle & riche Bibliotheque, tant de Livres imprimez & manuscrits qu'il avoit amassez de toutes parts avec beaucoup de soin & de dépenses: *In testimonium studiorum nostrorum voco citoque Bibliothecam illam solemnem, quam multis laboribus, studio, & impensis comparavi, non sine vigilantia & fatigatione continuâ, Voluminum in omni varietate Studiorum non modicam multitudinem congregans, non solum impressorum noviter, sed scriptorum quoque manu & calamo.*

Trouverez-vous parmi vos premiers Reformateurs des gens qui pûssent être comparez à ce savant & illustre Abbé? La plûpart d'eux ne sont sortis de leurs Cloitres sous prétexte de mener une vie plus Evangelique & plus reformée, que pour se marier, & pour remplir le Monde de divisions par leurs factions. Tritheme au contraire après avoir demeuré 24 ans dans son Abbaye de Spanheim, se retira dans une autre Abbaye pour éviter les emportemens & la fureur de ses Moines, qui ne pouvoient souffrir qu'un si saint Homme fit une étude particuliere des Livres sacrez. Afin de n'être plus témoin de leurs desordres, il alla chercher la paix dans un autre Couvent, où il pût continuer ses études en repos. Je ne veux point vous cacher les plaintes qu'il fait contre eux: il les apostrophe de cette sorte: Ecoutez s'il vous plait les choses que vous avez commises contre nous, afin que vous connoissiez que je ne vous ai abandonnez que pour de très-

justes raisons. L'étude que je faisois de l'Ecriture sainte vous a toujours déplû ; & au lieu de respecter les Ecrits que je donnois au public, vous vous en êtes moquez. Vous avez même été plus avant : car vous ne vous êtes pas contentez de tourner en ridicule les Ouvrages que j'avois composez par l'ordre de nos Peres : vous en avez médit parmi le Peuple ignorant : *Audite capita si placet, eorum quæ commisistis in nos, ut cognoscatis vos justissimâ ratione à nobis desertos. Sacra vobis semper displicuere studia nostra, scriptisque nostris omnibus pro reverentia cachinnos reddidistis, & nemini unquam lucubrationes nostræ minùs placuerunt, quàm Filiis nostris : nec satis fuit irrisisse opuscula etiam quæ Patrum jussu conscripsimus, nisi & apud indoctam plebem detractionibus ea carperetis.*

Je serois trop long, si je voulois vous rapporter en détail toutes les plaintes que l'Abbé Tritheme fait de ses Moines, qui le haïssoient mortellement sans en avoir d'autres raisons, que parce qu'il cultivoit les Lettres, & qu'il faisoit de la dépense pour acheter des Livres : dépense qui étoit odieuse à des gens amateurs de l'oisiveté & de la bonne chere. Il n'y avoit rien à la verité de si saint que l'Ordre des Benedictins dans ses premiers commencemens. Les Princes qui les regardoient comme des gens utiles à l'Eglise & à l'Etat dans des tems d'ignorance & de barbarie, les comblérent de biens. Ces Moines tenoient des Ecoles publiques chez eux, & ils étoient comme les Maitres des Sciences: mais les grandes richesses dont ils jouïssoient

les jetterent dans l'oisiveté; & au lieu de cultiver les Sciences, ils ne pouvoient souffrir parmi eux ceux qui s'y appliquoient. Ils les regardérent comme des gens inutiles à leur Corps. C'est ce que Tritheme fait sentir aux Moines de Spanheim, lors qu'après leur avoir reproché fortement toutes les injures qu'ils lui avoient faites, il leur apporte les exemples de Raban Maur, de Rhegino, & de Benno, qui avoient été obligez d'abandonner leurs Abbayes aussi-bien que lui, à cause de la méchanceté de leurs Moines, *Improbitate Monachorum suorum.*

On trouve dans ce Recueil des Lettres de Tritheme, celles de plusieurs Particuliers qui loüent sa grande érudition dans les trois Langues, & qui font gloire d'avoir été ses Ecoliers. Il y en a une sous le nom d'un de ses Disciples nommé Jean Centurian écrite dès l'année 1507. où il lui marque, qu'il a demeuré deux ans dans son Monastere pour y apprendre l'Hebreu, le Grec, & l'Ecriture sainte, & qu'il n'a jamais rien vû ni entendu dire de lui, que de saint & de religieux: *Biennio sub tuo magisterio pro discendis Græcis Hebraicisque literis, salutarique scientiâ Scripturarum hauriendâ, in tuo Monasterio conversatus, nihil unquam videre potui, nihil audire de te, quàm sanctum, integrum, & religiosum.*

Dans une autre Lettre écrite de Cologne en 1507. par Gerbellius à Tritheme, on voit des preuves évidentes, que plusieurs années avant la naissance des Protestans en Allemagne, il y avoit un grand nombre de per-
son-

sonnes illustres par leur Science en ces païs-là, entre lesquels il met cet Abbé qui étoit savant non-seulement en Latin, mais aussi en Grec & en Hebreu : *Gratulor, mihi ipse sæpiusculè*, dit Gerbellius parlant à Tritheme, *me felicissimo hoc seculo progenitum, quo tot Illustres Viri nec ignobilis famæ in Germania passim prodiere, quos inter tu unus es, qui cum literis Latinis & Hebræas & Græcas apud Germanos fecisti locupletiores.*

Mais la grande Erudition de Tritheme fut exposée à l'envie & à la calomnie. Il ne pût pas empêcher qu'on ne parlât de lui comme d'un Magicien, & d'un Homme qui avoit acquis sa Science par un art diabolique. C'est ce qu'il nous apprend lui-même dans une de ses Lettres écrite en 1507. à Jean Cappellan Mathematicien de Paris. Celui-ci lui avoit demandé, pourquoi il ne faisoit point imprimer sa Steganographie. Tritheme dans sa réponse en marque plusieurs raisons, & entre autres celle-ci : Le peuple ignorant attribue à l'art magique tout ce qu'il n'entend point. Jusques à present je n'ai rien donné au Public, qui merite d'être admiré; je n'ai rien fait de fort extraordinaire ; & cependant on fait courir le bruit, que je suis un Magicien. Je vous avoue que j'ai lû la plûpart des Livres des Magiciens, non pour les imiter, mais dans la vûë de refuter un jour & de confondre leurs très-méchantes superstitions : *Tertia verò causa est indoctæ plebis æstimatio, quâ omne quod non intelligunt malis artibus adscribunt. Nihil adhuc scripsi de quo meritò quispiam possit mirari, nihil feci stupen-*

pendum ; & tamen vulgi opinionem patior, dum Magum me plerique arbitrantur. --- Libros fateor Magorum plerosque legi, non ut imitarer, sed ut eorum superstitiones pessimas aliquando redarguendo confunderem.

Je ne suis pas surpris qu'on ait soupçonné de Magie Tritheme, qui s'explique quelquefois, sur tout dans son Livre 3e. de la *Steganographie*, (3) d'une maniere à faire croire, qu'il y avoit de la *diablerie* dans son fait. Vous savez que cet Ouvrage a eû besoin d'Apologistes long-tems même après la mort de l'Auteur : mais il y a lieu de s'étonner qu'encore aujourd'hui il se trouve des personnes graves & Theologiens de profession, qui tombent dans de semblables soupçons à l'égard de certaines gens dont l'érudition leur paroit trop extraordinaire, pour avoir été acquise par les voyes communes. A propos de Magie je veux vous rapporter ce que j'ai appris de Mr. Hardi que vous avez connu. Il m'a dit plusieurs fois qu'un Italien qui vint apporter le bonnet de Cardinal à Mr. Mazarin

(3) La Steganographie de Tritheme a été imprimée à Francfort en 1608. avec ce titre : *Steganographia, hoc est Ars per occultam scripturam animi sui voluntatem absentibus aperiendi certa, Authore Reverendissimo & clarissimo Viro Joanne Trithemio Abbate Spanheimense & Magiæ naturalis Magistro perfectissimo.* On a ajouté à cet Ouvrage la clef ou l'introduction pour l'entendre ; & l'on suppose qu'elle est de l'Auteur. Il est vrai que si l'on ne regarde que les paroles dont se sert l'Abbé Tritheme dans son Livre, il paroit superstitieux ; & dans le style de ceux qui ont écrit sur la Magie, & sur l'art d'evoquer les Genies ; mais dans le fond il ne les a imitez que dans les termes. Il apporte plusieurs formules de son Art ; mais étant écrites en Aleman, elles ne peuvent être entendues, que de ceux qui savent cette Langue.

rin avoit ordre d'acheter en France tout ce qu'il pourroit trouver de Livres de Magie. On s'adressa pour cela à Mr. Hardi qui ramassa tout ce qu'il pût trouver de ces sortes de Livres dans Paris, se moquant de la credulité de quelques Romains qui étoient persuadez, qu'il n'y avoit point de lieu dans le Monde où il y eut plus de Magiciens qu'en France. Excusez cette petite digression, mon cher Caraïte. Je suis, &c.

Le Rabbaniste 1686.

LETTRE XXI.

AU MEME.

Il seroit utile qu'on imprimât les Lettres des meilleurs Auteurs séparément du reste de leurs Ouvrages. Plusieurs observations curieuses tirées des Lettres de Reuchlin. La Sorbonne étoit autrefois un College comme sont les autres Colleges de Paris. Pic Comte de la Mirandole & Reuchlin, sont les premiers Restaurateurs de la Langue Hebraïque.

JE suis bien aise, mon cher Caraïte, de voir que vous soyez enfin revenu des préjugez où vous étiez à l'égard de vos premiers Reformateurs, qui n'ont fait que travailler sur un champ défriché par les Rabbanistes. Je con-

conviens avec vous, qu'il feroit à defirer qu'on imprimât les Lettres des plus favans Hommes tant de l'Antiquité, que de ces derniers fiécles feparément de leurs autres Ouvrages : car il arrive fouvent, que les Particuliers qui ne peuvent pas faire de grandes dépenfes en Livres, font obligez d'acheter de gros Volumes qui renferment peu de chofes & bien des inutilitez : au lieu qu'ordinairement dans les Lettres des grands Hommes prefque tout y eft choifi, & qu'on y découvre bien mieux leurs propres fentimens, que dans tout le refte de leurs Ouvrages.

Afin que vous connoiffiez encore mieux quel étoit l'état de la Literature en Europe avant la naiffance des Proteftans, je joindrai aux Lettres de l'Abbé Tritheme, celles du fameux Jean Reuchlin, qui étoit auffi Aleman, mais il avoit beaucoup frequenté les Ecoles de France. Je ne vous dis rien des difputes qu'il eut avec les Théologiens de Cologne & de Paris, parce que ce font des chofes que peu de gens ignorent, & que les Lettres qui regardent ces difputes ont été imprimées par Duboulai dans fon Hiftoire de l'Univerfité de Paris, qui eft un Livre très-commun. Mais le Recueil de fes Lettres (1) eft devenu rare aujourd'hui. Ce Recueil a été imprimé *in* 4°. à Haguenau en 1519.

Reuchlin avoit étudié la Langue Hebraïque fous un Juif, & non pas fous Jean de la Pier-

(1) Les Lettres de Reuchlin ont été imprimées *in* 4. fous ce titre : *Illuftrium Virorum Epiftolæ Hebraicæ, Græcæ, & Latinæ, ad Joannem Reuchlin Phorcenfem, Virum noftra ætate doctiffimum, diverfis temporibus miffæ ; quibus jampridem additus eft liber fecundus nunquam antea editus.*

Pierre à Paris, comme plusieurs l'ont crû; & entre autres Genebrard. Parmi ses Lettres on en trouve une écrite en Hebreu à ce Juif, qu'il appelle son Maître, & il y a joint sa Version en Latin: *Præceptori suo Jacobo Ichiel Loans Judæo.* Elle est datée de l'année du Monde 5261. c'est-à-dire de JESUS-CHRIST 1501. Ce Jean de la Pierre (2) Aleman & Docteur de Sorbonne lui avoit enseigné la Grammaire Latine seulement, comme il le témoigne lui-même dans une Lettre qu'il écrivit de Stutgarde en 1513. à Jaques le Févre d'Estaples, où il dit qu'étant jeune il étoit venu à Paris en 1473. & qu'il y avoit étudié la Langue Grecque sous Tiphernos, la Grammaire Latine sous Jean de la Pierre, qui l'enseignoit dans le College de Sorbonne. Il nomme pour ses Maîtres en Rhetorique, Guillaume Tordieu qui enseignoit dans la ruë Sainte Genevieve, & Robert Guaguin, qui enseignoit dans la Maison des Maturins. Il ajoute dans cette même Lettre, qu'étant retourné d'Alemagne à Paris quelques années après, il avoit écouté les leçons de George Hermonyme Lacedemonien, qui y enseignoit la Langue Grecque: *Demùm post aliquot annos è Suevia rediens Parisios, Georgium Hermonymum Spartiaten græcè docentem assecutus sum.*

La Sorbonne étoit alors un College semblable aux autres Colleges de Paris, & il y avoit des Boursiers de toutes sortes de Nations, *ex omni tribu, gente, & linguâ.* On y voyoit des Alemans, des Espagnols, des Ita-

(2) Jean de la Pierre Docteur de Sorbonne est le premier qui ait fait venir d'Allemagne à Paris des Imprimeurs.

Italiens, des Anglois (3), au lieu qu'aujourd'hui *nos tres-sages Maîtres* occupent tous les postes destinez aux Boursiers qui ne les remplissoient que pendant le tems de leurs études. Les Grecs que la faim avoit fait sortir de leur pays, *Græculi esurientes*, enseignoient la Langue Grecque aussi-bien dans l'Université de Paris, que dans l'Italie : & c'est dans cette Université que Reuchlin apprit la Langue Grecque, qu'il alla porter en suite dans l'Alemagne. C'est pourquoi il se vante d'être le premier qui ait enseigné la Langue Grecque & la Langue Hebraïque en Alemagne.

Remarquez s'il vous plait, qu'il ne fait mention que de l'Alemagne : & en effet plusieurs prétendent que l'Illustre Jean Pic Comte de la Mirandole, est le premier des Chrétiens qui ait eû dans ces derniers siécles la connoissance de la Langue Hebraïque. Il est certain que ces deux grands Hommes vivoient & écrivoient en même-tems.

Lorsque la grande affaire de Reuchlin contre les Théologiens de Cologne fut portée à Rome, plusieurs personnes de qualité & de mérite s'y déclarerent pour lui, comme il paroit d'une Lettre de Welser Prevôt de Cologne écrite de Rome en 1515. à Peutinger, & qui se trouve parmi les siennes. Tout ce qu'il y a dans Rome, dit Welser, de gens qui aiment les belles Lettres, appuyent la cause de Reuchlin, *Patrocinantur illi bonarum Litterarum sectatores omnes.* Or dès ce tems-là

(3) Outre la grande & belle Bibliotheque de Sorbonne, on trouve plusieurs Livres dans une chambre separée. Parmi ces Livres il y en a quelques-uns où les noms des Boursiers de diverses Nations, qui les ont donnez, sont marquez.

là il y avoit dans cette grande Ville, des personnes savantes non seulement en Grec & en Latin, mais aussi en Hebreu. Gilles de Viterbe General des Ermites de S. Augustin, lui écrivit de Rome trois Lettres. Dans la premiere qui est datée de 1516. il mêle quelques mots Hebreux, & il se déclare fortement pour la défense de Reuchlin, dont il fait l'éloge.

Quoique les Religieux de Saint Dominique eussent pris parti contre lui dans cette affaire, il avoit cependant toûjours eû de bons Amis dans cet Ordre, & même parmi les autres Religieux, qui le consideroient à cause de sa grande érudition dans les Langues. On trouve plusieurs de leurs Lettres écrites à Reuchlin. Jaques Ptinger Provincial de cet Ordre lui écrivit de Bâle une Lettre en 1488. où il lui marque qu'il lui envoye le Manuscrit Grec qu'il avoit demandé. Wigand Professeur en Théologie du même Ordre, lui écrivit de Francfort en 1504. que toute la Famille de S. Dominique lui étoit si obligée, qu'elle lui demeureroit redevable à perpetuité: *Tanta sunt tuæ dignationis obsequiorum in Ordinem Dominici beneficia, ut meritò omnes tibi ejusdem Religionis homines perpetuos constitueris debitores.*

Erasme lui écrivit d'Angleterre que tous les Doctes de ce Païs-là avoient une grande estime pour lui; qu'il ne s'en falloit gueres que l'Evêque de Rochester ne l'adorât; que son nom étoit une chose sacrée à Jean Colet: *Adorat te propemodum Episcopus Roffensis; Joanni Coleto sacrum est tuum nomen.* Le même

même Erafme ajoute, qu'il avoit vû depuis peu le Prieur d'un ancien Monaftere de Chartreux dans l'Artois, qui en lifant fes Livres avoit appris la Langue Hebraïque fans le fecours d'aucun Maître. Le Prieur, dit-il, vous eft tellement attaché, qu'il a même de la veneration pour vôtre nom. *Nuper invifi Monafterium pervetuftum Cartufienfium apud S. Odomarum Artefiæ oppidum. Ejus loci Prior è fuis Libris mirè literas Hebraïcas affecutus eft nullo præceptore, tibi verò fic deditus, ut nomen etiam ipfum veneretur.* Direz-vous encore, mon cher Caraïte, qu'on eft obligé de la connoiffance de la Langue Hebraïque à vos premiers Reformateurs? Elle étoit répanduë en France, en Italie, & en Allemagne, avant qu'on entendît parler de Réforme. La grande érudition de Reuchlin lui fufcita à la verité des envieux & des ennemis; mais tout ce qu'il y avoit de gens favans & de probité en Europe, fe déclarerent pour lui, & fes ennemis ne reçûrent que de la confufion.

Voilà, mon cher Caraïte, ce que j'avois à vous dire fur le renouvellement des Belles Lettres & des Langues faintes dans l'Europe, long-tems avant vôtre prétenduë Réforme, j'ajouterai feulement à cela, que parmi les Lettres de Reuchlin, il y en a une de Jaques Margolith Rabbin de la Synagogue de Ratisbonne, que ce Rabbin lui écrivit en Hebreu: on y en trouve quatre en Grec, dont il y en a deux de George Hermonyme, & la troifiéme eft d'Andronic Cantoblar Grec de nation, qui lui écrivoit de Bâle en 1478. La quatriéme eft de Demetrius Chalcondyle A-

 thenien

thenien écrite de Florence. Je finis ici ma Lettre, mon cher Caraïte, & suis &c.

LE RABBANISTE.

A Paris 1686.

LETTRE XXII.

A MONSIEUR * J.S.D.R.

D'un certain Catalogue de Livres défendus en France depuis la revocation de l'Edit de Nantes. Ce Catalogue a été fait avec beaucoup de negligence. On y en a mis quelques-uns qui au contraire devroient être reimprimez. Les Commentaires de Grotius sur l'Ecriture n'y ont point été compris, non plus que ses autres Ouvrages.

MONSIEUR,

Vous ne devez point être surpris du Catalogue qu'on vient de publier en France, touchant des Livres, qui à l'avenir n'entreront plus dans le commerce ordinaire des Libraires. Il ne s'est rien passé là-dessus qui ne soit conforme aux Loix du Royaume. Le Roi a donné un Edit le mois d'Août dernier,

* Justel.

nier, portant que tous les Livres faits ci-devant contre la Religion Catholique, par ceux de la Religion P. R. seroient supprimez. Le Procureur General du Parlement de Paris a remontré à la Cour, qu'il étoit necessaire de dresser un état des Livres qui pouvoient être compris dans la disposition de cet Edit. Sur quoi est survenu un Arrêt du Parlement qui charge l'Archevêque de Paris, de faire un état des Livres qu'il juge devoir être supprimez. Et c'est ce que ce Prelat a executé dans le Catalogue que vous avez vû, & dont vous vous plaignez.

Tant que l'Edit de Nantes a subsisté en France, la Religion Calviniste y étant tolerée, on y a aussi toleré les Livres qui regardoient cette Religion, parceque ceux qui la professoient y étoient toûjours considerez comme sujets du Prince. Il est vrai que Mr. le Chancelier n'accordoit pas de privilege au nom du Roi pour l'impression de ces Livres; mais le Lieutenant Civil en qualité de Juge de Police donnoit une simple permission, pour qu'ils fussent imprimez. Mais depuis que l'exercice de cette Religion a été défendu absolument par la revocation de l'Edit de Nantes, ç'a été comme une suite necessaire d'abolir tout ce qui y avoit quelque rapport. Vous ne devez donc pas vous recrier si fort contre ce Catalogue, qui est conforme aux Loix Civiles & Ecclesiastiques du Royaume, & même à toute l'ancienne Jurisprudence. Ce n'est point introduire en France une Inquisition. Le Calvinisme y étant presentement regardé comme une heresie non tole-

rée, il doit être sujet à toutes les Loix portées de droit contre les heresies; & il ne peut plus être permis à qui que ce soit de la professer sous les peines portées par les Loix Civiles & Canoniques. Ce qui au reste n'empêche point les Catholiques qui ont de l'érudition de les garder & de les lire pour en faire un bon usage. Il n'y a aucune recherche là-dessus: mais on empêche seulement les Libraires de les vendre publiquement, & l'on tient la main pour qu'ils n'entrent point dans le Royaume.

Au reste ce Catalogue a été dressé avec beauconp de negligence. Je n'ai pû m'empêcher dans l'occasion d'en marquer quelque chose à Mr. l'Archevêque de Paris *, qui m'a avoué qu'il avoit été fait avec trop de précipitation. Ce Prelat s'est servi pour cela de quelques Docteurs de Sorbonne, & principalement de Mr. le Févre de Coutance. Mais ce Docteur qui a fait paroître quelque habileté dans l'étude des matieres de Controverse, ne paroit pas avoir une connoissance assez étenduë dans cette sorte de literature, ni même dans les bons Livres qni appartiennent à la Controverse. En voici un exemple considerable. Il a mis dans la classe des Livres défendus cet excellent Ouvrage qui a pour titre, *Acta & Scripta Theologorum Wirtembergensium & Patriarchæ Coustantinopolitani D. Hieremiæ*. Loin que ce Livre qui a été imprimé en Grec & en Latin à Wirtemberg 1586. doive être défendu & ôté du commerce des Libraircs, il y a long-tems qu'on dé-

* *Mr. de Harlai.*

devroit en avoir fait une nouvelle Edition, étant devenu très-rare. Nous n'avons rien de plus fort contre les Proteſtans, que les Réponſes de ce Patriarche de Conſtantinople.

Il n'y a gueres d'apparence que les Auteurs du Catalogue ayent lu, ou au moins ayent examiné cet Ouvrage. Le nom des Theologiens de Wirtemberg qui eſt à la tête leur aura ſans doute impoſé: mais ils devoient conſiderer, que la Piéce principale conſiſte dans les Réponſes du Patriarche à ces Théologiens, où il leur prouve d'une maniere docte & judicieuſe, que la Confeſſion de Foi des Proteſtans d'Allemagne eſt oppoſée à la Croyance de l'Egliſe Grecque. Les Theologiens de la Confeſſion d'Auſbourg, qui ont donné ce Livre au Public, y ont été comme forcez, ayant auparavant caché les Réponſes du Patriarche Jeremie autant qu'il leur fut poſſible; parce qu'ils étoient convaincus, que loin de leur être favorables, comme ils l'avoient eſperé, elles étoient entierement contraires à leur doctrine. Staniſlaüs Socolovius ayant recouvré un exemplaire de cet Ouvrage, traduiſit en Latin les Réponſes du Patriarche, qu'il fit imprimer ſéparément. Les Théologiens de Wirtemberg, qui jugérent que cette édition nuiſoit beaucoup à leur cauſe, firent imprimer en Grec & en Latin l'Ouvrage entier, c'eſt-à-dire, tant ce qui venoit d'eux que ce qui venoit du Patriarche. En quoi les Catholiques leur ont beaucoup d'obligation. Socolovius Théologien Polonois avoit mis au commencement de ſa Traduction une Preface,

dans laquelle il attaque vivement la Confession de ces Lutheriens qui s'étoient faussement imaginé, que leur doctrine n'étoit pas beaucoup éloignée de la croyance de l'Eglise Orientale. Ce fut pour repousser l'injure qu'ils croyoient leur avoir été faite par Socolovius, & pour répondre à quelques Docteurs Catholiques qui leur opposoient les Réponses du Patriarche, qu'ils jugerent à propos de donner ces Actes au Public en Grec & en Latin, auxquels ils ont joint une longue Preface pour leur tenir lieu d'apologie. Mais cette Preface ou Apologie, qui est pleine d'emportemens contre l'Eglise Romaine, ne touche gueres le fait dont il étoit question. Car on voit manifestement par les Réponses du Patriarche, que l'Eglise Grecque ne s'accorde nullement avec les Protestans; qu'au contraire elle convient presque en toutes choses avec l'Eglise Romaine.

Ce que j'admire le plus dans les Réponses de ce Patriarche, c'est d'y voir, que les Grecs dans la misere où ils sont presentement, ne sont pas si ignorans que la plûpart de vos Ministres le croyent. Il n'y avance rien qu'il n'appuye sur de bonnes autoritez. Et ce qui rend ses Réponses tout-à-fait authentiques, c'est qu'elles ne viennent pas de son seul fonds, mais elles ont été faites Synodalement dans Constantinople, & avec l'assistance de son Clergé. Je suis sûr que si les Gens de Port-Royal s'étoient avisez de donner au Public une nouvelle édition de ces Actes avec quelques notes, par rapport aux disputes du tems, cet Ouvrage auroit été plus

utile,

utile, que leurs gros Livres que peu de personnes lisent. Cela seul auroit été capable de fermer la bouche à vôtre Ministre Claude, qui s'est chargé mal à propos, d'une cause qui ne se pouvoit défendre honnêtement, & dans laquelle les Lutheriens même lui sont contraires, comme vous l'allez voir.

Il leur faut rendre cette justice, qu'ils ont procedé de bonne foi dans la Version Latine qu'ils ont publiée de ces Actes. Au chap. 10. de la 1. Réponse pag. 86. où il est parlé de l'Eucharistie, le Patriarche dit, que *l'Eglise Catholique enseigne, qu'après la Consecration le pain est changé au Corps de* JESUS-CHRIST, *& le vin en son Sang.* Quoique ce Patriarche ne se soit servi, comme font ordinairement les autres Grecs, que du mot, μεταβάλλεται, *est changé*, les Théologiens de Wirtemberg ont mis à la marge du texte Grec, μετουσίωσις, & à la marge de leur Version Latine; *Transubstantiatio.* Ils ont été persuadez par toute la suite du Discours, que les Grecs assemblez dans un Synode, ont reconnu par cette expression la Transubstantiation telle qu'elle est établie dans l'Eglise Latine. Forbesius Evêque d'Edimbourg, Grotius, & quelques autres Protestans sinceres avouent la même chose. Il n'est pas besoin que je m'étende davantage sur un Livre qui ne vous est pas inconnu, & sur lequel je vous ai entretenu autrefois en particulier, ayant alors dessein d'en donner une nouvelle édition, où je retouchois quelques endroits de la Traduction Latine, & où j'ajoutois quelques remarques tirées de plusieurs Manuscrits. Ce fut dans

cette vûë que je vous priai de faire venir de la Bibliotheque Vaticane, des extraits du Livre de Simeon de Thessalonique, qui n'est pas moins contraire à vos Protestans, que le Patriarche Jeremie.

Avant que de finir ma Lettre sur ce Catalogue qui vous choque si fort, j'ajouterai encore deux mots. Il arriva une grande contestation au sujet des Commentaires de Grotius sur l'Ecriture, & de ses Ouvrages Théologiques. Mr. Faure savant Docteur de Sorbonne, & quelques autres zelez Augustiniens, firent tout leur possible pour qu'ils fussent mis dans le rang des Livres proscrits. La raison qu'ils en apportérent fut que cet Auteur se déclaroit par tout ouvertement contre Saint Augustin. Quelques-uns d'eux ajouterent qu'il étoit Arminien, & même un franc Socinien : mais les Libraires qui eurent avis de cela, & qui en qualité de Marchands étoient interessez dans l'affaire, à cause du grand debit qu'ils font de ces Livres de Grotius, representérent, qu'une partie des Commentaires de cet Auteur avoit été d'abord imprimée dans Paris, & que les Hollandois les avoient réimprimez ensuite. Ils obtinrent que les Livres de Grotius resteroient comme auparavant dans le commerce ordinaire de la Librairie. Ce qui chagrina un peu le Parti de nos zelez Augustiniens. Mais il en fallut passer par-là. Le Prélat crût, qu'il y avoit un peu de Jansenisme mêlé dans la demande de ces Augustiniens. De plus on lui avoit donné un memoire particulier, où on lui faisoit voir, que

que les Opuſcules Theologiques de Grotius qui avoient été imprimez par les Libraire d'Amſterdam en 1679. *in folio*, & qui étoien joints à la nouvelle édition de ſes Commentaires, étoient remplis d'une infinité de choſes qui ruinoient le Calviniſme. On marquoit auſſi au Prelat dans ce memoire, que Grotius dans ces mêmes Opuſcules avoit établi un grand nombre de principes & de maximes, qui appuyoient non ſeulement la Religion Catholique contre les nouveautez des Proteſtans ; mais auſſi le pouvoir des Rois dans leurs Etats ; qu'en un mot ſi l'on peſoit le bien & le mal que pouvoient cauſer le Livre de Grotius, le bien l'emporteroit de beaucoup ſur le mal, & qu'enfin d'empêcher le commerce libre des Ouvrages de ce grand Homme, c'étoit faire plaiſir aux Calviniſtes & aux Théologiens de faction. Je ſuis &c.

A Paris Janvier 1686.



LETTRE XXIII.

A MONSIEUR ***.

De la grande érudition de Mr. Gaulmin dans les Langues Orientales. On trouve dans la Bibliotheque du Roi des notes écrites de sa main sur les Evangiles, qu'il a mises aux marges d'un Exemplaire du nouveau Testament Arabe publié par Erpenius.

MONSIEUR,

Vous avez raison d'admirer la grande érudition de Mr. Gaulmin dans les Langues Orientales. Mais cette érudition a plûtôt nui à son avancement, qu'elle n'y a servi. Il est vrai qu'elle lui réüssit d'abord pour le faire connoître au Cardinal de Richelieu, & à le faire sortir plus facilement de sa Province, pour entrer dans une charge de Maître des Requêtes. Mais vous m'avouerez que tous ces Auteurs Grecs, Hebreux, Arabes, Persans, & autres de cette nature, qu'il cite si souvent dans ses Ouvrages, ne convenoient gueres à un Homme de sa profession, qui devoit plûtôt s'appliquer aux affaires Civiles & à l'étude des Loix, qu'à déterrer de vieux Ma-

Manuſcrits Orientaux, pour en faire part au Public. Auſſi peut-on dire de lui ce que j'ai entendu dire d'un autre Savant : *Studuit libris, non liberis.* Il a en effet laiſſé très-peu de bien à ſes enfans qui n'ont pû heriter de ſa ſcience. Ses Livres qui étoient en aſſez grand nombre, au moins les plus rares & les plus curieux, ſoit imprimez ſoit manuſcrits, ſont preſentement dans la Bibliotheque du Roi.

Il y a peu de jours qu'étant dans cette Bibliotheque, je tombai ſur un exemplaire du nouveau Teſtament Arabe d'Erpenius, qui a été à l'uſage de Mr. Gaulmin. On lit aux marges de cet exemplaire pluſieurs Notes ſavantes écrites de ſa main, qui peuvent être d'une grande utilité pour l'intelligence des Livres ſacrez, & principalement pour entendre le ſtyle de l'Evangile. Au chap. 2. de Saint Matth. v. 1. ſur le mot de *magous*, qui eſt dans l'Arabe, & qui eſt le même que μάγοι, dans le Grec, & *magi* dans le Latin, il accuſe d'ignorance les Juifs qui ont traduit dans l'Arabe *mecaſephim.* En effet le mot de *mecaſephim* ſignifie des Enchanteurs, & ceux que le vulgaire nomme Sorciers. Il ajoute que l'Interprete Syriaque & l'Ethiopien ont conſervé le mot de *mages* qui eſt dans le Grec, & qui ſelon le témoignage du Geographe Arabe, ſignifie *Ignis cultores*, c'eſt à dire, ces anciens Adorateurs du feu qui étoient parmi les Perſans. Il obſerve en ce même lieu, que la Verſion Perſane de l'Evangile a été faite par un mal-habile Homme, *ab imperito Homine*, à la ſollicitation des Jeſuites.

Sur le verſ. 23. du chap. 4. de S. Matth. où il eſt dit que JESUS-CHRIST *allant par toute la Galilée, prêchoit dans les Synagogues l'Evangile du Royaume*, il cite le *Seder olam zecta*, autrement la petite Chronique des Juifs, où l'on rapporte qu'un certain Rabbin Chanina, ayant voulu prêcher dans une Synagogue, fut refuſé, parceque cela ne ſe faiſoit point, qu'on n'en eût obtenu auparavant la permiſſion du Chef de la Synagogue: mais chacun pouvoit propoſer des queſtions. Ce qu'il prouve par le Livre intitulé, *Juchaſin*, où l'on donne l'exemple d'un Juif, qui étant venu d'Orient en Eſpagne fut fait Chef d'une Synagogue, parce qu'il leur avoit enſeigné doctement pluſieurs choſes que les Juifs d'Eſpagne ignoroient alors.

Gaulmin, ſur ces mots du ch. 5. v. 14. *Vous êtes la lumiere du monde*, remarque dans ſa note, que c'eſt une façon de parler des Juifs, qui eſt encore en uſage aujourd'hui parmi eux. Lors qu'ils veulent parler de quelque grand Homme, ils diſent, *c'eſt la lumiere du monde, c'eſt la lumiere de la captivité, nebora hagaluth*, on donne ce nom à un Chef de Synagogue dans le Juchaſin.

Il obſerve ſur le même verſet, que ces mots, *Une Ville qui eſt ſur une montagne ne peut être cachée*, & ces autres du v. 15. *On n'allume point une lampe pour être miſe ſous le boiſſeau*, ſont des façons de parler proverbiales qui ſont en uſage parmi les Juifs. Il ajoute qu'on doit auſſi rapporter à ces façons de parler proverbiales, ce qui eſt dit des beatitudes dans ce même chapitre, comme on le voit

voit dans le Talmud & dans quelques autres Livres Juifs. On y loue par exemple la douceur *mansuetudo* de Hillel; dans les autres & principalement dans les Pharisiens on loue la pauvreté.

Sur ces paroles du ch. 6. v. 5. *Quand vous priez n'imitez point les Hypocrites qui aiment à prier debout dans les Assemblées & aux Carrefours &c.* il observe que les Juifs dans la priere se tiennent debout, & que le mot *amida* qui signifie *station*, est un des sept noms qu'ils donnent à la priere. Ce qu'il prouve par un de leurs anciens Commentaires, sur une partie de la Loi intitulé *Pesikta*.

Ce savant Homme remarque judicieusement dans cette même note, que JESUS-CHRIST a pris la formule de l'Oraison Dominicale des anciennes prieres Juifves, en y changeant seulement peu de choses, afin de ne leur enseigner rien qui fût hors de l'usage ordinaire. Il éclaircit encore ces mots de l'Oraison Dominicale v. 12. *Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensez*, par une locution semblable qu'on lit dans le Traité intitulé, *Pirke-avoth*, *Chapitres des Peres*, qui est un de leurs plus anciens Livres de Morale, où sont contenus les Apophthegmes ou Sentences de leurs Docteurs. Ils ont tant d'estime pour cet Ouvrage, qu'ils l'ont inseré daus leur Talmud. Ainsi cette belle Sentence étoit en usage dans leurs anciennes Synagogues.

Les versets 9. & 10. du ch. 7. où on lit: *Qui d'entre vous donnera une pierre à son fils s'il*

s'il lui demande du pain ? &c. selon Mr. Gaulmin sont des proverbes qui étoient communs parmi les Juifs, & répandus parmi tout le Peuple de la Syrie. Il porte le même Jugement sur les versets 15. & 16. *Gardez-vous des faux Prophetes qui viennent à vous couverts de peaux de brebis* &c. C'est selon lui une façon de parler proverbiale, qui se trouve souvent dans les Livres des Juifs pour désigner les Hypocrites: ensorte que JESUS-CHRIST se sert des manieres de parler qui étoient communes parmi les Juifs.

Il seroit inutile de parcourir le reste des notes de ce savant Homme, sur l'Evangile de Saint Matthieu: ce que je viens de vous en rapporter est plus que suffisant, pour vous faire connoître de quelle utilité peut être la connoissance des Langues Orientales, & principalement de l'Hebraïque, pour entendre les Livres du nouveau Testament. JESUS-CHRIST & les Apôtres étoient nez Juifs, & ils parloient à des Juifs; & par consequent ils devoient parler leur langage. Cette Nation, quoique dispersée dans toute la Terre, a toûjours conservé, principalement dans les Livres de ses Docteurs, de certaines locutions & de certains usages qui lui sont particuliers. Les paraboles & les proverbes ont eû de tout tems un grand cours dans la Syrie, & même parmi les autres Peuples d'Orient. Ainsi Mr. Gaulmin a eû raison dans ses notes, d'avoir recours aux façons de parler proverbiales des Juifs, pour expliquer les paroles de JESUS-CHRIST. Je sai que ces sortes de reflexions ne sont pas du goût

de

de la plûpart de nos Docteurs, parce qu'ils ne cultivent point l'étude des Langues. Je pourrois dire aujourd'hui avec plus de raison ce que le docte Mr. Gaulmin dit dans l'Epitre dedicatoire d'un de ses Ouvrages, qu'on est malheureux de savoir ce que plusieurs ne savent point, & qu'il est même dangereux de savoir ce que tout le monde ignore: *Infelix eruditio est scire quod multi nesciunt, etiam periculosa scire quod omnes ignorant.* Je pourrois justifier cela par plusieurs exemples, Mais vous n'en avez pas besoin. Je suis Monsieur &c.

1686.

LETTRE XXIV.

A MONSIEUR l'Abbé G. de la Maison de Sorbonne.

Remarques sur la Bible Armenienne imprimée en Europe par les Armeniens, & sur leur Liturgie. Qui est l'Auteur de cette Version & des Caracteres Armeniens. Reflexion sur la vie de Mesrop Ermite Armenien, qui vivoit sous l'Empereur Théodose le Jeune, & sur les Livres Ecclesiastiques des Armeniens.

MONSIEUR,

Quand j'ai remarqué dans mon Histoire Critique (1) du Vieux Testament, que Uscan Evêque Armenien a fait imprimer fidellement & sur de bons Exemplaires la Bible de ceux de sa Nation, je n'ai dit que ce que j'ai appris de la bouche même de cet Evêque. Et en effet il n'y a guéres d'apparence qu'il en ait usé autrement : car tout son but dans cette Impression a été de porter dans son pays sa

(1 Voyez l'Histoire Critique du Vieux Testament liv. 2. chap. 16. où il est parlé au long de la Version Armenienne de la Bible.

sa marchandise, & de la bien vendre. Ainsi il a été de son interêt de ne la pas alterer; autrement elle auroit été décriée comme une marchandise de contrebande. Cependant j'apprens, qu'elle n'a pas été si bien reçûë qu'il se l'étoit imaginé. Je l'ai vû souvent pendant tout le tems qu'il a été à Paris, & il m'a même rendu quelques visites en reconnoissance d'un petit service que je lui avois rendu. Il a mangé plusieurs fois dans la Maison des Peres de l'Oratoire avec deux Prêtres qui l'accompagnoient ordinairement. Le Pere de Sainte Marthe, qui esperoit tirer quelques secours d'eux pour son *Orbis Christianus*, leur faisoit de grandes caresses, & j'étois chargé de les entretenir: ce sont de bonnes gens qui ne se mêlent guéres de Théologie; mais ils ont beaucoup de Religion pour tout ce qui regarde l'exterieur & les Ceremonies. Ils vivent dans une si grande sobrieté, qu'ils ne mangent que du fruit ou des legumes pendant la plûpart de l'année. Aussi ont-ils plusieurs Carêmes ou tems de jeûne, qu'ils observent fort exactement.

Il ne m'a pas été difficile de connoître dans les entretiens que j'ai eûs avec eux, que bien qu'ils ne conviennent pas tout-à-fait avec nous sur de certains points de Religion, ils n'en different gueres, que pour les termes. Aussi ne sont-ils pas obligez d'étudier dans nos Ecoles qui ont introduit dans la Théologie de merveilleuses subtilitez. En un mot, les Armeniens sont de bons Marchands qui s'appliquent à leur negoce, & qui se moquent de tous nos rafinemens en matiere de Religion. Mais

Mais, dites-vous, ils ont souffert que leurs Liturgies ayent été imprimées avec quelques changemens qui y ont été faits par les Inquisiteurs de Rome. Vous ne considerez pas, comme il me l'a dit lui-même, que la Liturgie Armenienne retouchée n'est point en usage chez eux, si ce n'est parmi quelques Missionnaires & parmi ceux qui font profession ouverte d'être réünis avec Rome. Dans le fond, il n'aprouve point cette correction qui a été en effet trop précipitée ; puisque les mêmes choses qu'on a corrigées dans la Liturgie Armenienne se trouvent la plûpart dans la Liturgie Grecque qui se celebre par les Grecs dans Rome, sans qu'on y trouve à redire : cependant le bon Evêque qui est sage & prudent, fait passer pour une simple diversité de leçon cette varieté, comme vous le pouvez voir dans la Réponse qu'il fit d'Amsterdam aux gens de Port-Royal (2) qui lui avoient proposé quelques questions sur l'Eucharistie.

Vôtre seconde difficulté sur les changemens que vous prétendez avoir été faits dans leur nouveau Testament imprimé en Europe, me paroît un peu plus considerable. Le verset 7. du chap. V. Epist. 1. de Saint Jean, *Sunt tres qui testimonium dant in cœlo, Pater, Verbum, & Spiritus sanctus*, s'y trouve, dites vous, quoi que j'aye remarqué moi-même, que ce passage des trois Témoins celestes, n'est dans aucun exemplaire Grec manuscrit, ni dans aucune des Versions Orientales.

(2) Les gens de Port Royal ont fait imprimer dans un de leurs Tomes de *la Perpetuité défenduë* cette Reponse de l'Evêque Armenien parmi leurs Attestations.

tales. Vous pourriez encore ajouter que depuis la composition de mes Histoires critiques, j'ai lû plusieurs autres Exemplaires Grecs manuscrits, & il ne s'en est pas trouvé un seul où ce Verset fût. Vous inferez de là, qu'il ne peut avoir été ajouté dans la nouvelle Edition du nouveau Testament Armenien, que par l'Evêque Uscan, sans qu'il fût dans son Exemplaire manuscrit.

Je veux bien supposer avec vous qu'il ne se trouve aucun nouveau Testament imprimé en Armenien avant celui d'Uscan. Il ne s'ensuivra pas de là qu'il soit le premier Auteur de cette addition. Les Grecs, quoi que ce passage des trois Témoins celestes ne soit dans aucun de leurs Manuscrits mêmes les plus nouveaux, ne laissent pas de le lire depuis longtems dans leurs Livres imprimez, parce qu'ils l'ont lû dans nos Editions Greques & Latines du nouveau Testament: ne peut-on pas dire la même chose des Armeniens? Après tout, je ne suis point éloigné de croire que Uscan, qui sait mediocrement le Latin, & qui a lû nôtre Bible Latine ait ajouté à sa Version Armenienne ce passage des trois Témoins celestes, & quelques autres qu'il a crû y manquer veritablement, mais les Inquisiteurs de Rome n'ont eû aucune part à cela, puisque toute la Bible Armenienne a été imprimée à Amsterdam. De plus Uscan n'est point de ces Armeniens, qui font profession d'être réünis avec Rome.

J'avoue qu'on lit dans la Bible Armenienne quelques Versets du nouveau Testament, qui n'y étoient point autrefois. Je mets dans

ce nombre les Verſets 43. & 44 du chap. 22. de Saint Luc, où il eſt parlé de l'Ange qui deſcendit du Ciel pour fortifier JESUS-CHRIST. C'eſt ce que leur a reproché Nicon dans ſon Livre intitulé, *De peſſimorum Armeniorum peſſimâ Religione*. Ce même Controverſiſte Armenien reproche encore aux Armeniens, d'avoir ôté de leurs Exemplaires du nouveau Teſtament l'Hiſtoire de la Femme adultere. Voici ſes propres termes: *A ſacris quoque Evangeliis abſtulerunt vocem quæ dicit, Et factus eſt ſudor ejus ſicut guttæ ſanguinis in terram deſcendentes, hoc eſſe imbecillitatis exiſtimantes, non divinæ Majeſtatis: ſed etiam hiſtoriam quæ nos docet, quòd mulier ad illum tanquam adultera adducta eſt ejiciunt, hanc auditionem multis eſſe pernicioſam dicentes.*

Mais le Controverſiſte Armenien n'a pas eû raiſon de faire tomber en particulier ſur ceux de ſa Nation un reproche qui pouvoit être fait également à pluſieurs Grecs & à pluſieurs Latins; puiſque dès les premiers ſiecles du Chriſtianiſme, ce qu'on objecte ici ne ſe trouvoit point dans un aſſez grand nombre d'Exemplaires Grecs & Latins. On ne pouvoit donc accuſer les Armeniens d'autre choſe, que d'avoir ſuivi dans leur Verſion quelques anciens Exemplaires où ces deux Hiſtoires n'étoient point. Si elles y ſont aujourd'hui, comme vous le dites, loin que Uſcan ou d'autres Armeniens avant lui ſoient blâmables pour les y avoir ajoutées, ils ſont louables au contraire d'avoir reparé ce défaut ſur de bons Exemplaires. Il ſe peut faire

re que Uſcan ait ſuivi cette methode en quelques autres endroits ſur nôtre Verſion Latine, qu'il liſoit ſouvent, & qu'il eſtimoit.

A l'égard des Auteurs de la Verſion Armenienne & des Caracteres Armeniens, je n'ai auſſi rien dit là-deſſus que je n'aye appris de l'Evêque Uſcan, & qui ne m'ait été depuis confirmé par pluſieurs autres Armeniens. Ils ont en leur Langue auſſi-bien que nous la Vie des Saints, où il y a des choſes curieuſes & peu communes ſur leurs Saints particuliers. Ce Livre Armenien ſe trouve dans la Bibliotheque du Roi en langage Armenien, & d'une très-belle écriture. L'Evêque Uſcan a bien voulu m'en donner pluſieurs endroits qu'il a mis en Latin. Il a dicté en cette Langue à Mr. la Croix la Vie de Saint Meſrop, dont je parle dans mon Hiſtoire Critique, & que tous les Armeniens croyent être le premier Auteur des lettres Armeniennes. Cette Vie eſt à la verité du ſtyle des Faiſeurs de legendes. L'Auteur qu'on dit avoir été un des Diſciples de Meſrop, n'y épargne pas le merveilleux. Car comme les Tables de la Loi furent écrites de la main de Dieu, ce fut auſſi ce même doigt qui traça à Meſrop les Caracteres Armeniens ; & de peur qu'on ne croye, que c'eſt une fable ou une viſion qu'il rapporte, il prévient ſes Lecteurs aſſurant, que ce qu'il dit eſt la pure verité : mais ſi l'on ôte un peu de cette broderie qui ſe trouve dans la plûpart des Vies des Saints, tout le reſte eſt hiſtorique, & digne de foi. Voici les propres termes de l'Auteur ſelon la traduction d'Uſcan: *Meſ-*

rop

rop fide in Deum confidens orationes lacrymosas Deo obtulit, & precatus est Dominum die ac nocte, ut sibi ostenderet desiderabiles characteres, & vidit non in somno somnii, aut falsâ visione, sed corde operanti apparatum spiritum, & oculis manum dextram scribentem super saxum; ita ut manu fines linearum haberet lapis. Id non solum apparuit, sed visæ etiam qualitates omnium literarum, sicut omninò in mente ejus congregatæ erant: & surgens ex oratione formavit characteres nostros cum Ruphano Discipulo qui in Samra erat Religiosus, qui elaboravit eos secundum præceptum Mesropæ Magistri beati, transmutando secundum Armenos sine obliquitate syllabarum ex Græcis, & in eadem interpretatione inchoans consultè incæpit à proverbiis Salomonis sapientis, apud se statuens viginti duos Libros veteris Testamenti transferre in Armenicum sermonem; cui Discipuli sui Joannes & Joseph in eo auxilium dabant, & ille artem literaturæ docuit adolescentes Discipulos. Si vous ne trouvez pas une construction exacte dans ce discours Latin, vous devez excuser un Armenien qui traduit sur le champ de l'Armenien en Latin.

Du reste si l'on excepte la fiction dont je vous ai parlé, & qui étoit comme necessaire pour relever la dignité des Caracteres Armeniens, presque toute cette Vie est un tissu d'histoires assez bien circonstantiées. Il seroit à souhaiter que nos Faiseurs de Vies des Saints eussent été aussi exacts. L'on y dit que cela arriva sous l'Empereur Théodose le Jeune. Le Saint homme Mesrop apporta les Caracteres Armeniens à Isaac qui étoit leur

Pa-

Patriarche, & à Vramſcaphu alors Roi d'Armenie. Ce fut en ce tems-là qu'on établit dans toute l'Armenie des Ecoles pour ces lettres Armeniennes.

On remarque dans cette même Vie, que lorſque Meſrop inventa les Caracteres Armeniens, le Patriarche Iſaac travailloit à traduire en Armenien les Livres Syriaques; parce que tous les Livres Grecs qui étoient dans l'Armenie avoient été brûlez par les Gouverneurs Perſans, qui ne ſouffroient point le parti des Grecs, ni qu'on s'appliquât à l'étude de la Langue Grecque: *Reverſus eſt* (Meſrop) *in Armeniam, & invenit Sanctum Iſaac Patriarcham tranſlationi vacantem Librorum Syrorum: non enim erant Græci, quia à Meruſam incenſi erant Græcorum libri cunctæ Regionis. In diviſione enim regionis Armenorum non patiebantur Perſarum Gubernatores, Græcos incumbere ſtudio ſuæ partis ſed ſolùm Syrorum.* Je vous dirai à cette occaſion, que j'ai vû il y a pluſieurs années dans la riche Bibliotheque de Sorbonne une Liturgie Syriaque (3), où il étoit marqué qu'elle étoit à l'uſage des Armeniens. Ce qui me fait juger, que ces peuples, aumoins une partie d'entre eux ont fait autrefois l'Office Eccleſiaſtique en Langue Syriaque; & je doute même que leurs livres en Armenien & en Caracteres Armeniens, ſoient auſſi anciens qu'ils le

(3) Cette Liturgie Syriaque à l'uſage des Armeniens, qui eſt dans la Bibliotheque de Sorbonne, eſt un abregé de la Liturgie Grecque de S. Jaques. Elle eſt écrite en ces caracteres Syriaques communs dont ſe ſervent les Jacobites & les Maronites dans leurs Livres.

le prétendent. C'eſt ce que je vous laiſſe à diſcuter.

Il ne faut pas chercher beaucoup d'ordre dans cette Vie de Meſrop, tant pour la ſuite du diſcours, que des faits qui y ſont marquez. Il ſuffit pour l'éclairciſſement de la difficulté que vous me propoſez ſur leur Verſion, de ſavoir qu'elle a été faite ſur le Grec des Septante, & non pas ſur la Verſion Syriaque. Il eſt vrai que les Armeniens avoient bien plus de commerce avec les Syriens leurs voiſins, qu'avec les Grecs qui étoient éloignez d'eux. Meſrop même qui fut fait un des Officiers du Roi Vramſcaphu, alla avec ſes Diſciples dans la Meſopotamie des Syriens, où il eut des entretiens avec les plus ſavans de ce pays-là, & principalement avec un Evêque nommé Daniel. Le même Meſrop & Iſaac ſon Patriarche envoyérent deux Armeniens, dont l'un s'appelloit Eznac, & l'autre Joſeph à Edeſſe, afin de traduire toute la Bible en leur Langue Armenienne ſur la Verſion Syriaque. Ces deux Armeniens envoyérent de ce pays-là pluſieurs Livres Syriens au Patriarche Iſaac & à Meſrop, & ils paſſérent plus outre, & allérent juſques à Conſtantinople, où ils apprirent la Langue & la Philoſophie des Grecs, & ils devinrent interpretes de la Langue Grecque, *Et intelligentes facti ſunt Interpretes ſecundum Græcam Linguam.*

Il eſt encore parlé dans cette Vie de quelques autres Armeniens, qui étant joints à ceux-ci traduiſirent les Livres Eccleſiaſtiques & quelques Conciles en leur Langue Armenienne avec leur Patriarche Iſaac & le Saint Hom-

Homme Mefrop. Tout le but de ce difcours femble ne tendre à autre fin, qu'à faire connoître, que les Armeniens ont pris leurs Livres des Grecs, & non pas des Syriens, & montrer leur orthodoxie dans la Foi. C'eft pourquoi il y eft obfervé que quelques partifans de Neftorius accufez dans le Concile d'Ephefe, étant venus dans l'Armenie pour y femer leur doctrine, le Patriarche Ifaac & Mefrop en donnérent avis par Lettres à ce Saint Concile, & qu'ils les obligérent de fortir de l'Armenie, qui ne fut point infectée de leur herefie. En effet les Armeniens fe déclarérent fi fort contre le Neftorianifme, qu'ils pafférent à une faction toute oppofée, qui eft celle des Monophyfites. Au moins c'eft de quoi ils ont été toûjours accufez.

Enfin l'Auteur de la Vie de Mefrop rapporte la mort du Saint Patriarche Ifaac à l'année 1. de Jazdigeid fecond Fils de Vrama Roi de Perfe. Il mourut dans la Province de Bagrevan dans un lieu appellé Blur fur la fin du mois Nabafard. Il décrit auffi la pompe funebre & toutes les ceremonies qu'on obferva dans la fepulture de leur Docteur Mefrop, en l'honneur duquel ils bâtirent une Eglife trois mois après fa fepulture. Voici la defcription de cette pompe funebre & de fon apothéofe; s'il m'eft permis de me fervir de ce terme: *Animam commendavit in gloriam Sanctæ Trinitatis, quem affumentes Hemaicac & Vahan cum ornamentis defunctorum, coactâ regione & congregatis turmis, cum pfalteriis & laudatione & canticis fpiritualibus, cereis accenfis & candelabris candidis, fuavibus effu-*

ſis odoribus, antecedente cruce, aliiſque inſignibus in Joſcacan aſcenderunt, & ibi in Martyrum Tabernaculo ſanctum virum Dei in requie poſuerunt, feſtumque ordinarunt & celebrarunt in memoriam Beati. Deinde illâ cruce ablatâ ſinguli in loca reverſi ſunt glorificantes & benedicentes Deo ſupra mirabilia quæ Dominus oſtendit ſupra Doctorem. Poſt tres menſes ſecundum datam à Deo proſperitatem Vahana Amatunu Chriſtum amans ſuſcepit Templum ædificare gloriæ Dei in nomine ſancti Magiſtri ex lapidibus excisis, & Tabernaculum pulcherrimum conſtruere, & in interiore tabernaculo ſepulcrum Sancti facere: unde & congruentibus vaſibus, tam ex auro, quàm ex argento, & gemmis pretioſis, domum Dei, & altare Corporis & Sanguinis Chriſti exornavit, Diſcipulumque ſuum ſobrium & bonum cultorem Thordic Miniſtrum Templi conſtituit, & alios ſubinde Fratres, qui cultum aſſiduò perficerent, & quos Præceptores populi ſecundum revelationem Sanctorum Patrum nempe Joſephum & Joannem ſtatuit: erant Viri veritatem amantes, & ſana cogitantes.

Vous voyez par cet expoſé que je vous ai rapporté entier, quel étoit dès ces anciens tems l'uſage de l'Egliſe, lorſqu'on enterroit les Morts: on y chantoit les Pſeaumes & d'autres Cantiques Spirituels: on y allumoit des Cierges en plein jour, & l'on y portoit la Croix. Pour ce qui eſt des Temples, on en bâtiſſoit qui étoient conſacrez à la gloire de Dieu pour honorer la memoire des Saints. Faites attention à ces mots, *Templum ædificare gloriæ Dei in nomine Sancti.* Ce n'eſt donc

donc point aux Saints proprement, qu'on dédie ou consacre les Eglises, mais à Dieu au nom de tel & tel Saint. Enfin les Eglises étoient ornées & parées magnifiquement : on y voyoit des vases d'or & d'argent & de pierres pretieuses, principalement sur l'Autel qu'on appelloit l'Autel du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST. J'ai crû que vous seriez bien aise de lire cet extrait d'un Livre écrit en une Langue qui n'est presque connuë que des Armeniens. Je suis Monsieur &c.

A Paris 1687.

LETTRE XXV.

A MONSIEUR B.

Du Livre de Guillaume Schickard intitulé Bechinath happeruschim, *qui est devenu très-rare. Analyse de ce Livre avec des Reflexions.*

PUisque c'est tout de bon, Monsieur, que vous voulez devenir Rabbin & à peu de frais, je vous indiquerai un petit Livre qui vous servira de Pilote pour naviger sur cette grande mer Rabbinique. C'est le *Bechinath happeruschim* (1) de Schickard savant Allemand

* C'est-à-dire, *la pierre de touche des Interpretations Rabbiniques.* Voici le titre entier de l'Ouvrage : *bechinath happeruschim*, id est examinis commentationum Rabbinicarum in Mosen Prodromus, vel sectio prima in generalem protheoriam de textu Hebraico, Targum Chaldaïco, Versione Græcâ, Masoreth, Kabbalah, Peruschim,

& Professeur en Hebreu, qui a été imprimé à Tubinge en 1624. Vous aurez à la verité de la peine à trouver cet Ouvrage dans les meilleures Bibliotheques de Paris. Mais si Moëtte ne vous le déterre point, je vous en envoyerai un Exemplaire que j'ai à la campagne. L'Auteur s'étoit appliqué avec beaucoup de soins à la lecture des Rabbins ; & ce qui est assez rare aux Allemans, il dit bien des choses dans un petit Volume. Il donne des extraits de plusieurs Rabbins qu'il cite en leur Langue, & il y joint toûjours sa Version en Latin Les matieres qu'il traite sont divisées en diverses Disputes ou Theses ; & quoi qu'il ne soit pas long dans chaque Dispute, il en dit assez pour instruire suffisamment ses Lecteurs.

Dans sa premiere These ou Dispute, il traite de l'autorité interne du texte Hebreu parmi les Juifs, & de la veneration exterieure & superstitieuse qu'ils ont pour les cinq Livres de la Loi : *de textûs Hebræi auctoritate interna apud Judæos. De illius externo superstitiosoque honore.* A grand' peine, dit-il, peut-on s'imaginer avec quelle curiosité & avec quelle exactitude superstitieuse, ils décrivent le Volume de la Loi qui est destiné aux usages de leurs Synagogues : *Hîc primò dici credive vix potest, quâ curiositate quâ solicitâ superstitione Volumen Legis illud quod in Synagogarum Archivis ad solennes tantùm Lectiones & publicos usus asservant describi curent.* C'est ce qu'il represente au long, & il ne produit pour Témoins de ce qu'il avance, que les Juifs mê-

mes ;

mes: puis il ajoute, que (2) bien que ce qu'ils obſervent tant à l'égard des parchemins ſur leſquels ils écrivent la Loi, qu'à l'égard de l'encre, ſoit ridicule, ils font voir par-là aux Chrétiens, qu'on ne peut pas les ſoupçonner d'avoir corrompu leurs exemplaires de la Loi.

Il dit auſſi dans cette même Diſpute quelque choſe des Thargumin ou Paraphraſes Caldaïques, dont il fait remonter l'origine juſqu'aux tems qui ont ſuivi la captivité de Babylone; parce que le peuple commença alors à parler une autre Langue, *Occaſionem huic tranſlationi præbuit mutata Populi Lingua.* Il avoue neanmoins, que l'uſage de la Langue Hebraïque ne ceſſa pas entierement après la captivité, qu'elle ſe conſerva parmi les Savans & les Docteurs; mais qu'au regard des Aſſemblées publiques on conſidera davantage la multitude & le ſimple Peuple: ce qui donna lieu à la compoſition de ces Paraphraſes ſur la meilleure partie de la Bible, afin de rendre l'Ecriture intelligible à tout le monde, *Ut ergo promiſcuum quoque Vulgus haberet S. Scripturam ſibi intelligibilem, adornata ſunt Chaldaica Thurgumin in pleroſque Libros Biblicos.* Il obſerve en même tems que ces Paraphraſes ne ſont pas toutes de la même main, ni du même tems: ce qui ſe connoit viſiblement par le ſtyle & par quelques autres marques.

(2) *Sed ut ridicula ſint hæc, nihilque præterea poſſint, nos tamen Chriſtianos à textualis corruptionis liberant ſuſpicione, cujus immeritò à quibuſdam inſimulantur Judæi ab hoc facinore omninò alieniſſimi.*

Schickard dans sa seconde These ou Dispute examine en particulier chaque Paraphrase. Il attribuë la premiere qui n'est que sur le Pentateuque à Onkelos avec les Thalmudistes. Cet Onkelos vivoit selon lui au tems de JESUS-CHRIST. Il rejette l'opinion de ceux qui à cause de la ressemblance des noms, confondent Onkelos avec Aquila, qui a traduit toute l'Ecriture d'Hebreu en Grec. Il s'étend beaucoup plus au long sur le second Thargum, dont il fait Jonathan Auteur suivant en cela le sentiment des Juifs: mais il ne peut souffrir l'opinion de ceux qui croyent, que ce Jonathan est le même que Theodotion, sous prétexte que le nom Grec de Theodotion est le même que celui de Jonathan en Hebreu. L'on ne peut rien voir de plus foible, dit-il, que ce raisonnement tiré de l'étymologie des noms: autrement on pourroit dire avec autant de vrai-semblance, que l'Empereur Theodose seroit l'Auteur de cette Paraphrase, parce que ces deux noms signifient également *don de Dieu*. Il embrasse l'opinion des Juifs, qui font ce Jonathan Disciple du celebre R. Hillel, qui vivoit un siecle avant la destruction entiere de Jerusalem par les Romains.

Comme Schickard fait profession de copier les Livres des Rabbins, il rapporte en ce lieu tout ce que les Talmudistes disent de merveilleux touchant ce Jonathan, auquel ils attribuent la Paraphrase qui est sur les Prophetes prieurs & sur les posterieurs, comme parlent les Juifs, c'est-à-dire sur Josué, les Juges, les deux Livres de Samuël, & les deux Livres

Livres des Rois. Ce sont là les Livres auxquels ils donnent le titre de Prophetes prieurs, à cause de leur inspiration Prophetique. Les autres sont Isaïe, Jeremie, Ezechiel, & les douze petits Prophetes. Car ils ne donnent point à Daniel le titre de Prophete.

Pour ce qui est du Thargum sur la Loi, lequel porte aussi le nom de Jonathan, il le regarde comme un Ouvrage rempli de fables & de réveries, & qui par consequent est indigne du veritable Jonathan, outre qu'il y est fait mention de plusieurs choses nouvelles, & posterieures à ce Jonathan, *Quæ sanè nugæ in hoc Thargum frequentes, tanti viri gravitate videntur indignæ, & quod potissimum est quarumdam rerum meminit quæ omninò recentiores sunt, & post magni illius Jonathàni tempora demum natæ.* Mais après tout il ne laisse pas d'apporter en même tems les raisons des Juifs, & de quelques Chrétiens, qui soutiennent après eux, que ce dernier Thargum n'est pas moins de Jonathan que le premier. Il parle aussi en ce même lieu du Thargum de Jerusalem, dont l'Auteur a été inconnu jusques à present, même aux Juifs.

Dans la troisiéme Dispute, l'on y traite de la Version Grecque des Septante: mais cet Auteur qui est beaucoup plus savant dans les Rabbins, que sur cette autre matiere, suppose faussement que l'exemplaire Grec qui nous est resté de cette ancienne Tradition, n'est point le veritable, *nec vulgarem Legis Versionem quàm hodie tenemus, illorum esse genuinam.* Il est plus exact sur la Massore, dont il traite aussi dans cette même Dispute; parce qu'il

tem, multis tamen millibus annorum Zoroaſtre juniorem &c. Il croit que le mot de Cabbale n'a point été connu aux Chrétiens avant Pic Comte de la Mirandole, qui en parle dans ſes fameuſes Theſes ſoutenuës à Rome, & qui firent tant de bruit. Ce Diſcours ſur la Cabbale eſt trop étendu pour le deſſein que l'Auteur s'étoit propoſé dans ſes Theſes ou Diſputes. Il a eû apparemment en vûë les controverſes d'alors ſur la *Cabbale*; & peut-être même ſongeoit-il à Reuchlin, qui avoit été ſon Prédeceſſeur dans l'Ecole de Tubinge. Du reſte cet endroit eſt un des plus curieux de ſon Livre.

Il traite encore de la *Cabbale* dans la Diſpute ſuivante, où il fait cette remarque judicieuſe. Si l'on veut faire paſſer pour des articles de Foi tout ce que j'ai avancé ſur ce ſujet, je m'y oppoſe; mais ſi on le veut prendre pour un jeu d'eſprit, je le reçois. *Hæc præcedentia, ſi pro Fidei articulis venditant, omnino averſamur, ſi pro ingenuo ingenii uſu admittimus.* Il éclaircit même ces jeux d'eſprit par la Langue Latine & par la Langue Grecque; & il fait venir ici les Caracteres Samaritains, qu'on croit communément être les premieres lettres des Hebreux; mais il n'appuye pas ce ſentiment. Il ajoute pluſieurs autres obſervations doctes & curieuſes ſur cette même matiere, dont il a pris la meilleure partie du Comte de la Mirandole, qui ſe vantoit d'avoir vû les Livres qu'Eſdras avoit écrits, ſur la Cabbale, & qui lui avoient été communiquez par un Juif de Sicile. C'eſt ainſi que les Juifs, qui de leur naturel ſont

de

de grands Imposteurs, abusérent de la trop grande credulité de ce jeune Seigneur, qui étoit entêté de la Cabbale jusqu'à la folie.

Au reste il faut rendre cette justice à Schickard, que loin d'approuver la Cabbale pratique, qui consiste en des enchantemens, & à guerir les maladies par la prononciation de certains mots tirez de l'Ecriture, & principalement des Pseaumes, il la condamne absolument. Il reprend même avec force Reuchlin, qui avoit ajouté foi à ces prétendus secrets de la Cabbale pratique. Bannissons, dit-il, cette impieté très-loin de nous, qui ne connoissons la Cabbale pour d'autre fin, que pour nous en servir contre les Juifs, qui sont grands admirateurs de ces réveries: *A nobis quidem facessat, & longissimè facessat hæc impietas, qui Cabbalam non alio fine cognoscimus, quàm ut eâ contra Judæos harum nugarum admiratores maximos utamur.*

Dans la Dispute sixiéme Schickard à l'occasion de la Cabbale, parle de la Secte des Caraïtes parmi les Juifs. Ces Sectaires, qui ne reconnoissent pour principe de la Religion que le seul texte de l'Ecriture, sont entierement opposez à la Cabbale & aux traditions fabuleuses des Juifs, ne reconnoissant point l'autorité de leur Thalmud, qui est comme leur Droit canonique. Il observe qu'il y a un assez grand nombre de Caraïtes en Pologne, en Russie, & en Turquie, *Frequens* (secta) *in Polonia, Russia & Turcia.* Après quoi il revient encore une fois à la Cabbale, qui de son tems avoit fait illusion à plusieurs Chrétiens, comme il le remarque en ce lieu.

L'Auteur dans cette même Dispute sixiéme s'étend assez au long sur les Commentaires des Rabbins. Il examine d'abord, si on doit lire les Livres des Juifs, & s'ils doivent être tolerez parmi les Chrétiens. Cela lui donne occasion de parler du grand procès qui avoit été sur ce sujet entre Capnion ou Reuchlin, & les Universitez de Cologne & de Paris. Il met une grande distinction entre les Commentaires allegoriques appellés *Madraschim* par les Juifs, & les veritables Commentaires qu'il nomme avec eux *Peruschim*. Les premiers sont diffus & remplis de fables, sans qu'il y ait presque rien qui vienne à propos. Les autres au contraire s'attachent au texte de l'Ecriture: l'on y examine en particulier chaque mot pour en tirer le veritable sens. *Hi verò textum pressiùs sequuntur, singula verba excutiunt, linguæ idiotismos explicant, parallelas phrases adducunt, per illas genuinum contextûs sensum eliciunt.* Ce sont ces sortes de Commentaires Juifs dont Schickard recommande la lecture; & en cela il ne se trompe point.

Enfin dans sa These ou Dispute septiéme, qui est la derniere, il parle des Paraboles & de quelques autres fictions qui sont d'un grand usage chez les Juifs, & il en donne plusieurs exemples tirez de leurs Livres. Loin de blâmer ces fictions, il dit (4) après Aben-Esra, que

(4) *Id docendi genus non provectiores tantùm propter jucunditatem amant, sed & rudioribus omninò accommodatissimum esse censet Abraham Aben-Esra in præfatione rythmica in Legem, ubi de Draschim hoc est vagis illis & mysticis Scripturarum expositionibus quæ à literali sensu longiùs abscedunt loquitur, illorumque varias occasiones, causas & usus recensit.*

que cette maniere d'instruire est non seulement agreable aux personnes avancées en âge, mais qu'elle s'accommode parfaitement au genie de ceux qui n'ont point de Literature. La reflexion d'Aben-Esra sur le Drasch merite d'être lûë. Schickard rapporte encore en cet endroit assez au long, ce que le même Rabbin a remarqué sur les cinq manieres d'interpreter l'Ecriture.

La premiere comprend ces longs Commentaires pleins de digressions : methode qu'Aben-Esra condamne, & qu'il observe être principalement en usage parmi ceux de sa Nation, qui sont répandus dans l'Empire Turc ; & il en apporte divers exemples.

La seconde maniere qui est opposée à la premiere, est celle des Juifs Caraïtes, & des autres Heretiques, qui sans avoir égard aux sentimens reçûs & approuvez, expliquent l'Ecriture selon leurs propres idées. Schickard n'a point entendu les paroles d'Aben-Esra, & il les a même estropiées, ou plûtôt il a suivi l'Edition de la Bible Rabbinique de Buxtorf où elles sont estropiées. Le terme de Saducéen dans Aben-Esra ne signifie pas les anciens Saducéens, comme Schickard l'explique, mais les Sectaires Caraïtes, que la plûpart des Juifs confondent avec les Saducéens sous le nom de *Minim* Heretiques. Aben-Esra comprend aussi les Chrétiens sous ce nom. Il faut necessairement retoucher la preface de ce Rabbin sur les exemplaires Manuscrits, dont il y en a quelques-uns dans les Bibliotheques de Paris, ou sur l'Edition de

Conſtantinople, qui n'a point été corrigée par les Chrétiens.

La troiſiéme Claſſe renferme ceux qui tournent toute l'Ecriture en allegories, comme ſi le ſens literal étoit trop ſimple & trop groſſier. Aben-Eſra appelle cette maniere d'interpreter les Livres ſacrez, *une voye de tenebres & d'obſcurité*. Du reſte il ne rejette pas abſolument les ſens allegoriques; mais il veut qu'on ne les employe, que dans les endroits où les paroles du texte ne peuvent s'entendre à la lettre.

La quatriéme maniere d'interpreter l'Ecriture ſainte, regarde ceux qui veulent trouver par tout les myſteres de la Cabbale, & s'arrêtent aux caracteres ſur leſquels ils forment de certains nombres myſterieux. C'eſt de là qu'une infinité d'interpretations paradoxes & allegoriques, qui ne conſiſtent le plus ſouvent qu'en de vaines ſubtilitez, tirent leur origine. Aben-Eſra donne pluſieurs exemples de ces explications Cabbaliſtiques & myſterieuſes, commençant par la lettre *beth* qui eſt la premiere lettre du Pentateuque. Il eſt aiſé de voir qu'il ne les approuve point; mais étant Juif il n'a pas oſé les rejetter entierement: il ſe contente de leur donner de certaines bornes, en ne recevant que les ſens allegoriques & Cabbaliſtiques qui ſe trouvent dans leurs anciens Docteurs. A l'égard même des Anciens, il obſerve judicieuſement, qu'un ſens myſtique paroît ſouvent contraire à un autre ſens myſtique, & qu'il renferme même quelquefois un ſecret inexplicable. Il donne pour exemple, que la Loi eſt de mille ans

ans plus ancienne que le Monde. Ce qui est vrai, dit-il; mais seulement d'une maniere mystique & cachée, qui est connuë de peu de personnes. Ce Rabbin produit plusieurs autres exemples d'interpretations Cabbalistiques & mysterieuses, dont il fait voir en même tems le ridicule.

La cinquiéme maniere d'expliquer l'Ecriture, & qui est celle qu'Aben-Esra a suivie, consiste à s'attacher entierement aux paroles du texte, & à en rechercher avec soin la signification propre & veritable. Quoique la Massore, qui est la Critique du texte de la Bible, & qui en fixe les Leçons, soit d'une grande autorité parmi les Juifs, ce Rabbin semble ne l'avoir pas beaucoup estimée. Il juge que de certains mots qui sont écrits, comme ils parlent, *pleinement* & *defectivement* avec les lettres *jod* & *vau*, ou sans ces lettres, ont été écrits ainsi plûtôt selon la volonté des Copistes, que par une tradition constante. Et en effet la presence ou l'absence de ces lettres, ne change le plus souvent rien dans ce qui regarde le sens. Enfin Aben-Esra fait le procès aux Juifs Caraïtes: mais après tout si l'on examine avec quelque soin la methode que ce Rabbin a suivie dans ses Commentaires sur la Bible, elle paroît peu differente de celle de ces Sectaires, dont il avoit lû les Commentaires qu'il cite & qu'il refute quelquefois.

Schickard finit son Livre *Bechinath happeruschim*, par la description qu'il fait des Commentaires de *Rasci*, c'est-à-dire de R. Salomon Jarchi & d'Aben-Esra, qu'il préfere à tous

tous les autres. Il observe que *Rasci* a été ainsi nommé du mot *jareach* qui signifie *Lune*, comme si l'on disoit *Lunaire :* d'où quelques-uns ont inferé, que ce Rabbin étoit de *Lunel* en Languedoc. Mais presque tous nos Ecrivains Rabbinizans se trompent, lors qu'ils l'appellent *Jarchi :* son veritable nom est *Salomon Isaaci*, c'est-à-dire Salomon Fils d'Isaac, comme les Juifs le nomment ordinairement. Il étoit de Troye en Champagne, ainsi que Schickardus l'a très-bien remarqué, & en ce tems-là les Juifs de France s'appliquoient beaucoup à l'étude du Talmud. Au reste quoique les Juifs préferent ce *Rasci* à tous leurs autres Commentateurs, parce qu'il étoit savant dans le Talmud, nôtre Auteur donne la préference à Aben-Esra, & il a raison en cela. Il y auroit bien d'autres choses à vous dire sur les Commentaires des Rabbins; mais mon dessein a été seulement de vous faire connoître un Livre, qui depuis long-tems est devenu rare parmi nous. Je suis, Monsieur.

1688.

LETTRE XXVI.

AU R. P. B. * DE L'ORATOIRE.

Le Generalat du Superieur General de l'Oratoire est à perpetuité. Dessein de Mr. Arnauld de faire réimprimer en Hollande tout ce que son Parti a écrit sur les matieres de la Grace & de la Morale, en y ajoutant des notes.

VOus êtes heureux, mon R. P. de ne plus craindre que le P. de Sainte Marthe vous envoye encore une fois à Toulouse pour y être *Capellan de la Dalbade*. Il est fâcheux que vôtre Congregation soit dans une espece d'anarchie par l'éloignement de son General. Mais il ne faut pas pour cela songer à l'obliger de se démettre de son Generalat; car outre qu'il n'y consentiroit pas facilement, cette démission forcée seroit contre le bon ordre: elle pourroit donner atteinte dans la suite à la dignité de vos Superieurs Generaux qui sont à vie: & on ne les peut déposer, que pour des raisons canoniques. Aussi Mr. l'Archevêque ‡ de Paris à qui vous en avez parlé, n'a-t'il pû goûter cette resolution. Lorsque j'étois encore dans l'Oratoire de Paris, Mr. Saillant qui étoit alors nôtre Superieur, & qui n'auroit pas été fâché alors de remplir la place de General m'entretint plus d'une fois là-

* Bordes. ‡ Mr. de Harlay.

moyen du Chappellain de ces bonnes Filles, qui ne font pas ſcrupule d'être Janſeniſtes Je crois que de tous les Eccleſiaſtiques qui ſont dans la Hollande, où il y en a un grand nombre, il n'y en a pas un qui ne ſoit Janſeniſte, ſi vous en exceptez les Jeſuites, qui ont une Maiſon à Rotterdam connuë de toute la Ville.

Du reſte j'ai appris depuis peu, que ce deſſein n'étoit pas tout-à-fait rompu: mais comme l'entrepriſe paroiſſoit trop grande pour un ſeul Libraire, Mr. Arnauld a trouvé le moyen de partager l'Ouvrage entre cinq ou ſix. Les deux Leers dont l'un demeure à la Haye & l'autre à Rotterdam, prennent chacun un Volume, deux Libraires d'Amſterdam ſe ſont chargez de deux autres Volumes, & le reſte s'imprimera à Bruxelles. J'ai écrit là-deſſus au Libraire de Rotterdam, de ne ſe charger que des Ouvrages qui regardoient la Morale, dont le debit ſeroit ſans doute meilleur & plus prompt, que de ceux qui ſont ſur la Grace. Je lui ai marqué qu'on étoit las préſentement, ſur tout en France, de ces ſortes de matieres, & que même les gens de bien ne ſeroient pas aiſes qu'on réveillât des choſes, qui pourroient cauſer de nouveaux troubles dans l'Etat & dans la Religion. Je ſuis ſûr que ſi les Janſeniſtes n'avoient attaqué les Jeſuites que ſur la Morale, ils auroient eû preſque tout le monde de leur côté. Il n'y a perſonne, quelque méchant qu'il ſoit, qui oſe ſe déclarer en faveur de la méchante Morale. Vous ſavez que Meſſieurs de Saint Sulpice font profeſſion ouverte de n'être point Jan-

Janſeniſtes pour la doctrine: cependant pour ce qui eſt de la Morale, ils en uſent tout autrement; & je crois qu'en cela ils ont pris le bon parti. A vous dire la verité, quant aux dogmes de la Grace efficace par elle-même, ou victorieuſe, comme ils l'appellent, je ne vois gueres de difference entre les Janſeniſtes & les Calviniſtes. Il y a peu de tems que je donnai à lire à un de mes Amis, qui étant jeune avoit été élevé dans ce Parti là, l'Ecrit de Calvin contre Pighius; il ne l'eût pas plûtôt lû, qu'il m'avoüa librement, qu'il ne voyoit non plus que moi aucune difference entre ce Traité de Calvin, & les Livres des Janſeniſtes qu'il avoit lûs. Auſſi quelques-uns d'entre eux qui ont de la ſincerité, diſent nettement, qu'on a condamné mal à propos Calvin ſur cette matiere; mais que ſon nom étant odieux il y auroit de l'imprudence à le vouloir défendre. Je ſuis mon R. P. &c.

A Dieppe Janv. 1692.

LET-

LETTRE XXVII.

A MONSIEUR I. B.

De la forme des anciens Rouleaux, qui ſont encore aujourd'hui en uſage parmi les Juifs dans leurs Synagogues. Ces Rouleaux ſont beaucoup plus exacts, que les Bibles communes des Juifs.

MONSIEUR,

Je vous addreſſe une Perſonne que vous ſerez bien aiſe de voir. C'eſt Monſieur Marchais, dont le nom eſt à la verité plus connu parmi les Traitans ou Gens d'affaire, que dans la Republique des Lettres: mais il ſe trouve chargé, je ne ſai par quelle avanture, d'une Piece fort curieuſe, & dont il veut faire de l'argent. Comme il a ſû que j'avois été conſulté pour la vente de ce beau Rouleau de la Synagogue de Damas, qui eſt preſentement dans la Bibliotheque *du Roi*, il m'eſt venu trouver pour lui en faire vendre un ſemblable (1), & qui vient auſſi de quelque

(1) Pluſieurs perſonnes ont vû ce Rouleau de tout le Pentateuque Hebreu dans la Chambre de Mr. Baraţ, que Mr. Marchais y fit porter. Il eſt écrit ſur des peaux de marroquin auſſi bien que celui de la Bibliotheque du Roi. Il eſt ſurprenant que juſqu'à ce tems-ci, il n'y ait eû aucun Rouleau dans Paris, où il y a des Bibliotheques ſi riches en toute ſorte de Manuſcrits. J'y en ai vû ſeulement quelques-uns fort petits, qui contiennent quelque exemplaire des *Meguilots*.

que Synagogue du Levant, mais qui eſt beaucoup inferieur au premier, tant pour la grandeur des peaux de maroquin, ſur leſquelles l'un & l'autre ſont écrits, que pour la beauté & la magnificence des caracteres. Ce dernier Rouleau, qui eſt un peu en deſordre, a beſoin de vôtre main pour qu'il ſoit remis dans ſa premiere forme.

Une partie du fil ou des nerfs qui ont ſervi à joindre enſemble les diverſes parties dont il eſt compoſé, ayant été pourrie, il faut les rétablir chacune dans leur ordre: autrement il y auroit des tranſpoſitions dans le diſcours. C'eſt à ce dérangement de parties ou morceaux qui compoſent le corps des rouleaux, que j'ai attribué quelques-unes des tranſpoſitions qui ſemblent être dans le Pentateuque de Moyſe, ſoit dans l'Original Hebreu, ſoit dans la Verſion Grecque des Septante. Il eſt certain que cette ancienne Verſion, qui eſt differente du texte Hebreu en pluſieurs endroits, pour ce qui eſt de l'ordre des matieres, a été faite ſur ce Texte. Ainſi cette diverſité ou tranſpoſition, ne peut gueres tomber ſur d'autre choſe, que ſur le divers arrangement des parties de ces anciens Rouleaux. Ces mêmes tranſpoſitions ſe trouvent auſſi dans les autres Livres manuſcrits dont les feuilles ont été tranſpoſées.

Le Rouleau qui eſt entre les mains de Mr. Marchais a encore un autre défaut, auquel il n'eſt pas ſi aiſé de remedier: il y manque quelques parties ou morceaux qui ont été perdus. Les peaux de maroquin dont ce Rouleau eſt compoſé ont été préparées d'une cer-

certaine maniere, qu'il ſera difficile d'en recouvrer ici de ſemblables. Je crois qu'en la place de ces maroquins, il faudra ſe ſervir de nos parchemins. Et en effet les Rouleaux qui ſont à l'uſage des deux Synagogues d'Amſterdam, & dont il y en a quelques-uns aſſez beaux, comme je l'ai appris de quelques perſonnes qui les ont vûs, ſont écrits ſur des parchemins. J'ai indiqué à Mr. Marchais vos voiſins qui en ont de toutes les ſortes & de tout âge: mais il m'a fait réponſe, qu'il ſavoit un lieu où il en trouveroit de toutes les façons, & en grand nombre. Ces Fauſſaires, m'a-t'il dit, qu'on a mis depuis peu à la Baſtille en avoient un cabinet tout plein. Mr. du Buiſſon qui eſt leur Juge, & que je connois particulierement, ſouffrira volontiers que je choiſiſſe ceux qui m'accommoderont. En effet ces parchemins ſuffiront. L'écriture du Rouleau dont il eſt queſtion n'eſt point ancienne; & ainſi l'on n'aura point beſoin de ces vieux parchemins gratez & enfumez, dont vos Voiſins font un ſi bon uſage.

Il ne reſte plus qu'à imiter la figure des Caractéres Hebreux: ce qui ne vous ſera pas mal aiſé pour peu que vous vouliez vous y appliquer. Vous étiez né pour faire l'Office de Titrier. Prenez ſeulement garde à de certaines lettres qui ont des pointes ou cornes que les Juifs appellent *tagbin*, *Couronnes*. Ces *Couronnes* dont ils font Dieu Auteur, lorſqu'il donna la Loi à Moyſe ſur la montagne de Sinaï, ne ſe trouvent guéres dans les Bibles Hebraïques ordinaires. Mais ils les peignent avec beaucoup d'exactitude ou

plûtôt

plûtôt de ſuperſtition, dans tous leurs Rouleaux.

Il y auroit auſſi quelque choſe à obſerver ſur la compoſition & les qualitez de l'encre, dont les Juifs ſe ſervent pour écrire leurs Rouleaux; mais comme il ne s'agit, que de mettre en vente le Rouleau de Mr. Marchais, qui n'eſt point deſtiné à l'uſage d'aucune Synagogue, vous ne devez point être ſcrupuleux ſur la nature de l'encre: il ſuffira qu'elle ſoit de la même couleur que celle de ce Rouleau, afin qu'il ne paroiſſe pas qu'il eſt de deux mains differentes. Songez ſeulement à l'intention du vendeur qui a pour deviſe, *Fate denari*. Ce qui vous embarraſſera le plus, c'eſt l'exactitude qu'il faut garder à marquer les compartimens des petites pages ou colomnes. Il y a une certaine proportion à garder tant pour la hauteur du Rouleau, que pour chaque page, & même pour la meſure des lignes. Il y a auſſi de certaines proportions à obſerver dans l'eſpace qui doit être entre chaque ſection. Les Juifs qui ſont myſterieux en toutes choſes, donnent des raiſons ſuperſtitieuſes de tout cela: mais je ſuis perſuadé, que les Auteurs de ces proportions ou meſures ne les ont inventées, que pour rendre la face de leurs Rouleaux plus belle & plus proportionnée. Il ſera neceſſaire, que vous vous regliez ſur le Rouleau qui eſt preſentement dans la Bibliotheque du Roi.

L'avantage que ces Rouleaux deſtinez aux uſages des Synagogues ont ſur les Bibles Hebraïques communes, c'eſt qu'ils ſont écrits avec une bien plus grande exactitude que les

Bibles communes. Je vas vous en donner un exemple considerable. Au chap. 4. de la Genese vers. 8. on lit dans nôtre ancienne Edition Latine, aussi-bien que dans la Version Grecque des Septante : *Egrediamur foras*, *Allons dans le champ*. Ces mots ne sont point dans le texte Hebreu des Juifs ; mais on y a laissé, même dans leurs meilleures Editions, un espace vuide, comme s'il y falloit suppléer ce manquement. Le P. Morin qui a fait tout son possible dans ses Exercitations sur le Pentateuque Hebreu des Samaritains, pour diminuer l'autorité du texte Hebreu des Juifs, a fait cette remarque. (2) *Les Juifs mêmes reconnoissent qu'il y a une lacune en ce lieu : c'est pourquoi les Massoretes ont laissé un grand espace vuide au milieu de ce verset, pour marquer qu'il y manquoit quelque chose. Et n'étant pas contens de cela, ils ont observé à la marge, qu'il y a dans l'Ecriture 28 versets qui finissent au milieu du verset.*

Si ce savant Homme avoit consulté les bons Rouleaux du Pentateuque, ou même les bons Exemplaires manuscrits Hebreux de la Bible, qui sont dans la Bibliotheque du Roi, il n'auroit point parlé de la sorte. Car on n'y trouve aucun vestige de cet espace vuide. A l'égard de la note marginale qu'on suppose être de la Massore, c'est une erreur du Rabbin Jacob Ben Haiim, qui a fait imprimer

(2) *Judæi ipsi lacunam esse hoc in loco fatentur. Ideò Massoretæ in medio illo versu magnum spatium vacuum reliquerunt, ut scilicet aliquid deesse significarent : nec hac re contenti ad marginem annotarunt.* 28. sunt versus qui desinunt in medio versus. *Mor.* Exercit. 2. In Pent. Samar. c. 1.

primer la Massore: & cette erreur du Rabbin Jacob a été remarquée avec soin par R. Menahem de Lonzano dès le commencement de son Livre critique qui a pour titre *Lumiere de la Loi*. Il y dit en termes exprès, que cette *pause* ne se trouve point dans tous les Exemplaires qu'il a lûs, ni dans celui de Hillel: ce qu'il confirme par l'autorité de R. Moyse & de R. Meir, qui n'ont point aussi mis de *pause* en cet endroit. Pour ce qui est de ces 28 versets, le P. Morin se trompe dans le nombre: Il faut lire 25 dans la note de la Massore, comme Buxtorf le Fils l'a remarqué doctement dans sa réponse à Louïs Cappel. Mais il est dans l'erreur aussi-bien que le P. Morin, lorsqu'il avoue, que cet endroit de la Genese est un de ceux où les Massoretes ont laissé un espace vuide, bien qu'il veuille que ce ne soit point une veritable *lacune* dans tous les lieux où est cet espace vuide. Cette faute étoit pardonnable aux deux Buxtorfs, qui n'ont point eû la connoissance des bons manuscrits Hebreux de la Bible, lesquels ne se trouvent point chez les Juifs du Rit Tudesque ou Allemand. Le Rouleau de Mr. Marchais m'a mené un peu loin; mais je ne pouvois pas être plus court sur un fait qui est connu de peu de personnes. Je suis Monsieur, &c.

A Paris 1699.

LETTRE XXVIII (1).

A MONSIEUR PELISSON Conseiller du Roi en ses Conseils, & Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel.

L'opinion de quelques Théologiens touchant le salut des anciens Philosophes & de plusieurs autres Gentils, n'est point seulement de ces derniers tems, étant autrefois assez commune. Les Zuingliens l'ont défenduë après Zuingle. Mais l'Abbé Trithème l'a combatuë fortement. Défense de Payna.

MONSIEUR,

Il semble par vôtre derniere Lettre, que vous vouliez rejetter la prétenduë erreur de Payna sur les Jesuites, dont il a été le Disciple, comme si dans ses *Questions orthodoxes* (2) il avoit copié la Doctrine de ses Maîtres, que

(1) Cette Lettre est une suite de la Lettre XXIV. du Tome III. de ces *Lettres Choisies.* La question qui regarde le salut des Gentils a été renouvellée par les Docteurs de Paris contre les Jesuites, que quelques-uns d'eux ont voulu faire passer pour des Pelagiens.

(2) Le titre du Livre de Payna porte tous ces mots qui en marquent le dessein: *Orthodoxarum explicationum libri decem, in quibus omnia ferè de Religione capita, quæ his temporibus ab Hæreticis in controversiam vocantur, aperte & dilucidè*

que vous regardez comme Pelagienne. Je vous avoue que ce ſavant Théologien qui a aſſiſté au Concile de Trente a étudié ſous les Jeſuites de Portugal. Je vous avoue encore, que dans ſon Livre, il a voulu ſoutenir la cenſure des Théologiens de Cologne qui étoient la plûpart Jeſuites. Il n'eſt pas ſurprenant, que Chemnitius ait traité de Pelagiens le Docteur Payna & les Jeſuites: mais je ne ſaurois ſouffrir que vous parliez en cette occaſion le langage de Chemnitius outré Proteſtant. Il y a eû pluſieurs Théologiens qui ont été du ſentiment de ce ſavant Portugais ſur le ſalut des anciens Philoſophes avant la naiſſance de la Compagnie de JESUS, qui n'a rien avancé de nouveau ſur cette Queſtion. Il ſemble même que Saint Chryſoſtome n'a pas été beaucoup éloigné de cette opinion, comme Sixte de Sienne le prouve aſſez au long dans ſa *Bibliotheque ſainte.*

Saint Chryſoſtome (3) parlant de cette matiere dans ſon Homelie 37. ſur St. Matthieu, dit

vide explicantur, præſertim contra Martini Chemnitii petulantem cenſuram, quam à Viris Societatis Jeſu compoſitam eſſe ait, unà cum ejuſdem ſanctiſſimæ Societatis vitæ ratione temerè calumniandam ſuſcepit. Auctore Jacobo Payna Andradio Luſitano, Doctore Theologo. Comme cet Ouvrage ſe trouve en très-peu de Bibliotheques, même dans Paris; on a jugé à propos d'en rapporter le titre au long tel qu'il ſe trouve dans l'Edition de Cologne en 1564. Cholinus qui a publié cette Edition, témoigne qu'il l'a faite ſur l'édition de Veniſe qui paroiſſoit depuis peu de mois.

(3) *Chryſoſtomus Homiliâ 37. in Matth. ſuper his diſputans, videtur opinari, quod Gentilibus & Judæis ante Chriſtum bene viventibus, nulla in Chriſtum fides, nulla Chriſti cognitio neceſſaria fuerit ad ſalutem.* Sixt. Sen. Bibl. S. lib. 6. annot. 51.

dit Sixte, semble être de ce sentiment, que les Juifs & les Gentils qui vivoient en gens de bien avant Jesus-Christ, n'ont point eû besoin de croire en lui, ni de le connoître, pour être sauvez. Il produit là-dessus de longs extraits de ce Pere, qu'il seroit inutile de vous rapporter. De plus il joint à Saint Chrysostome Saint Justin Martyr, & Clement d'Alexandrie: mais il témoigne en même tems, que les autres Docteurs, & principalement Saint Augustin, semblent être contraires à cette Doctrine. *Huic assertioni videntur reclamare cæteri Theologi, præ aliis verò Augustinus.* Il est à propos que vous remarquiez le sens que Sixte de Sienne donne aux paroles de S. Chrysostome. Je crois, dit-il, que ce Saint Docteur a eû devant les yeux quelque chose de semblable à cette connoissance ou foi que les Theologiens appellent explicite, c'est-à-dire une connoissance claire & distincte de chaque Mystere de Jesus-Christ, & en particulier, que tous les Justes n'ont pas euë avant son avenement. Car il suffisoit au (4) commun des Juifs d'avoir une connoissance du Redempteur cachée sous les voiles des Sacrifices & des Ceremonies. Et à l'égard des Gentils, si quelques-uns ont été sau-

(4) *Sufficiebat enim Judæis simplicioribus & minoribus Redemptionis humanæ cognitionem habere; velaminibus sacrificiorum & ceremoniarum involucris implicitam; Gentilibus verò, si qui absque Mediatoris notitiâ salutem sunt consequuti, sat fuit eandem habere fidem in unius Dei credulitate inclusam, hoc est, ut Deum esse crederent humani generis Servatorem juxta ordinem in sua mirabili Providentia occultum, & aliquibus ipsorum Vatibus ac Sibyllis peculiari privilegio revelatum.* Sixt. Sen. ibid.

ſauvez ſans la connoiſſance du Mediateur, ç'a été aſſez qu'ils euſſent cette même foi renfermée dans la connoiſſance d'un ſeul Dieu, c'eſt-à-dire qu'ils crûſſent, que Dieu eſt le Sauveur du genre humain ſelon l'ordre caché de ſon admirable Providence, & qui a été revelé par un privilege particulier à quelques-uns de leurs Prophetes & aux Sibylles. Cette remarque de Sixte de Sienne ne me paroît point differente du ſentiment de Payna.

Robert Holcoth Religieux Dominicain, qui vivoit au milieu du 14. ſiecle a traité cette Queſtion aſſez au long dans ſes Commentaires ſur le Maître des Sentences. Il y dit ouvertement que les Philoſophes Payens n'ont jamais nié la Divinité, ainſi qu'on le voit dans leurs Livres; qu'ils ont crû, au moins pluſieurs d'entre eux, qu'il n'y avoit qu'un Dieu, ayant apporté pluſieurs raiſons pour le prouver; qu'ils ont reçu la Foi, parce qu'il y a toûjours eû dans le Monde & avant & après le Déluge des Perſonnes qui ont adoré Dieu, & qu'il y a même eû une ſucceſſion continuelle de Prophetes qui ont enſeigné ſon veritable culte; que le bruit de ces Propheties eſt venu juſques aux Philoſophes Egyptiens, Arabes, Syriens, & Caldéens; en ſorte que les Prophetes ont été avant tous les Sages du Monde, ainſi qu'il le prouve par les paroles de Saint Auguſtin, Liv. 18. de la Cité de Dieu ch. 37. Il ajoute, que ſelon le même Saint Auguſtin, les plus anciens Poëtes & Theologiens des Grecs, ſont poſterieurs à Moyſe, ou plus anciens; que c'eſt par rapport à ces plus anciens, qu'il eſt dit dans l'E-

criture, que Moyse a été instruit de toute la Sagesse des Egyptiens. D'où il infere, que la Prophetie a été avant Moyse chez les Egyptiens. Mais il prouve par le même endroit de Saint Augustin, que toute la Sagesse des Egyptiens est posterieure à Abraham, qui a vécu long-tems après Noë & Enoch. D'où enfin il conclut, qu'il est assez manifeste, que la connoissance du culte de Dieu est venuë jusqu'à ces anciens Philosophes par le moyen des Patriarches & des Prophetes.

Pour vous épargner la peine de faire chercher dans les Bibliotheques cet ancien Scholastique Anglois, dont les Commentaires ont été imprimez en vieux Gothique, je vous rapporterai ses propres paroles. Voici ce qu'il dit. *In 3. Sent. quæst. un. Dico primò, quòd Philosophi Gentiles nunquam negarunt Deum esse, sicut patet in libris eorum. Secundò, quod ipsi crediderunt unum Deum esse, saltem multi ex eis, & ad hoc fecerunt persuasiones, sicut in libris eorum patet. Tertiò dico quod Fidem acceperunt ex hoc quòd ab initio Mundi aliqui coluerunt Deum, sicut Adam, & quidam de Filiis suis, & Noë cum Filiis suis. Post diluvium fuerunt etiam Prophetæ docentes cultum divinum continuè, quorum rumor pervenit ad Philosophos Ægyptios, Arabicos, Syrios, & Chaldæos. Unde Prophetæ Dei omnem sapientiam humanam & mundanam præcesserunt. Sicut declarat Augustinus* 18. *de Civ. Dei c.* 27. *ubi ostendit quòd Thales Milesius, qui præcessit Pythagoram, Socratem, ac Platonem, imò Anaximandrum, & Anaximenem, & Anaxagoram, floruit tempore Romuli. Similiter illi*

Poëtæ

Poëtæ & Theologi qui antiquissimi apud Græcos habentur, Orpheus, Linus, & Musæus inveniuntur Moyse tardiores seu antiquiores, secundum quod Moyses instructus fuisse dicitur omni sapientia Ægyptiorum. Ex quo potest argui ante Moysem inter Ægyptios prophetiam viguisse. Imò deduxit Augustinus, quod apud Ægyptios tempore Isidis Reginæ, quam post mortem sicut Deum coluerunt, primò incepit sapientia mundana. Isis autem filia fuit Inachi, qui primus regnare cœpit Argivis, cui contemporanei fuerunt Nepotes Abrahæ. Itaque Abraham longè præcessit Isidem. Igitur Abraham longè præcessit sapientiam Ægyptiorum, quem longè antea præcessit Noë, & illam Enoch septimus ab Adam. Unde constat satis notitiam cultûs Dei per Patriarchas & Prophetas cum vita & ritu eorum, ad notitiam Philosophorum, qui post multa millia annorum successerunt, devenisse.

Il n'est point besoin que je vous avertisse de redresser sur Saint Augustin quelques mots de ce long passage qui est allegué par Holcoth. Du reste tout le Discours de cet ancien Scholastique ne tend qu'à faire voir, que la connoissance que les anciens Philosophes ont eûe du veritable culte de Dieu n'a pas été naturelle; mais qu'ils l'ont reçûë comme par une tradition successive depuis les premiers Patriarches. C'est pourquoi il ajoute, que quelques-uns de ces anciens Philosophes, qui ont persisté dans cette croyance, ont été sauvez. Il donne pour exemple Job, Socrate, Platon, Aristote, & plusieurs Stoïciens.

On peut mettre au nombre de ces Adora-

teurs des anciens Philosophes, le fameux Erasme, qui dans sa Préface sur les Tusculanes de Ciceron, compare cet Orateur aux plus grands Saints de l'ancien Testament. Si une croyance confuse des choses divines, dit ce savant Homme, suffisoit aux Juifs avant l'Evangile pour être sauvez, pourquoi ne dirons-nous pas, que Ciceron tout Payen qu'il étoit, a aussi pû obtenir son salut avec une pareille connoissance, sur tout ayant mené une vie irreprochable, & même sainte? Si l'on écoute ce Critique, il y a eû très-peu de Juifs avant JESUS-CHRIST qui ayent connu le Mystere de la Trinité. Plusieurs d'entre eux ne croyoient point la Resurrection. Nos anciens Peres n'ont pas pour cela desesperé du salut des Juifs, *Nec tamen de illorum salute desperatum est à Majoribus.* Erasme semble accorder la même grace aux Payens qui ont connu un Dieu Tout-puissant, très-sage, très-bon, & qui doit recompenser les bons & punir les méchans. Il avouë néanmoins qu'on ne peut pas excuser l'Idolatrie de Ciceron. Mais il ajoute, qu'il n'y est peut-être tombé, que pour s'accommoder aux Loix & aux usages de sa Republique, qui ne pouvoient être arrachez. *Id fortasse fecit, sed non ex suo judicio, verùm ex consuetudine publicâ, quæ quoniam Legibus etiam erat confirmata, non poterat convelli.*

Les premiers Protestans qui faisoient profession de suivre Saint Augustin s'opposérent à ce sentiment, qui sembloit établir l'indifférence des Religions. Cependant le parti Zuinglien qui fut contraire en beaucoup de choses

à

à celui de Luther, se déclara fortement pour le salut de ces anciens Philosophes. Zuingle leur Chef alla si avant, qu'à la tête d'un de ses Ouvrages dedié au Roi très-Chrétien, il place parmi les Patriarches, les Prophetes, & les Martyrs, Socrate, Aristide, Numa, les Catons, les Scipions, & les anciens Rois de France. Rodolphe Gautier un de ses Disciples fut obligé d'ajouter au commencement des Ouvrages de son Maître, une Apologie pour le mettre à couvert de plusieurs impietez dont on le chargeoit, & entre autres de celle-là.

Gautier prétend, que cette Parole de Dieu dont il est dit dans Isaïe *, qu'elle se repandra sur la Terre, comme la pluye & la neige qui descendent du Ciel, ne doit pas s'entendre seulement de la Loi de Moyse, mais generalement de tous les moyens tant interieurs qu'exterieurs, qui peuvent attirer les Hommes à la connoissance de Dieu. Il cite les Questions Tusculanes de Ciceron, les Sibylles, & Saint Augustin, Liv. 18. de la Cité de Dieu, pour montrer que plusieurs d'entre les Gentils se sont sauvez. En effet ce Saint Docteur assûre en ce lieu, que les Juifs n'oseroient soûtenir, qu'il n'y ait eû que les Israëlites qui ayent appartenu à Dieu: *nec ipsos Judæos existimo audere contendere, neminem pertinuisse ad Deum præter Israëlitas.* Car on pourroit les convaincre du contraire par l'exemple du St. Homme Job, qui n'a été ni Israëlite, ni Proselyte, mais Etranger, étant né

* *Is. c. 5. v. 10. 11.*

né dans l'Idumée, où il est aussi mort. D'où ce Saint Evêque conclut, qu'il s'est trouvé parmi les Gentils plusieurs personnes qui appartenoient à la Jerusalem spirituelle, *pertinentes ad spiritualem Jerusalem.* Mais il ajoute en même tems, que ce privilege n'a été accordé qu'à ceux à qui JESUS-CHRIST nôtre unique Mediateur a été divinement revelé : *quod nemini concessum fuisse credendum est, nisi cui divinitùs revelatus est unus Mediator Dei & Hominum Christus Jesus.*

Une des plus fortes preuves qu'on opposa à Zuingle, fut ces paroles de JESUS-CHRIST dans Saint Marc* : *Ceux qui ne croiront point seront condamnez.* Mais il répondit, qu'elles ne devoient s'entendre, que de ceux qui après avoir entendu l'Evangile avoient refusé de croire. Les Disciples de Zuingle ont tous défendu l'opinion de leur Maître. Ils ont prétendu l'appuyer sur plusieurs passages de l'Ecriture, comme vous pouvez le voir dans les Commentaires de Pellican sur l'ancien Testament. Ce Sectaire Zuinglien expliquant les paroles de la Genese ch. 20. v. 6. où Dieu louë la droiture d'Abimelech Roi de Gerar, fait cette remarque (5) : Dieu ne rejette point ceux que nous appellons Gentils & Infidelles : il témoigne sa bonté à ce Prince, afin que nous sachions que les Gentils n'étoient pas tous alors Idolatres.

Ce

* *Marc. c. 16. v. 16.*

(5) *Non aversatur etiam Deus Alienigenas & Infideles quos nos putamus. Hic benignè alloquitur Deus Abimelech, ut sciamus non omnes fuisse Idololatras.* Conrad. Pellic. Comm. in Gen. c. 20.

Ce même Commentateur Zuinglien sur le ch. 18. de l'Exode v. 10. où Jethro benit le Seigneur de ce qu'il a délivré les Israëlites de la main de Pharaon, fait cette autre remarque: (6) Nous voyons ici, que les Gentils ont eû la connoissance de Dieu, & peut-être même plus claire qu'elle n'est parmi les Chrétiens depuis quelque tems, bien que de toutes les Nations il n'ait choisi pour son Peuple en particulier, que les Juifs de qui le Messie devoit naitre. Pellican repete la même chose en plusieurs autres endroits, comme sur le chap. 23. du Liv. des Nombres, où il prouve par les ceremonies que Balaam observa dans le Sacrifice qu'il offrit à Dieu, & par quelques autres circonstances marquées en cet endroit, que Balaam adoroit le seul & veritable Dieu, & que beaucoup d'autres faisoient la même chose parmi les Payens. Il donne encore pour exemple Melchisedech & Jethro Prêtres des Madianites. Ce qu'il confirme par un passage * des Actes des Apôtres, où Saint Paul dit, que *tout est égal devant Dieu, & que de toute Nation celui qui le craint & vit bien, lui est agreable.*

Je pourrois joindre à Pellican un autre fameux Zuinglien; je veux dire Bullinger. Celui-ci dans son Commentaire sur le nouveau Testament observe, que les Gentils ont eû

(6) *Videmus hic etiam apud Gentiles Dei cognitionem fuisse, & fortè clariorem, quàm aliquot jam annis apud Christianos, tametsi ex omnibus Gentibus peculiariter elegerit Judaos, ex quibus secundum carnem nasciturus erat Christus.* Id. Pell. in c. 18. Exod.

* *Act.* 10. 34.

eû une connoissance du Souverain Dieu, & qu'ils l'ont adoré: mais il ajoute en même tems, qu'ils ne l'ont pas adoré seul, y ayant associé le culte des creatures. C'est par rapport à cette idée, qu'au ch. I. v. 5. de l'Epître aux Rom. où il y a dans nôtre Vulgate. *Ils ont servi la creature plûtôt que le Createur*, il a traduit avec Erasme, ont servi la Creature plus que le Createur, *Coluerunt Creaturam plusquàm Creatorem.* On lit dans le texte Grec la préposition παρὰ, qui selon Erasme ne signifie point en cet endroit *au dessus*, ou *par preference*, mais *outre*, comme le remarque Ecolampade*: *Annotavit hoc loco D. Joannes Oecolampadius præpositionem παρὰ non tam* super *significare*, *quàm* præter.

On ne sauroit nier, qu'il n'y ait eû plusieurs Nations, même au tems de Salomon, qui ont adoré le veritable Dieu: car ce Prince le suppose manifestement au Liv. 3. des Rois ch. 8. dans une Priére qu'il fait à Dieu, le suppliant de les exaucer lors qu'elles viendront adorer dans le Temple. Cette Priére est si claire en faveur des Gentils, que les Juifs mêmes qui se vantent d'être seuls le Peuple de Dieu, reconnoissent que ce Privilege ne consiste, qu'en ce qu'ils ont seuls reçû la Loi à laquelle les autres Nations n'étoient point obligées. Cependant quand quelque Gentil venoit à Jerusalem pour adorer le Dieu d'Israël, il n'entroit pas proprement dans le Temple, mais seulement dans un lieu qui leur étoit destiné, & qui s'appelloit le par-

vis

* *Bulling.*

vis des Nations, *atrium Gentium*. Les Juifs réconnoiſſent auſſi, que les Nations ont eû leurs Prophetes, au nombre deſquels ils mettent Balaam, Job, Eliphaz, Baldad, Sophar, Elihu, & Barachiel: mais ils prétendent, que la Prophetie n'a été chez les Nations, que juſques à la Loi de Moyſe. Alors, diſent-ils, elles ceſſérent d'avoir des perſonnes inſpirées. C'eſt ce qu'on lit au ch. 21. de leur grande Chronique intulée. *Seder olam rabba.* Je me ſuis étendu un peu au long, comme vous le voyez, ſur la queſtion qui regarde le ſalut des Gentils, afin de vous faire connoître, que Payna n'a point eû de ſentiment ſingulier. Je vous avouë, qu'il m'a paru qu'Eraſme & Zuingle ont outré la matiere: car ſelon eux l'on pourroit faire des Litanies de ces Saints prétendus du Paganiſme, & chanter: *Sancte Socrates, Sancte Plato* &c.

Cette opinion étoit fort répanduë avant la naiſſance des Proteſtans, comme nous l'apprenons de l'Abbé Tritheme, qui traite (7) ceux qui la ſuivoient, de demi-ſavans dans une Lettre écrite dès l'année 1505. Il les appelle des temeraires & des préſomptueux qui oſent aſſurer, que Socrate a été durant ſa vie &

(7) *Sunt inter Chriſtianos alioquin Scioli, qui nimiâ ſecuritate præſumptuoſi auſint affirmare, Socratem Philoſophum tam in vita quàm in morte atque doctrina, Salvatori noſtro præſtitiſſe figuram, comparationem illius facientes nimis abſurdam, proterυam, & Chriſtianis auribus nullatenus tolerandam, quaſi à culturâ Idolorum fuerit alienus, qui jam moriturus, ut Plato in Phædone meminit, ultimum verborum ſuorum tale dixit: O Crito, Æſculapio gallum debemus, quem reddite, neque negligamus.* Trith. Epiſt. ad Jacob. Kymol.

& en sa mort la figure de JESUS-CHRIST. Ce qu'il rejette comme une pensée absurde, & qui ne doit point être soufferte dans la Religion Chrétienne, parce-qu'il est constant que Socrate avant que de mourir recommanda à Criton d'offrir pour lui un coq à Esculape. Ce savant & pieux Abbé auroit pû ajouter, que Socrate n'a pas été exemt des vices qui lui ont été reprochez. Tritheme dit encore dans cette Lettre qui a été écrite à son ami Kymolanus: Cherchons la veritable Sagesse, qu'on ne peut avoir sans la Foi en JESUS-CHRIST, qui seul peut nous rendre heureux selon Saint Augustin: car celui qui veut se sauver] sans JESUS-CHRIST, qui seul est nôtre Sauveur & la veritable Sagesse, est malade & insensé, & il demeurera éternellement dans les tenebres de l'ignorance.

Je finirois ici ma Lettre qui n'est déja que trop longue; si je n'avois jugé à propos d'ajouter encore quelques mots pour la défense de Payna contre Chemnitius qui le traite de Pelagien. Il prétend, * que ce docte Theologien Portugais est entierement opposé à St. Paul, & à St. Augustin, & que cette Foi des Philosophes, *Fides Philosophica*, de la maniere que Payna l'a expliquée assistant au Concile de Trente, est un blasphême & une impieté contraire à la Parole de Dieu: *Hæc in medio Concilio Tridenti*, dit ce Lutherien emporté, *scripsit Andradius, quæ convenientiùs in Turcica barbarie disputarentur. Et quid est, si hoc non est verbum Dei proculcare, fidem justi-*

* Chemnit. Exam. Conc. Trid. p. 109.

justificantem ludificare, & judicia Dei blasphemare? Si nous écoutons Chemnitius (8) l'opinion de Payna d'Andrada, touchant le salut des anciens Philosophes est tout-à-fait nouvelle, n'étant point avant le Concile de Trente.

Enfin le même Chemnitius faisant gloire après son Maître Luther de suivre Saint Augustin, ajoute, que le sentiment de Payna (9) soutenu publiquement au milieu du Concile de Trente, a été réfuté expressément & condamné par ce Saint Docteur. Mais ce Protestant attribuë à Payna une croyance dans laquelle il n'est point. Ce docte Portugais n'a jamais prétendu, que les Philosophes ayent été sauvez par la seule Loi de Nature. Il n'a point eû d'autre opinion sur ce sujet, que celle de plusieurs savans Hommes qui ont écrit la même chose avant lui, comme vous venez de le voir. Je vous ai aussi allegué dans ma Lettre précedente un Synode national de Pologne tenu en 1551. où la même chose est déclarée en termes précis.

Chemnitius même est obligé d'avouër, que Payna a reconnu*, que ces anciens Philosophes ont eû une connoissance implicite de

(8) *Nunc verò, ô flagitiosam postremi seculi labem! Tridenti in medio Concilio, Andradius Philosophis, qui nec sacras Literas nec divina oracula habuerunt, tribuit veram fidem, justitiam fidei, salutem æternam.* Chem. Exam. Conc. Trid.

(9) *Illam vero sententiam quam Andradius in Concilio Tridentino publicè profiteri non veritur, Augustinus disertè refutat & damnat ut Pelagianam, salvatos scilicet fuisse aliquos sine agnitione & fide Evangelii solâ lege naturæ.* Chemn. ibid.

* *Payn. ap. Chemn. ibid. p. 109.*

de la Redemption du Genre humain, laquelle connoissance étoit renfermée dans la Providence generale de Dieu, & qu'ainsi on ne peut pas dire qu'ils ayent entierement ignoré JESUS crucifié, quoi qu'ils n'ayent point sû la maniere dont Dieu sauveroit le Genre humain: *Atque ita non prorsùs ignorasse Christum Jesum crucifixum dicendi sunt; etsi rationem quam Deus initurus esset humanæ salutis curandæ, compertam minimè habuerint.* C'est ce même sentiment que l'Eglise de Pologne avoit soutenu long-tems avant lui. Et cependant Chemnitius a l'impudence de traiter d'inouïe & de diabolique, une doctrine qui a été défenduë par plusieurs Théologiens Orthodoxes, avant que Payna d'Andrada eût composé son Ouvrage dans le Concile de Trente. Ce n'est point ici le lieu d'examiner, si la doctrine de Saint Augustin sur ce sujet, est opposée à celle de Saint Justin Martyr, de Clement d'Alexandrie, de Saint Chrysostome, & de quelques autres Ecrivains Grecs. Il suffit, que je vous fasse observer, que le Docteur Portugais n'a rien avancé de son chef, & que Chemnitius a eu grand tort d'appeller diabolique, *diabolica*, une opinion qui est très-ancienne, & qui a des Saints & des Martyrs pour Défenseurs. Je suis Monsieur &c.

A Paris 1691.

LET-

LETTRE XXIX.

AU R. P. J. C. J.

Nicolas de Lire ce ſavant Interprête de l'Ecriture étoit Normand. Du Proverbe, Armoirie de Bourges, un âne en chaire.

MON R. PERE.

Je ne connois Mr. Chevreau, que par les Lettres critiques de Mr. le Févre, qui lui en a écrit pluſieurs. Car pour ce qui eſt de ſes Ouvrages, je vous avouë que je n'en ai vû aucun. Ainſi je veux bien m'en rapporter entierement à vous, ſur ce que vous m'avez marqué touchant ſon érudition. Permettez-moi néanmoins de vous dire, que dans l'entretien que vous avez eû avec lui à Loudun, où il s'eſt retiré pour vivre plus en repos, il s'eſt trompé ſur un fait qui eſt connu de tout Paris. Il a été ſurpris, m'avez-vous dit, que j'euſſe avancé dans mon Hiſtoire critique du vieux Teſtament, que Nicolas de Lire ſavant Cordelier étoit de Lire près de Verneuil dans le Perche. Il vous demanda d'où j'avois appris cette particularité. Quelques ſavans Critiques ont crû à la verité, que de Lire n'a point été François, ſous prétexte qu'il y a d'autres lieux hors de France qui portent le nom

nom de *Lira.* Mais outre que ce ſont des Etrangers qui ignorent que ſon Epitaphe eſt dans le grand Couvent des Cordeliers de Paris, ils ſe ſont mis peu en peine d'approfondir ce fait qui eſt peu important. Je ne vous en parlerois pas, ſi ce n'eſt pour vous faire voir, que l'eſtime particuliere que vous avez pour Mr. Chevreau vous a fait croire trop facilement, que je n'avois fait de Lire Normand, que parce qu'étant moi-même Normand, j'avois jetté les yeux ſur *Lire* de Normandie. Quand vous ſerez à Paris, mon R. P. vous y verrez de vos propres yeux, que c'eſt de Lire lui-même qui fait gloire d'être Normand. En attendant cela voici ſon Epitaphe de la maniere qu'elle ſe trouve dans les Inſcriptions de Swertius au titre des Inſcriptions de Paris, p. 792. & 793.

Lyra brevis vicus Normanna in gente celebris
Prima mihi vitæ janua ſorſque fuit.
Nulla diù mundi tenuit veſania natum
Protinus evaſi Relligione Minor.
Vernolium admiſit currentem ad Sacra tyronem,
Et Chriſti docuit me domitare jugo.
Ut tamen ad mores legis documenta beatæ
Abdita planaret ſimplicitatis iter,
Artibus ipſe piis, & Chriſti Dogmate fretus
Pariſiis cepi Sacra Magiſterii.
Et mox quæque vetus, & quæque recentior affert
Pagina Chriſticolis, ſplendidiora dedi.
Litera nempe nimis quæ quondam obſcura jacebat,

Omnis

Omnis per partes clara labore meo est.
Et quos sæpe locos occidens litera tradit,
Hos typicè humanis actibus exhibui.
Extat in Hebræos firmissima condita turris
Nostrum opus, haud ullis comminuenda petris.
Insuper & nostri releguntur sæpe libelli,
Quos in sensa Petri quatuor arte tuli.
Est quoque quodlibetis non irrita gloria nostris,
In qua tu justus arbiter esse potes.
Non tulit hæc ultrà vitam proferre merendo
Omnipotens Dominus, quo sumus & morimur.
A Cruce tu cujus numeres si mille trecentos,
Adjungens unâ quatuor & decadas,
Illo me rapuit mors omnibus æmula seclo
Cum micat Octobris terna vigena dies.
Jam quò tendis Nicolai pellectus amore?
Quo Doctore tibi Lex reserata patet.

Vous voyez par-là, que Nicolas de Lire qui a été si savant dans la Langue Hebraïque, & dans l'étude des Rabbins, dans un tems où la barbarie regnoit encore parmi nous, est né à Lire qui est du Diocese d'Evreux; qu'il se fit Cordelier étant encore jeune dans le Couvent de Verneuil, où il demeura quelque tems; qu'il a étudié dans l'Université de Paris, où il prit le bonnet de Docteur. Ainsi il n'est ni Anglois, ni Brabantin; mais Normand.

Vous voulez bien, que je vous demande à mon tour, quel Auteur vous avez pour prouver ce que vous m'avez dit, que le premier qui ait entré dans la Chaire de Droit à

Bourges se nommoit *l'Ane*, & que de-là est venu le proverbe commun : *Armoiries de Bourges, un âne en Chaire*. J'ai consulté là-dessus un Avocat de Paris qui est de Bourges aussi-bien que vous : mais il m'a avoué, qu'il ne connoissoit point ce Professeur *l'Ane*. N'y auroit-il point plus d'apparence, que cette Ecole de Droit qui étoit autrefois fameuse, ayant entierement dégeneré pour la trop grande facilité qu'elle avoit d'accorder des Lettres à tous ceux qui y envoyoient leur argent, a donné lieu au proverbe? Cependant je suspens mon jugement là-dessus jusques à ce que vous m'ayez appris plus particulierement, si le Professeur *l'Ane* est réel : mais soit qu'il soit réel, ou imaginaire, il a donné son nom à bien des Docteurs : car il se trouve par tout presentement des *Docteurs de Bourges*. Je suis &c.

A Paris 1692.

LETTRE XXX.

A MONSIEUR D*. Doєteur de la Maiſon de Sorbone.

De la Theologie Morale *de Henri Henriquez ſavant Jeſuite Portugais. Reflexions ſur ce Livre, & ſur l'Auteur, qui étoit zelé pour la Doctrine des Dominicains.*

MONSIEUR,

Vous ne devez pas être ſurpris, que Henriquez, tout Jeſuite qu'il étoit, ait paru de ſon tems ſi fort attaché à la Doctrine des Thomiſtes. Comme les premiers qui ont entré dans cette Compagnie, ſur tout en Eſpagne, avoient appris la Théologie dans les Ecoles des Dominicains, ils ſuivoient ordinairement la Doctrine de leurs Maîtres: je vous dis *ordinairement*; car il s'en eſt trouvé quelques-uns qui ont crû devoir les quitter. Le fameux Jean Maldonat qui avoit étudié la Théologie ſous Dominique Soto celebre Dominicain, a pris une route tout-à-fait differente de celle de ſon Maître, parce qu'il reconnut que la Théologie des Thomiſtes n'étoit pas aſſez propre à réfuter les nouveaux Heretiques: & en cela il a ſuivi ſagement une des maximes de ſa Societé, ſavoir d'accommoder ſa Doctrine aux lieux & au tems *ad ma-*

* *Dallo.*

majorem Dei gloriam. Je vous ferai voir quand il vous plaira une bonne partie des Ecrits que Bellarmin a dictez avant qu'il les fit imprimer. J'en ai une copie écrite d'une main Flamande. Ce docte Cardinal y paroît tout-à-fait Thomiste. Sans même qu'il soit necessaire de remonter si haut, vous avez connu le Pere Garnier, qui a enseigné long-tems la Theologie dans le College de Clermont: il faisoit profession d'être Thomiste, au moins de ces Thomistes mitigez, tel qu'est nôtre Ami (1) le P. Goudin, qui a emprunté exprès depuis peu les Ecrits de ce Jesuite, qu'il prétend mettre au nombre des Disciples de Saint Thomas, dans un Ouvrage qu'il doit bien-tôt donner au Public sur la premiere partie de la Somme de Saint Thomas.

Je viens maintenant à Henriquez: son Livre n'est pas si rare que vous le faites: J'en ai un exemplaire dont voici le Titre: *Summa Theologiæ moralis, tomus primus Doct. Henrico Henriquez Societatis Jesu Auctore, in Academia Salmanticensi sacræ Theologiæ Professore, Superiorum permissu. Venetiis* (2) *anno magni Jubilæi*

(1) Le Pere Goudin savant Religieux Dominicain est mort Prieur du grand Couvent de Paris en 1696. Il refutoit au long dans son Ouvrage qui n'a point paru la doctrine de Molina sur la Science moyenne.

(2) Avant cette édition qui est de 1600. il y en a eû une en 1596. à Venise. Sotuel dans sa Bibliotheque des Ecrivains de la Societé dit, que la Somme morale des Sacremens composée par le P. Henriquez, a été censurée à Rome par le Maître du Sacré Palais jusqu'à ce qu'elle fût corrigée, *Ex his Libris prohibita olim fuit Romæ à Magistro Sacri Palatii Summa moralis Sacramentorum donec emendetur.*

Jubilæi 1600. *Apud Hæredes Melchioris Sessæ.* Il contient 895 pages *d'un in folio* en petits caracteres, & outre cela le dernier Livre qui a pour titre, *De fine Hominis*, en contient séparément 118. L'Auteur a dédié son Ouvrage à l'Archevêque de Grenade qui avoit été son Ecolier; & il témoigne dans son Epître dédicatoire, qu'il enseignoit depuis 30 ans la Théologie, & qu'il y avoit 20 ans qu'il expliquoit tant dans Salamanque, que dans d'autres Ecoles celebres, les Questions les plus difficiles & les plus abstruses des Ouvrages de Saint Thomas : *In exponendis abstrusis ac reconditis B. Thomæ Quæstionibus, per annos viginti Salmanticæ, & aliis celebribus locis operam & industriam collocavi.*

Il a été necessaire que je vous fisse ce petit détail, parce qu'on prétend que ce Jesuite a quitté sa Societé pour se faire Dominicain, & qu'il rentra ensuite chez les Jesuites. Si cela est, ce ne fut qu'au sujet de quelques brouilleries qu'il eût avec son General Aquaviva, qui étoit même alors brouillé avec plusieurs autres Jesuites non seulement d'Espagne, mais aussi avec ceux d'Allemagne, de France, & d'Italie. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'Henriquez a composé sa *Théologie Morale*, lors qu'il étoit Jesuite, & il s'en est fait deux Editions de son vivant. Sotuel dans le Catalogue des Ecrivains de la Societé parle de lui avec de grands éloges : il y dit que ce Jesuite a enseigné publiquement avec une grande reputation dans les Colléges de Cordoüe & de Salamanque la Philosophie & la Théologie, *magna doctrinæ opinione fuisse pro-*

fessum publicè Philosophiam ac Theologiam; qu'il a été très-habile dans tout ce qui regarde la Philosophie & la Théologie, *in Philosophicis ac Theologicis Disciplinis fuisse perfectè eruditum*. Le même Sotuel divise la Théologie morale de Henriquez en trois Tomes.

On ne peut rien voir de mieux sensé, que ce que cet Auteur remarque dans sa Préface touchant les qualitez necessaires à ceux qui se mêlent d'écrire sur la Théologie morale. Il veut qu'ils soient exercez dans la Philosophie, dans le Droit canon & civil, & dans les Loix qui sont propres à chaque Etat: *Theologus moralis, in Philosophia, Jure canonico & civili, & propriis cujusque Regni Legibus versatus esse debet.* Il ne sauroit approuver ces Théologiens qui n'ayant aucune connoissance du Droit, croyent que cette connoissance n'est propre que dans le Barreau, & qui cependant prononcent facilement & avec une conscience large sur toutes sortes de cas qui se presentent: *Nec probandus est Theologus Juris imperitus, qui omnes leges ac canones ad strepitum fori contentiosi referendos esse putet, & amplâ quâdam conscientiâ facilè in omnibus pronunciat.* Il n'est pas mal aisé de deviner à qui il s'addresse quand il parle de la sorte.

Enfin Henriquez dans sa Préface n'approuve point la methode de certains Théologiens, qui traitent les choses d'une maniere, que chacun trouve son compte dans les décisions d'une affaire, choisissant ce qui l'accommode le mieux; parce qu'il y a des raisons probables de part & d'autre. Il juge que cette methode, quoi qu'elle soit d'un grand travail par le

le recueil pénible qu'on fait des raisons qu'on peut apporter de part & d'autre, n'est point sûr dans la pratique: *Nec enim contrariæ sententiæ sunt passim censendæ in praxi tutæ:* mais un homme docte & habile doit selon lui bien peser toutes les autoritez & toutes les raisons, & enfin prendre son parti. Il n'est pas avantageux dans une cause qui n'est point douteuse d'accumuler doute sur doute: *nec gloriosum est in causâ dubiâ dubia cumulare.* Si l'Auteur n'a pas tout-à-fait executé le plan qu'il vient de proposer, au moins est-il loüable de l'avoir donné comme une regle que tous les bons Casuïstes doivent suivre. Il semble condamner par-là le *probabilisme* qui plait à tant de Casuistes de nôtre tems. Dès le commencement de son Ouvrage il fait l'éloge de Saint Thomas, dont il veut suivre la doctrine: qu'il croit être préferable à celle de tous les autres Théologiens. Ce n'est pas après tout, qu'il n'embrasse quelquefois de certaines opinions qui sont communes aux Théologiens ultramontains, sans les avoir beaucoup examinées. Pour ce qui regarde les matieres qui sont de pure speculation dans la Théologie, ou qui demandent quelque étude de la Critique, il n'y est pas fort exact. Par exemple lors qu'il parle de l'Ecriture Sainte, il suit de certaines opinions reçuës communément parmi les Canonistes, qui n'entendent gueres ces sortes de matieres. Il reconnoît cependant, que lors qu'il se presente quelque difficulté dans les Livres de l'Ancien Testament, il faut avoir recours au Texte Hebreu, qui n'a point été corrompu ex-

près, si ce n'est en un bien petit nombre d'endroits qui sont connus: & pour ce qui est du nouveau Testament, il veut que l'on consulte l'Original Grec, quoique les exemplaires Grecs ne soient pas tout-à-fait exemts de corruption. Il semble néanmoins avoir préferé à ces Originaux l'ancienne édition Latine, lors qu'il ajoute, que la Vulgate a une autorité indubitable en toutes choses.

Au reste cet Auteur dépend presque en toutes choses des Ecrivains qu'il allegue, & dont il met les noms aux marges de son Livre qui est rempli de citations. Il dit par exemple, que Saint Pierre est le premier qui ait dit la Messe privée dans Antioche; & il cite là-dessus l'autorité de Demochares, autrement du Mouchi : *Petrus Apostolus dixit primus Missam privatam in Antiochia.* Il me paroît plus exact dans les matieres qui regardent purement la pratique. Il y suit les sentimens qui lui paroissent fondez sur de bonnes autoritez & sur des raisonnemens solides. Lors que ces matiéres sont de quelque importance, il rapporte les opinions des plus graves Théologiens & il les examine.

C'est sur ce pied-là, que dans son Livre où il traite du *Sacrifice de la Messe*, il examine au chap. 23. l'obligation qu'ont les Prêtres de la celebrer. Son opinion est qu'en general les Curez sont obligez de la celebrer plus souvent que les simples Prêtres, & que ceux-ci même ne sont point obligez absolument de la celebrer à Pâques; mais qu'il suffit qu'ils le fassent trois fois par an en d'autres jours; & il rapporte là-dessus l'autorité de

Soto.

Soto. De plus il ajoute en ce même endroit, qu'un ſimple Prêtre n'eſt point obligé de communier ou de dire la Meſſe le jour de Pâques dans ſa Paroiſſe; parce que ce Précepte ne regarde que ceux qui reçoivent la Communion de la main d'un autre, & non pas les Prêtres : *Conſuetudo enim interpretatur jus communicandi in parochia tempore Paſchæ circa illos tantùm qui de manu alienâ communicant.* Enfin l'autorité de Saint Bonaventure, de Caïetan, de Soto, & de pluſieurs autres graves Théologiens qu'il nomme, lui fait tenir pour probable qu'un ſimple Prêtre qui ne celebre jamais la Meſſe ne péche point mortellement, pourvû qu'il ſatisfaſſe au précepte de la Communion, & qu'il n'y ait point de ſa part en cela de mépris ni de ſcandale. La raiſon qu'il en apporte, c'eſt qu'il ne paroît aucun Précepte ni divin ni humain, qui oblige les ſimples Prêtres en particulier de celebrer. Il auroit encore pû ajouter, que ce grand nombre de Meſſes qui ſe celebrent tous les jours par ces ſimples Prêtres qui n'ont aucun titre ou office dans l'Egliſe, n'eſt point un uſage fort ancien, & qu'il ne ſe trouve établi que dans l'Egliſe Latine. Ainſi Henriquez a raiſon de dire, qu'il n'y a aucun Précepte qui les oblige en particulier de celebrer la Meſſe. Peut-être même ſeroit-il à ſouhaiter, que pluſieurs d'entre eux ne la celebraſſent pas ſi ſouvent, & que parmi nous la Prêtriſe ne fût pas devenuë comme une eſpece de métier pour gagner ſa vie. Je ne voudrois pas cependant leur donner le nom de *miſſificantes* avec Cellot, qui a été relevé là-

 deſſus

dessus par Mr. Arnaud. Au moins c'est ce que ce Docteur lui reproche. Outre les Questions de pure pratique, & qui regardent la Théologie morale, Henriquez en traite plusieurs qui appartiennent à la Théologie speculative. Comme il fait profession d'être entierement attaché à la Doctrine de St. Thomas, il se déclare ouvertement contre ceux de sa Societé qui ne la suivent point, & principalement contre Molina, dont les opinions particulieres commençoient à faire bruit & à Rome & en Espagne dès ce tems-là. Il en parle au ch. 4. dans son dernier Livre, qui a pour titre, *De fine Hominis*, où il traite *de futuris conditionatis.* Il y explique aussi les opinions de Catharin, de Suarés, & de quelques autres Théologiens, qu'il rejette comme étant contraires à Saint Thomas. Il s'étend fort au long sur la prescience de Dieu, sur la prédestination, sur le libre arbitre, & sur quelques autres matieres semblables, parce qu'elles étoient alors fort agitées.

Le chap. 6. de ce dernier Livre, *De fine Hominis* a pour titre, *Cum efficaci prædefinitione boni, aut præscientiâ mali stare usum libertatis.* Il prétend y faire voir que la volonté efficace de Dieu & sa Providence, n'impose point à l'Homme une necessité d'agir, puis qu'elle n'est qu'une cause externe & éloignée. Voici ses propres termes: *Dei voluntas & providentia non imponit homini necessitatem simpliciter, cùm sit causa extrinseca & remota, quæ finem quidem attingit fortiter; sed sapientia disponit suaviter executionem mediorum, ut immediatè per causam liberam fiant.*
Nam

Nam Homini ita aptè & opportunè proponitur bonum privatum, ut cognitio objecti sibi proportionati & convenientis, ut omninò velit nunc eligere, & tamen liberè eligat cum pleno dominio. Il prouve cette opinion par plusieurs autoritez de Saint Thomas qu'il explique, & il répond en même tems aux objections contraires.

Je me souviens d'avoir lû depuis peu dans l'Ouvrage (3) que le P. Goudin doit publier bien-tôt sur cette matiere, la même chose & les mêmes expressions. Il y fait profession de n'être pas de ces Thomistes rigoureux, qui font tout dépendre de la Toute-puissance de Dieu & de son Decret absolu. Henriquez me paroit aussi très-éloigné du sentiment de ces Thomistes rigoureux, qui semblent en quelque maniere admettre une espece de *fatum* ou destinée dans la Nature. Mais comme l'on pouvoit opposer à Henriquez qu'il suivoit l'opinion de Baïus qui avoit été censurée, il ajoute dans ses notes, que Michel Baïus, qui soutenoit que la liberté étoit compatible avec la necessité de l'action, a été condamnée par les Papes Pie V. & Gregoire XIII. *Michaël Baïus dicens libertatem stare cum actu necessario, damnatus est à Pio V. & Gregorio XIII.* Mais à vous dire la verité, quelque couleur que puisse donner Henriquez à son opi-

(3) Les Dominicains de Rome, sur tout le P. Massoullié Compagnon de son General, se sont opposez à la publication de cet Ouvrage, à moins qu'il ne fût retouché & accommodé au Thomisme rigoureux, parce que le P. Goudin leur a paru approcher trop des Suareziens.

opinion, je ne la vois guéres diſtinguée de celle de Baïus, qui ne reconnoit aucune neceſſité de contrainte, mais une ſimple ſpontanéité, qui ne me paroît pas fort éloignée de ce que nôtre Jeſuite ajoute en ce même lieu, ſur la maniere que la Volonté eſt pouſſée de Dieu.

La principale application d'Henriquez dans ce chapitre 6. eſt de mettre au jour les ſentimens de Molina dans ſa Concorde, & de montrer qu'ils ſont contraires à Saint Auguſtin & à Saint Thomas. Molina, dit-il, prétend que de certaines prédeterminations que quelques Théologiens Eſpagnols ont inventées depuis 20 ans, détruiſent nôtre liberté, & il nie que nos actes libres ſoient prédeterminez de Dieu, avant qu'il connoiſſe par ſa preſcience la cooperation de nôtre Libre-arbitre; & quelques nouveaux Théologiens (il indique Molina) rapportent cela à la preſcience des futurs conditionnez. Mais cette opinion eſt tout-à-faît contre Saint Auguſtin & contre Saint Thomas. *Addit Molina*, dit Henriquez, *prædefinitiones quaſdam quas quidam Hiſpani à* 20. *annis invexerunt, repugnare noſtræ libertati, & hic negat actus noſtros liberos prædeterminari à Deo antequàm præſciat futuram noſtri arbitrii cooperationem, & quidam recentiores id referunt in præſcientiam futurorum conditionatorum, de quibus ſupra c.* 4. §. 1. *Lit. C. At hæc ſententia eſt planè contra Auguſtinum & D. Thomam.*

Vous voyez par-là, que Molina reprochoit aux Thomiſtes, que leur opinion touchant les prédeterminations qu'ils avoient introdui-

tes

tes dans les Ecoles, n'avoit que 20 ans d'antiquité. Ceux-ci de leur côté reprochoient à Molina, que ſon ſentiment touchant la preſcience de Dieu étoit nouveau, & contraire à Saint Auguſtin & à St. Thomas. Henriquez qui jugeoit qu'on leur pouvoit oppoſer, que la doctrine de St. Auguſtin & de St. Thomas ne s'accordoit point avec toute l'Antiquité, tâche de prévenir cette objection, en conciliant la doctrine de St. Auguſtin avec celle des Peres Grecs: mais cela lui eſt inutile. Je ſuis ſûr que ſi Molina s'en fût tenu aux expreſſions des anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques qui ont précedé St. Auguſtin, & qu'il ne ſe fût point aviſé d'en inventer de nouvelles, pour paroître original, il n'auroit point donné priſe ſur lui, comme il a fait. Il auroit pû ſe défendre par l'autorité de ces Anciens, contre les Thomiſtes qui l'ont traité de Novateur. Il auroit pû leur répondre avec force, que loin que ſa doctrine fût nouvelle, elle étoit anterieure de pluſieurs ſiécles à St. Auguſtin. Je me trompe fort ſi Henriquez n'auroit pas mieux fait de prendre ce parti-là, comme Maldonat & quelques autres Jeſuites l'ont pris, que de s'entêter ſi fortement des opinions qu'il avoit appriſes dans les Ecoles des Thomiſtes. Il eſt vrai que l'autorité ſeule de St. Auguſtin qu'il allegue ſouvent eſt d'un grand poids. *In hac re*, dit-il, *de prædeſtinatione & gratiâ Dei, unus Auguſtinus valet pro mille teſtibus, cùm in ea Patres in Concilio Milevitano, Arauſicano, & Tridentino mutuentur illius non tantùm ſententias ſed verba.* Mais quelque reſpectable que ſoit

 l'au-

l'autorité de St. Augustin & de ses Disciples, Maldonat & quelques autres savans Jesuites n'ont fait aucune difficulté de l'abandonner.

A l'égard des brouilleries qu'Henriquez eût avec son General, Mariana qui en a été témoin en parle de la sorte au chap. 4. de son Traité des défauts du Gouvernement de la Compagnie de Jesus: *L'émeute du P. Henriquez prit son sujet d'une chose bien legere, de je ne sai quelle parole qu'il dit en la profession de deux des nôtres, dont ni eux ne se devoient tant ressentir, ni le General en faire état. Sur le sujet de cette niaiserie, s'émût la mêlée & estrif que nous vîmes, & qui réduisit la Compagnie à la necessité de proceder envers lui comme elle fit, & du bruit de tant d'années qui s'en est ensuivi au Conseil Royal, en l'Inquisition, & devant le Pape. Je sai que si on y eût procedé avec plus de charité & de retenuë, le scandale ne seroit jamais passé si avant.* J'ai suivi la Version Françoise imprimée en 1624. avant que l'original Espagnol fût public.

Ces brouilleries comme vous voyez, regardent des querelles particulieres. Henriquez n'étoit point apparemment content, de ce que son General faisoit profés des gens qui n'avoient pas assez de mérite pour cela. Ce General qui étoit Aquaviva se brouilla si fort avec ceux de sa Societé, qu'il fut obligé par deux Congregations generales, de rendre compte de sa conduite, & de se purger publiquement des choses dont on l'accusoit. Vous pouvez voir dans le petit Livre de Mariana,

riana, la peinture qu'il fait d'Aquaviva & de ſon Gouvernement. Il étoit à la verité un de ces Jeſuites mécontens: mais après tout, la maniere dont il circonſtancie les faits qu'il rapporte, & qui ſe paſſoient dans ſa Province, merite qu'on l'écoute ſur ces plaintes. Il ſeroit inutile d'entrer plus avant dans une choſe qui ne regarde point l'Ouvrage du Jeſuite Henriquez (4). Je ſuis Monſieur, &c.

A Paris 1694.

(4) Ceux qui voudront être inſtruits plus à fond des raiſons que les Jeſuites avoient de ſe plaindre de leur General Aquaviva, doivent conſulter un aſſez grand nombre de Lettres que pluſieurs d'entre eux écrivirent, étant même aſſemblez dans leurs Chapitres Provinciaux, au Pape Clement VIII. lorſqu'on alloit tenir une Aſſemblée Generale de toute la Societé en 1593.

LETTRE XXXI.

Au R. P. G. D. (1)

D'un excellent Ouvrage composé par un Religieux Dominicain, que ceux de son Ordre ont fait supprimer, empêchant qu'il n'ait été publié. Reflexion sur le Livre de Bradwardin Archevêque de Cantorberi intitulé, de Causa Dei contra Pelagianos.

MON R. PERE.

La perte que je viens de faire (2) est à la verité très-grande. Vous savez par vôtre propre experience, l'estime que cet illustre Prélat faisoit des Personnes de Lettres. Pour ce qui est de ce Livre si rare dont vous voulez inserer quelques extraits dans vôtre nouvelle composition; je ne manquerai point de vous

(1) Cette Lettre a été écrite au P. Goudin savant Religieux Dominicain, qui étoit alors Prieur du grand Couvent de Paris, & dont Mr. Simon étoit fort Ami.

(2) Mr. Simon parle apparemment de Monsieur de Harlai Archevêque de Paris qui le consideroit, & qui vouloit que ses Histoires critiques de la Bible fussent réimprimées dans Paris Ce qui auroit été fait du vivant de ce Prélat, si l'Auteur ne lui eût representé, qu'il falloit qu'auparavant le Libraire de Rotterdam fût remboursé des frais qu'il avoit faits pour l'Impression de ces Livres.

vous le donner auſſi-tôt que je ſerai de retour à Paris. N'en parlez cependant à perſonne, de peur que vos Voiſins ne demandent auſſi à le voir: & s'il étoit une fois entre leurs mains, il ne feroit pas facile de le retirer. Au reſte, je me ferai un plaiſir de conſulter pour vous dans la Bibliotheque du Collége des Jeſuites, les Théologiens Eſpagnols que vous avez citez, ſans les avoir lûs dans la ſource. Il eſt ſurprenant que vous n'oſiez pas aller vous-même les lire dans cette Bibliotheque. Vous craignez, dites-vous, que vos Peres n'ayent cette viſite pour ſuſpecte, & qu'ils ne vous faſſent paſſer pour un Fauteur des Moliniſtes; parce que les Juifs ne doivent avoir aucun commerce avec les Samaritains. Cela étant, je ferai enſorte que le P. Hardouïn, qui eſt de mes amis, & qui eſt de lui-même fort obligeant, vous envoyera tous les Livres dont vous aurez beſoïn, afin que vous puiſſiez les lire commodément dans vôtre chambre. Je l'ai preſſenti là-deſſus. Vous verrez, que tout Samaritain qu'il eſt, pour me ſervir de vos termes, il ne refuſe pas d'avoir commerce avec les Juifs, & même de leur rendre ſervice, lorſque l'occaſion s'en préſente.

Il faut avouër, que ceux de vôtre Ordre ſont d'étranges gens. Ils veulent, que tout le Monde ſe ſoumette aveuglément aux opinions de leur Ecole, comme ſi c'étoient des Décisions de quelque Concile general. Vous ſavez vous-même, qu'il n'eſt pas aiſé de marquer préciſément ſur pluſieurs articles, en quoi conſiſte le pur Thomiſme. Il y a de la

varieté là-dessus, même parmi les Vôtres. Je vous louë d'avoir bien voulu adoucir quelques sentimens durs de vos Thomistes sur la Prédestination & la Grace efficace. Ils prétendent, que cette Grace tire son efficace de la seule Toute-puissance de Dieu: ce qui me paroît fort dur. Et en effet dans les Ecrits que vous m'avez communiquez, vous tirez cette efficace de plusieurs autres moyens dont Dieu, qui par sa Science infinie connoit tout ce qui se passe dans le cœur de l'Homme, se sert, sans que vous favorisiez pour cela les sentimens de Suarez ou de Molina. Cette opinion est d'autant plus raisonnable, que vous l'avez appuyée sur des textes formels de St. Thomas.

Mais après tout, j'ose vous dire, que vous n'avez encore fait que la moitié du chemin. J'aurois souhaité qu'en parlant de la Grace efficace, vous n'eussiez point ajouté *par elle-même*, terme qui est de ces derniers siécles, & qui est inconnu à toute l'Antiquité. Ce terme renferme je ne sai quoi qui semble détruire nôtre liberté, aussi-bien que le mot de *physique* ajouté à celui de *prédetermination*. Je vous communiquerai là-dessus un petit Livre fort rare & curieux, qui a pour titre, *de Religione bestiarum*. C'est un Dialogue où l'on met en évidence les sentimens de ces Thomistes rigoureux, qui font agir les Hommes en bêtes. L'Auteur est Theophile Raynaud fameux Jesuite, que vous avez connu particulierement. Quoi qu'il y fasse le plaisant à son ordinaire, il y dit de très-bonnes choses: *Ridendo dicere verum quid vetat?*

J'ai

J'ai appris de plusieurs endroits, que vos Peres de Rome, qui font profession d'être du nombre de ces rigoureux Thomistes, s'opposent à la publication de vôtre nouvel Ouvrage (3), & qu'ils ont nommé un de vos Théologiens de Paris, pour l'examiner & leur en rendre compte. Le P. Massoullié qui a publié depuis peu à Rome un très-gros Ouvrage sur cette matiere, ne vous sera pas favorable. Il est persuadé, dit-on, que de s'opposer aux opinions des Jesuites sur la Prédestination & sur la Grace, c'est rendre un grand service à l'Eglise. En verité je vous plains. Vôtre habit & vôtre profession ne vous permettent pas de publier librement vos pensées. Le seul remede que je trouve pour vous tirer de cet esclavage, est de faire imprimer vôtre nouvel Ouvrage sans mettre vôtre nom à la tête. Je me chargerai volontiers du soin de cette Impression. L'on feroit ensuite connoitre par le moyen des Journaux le nom de l'Auteur & son dessein. L'avis que j'aurois à vous donner dans cette conjoncture, seroit de ne rien dire en particulier de l'Ouvrage du Pere Massoullié, tant à cause du rang qu'il tient à Rome auprès du

P. Cloche

(3) Le P. Goudin qui est mort en 1696 au mois d'Octobre, a laissé son Manuscit entre les mains du P. Maisonneuve, Religieux de son Ordre & son Ami Celui-ci s'étant mis en état de le faire imprimer, a reçû ordre du Conseil de son General de n'en rien faire, à moins qu'il ne fût revu & corrigé très-exactement sur le pied du bon Thomisme, & conformément au Livre du P. Massoullié, qui fait gloire dans Rome d'être de ces rigoureux Thomistes si opposez à la doctrine des Jesuites.

P. Cloche vôtre General, que parce qu'il y est estimé. Ce qui ne vous empêchera pas de le réfuter, comme vous avez fait, mais sans le nommer.

Le parti qu'il seroit à propos de prendre dans cette occasion, pour rendre vôtre Ouvrage plus specieux & plus utile au Public, seroit d'attaquer vivement Bradwardin Archevêque de Cantorberi outré Thomiste, s'il en fut jamais. Les Vôtres le mettent dans le rang de vos Ecrivains: mais je me souviens de vous avoir fait voir qu'il n'avoit jamais été de vôtre Ordre; & vous m'avez avoué plusieurs fois, qu'il n'avoit pas gardé assez de moderation dans son Livre, que vous avez en manuscrit dans vôtre Bibliotheque. Les Calvinistes d'Angleterre, qui ont regardé cet Archevêque comme un des Heros de leur Parti, l'ont fait imprimer à Oxford en 1618. (4)

Cet Auteur a pris plusieurs choses des Philosophes Arabes qu'il lisoit, & qui de son tems étoient à la mode, aussi-bien que du tems de St. Thomas, qui les cite souvent. Vous savez que la connoissance de la Philosophie dont on a fait un mélange avec la Théologie scholastique, est venuë dans l'Occident de ces Philosophes Arabes, qui ont été traduits en Latin. Il ne paroit pas que St. Thomas & Bradwardin ayent lû la Philosophie

(4) Voici le titre de cet Ouvrage que Henri Savill a donné au Public: *Thomæ Bradwardini Archiepiscopi olim Cantuariensis de causa Dei contrà Pelagium, & de virtute causarum.* Cet Auteur qui a aussi écrit quelques Ouvrages sur les Mathematiques, vivoit à Oxford au milieu du quatorziéme siécle.

phie d'Ariſtote dans d'autres Livres, que dans des Verſions Latines faites ſur l'Arabe ou ſur l'Hebreu: car les Juifs ont mis en Hebreu de Rabbin ces traductions Arabes. L'Ecole de Paris a été long-tems dans cette barbarie. Le fameux Jaques le Févre d'Eſtaples eſt le premier, au moins un des premiers, qui ait traduit ſur le Grec quelques Livres d'Ariſtote. Bradwardin qui n'étoit pas ſeulement Philoſophe & Théologien, mais qui étoit auſſi Mathematicien, avoit plus d'occaſion que les autres Théologiens de lire les Livres de ces Ecrivains Arabes traduits en Latin, & qui ont fait quelque impreſſion ſur ſon eſprit. Il cite Averroës, Avicenne, Algazel, Albumaſar, & quelques autres Arabes. Ils l'ont jetté dans l'erreur ſur de certains Livres qu'il a crû trop facilement être d'Ariſtote, & qui aſſurément n'en ſont point. C'eſt ſur ce pied-là qu'il ſoutient, que ce Philoſophe a connu les Prophetes; & il le prouve par un Livre intitulé, *le ſecret des ſecrets*, qu'il croit être d'Ariſtote, parce que les Arabes l'avoient en leur Langue ſous le nom d'Ariſtote, d'où il avoit été traduit en Latin.

Si l'on écoute Bradwardin, il étoit difficile de trouver de ſon tems aucun Théologien qui ne fût Pelagien. Preſque tout le monde, dit-il, a embraſſé l'erreur après Pelage *, *Totus enim mundus poſt Pelagium abiit.* Ne ſeroit-il point à propos de réfuter ce Thomiſte outré, pour ne pas dire ce Fauteur des opinions Mahometanes? Les premiers Lutheriens

* *Bradw. præfat.*

riens qui l'ont pris pour leur Patron, ont fait imprimer la Preface de son Livre. Les Calvinistes d'Angleterre qui ont fait imprimer l'Ouvrage entier, lui donnent de grands éloges. Dites-moi, je vous prie, que deviendra la Tradition de l'Eglise, s'il est vrai, que presque toutes les Eglises étoient alors infectées de Pelagianisme? Il n'épargne pas même en quelques endroits le Maître des Sentences, qu'il met aussi dans le nombre des Fauteurs du Pelagianisme; bien que d'ailleurs il reconnoisse, que ce grand Maître des Théologiens de l'Ecole, a été un des principaux Sectateurs de St. Augustin: *Procul dubio miror non modicum*, dit-il *, *Magistrum bonum* (Lombardum) *Doctorem Catholicum, sectatorem Augustini præcipuum, ejus verâ doctrinâ contemptâ ad Pelagianas fallacias in hac parte devolutum.* La Théologie Augustinienne de l'Evêque d'Ypres paroitra moderée, si on la compare avec celle de l'Archevêque de Cantorberi.

Comme Bradwardin rapporte tout à l'autorité de St. Augustin, laquelle selon lui est conforme à celle de St. Paul, il se met peu en peine de l'autorité des autres Peres. Il abandonne facilement St. Chrysostome, St. Jerôme, & St. Jean de Damas, qu'il croit être favorables aux Pelagiens. Il établit d'étranges principes, qui font connoitre qu'il n'étoit gueres exercé dans la lecture des anciens Docteurs de l'Eglise. Il soutient, qu'on ne doit faire aucun scrupule de les abandonner,

* *Bradw. lib. 2. c. 10.*

ner, parce qu'ils ſont contraires les uns aux autres, & même quelquefois à eux-mêmes: ce qu'il confirme par l'autorité de St. Auguſtin, qui en pluſieurs endroits de ſes Ouvrages a établi pour maxime, qu'il ne devoit donner ſon conſentement, qu'aux ſeules Ecritures canoniques, *ſolis Scripturis canonicis ſe debere conſenſum.*

Cet Auteur que quelques-uns pourroient nommer le Précurſeur des Proteſtans, pouſſe plus avant ſon principe. De peur qu'on ne l'accuſe de temerité parlant de la ſorte des anciens Docteurs de l'Egliſe, qui ſelon lui ne s'accordent point avec la Doctrine de St. Auguſtin, il ajoute que qui que ce ſoit, Pere, Frere, ou même un Ange du Ciel, qui ſoutiendroit le Pelagianiſme, il ne craindroit point de le reprendre: Car je ſuis très-certain, dit-il, que toute l'Ecriture, JESUS-CHRIST, St. Paul, St. Auguſtin, & les autres Docteurs de l'Egliſe, & tant de Conciles, tant de Papes, & de Saints, ne ſe ſont point trompez: *Quiſquis enim fuerit Pater vel Frater, etiam Angelus de Cœlo, qui Pelagianam hæreſim dixerit, ſcripſerit, tenuerit, ſive docuerit, ipſum intrepidus reprehendam, certiſſimus enim ſum, nec in minimo hæſito, vetus & novum Teſtamentum, Chriſtum, Paulum, Auguſtinum, Gregorium, cæteroſque Doctores, Eccleſiam Sanctam Dei in tot Synodis & Conciliis, tot Papas & Sanctos, ac tot & tam validas rationes in deſtructione hujus hæreſis non erraſſe, non cæcos fuiſſe, nec cæcos in foveam adduxiſſe.* Mais tous ces anciens Docteurs, dont il rejette l'autorité, n'ont pas prétendu s'oppoſer aux

aux divins Ecrits de l'ancien & du nouveau Teſtament ſur la Grace & ſur la Prédeſtination. Au contraire ils ont combatu par l'Ecriture Sainte les erreurs des Gnoſtiques & des Manichéens ſur ces matieres. Il eſt bon que vous obſerviez, que l'Archevêque de Cantorberi, auſſi-bien que les Janſeniſtes de nôtre tems, ne commencent la Tradition de l'Egliſe, que par St. Auguſtin; après lequel ſuivent ſes Diſciples: comme ſi St. Chryſoſtomé & toute ſon Ecole, ou plûtôt toute l'Egliſe Orientale devoient être comptez pour rien, lorſqu'il s'agit de Tradition. Bradwardin eſt aſſez hardi, pour ne pas dire temeraire, d'abandonner aux Pelagiens les quatre premiers ſiecles de l'Egliſe. Je ſouhaite, que dans vôtre nouvel Ouvrage, vous examiniez ce fait, qui eſt d'une bien plus grande importance, que la Science moyenne de Molina, ſur laquelle vous vous êtes étendu fort au long. C'eſt un Jeſuite particulier qui n'a pas été même avoué de ſa Societé: au lieu qu'ici il s'agit de la croyance de l'ancienne Egliſe ſur des matieres très-importantes. Je ſuis &c.

A Roüen 1695.

LET-

LETTRE XXXII.

AU MEME.

Leon de Juda fameux Zuinglien n'est point de race Juive, comme plusieurs Savans Ecrivains l'ont crû. Caractere de cet Ecrivain. De la methode qu'il a suivie dans sa Version de l'ancien Testament. Jugement des Théologiens d'Espagne sur cette Version, qu'ils citent souvent dans leurs Commentaires sur l'Ecriture Sainte.

VOus me demandez, mon R. Pere, pourquoi dans mon Histoire critique de l'ancien Testament, lorsque j'ai parlé de Leon de Juda, je n'ai point remarqué, qu'il étoit Juif de naissance. Vous avez, dites-vous, fait cette découverte depuis peu, en lisant l'*Histoire des variations* publiée par Mr. l'Evêque de Meaux, qui dit, parlant de cet Auteur qui s'est rendu fameux dans le Parti Zuinglien: (1) *Ce fameux Juif qui embrassa le Parti des Zuingliens.* Détrompez-vous, s'il vous plait, Leon Juda ou de Juda n'a jamais été Juif, ni d'origine Juive, comme un grand nombre de nos meilleurs Ecrivains l'ont crû avant Mr. l'Evêque de Meaux. Le Jesuite Gretzer,

(1) Hist. des Variat. lib. 6. n. 13.

zer, qui devoit être mieux informé de ce fait, puiſqu'il vivoit en Allemagne, & qu'il a écrit contre la Verſion de Zurich, a été fortement relevé là-deſſus par un Sectaire Zuinglien, qui a pris contre lui la défenſe de cette Verſion. Son Livre a été imprimé à Zurich en 1616. ſous ce titre : *Vindiciæ pro Bibliorum tranſlatione Tigurina, adverſus Jacobi Gretzeri Monachi è Sodalitio Jeſuitico Ingolſtadiani admonitionem.* L'Auteur qui eſt croyable ſur ce fait qui eſt de ſon reſſort, aſſûre (2) que Léon de Juda n'eſt point Juif d'origine, mais que ſon Pere appellé Jean de Juda étoit Curé de Germeren, lequel, dit-il, ſelon une coûtume aſſez ordinaire aux Prêtres en ces tems-là, avoit pris une concubine nommée Eliſabeth Hochiengerin d'une bonne famille de Soleûre, de laquelle il eut Léon de Juda en 1482.

Voilà, comme vous voyez, une Genealogie bien circonſtantiée. Cet Ecrivain n'a point de honte de publier qu'un des Patriarches de ſa Secte eſt fils de Prêtre, né d'un mariage illegitime, ou plûtôt d'une concubine, quoiqu'il arrivât quelquefois que ces Prêtres n'avoient point de honte dans ces tems de deſordre, de ſe marier publiquement & dans les formes ordinaires avec des concubines. Je me ſouviens d'avoir lû un contract de cette ſorte paſſé en Lorraine. Ce même

(2) *Illius (Leonis Juda) Pater fuit Joannes Juda Plebanus Gemerenſis, qui concubinam communi Sacerdotum conſuetudine ſibi adſciverat Eliſabetham Hochiengerin Salodorenſem e familia ſenatoria ortam, ex qua genuit Leonem Juda an. 1482.*

même abus a aussi été autrefois en France, en Allemagne, en Angleterre, & ailleurs. On peut donc dire de Leon de Juda ce qu'on a dit d'Erasme qui étoit aussi Fils d'un Curé; que bien qu'il ne fût point fils de Roi, il étoit néanmoins fils d'un Homme qui portoit la Couronne: *Erasmum*, dit Theophile Raynaud, *si jocari de joculari homine in scelere liceat, non fuisse Filium Regis, licet is qui eum genuit fuerit coronatus, ut de alio quodam dixit Petrus.* Cette plaisanterie, comme vous le voyez, a été imitée de Pierre de Blois, qui dit la même chose dans une de ses Epîtres en une semblable occasion. J'aurois souhaité que ce Jesuite par une médisance très-noire, n'eût point dit la même chose du Docteur de Launoi dans un Libelle qu'il a publié contre lui au sujet de la Sainte Baume de Provence. André Rivet fameux Ministre du parti Calviniste en France, & qui fut depuis Professeur en Théologie dans l'Université de Leide, reprend aussi Bonfrerius savant Jesuite pour avoir avancé que Leon de Juda s'étoit fait de Juif Zuinglien. Il est, dit-il, né de Parens Catholiques Romains; il avoit pris les Ordres sacrez, & il avoit même été Prieur d'un Couvent de Moines; & enfin il fut appellé à Zurich par le Magistrat, où il fut fait Pasteur après avoir renoncé à l'Eglise Romaine. * *Qui* (Leo Judæ) *ex parentibus Pontificiis natus, ipse sacris initiatus, & Monachis in eremo præfectus, tandem Tigurum à Magistratu vocatus, ibidem superstitionibus ejuratis Pastor factus fuit.*

Je

* *Andr. Rivet. Isag. ad sac. Script.*

Je me ſuis un peu étendu ſur ce fait, parce que vous avez ſouhaité d'en être informé, & que vous avez crû que Mr. l'Evêque de Meaux dans un Livre de Controverſe, tel qu'eſt ſon Hiſtoire *des Variations*, ne pouvoit pas s'être trompé ſur un fait de cette nature. Ribera dans ſon docte Commentaire ſur les petits Prophetes, a fait la même faute en une infinité d'endroits, où il cite ce Traducteur Zuinglien ſous le nom de *Léon Hebreu*. C'eſt ce que vous pouvez voir dès le commencement de ſon Commentaire ſur Oſée où il dit: *Leo Hebræus: Is enim interpres eſt Propheta-rum qui cum ſcholiis Vatabli circumferuntur &c.* Il dit encore un peu plus bas alleguant le même Leon de Juda: *Leo Hebræus qui conſtanter ſequitur Hebræos.* On ne voit autre choſe dans la plûpart des Commentateurs Eſpagnols que le nom de ce Zuinglien, parce que ſa Traduction, à laquelle ſont jointes les notes litterales attribuées à Vatable, étoient fort eſtimées dans toute l'Eſpagne, où elle avoit été imprimée en y faiſant quelques corrections. En quoi ils parurent plus ſenſez que vos Docteurs de Paris, qui firent le procès à Robert Eſtienne pour avoir donné au Public cet Ouvrage. Quelques Théologiens Eſpagnols, & entre autres Didacus Stunica dans ſon Commentaire ſur Job, la cite auſſi ſous le nom d'*Eſtienne*. Il eſt bon, que je vous avertiſſe qu'Eraſme appelle quelquefois Leon de Juda, *Leo Judæus*: ce qui ne ſignifie pas *Leon Juif*, comme d'abord le terme de *Judæus* ſemble l'inſinuër, mais ſimplement *Leon de Juda*, c'eſt-à-dire d'une famille qui portoit

le

le nom de *Juda*, comme l'on me nomme *Simonius* qui est aussi un nom de famille. Personne n'a mieux connu qu'Erasme Leon de Juda avec qui il a été lié d'amitié pendant un très-long-tems: mais ils devinrent ennemis, & ils écrivirent même l'un contre l'autre avec chaleur, lorsque Leon de Juda se fut jetté dans le Parti des Zuingliens.

Comme vous estimez cet Ouvrage que Robert Estienne fit imprimer sous le nom de Vatable, sans parler de Léon de Juda dont le nom étoit odieux, je suis sûr que tout ce petit détail ne vous déplaira pas. Je n'en ai dit que fort peu de chose dans mon Histoire critique, parce que je ne donnois alors qu'un simple abregé, me réservant de m'étendre plus au long sur tout ce qui regarde l'Ecriture Sainte & les Interpretes dans un grand Ouvrage, que j'aurois publié sous le titre de *Bibliotheque Sacrée*, *Ecclesiastique*, *& Rabbinique*, & dont feu Monsieur de Harlai Archevêque de Paris devoit être le Protecteur, comme vous l'avez sû, parce qu'il avoit jetté les yeux sur vous, pour m'être un des Approbateurs.

Pour revenir à la Bible Zuinglienne, on a mis au devant une Préface qui me paroit bien sensée. Elle ne contient rien d'outré & qui sente le Parti. En effet l'Ecole de Zurich qui a eu de savans Hommes, a été plus moderée que celle de Wirtemberg, dont Luther a été le Pere. On avertit dans cette Préface (3),

(3) *Porrò in vertendo non fuit superstitiosus. Sensum enim reddidit quàm fidelissimè: verbis non nimium affixus inhæsit. Rursus*

que le Traducteur ne s'est point attaché superstitieusement aux mots; mais qu'il a rendu le sens fidellement; deplus, qu'il ne s'est point donné la liberté qu'il pouvoit prendre en qualité d'Interprete, parce qu'il étoit persuadé, qu'il falloit être plus religieux dans une Version de l'Ecriture Sainte, que dans celles des Livres profanes; que cependant il avoit évité la barbarie; & qu'il avoit tâché par tout de se servir d'expressions reçûës & claires, si ce n'est en de certains termes qui sont comme consacrez. Vous m'avouërez qu'une Version de l'Ecriture, qui répondroit exactement à ce plan doit être du goût de tout le Monde.

Comme Robert Estienne n'a pas mis cette Préface dans son Edition, *ne irritaret crabrones*, je vas vous en marquer quelques endroits, parce que l'Edition de Zurich est devenuë rare. Cela vous fera mieux connoitre le caractere & la methode du Traducteur de Zurich. On y observe (4) qu'il a traduit exactement

Rursus non abusus est libertate Interpretis, majorem religionem in Sacris adhibendam ratus, quàm in profanis. Unde à verbis quoties ipsa res ferebat quam minimùm recessit. Interea verò orationis incommoda & salebras sarsit & complanavit, hiatus explevit, scabritiem expolivit, brevitatemque mediocri illustravit copiâ. Curavit ubique, ut oratio sive Versio esset simplex & quantum potuit Latina, exceptis verbis aliquot & Idiomatis quæ receptiora & notiora sunt, utpote & ab Apostolis usurpata, quàm ut mutari conveniat, aut necesse sit: cujus generis sunt fides *pro* fiducia; fidelis *pro* fidenti *&* veraci; benedictus *pro* laudandus, prædicandus, *aut* laudatus; benedicere *pro* fortunare *&c.* præfat. vers. Bibl. Tigur.

(4) *In transferendo usus est Leo Hebraico exemplari, eoque emendatissimo, quod religiosissimè sequutus est, & quanquam neque ex Græcis, neque ex variis Latinorum editionibus lectionis*

rum . . . *nis*

actement sur l'Hebreu; que bien qu'il n'ait pas crû qu'on dût établir des varietez de leçon sur les anciennes Editions Grecques & Latines de l'Ecriture, il n'a pas laissé de les consulter souvent; qu'il n'a pas non plus negligé ce que les Interpretes orthodoxes de l'Eglise ont remarqué en plusieurs endroits tant sur les veritables leçons, que sur le veritable sens.

Quelques-uns diront sans doute, que Léon de Juda doit être absolument rejetté, comme un Interprete qui a puisé dans une source empoisonnée, qu'il a été le Disciple de Pellican & de quelques autres Sectaires Zuingliens Ennemis de nôtre Sainte Religion. Sur ce pied là Origene, St. Jerôme, & plusieurs autres anciens Docteurs de l'Eglise, auroient eû grand tort d'associer aux anciennes Versions reçûës & approuvées par les Fidelles, les Traductions d'Aquila, de Symmaque, & de Theodotion, Ennemis déclarez de la Religion Chrétienne. Ce n'est point par rapport aux personnes qu'on doit juger de la fidelité & de l'utilité d'une Version de l'Ecriture. Je me souviens d'avoir lû dans Driedo savant Théologien de Louvain, qu'un Juif savant dans la Langue Hebraïque est plus capable de faire une bonne Version de l'ancien Testament, qu'aucun Interprete Chrétien. Aussi les Théologiens d'Espagne plus sages & plus judicieux que ceux de Paris, ne firent-ils aucun scrupule de réimprimer chez eux, nonobstant

nis veritatem putavit esse petendam, consuluit tamen illas non infrequenter, neque neglexit quæ de genuina lectione & germano sensu passim tradiderunt orthodoxi Ecclesiæ Interpretes. ibid.

obſtant la rigueur de l'Inquiſition, la Verſion de Zurich avec les Notes attribuées à Vatable, quoi qu'il y en ait quelques-unes qui ſont de Calvin. Il n'y a que de faux délicats, & des gens animez d'un faux zele, qui puiſſent dire qu'une telle Bible ne doit point être miſe entre les mains des Catholiques, parce que ce ſeroit allier JESUS-CHRIST avec Belial.

Je vous avouë, que la Verſion de Léon de Juda eſt l'Ouvrage de toute l'Ecole de Zurich, comme on le reconnoit dans cette Préface. L'on y dit pour rendre plus recommendable cette Verſion (5), que l'Auteur a été beaucoup aidé par des Perſonnes très-ſavantes dans les Langues & dans l'étude des Livres ſacrez, & qui avoient fait des Leçons depuis plus de dix-huit ans dans l'Egliſe de Zurich ſur l'ancien Teſtament. On ajoûte, qu'il avoit appris d'eux tout ce qu'ils avoient obſervé ſur la proprieté des mots Hebreux tiré

(5) *Adjutus eſt autem plurimùm operâ & diligentiâ clariſſimorum Virorum, qui linguarum & rerum peritiſſimi, ab annis jam 18 & amplius, vetus Teſtamentum ex veritate Hebraica & è linguarum collatione, è doctiſſimorum item Interpretum traditionibus, in Eccleſia Tigurina fideliſſimè expoſuerunt. Horum iſte Auditor aſſiduus & diligentiſſimus, ex ore ipſorum excepit quæcunque ex proprietate & ingenio Hebraicæ linguæ, ex Hebræorum Rabbinis ſeu Interpretibus, & Eccleſiaſticorum Virorum veterum & neotericorum enarratione, è collatione Exemplarium & diversâ lectione, incredibili eruditione & induſtriâ protulerunt; quæ demùm domi recolligens, & cum ipſis Auctoribus, Libriſque authenticis conferens, divinâ haud dubiò providentiâ ſic præordinante, veluti ſilvam futuro huic operi præparavit. His inquam omnibus adjutus, his denique conſultis omnibus, Latinam ſuam Tranſlationem ſincerè ad veritatem Hebraicam formavit atque compoſuit.* Ibid.

ré des Rabbins, & ſur les explications tant des anciens, que des nouveaux Interpretes de l'Ecriture, & ſur la diverſité des Exemplaires. Si l'on en veut croire ces Docteurs Zuingliens, la Verſion de Léon de Juda eſt un effet de la Providence Divine. Il y a de l'exageration dans ce Diſcours; car quoique la Verſion Latine de Zurich ſoit louable, elle n'eſt pas néanmoins ſans défauts: mais ces Docteurs en faiſant l'éloge de leur Confrere, ont voulu faire en même tems leur propre éloge.

Vous ſavez ce qui a été dit en fait de Verſions de l'Ecriture, que ſi même un Ange entreprenoit d'en faire une, l'on y trouveroit encore quelque choſe à redire: Tant il eſt difficile de réüſſir ſur cette matiere, qui eſt un abîme de difficultez. Les Zuingliens ayant reconnu, que les Verſions Lutheriennes avoient un grand cours, parce qu'elles étoient claires & intelligibles, tâchérent d'en donner une qui ne fût point obſcure. Mais parce que les habiles Gens regardérent la Verſion de Luther, même dans ſon parti, comme une paraphraſe, & non comme une veritable Traduction, ceux de Zurich réſolurent de garder le milieu entre les Verſions trop litterales, & celles qui ſont trop libres: la difficulté étoit de ſavoir prendre ce milieu. Je vous dirai en general, que le Traducteur de Zurich s'eſt trop émancipé en quelques endroits, & qu'en d'autres il n'a point entendu la ſignification propre des mots Hebreux. De plus étant accablé du poids d'un travail ſi pénible, il mourut avant que d'avoir mis la derniere main à

ſon Ouvrage. qui demeura imparfait.

Je ne ſerai pas encore long-tems dans la Province. Tâchez de vous bien porter, ſur tout mettez vos papiers en ſûreté. Si je puis vous rendre quelque ſervice en cela, ſoyez perſuadé, que je ferai de mon mieux.

A S. Creſpin dans la forêt de Lions 1695.

LETTRE XXXIII.

A MONSIEUR (1) D. H. de l'Academie Royale des Sciences.

Mathurin Veſſier Moine de l'Abbaye de Saint Germain des Prez apoſtaſie, & ſe retire à Berlin. Brouilleries entre les Savans de cette Abbaye.

MONSIEUR,

Je vous dirai volontiers ce que j'ai appris de la fuite de Mathurin Veſſier ci-devant Religieux de Saint Germain des Prez. Comme vous avez des liaiſons d'amitié avec les principaux Moines de cette Abbaye, vous pourrez

(1) Cette Lettre s'eſt trouvée parmi les papiers de Mr. Bara dans le College Mazarin, avec quelques autres écrites à Mr. du Hamel de l'Academie des Sciences: quoi qu'elle ne ſoit ſignée de qui que ce ſoit, il y a des indices qui font juger qu'elle eſt de Mr. Simon.

rez vous informer d'eux, si l'on m'a dit la verité. Ce Religieux qui passoit pour un des plus habiles de ceux de sa Maison, & à qui je n'ai jamais parlé, rendoit des visites assez frequentes à un Savant de mes Amis; & c'est de ce Savant de qui j'ai appris les particularitez que je vas vous dire. Comme il retournoit à son Couvent on vint l'avertir de n'y pas retourner; parce que ses Superieurs avoient pris la resolution de le mettre *in pace* pour le reste de ses jours. Tout ce qu'il put faire fut de se sauver promptement chez un Voyageur Lutherien, à qui il prêtoit souvent des Manuscrits de sa Bibliotheque. Ce Lutherien qui est un Homme de Lettres & de probité, fit tout ce qu'il pût pour le détourner du dessein qu'il avoit formé d'apostasier, plûtôt que de se voir enfermé dans une prison pour tout le reste de sa vie: mais le Moine Vessier qui savoit de quoi il étoit accusé par ses Superieurs, qui le croyoient coupable des faits dont on le chargeoit, ne pût se résoudre de retourner à son Couvent, dans la persuasion où il étoit qu'ils lui feroient faire un voyage de Jerusalem. Peut-être ne savez-vous pas ce qu'on appelle chez les Religieux, au moins en Italie, *un voyage de Jerusalem*: quand ils ont condamné quelqu'un de leurs Confreres à une prison perpetuelle, & qu'on vient le demander, on répond qu'il est allé faire un voyage de Jerusalem.

Les Superieurs de St. Germain des Prez avoient trouvé parmi les papiers de Mathurin Vessier, un Ouvrage contre la Transubstantiation écrit de sa propre main. Il n'en fallut

pas davantage pour croire qu'il en étoit l'Auteur. Ils avoient devant les yeux l'exemple de plusieurs de leurs Religieux qui avoient apostasié, & s'étoient retirez chez les Calvinistes. Cependant on a sû depuis sa fuite, qu'il n'étoit point l'Auteur de cet Ecrit. Comme il sait la Langue Angloise, il l'avoit traduit de l'Anglois de Mr. Stillingfleet à la priere d'un de ses Confreres, qui exerçoit les fonctions d'Abbé regulier dans St. Vincent du Mans. Je vous rapporte toutes ces particularitez, afin que vous ayez lieu de vous en informer plus exactement.

Si cela est, le Prieur de St. Germain (2) & les autres Superieurs sont fort blâmables d'avoir agi avec tant de précipitation. Ceux qui sont instruits du fait, même parmi ces Moines, avouënt qu'on a traité avec trop de rigueur un Homme qui avoit plûtôt peché par imprudence, que par malice. L'on assure même qu'à la sortie de Paris il avoit pris la route de Bâle, pour s'en aller de-là droit à Rome, afin de s'y faire séculariser: mais la peur qu'on lui fit de cette Cour, & du grand credit que ceux de sa Congregation y ont, le porta à se retirer à Berlin, où il est présentement y faisant profession du Calvinisme, qui est la Religion de l'Electeur de Brandebourg, quoique

(2) Dom Loo Religieux zelé pour le bon ordre de sa Congregation, & pour la regle de St. Benoit, étoit alors Prieur de St. Germain des Prez. Il a toûjours été dans cette pensée, que les Lettrez de sa Maison n'apportoient que du desordre, & s'il en avoit été crû, on les auroit obligez aux exercices de la Communauté comme tous les autres Religieux.

quoique la plûpart de ses Sujets soient Lutheriens, comme vous savez. Il est vrai que les Benedictins de la Congregation de Saint Maur sont très-puissans à Rome, par le moyen d'un Procureur general qu'ils y entretiennent pour leurs affaires, & qui y fait une assez belle dépense. Dom Estiennot qui occupe cette place, y tient table ouverte, dit-on, tous les Vendredis, où se trouvent quelques *Signori Prelati*, qui ne manquent pas de le servir pour les affaires de sa Congregation. Du reste l'on n'a pas eû raison de representer à ce Moine Apostat la Cour de Rome comme terrible: car quand même il auroit apostasié, il auroit été reçû avec bonté & charité de cette Cour, qui ne punit rigoureusement, que les relaps.

Vous savez apparemment les grandes brouilleries qui sont dans l'Abbaye de Saint Germain entre les gens de Lettres; & ces brouilleries ont même éclaté jusqu'au dehors. Dom Mabillon qui est de vos amis pourra vous en instruire plus à fond; car il y a bonne part. On prétend qu'il a fait tout ce qu'il a pû pour se retirer entierement de son Corps, afin de vivre en paix. S'il avoit obtenu, dit-on, un Abbaye en regle, qu'une Personne très-puissante a demandée pour lui, la Congregation de Saint Maur auroit perdu un de ses meilleurs Sujets. Mais sa Majesté a jugé plus à propos de donner cette Abbaye à un Cordelier qui lui est utile dans sa Musique. En effet ce n'est pas une raison suffisante à un Moine de se tirer de son Monastere, parce qu'il y a de la division entre les

Religieux : autrement il ne resteroit pas un Moine dans les Monasteres. Vous savez ce que dit Arioste, lorsqu'on voulut mettre de la division dans le Camp ennemi : on alla chercher la Discorde dans un Couvent, où elle se trouva jusques dans la Sacristie.

Pour revenir au Moine Veffier, quelques-uns disent qu'il étoit fort brouillé avec son Confrere le P. Mabillon, que celui-ci l'avoit desservi auprès de ses Superieurs : ce que j'ai de la peine à croire. Mais je vous dirai une chose que j'ai apprise d'un bon endroit : Ce Moine déclamoit par tout contre le P. Mabillon & contre certaines pratiques de sa Congregation. Comme il a de l'érudition, & qu'il est beaucoup versé dans la lecture des Livres Manuscrits il s'échappe quelquefois là-dessus. On lui a entendu dire plus d'une fois chez ce Savant qui étoit son ami, que de douze cens chartres qui lui avoient passé par les mains, lorsqu'il étoit dans l'Abbaye de Landevenet près de Brest, il en avoit trouvé au moins huit cens de fausses. Il ne cachoit rien des petits usages de ceux de sa Congregation, même en présence de ce Lutherien dont je vous ai parlé. Pour donner même quelque couleur à ces petits usages, il lui échappa de dire : Je m'étonne que Mr. Simon qui nous fait sans cesse des reproches sur ce sujet, louë souvent dans ses Ouvrages les Grecs, qui ont été beaucoup plus faussaires que les Nôtres. Belle consolation pour les Moines Benedictins, qu'il se soit trouvé dans l'Orient de plus grands faussaires qu'eux ! C'étoit apparemment la mésintelligence où il

étoit

étoit alors avec ses Superieurs & quelques autres de ses Confreres, qui le faisoit parler de la sorte. Vous connoitrez par-là quel est l'esprit & le caractere de Mathurin Vessier ci-devant Moine de St. Germain des Prez, & presentement marié à Berlin, où l'on dit qu'il mene une vie miserable. Le meilleur parti qu'il pourroit prendre dans l'état où il est, ce seroit de profiter de l'exemple du pauvre Diable Belphegor (3), qui aima mieux retourner en Enfer avec les Diables ses Confreres, que de demeurer sur la Terre avec une femme.

A Paris 1697.

(3) Machiavel est l'Auteur de l'Histoire, ou plûtôt du Roman intitulé *Belphegor*. La Comparaison des Compagnons de Belphegor avec ceux du Moine Vessier est un peu forte.

LETTRE XXXIV.

A MONSIEUR l'Abbé G. de la Maison & Societé de Sorbonne.

Mr. l'Evêque de Meaux avant que de mettre sous la presse son Exposition de la doctrine de l'Eglise Catholique, *l'avoit communiquée en manuscrit à plusieurs personnes: il en avoit même fait imprimer quelques exemplaires qu'il jugea à propos de retirer.*

MONSIEUR,

Il est vrai que j'ai lû autrefois en manuscrit la premiere édition du petit Livre de Mr. l'Evêque de Meaux, qui a pour titre, *Exposition de la doctrine de l'Eglise Catholique*: mais comme c'étoit un Ouvrage qui devoit être imprimé dans peu de jours, je n'en tirai aucuns extraits; outre que la copie manuscrite que j'avois étoit à Madame de Schomberg, à qui le savant Prélat l'avoit envoyée pour savoir ce qu'elle pensoit là-dessus. Mr. de Fremont d'Ablancourt qui me l'avoit mise entre les mains, vint me la redemander, pour la rendre à cette Dame, parce que l'Auteur retiroit tous les exemplaires manuscrits qu'il avoit distribuez à plusieurs de ses amis. On m'assura dans ce tems-là, que Mr. Arnauld qui

qui en avoit auſſi reçû une copie, donna ce conſeil à l'Auteur, lui ayant marqué de certains endroits qu'il jugeoit devoir être retouchez, avant que l'Ouvrage devînt tout-à-fait public par l'impreſſion. Le Prélat en avoit même fait imprimer d'abord un petit nombre d'exemplaires conformes au Manuſcrit dont je vous parle; mais il ne donna ces exemplaires qu'à ſes Amis, & à quelques Perſonnes de qualité. Comme cet Imprimé ne tenoit que la place de la copie manuſcrite il le retira auſſi. Voilà ſur quoi peut être fondée l'objection que quelques Calviniſtes, qui avoient lû apparemment cette premiere édition, lui ont faite ſur ſes variations.

Mr. l'Evêque de Meaux a répondu lui-même dans la *revûë de ſes Ouvrages*, à tout ce que les Proteſtans lui ont oppoſé là-deſſus: & ainſi vous devez plûtôt ajouter foi à ce qu'il dit, qu'à de certains bruits incertains qui ont été répandus touchant cette variation, parce que Mr. la Baſtide & quelques autres Calviniſtes de Paris qui les ont fait courir, mêmes des Ouvrages imprimez, ne ſont pas croyables ſur cette matiere. L'Illuſtre Prélat reconnoit, que d'abord il donna ſon Ouvrage en Manuſcrit à quelques perſonnes particulieres; qu'il en fit imprimer un certain nombre d'exemplaires, pour mettre entre les mains de ceux qu'il faiſoit ſes Cenſeurs, que le plus grand nombre de ces Imprimez lui eſt revenu, & qu'il les a encore notez de la main de ſes Examinateurs. Mais il prétend que ces changemens ne regardent que l'expreſſion & la netteté du ſtyle.

La recherche que M. B. a faite dans la Bibliotheque de Mr. le Prince, pour voir s'il n'y trouveroit point un exemplaire de cette premiere édition, a été inutile, parce que l'Auteur retira l'exemplaire qu'il avoit donné à ce Prince. Mais après tout, que voulez-vous de plus décisif, que ce que Mr. l'Evêque de Meaux ajoute pag. 837. de la revûë de ses Ouvrages? *Supposé*, dit-il, *qu'il y eût eû quelque correction digne de remarque, quand a-t'il été défendu à un particulier de se corriger soi-même, & de profiter des reflexions de ses Amis & des siennes? Il est vrai qu'il est honteux de varier sur l'exposition de sa croyance dans les Actes qu'on a dressez, examinez, publiez avec toutes les formalitez necessaires pour servir de regle aux Peuples: mais il n'y a rien de semblable dans mon Exposition.* Peut-il y avoir rien de plus sincere, que cet aveu du docte Prélat, qui étoit trop habile dans la Théologie pour tomber dans quelque faute considerable?

Vous voudriez qu'il eût donné au Public les remarques de ses Censeurs, parce que, dites-vous, les Protestans ne sont point satisfaits de ces géneralitez, & qu'ils ont même fait imprimer de certains Ouvrages, où ils marquent des variations qui sont plus que de style. Entre autres, vous nommez un certain Docteur Anglois, qui en a rapporté quelques-unes dans un Livre qu'il a publié en sa Langue. J'ai en effet entendu parler de ce Livre Anglois, où l'on prétend donner des exemples de variation tirez de la premiere édition: mais celui qui a fourni ces exemples avouë,

avoüé, dit-on, qu'il n'a vû qu'une petite partie de cette édition. Il faudroit l'avoir entiere, & la donner au Public telle qu'elle a été d'abord; autrement je ne croirai point à ce que le Docteur Anglois & quelques autres Protestans ont publié sur ce sujet. Je suis, Monsieur &c.

A Paris 1699.

LETTRE XXXV.

A MONSIEUR ***.

Selon la Methode que Mr. l'Evêque de Meaux a suivie dans sa Censure de la Version de Trevoux les plus savans Commentateurs Catholiques se trouvent favorables aux Sociniens. L'illustre Censeur fait des Traditions & des Articles de Foi de choses qui ne sont ni de Foi, ni de Tradition. Il se sert inutilement de l'autorité du Concile de Trente, & il regarde comme consacrée une locution qui n'est point consacrée. Les Livres des Héretiques ont leur utilité. Le nouveau Traducteur n'a point pris des Sociniens, sa Version du v. 7. chap. 6. des Actes des Apôtres.

MONSIEUR,

A entendre parler Monsieur l'Evêque de Meaux, il n'y aura aucun Commentateur de l'E-

l'Ecriture, qui ne soit favorable aux Sociniens. Cet Illustre Censeur n'a pas consideré qu'en attaquant le Traducteur de Trevoux il faisoit en même-tems le procès aux plus habiles Commentateurs Catholiques, que cet Auteur a suivis exactement. Je vais vous en convaincre par ses propres remarques.

„ * *Potens est Deus statuere illum*, *στῆσαι*, „ *stabilire*, *firmare: Dieu est assez puissant* „ *pour l'affermir* (celui qui pourroit tomber) „ *Rom.* XIV. 4. C'est un passage consacré „ par tous les Peres & par le Concile de „ Trente, pour établir le don de la perseve- „ rance. Le Traducteur l'élude par cette „ note : *l'affermir*, c'est-à-dire, *l'absoudre*, „ ce qui est bien éloigné du mot *affermir*. „ Mais Crellius a proposé cette explication: „ *Dei sententiâ absolvetur* ...... *Est in Dei ar-* „ *bitrio, ut illum absolvat*. C'est-à-dire, *Dieu* „ *l'absoudra, il est au pouvoir de Dieu de l'ab-* „ *soudre*. C'est ainsi qu'un des Chefs des So- „ ciniens tâche d'ôter à l'Eglise un passage „ principal, dont elle se sert pour établir la „ puissance de la Grace: loin de le corriger, „ nôtre Traducteur se rend son complice. „ Voilà les Docteurs qu'il consulte & qu'il „ étudie, & la suite nous en montrera d'au- „ tres exemples. „

Ne pourroit-on pas objecter ici au docte Prelat, ce qu'il a remarqué ailleurs contre de certains Théologiens, qui font trop hardîment des Traditions constantes des conjectures de quelques Peres? Ce n'est point de Crellius,

* *In ser.* 1.

Crellius, ni n'aucun autre Unitaire, que le Traducteur a emprunté sa note sur le mot d'*affermir*; mais des plus habiles & des plus judicieux Commentateurs Catholiques, qui n'ont pas crû que ce passage fût consacré, pour établir le don de la perseverance. Il est vrai que le Concile de Trente, *Sess. 6. chap.* 13. où il est parlé de la perseverance, rapporte ce passage: Mais c'est un axiome de la bonne Théologie, que les raisons dont on se sert dans les Conciles, ne sont pas toutes des décisions.

Estius, qui ne peut pas être un Auteur suspect au Censeur, & qui d'ailleurs étoit persuadé de cette verité, n'a fait aucune difficulté d'expliquer le mot d'*affermir* par *absoudre*. En effet toute la suite des paroles de St. Paul tend-là. C'est pourquoi ce judicieux Commentateur, qui savoit la différence qu'il faut mettre entre le sens accommodé ou Théologique, & le sens litteral, expliquant ces paroles, *C'est à son maître à voir s'il se tient ferme, ou s'il tombe*, l'exprime par ces autres mots: *Il a Dieu, ou Jesus-Christ pour son Maitre & son Juge, par qui il sera absous s'il fait bien, & par qui il sera condamné s'il fait mal.* Car c'est le sens, ajoute-t-il, qu'on doit donner à ces expressions, *Domino suo stare, aut cadere.* Rapportons les propres termes de ces Théologiens: *Habet Dominum ac Judicem suum Deum, sive Christum, à quo absolvetur, si benè agat; vel condemnabitur, si malè. Hoc enim est Domino suo stare, aut cadere, à Domino suo absolvendum esse, aut condemnandum.* Venant ensuite à l'explication du

Ce n'eſt point par affectation, que l'Auteur des Hiſtoires critiques a remarqué, que les Peres n'ont pas toûjours refuſé les explications des Héretiques, mais s'étant propoſé d'inſtruire ſes Lecteurs de tout ce qui peut ſervir à une parfaite connoiſſance de l'Ecriture, il étoit en quelque façon neceſſaire de leur faire voir par l'exemple des anciens Docteurs de l'Egliſe, que les Livres des Héretiques ont leur utilité. L'illuſtre Cenſeur n'en indique-t-il pas lui-même quelques-uns dans la Préface de ſon Commentaire ſur l'Apocalypſe? Il en fait l'éloge, & il avouë librement qu'il a profité de leurs lumiéres. Voudroit-il qu'on lui repréſentât, qu'il a adopté leurs interprétations en des endroits, où ils ſe ſont éloignez du ſentiment commun des Docteurs Catholiques? Du reſte il n'eſt pas vrai, que le Traducteur ait affecté de ſuivre les Héretiques, & de tranſcrire leurs notes, où ils appuyent leurs erreurs, & même d'en compoſer le Texte ſacré. Si le Cenſeur avoit été auſſi curieux de rechercher les Commentaires des Catholiques, qu'il l'a été de conſulter ceux des Sociniens, il auroit ſans doute trouvé, que ce qu'il appelle ſuſpect, ne l'eſt point; qu'au contraire ce ſont le plus ſouvent les Héretiques qui ont profité des lumieres des Commentateurs orthodoxes; & qu'il a ſouvent attribué aux Sociniens, ce que ceux-ci ont emprunté des Catholiques: & c'eſt ce qui paroit manifeſtement de la remarque précedente.

Au chapitre VI. des Actes v. 7. où il y a dans la Vulgate, *Multa turba Sacerdotum, obedie-*

obediebat Fidei, l'Auteur de la Version de Trevoux à traduit : *Il y eut plusieurs Sacrificateurs du commun, qui se convertirent à la Foi**. On en fait un crime à ce Traducteur, comme si par cette traduction, qu'on appelle *bizarre*, il avoit exclus les Sacrificateurs du premier rang. „ Qu'est-ce que nôtre Auteur, „ dit-on, a trouvé dans le Texte pour les „ exclurre? Rien du tout : mais il lui suffit „ qu'un Socinien imprimé avec les Oeuvres de „ Wolzogue, lui ait donné la vûë de *distinguer de la troupe*, (de ceux qui ont crû) „ *les Chefs des 14. Ordres des Sacrificateurs : „ qui à turbâ eximi possunt.* Ainsi il veut ex„ clurre de la troupe des Convertis, ceux qui „ étoient les Chefs des Ordres, comme s'il „ n'y eût point eû de Grace pour eux, & ne „ veut laisser à JESUS-CHRIST, que ceux „ qu'il appelle *la troupe*, ce que nôtre Au„ teur a voulu traduire par *les Sacrificateurs „ du Commun.*

On peut répondre en deux mots à tout ce long Discours, savoir que s'il y a quelque défaut dans la Version dont il s'agit, c'est qu'elle est trop à la lettre. Il est aisé de juger que l'Auteur a voulu exprimer à la rigueur le mot Grec ὄχλος, auquel répond *turba* dans la Vulgate ; en sorte que par *turba Sacerdotum* est signifié le commun des Prêtres, autrement, les Prêtres du commun. En effet Casaubon a trouvé quelque chose d'extraordinaire dans cette expression : il a crû qu'il y avoit une ellipse, & qu'il falloit traduire, *Multa*

* *Pag. 18. & 19.*

Multa turba & Sacerdotum nonnulli. Mais en gardant le texte de la Vulgate qui répond exactement à l'Original, il semble qu'il faille traduire en nôtre Langue, si on veut traduire à la lettre, *Plusieurs du commun des Prêtres*, c'est à-dire, *plusieurs Prêtres du commun*. Le seul Texte indique cette interprétation, sans qu'il soit necessaire d'avoir recours au Commentateur Socinien. On ne peut pas au reste inférer de-là, que la Grace de JESUS-CHRIST ne s'est point étenduë jusqu'aux Chefs des Prêtres; mais seulement qu'il n'est point parlé d'eux dans ce passage des Actes des Apôtres. Ce qui aura donc pû porter l'Auteur à traduire, *plusieurs Sacrificateurs du commun*, c'est qu'il aura observé que le mot ὄχλος dans le Grec, & *turba* dans le Latin, sont toûjours opposez à ceux qui tiennent le premier rang. Ces Sacrificateurs du commun étoient distinguez de ceux qui sont appellez dans le Nouveau Testament, *Principes Sacerdotum, les Princes des Prêtres*. Maldonat, sur ces paroles du chap. 2. de St. Matthieu, v. 4. *Herode ayant assemblé les Princes des Prêtres*, a remarqué doctement, que par ces *Princes des Prêtres*, il ne faut pas entendre ceux qui avoient exercé la charge de Grand Prêtre; mais que ceux qui portent ce nom, étoient proprement les Chefs de Familles Sacerdotales, qui sont appellez en Hébreu *Rasceavot*. Herode, ajoute ce savant Commentateur, fit venir ces Chefs des Prêtres, parce qu'il étoit de leur office de résoudre les difficultez qui se presentoient sur l'explication de la Loi. Ils étoient les plus doctes & les Juges ordinaires

de

de leur grand Conseil nommé *Sanedrin*. On ne consultoit point ces autres *Prêtres du commun*, dont le nombre étoit infini. C'est donc par opposition à ces Princes ou Chefs des Prêtres, que ceux du commun sont appellez en ce lieu, *Turba Sacerdotum*. Si Casaubon avoit fait cette reflexion, il n'auroit pas songé à changer une leçon qui se trouve dans tous les exemplaires du nouveau Testament, soit Grecs, soit Latins. Je suis &c.

Decembre 1702.

LETTRE XXXVI.

On fait passer mal à propos pour Sociniennes des interpretations fort orthodoxes. Le nouveau Traducteur n'a point rafiné sur les autres Interpretes en parlant de Zachée: il n'a affecté aucune singularité. On lui objecte faussement sur un autre endroit d'avoir suivi les opinions des Presbyteriens & des Sociniens.

IL est surprenant que l'Illustre Censeur trouve par tout des Auteurs Sociniens, & qu'il ne veuille jamais consulter les Commentateurs orthodoxes, qui ont dit la même chose avant les Sociniens. S'il avoit pris ce soin-là, il se seroit épargné beaucoup de peine. „ Je ne sai, dit il *, quel plaisir on a „ voulu prendre à diminuer la merveille de

* *Instr*. I. *pag*. 20.

„ la conversion de Zachée, en la reduisant à
„ sa seule personne : au lieu que JESUS-
„ CHRIST y comprend expressément la
„ maison de ce Publicain, attirée par le bon
„ exemple du Maître. *Aujourd'hui*, dit-il,
„ *cette maison a été sauvée*, Luc XIX. 9.
„ Mais il a plû au Traducteur de s'y opposer
„ par cette note : *Ce qui suit semble indiquer*
„ *qu'il ne parle que de Zachée, & non pas de*
„ *tous ceux qui habitoient la maison.* Qu'a-t-il
„ trouvé dans la suite qui restreigne *la maison*
„ au Maître seul ? Luc de Bruges avoit en-
„ tendu naturellement, que JESUS-CHRIST
„ voulant expliquer *le bon effet de son entrée*
„ *dans cette maison*, avoit exprimé par ce ter-
„ me, *la conversion premierement du Pere de*
„ *famille, & en suite celle de la famille même.*
„ Et c'est ce qui se présente d'abord à ceux
„ qui ne veulent pas rafiner hors de propos.
„ Mais il suffit au Traducteur d'avoir trouvé
„ dans Wolzogue, *Per domum intelligit solum*
„ *Zachæum*, *Par la maison* JESUS-CHRIST
„ *n'entend que le seul Zachée*, (*Comment. in*
„ *Luc. hîc.*) Comme si la présence de JE-
„ SUS-CHRIST n'eût pas pû être suivie
„ d'un si grand effet.

„ C'est que les Critiques sont contens,
„ pourvû qu'ils se montrent plus déliez Ob-
„ servateurs que les autres Hommes : & ils
„ trouvent de meilleur sens de ne pas croire
„ tant de merveilles, ni que le Monde se
„ convertisse facilement. C'est pourquoi ils
„ aiment mieux trouver des singularitez avec
„ les Sociniens, que de suivre le chemin bat-
„ tu avec les autres.

Le

Le Traducteur n'a point pris plaisir à diminuer la merveille de la conversion de Zachée; il n'a point rafiné sur les autres Interpretes; il n'a rien emprunté des Sociniens: mais il a apporté comme une simple conjecture dans sa note, ce qu'il a trouvé dans les plus savans Commentateurs orthodoxes: & ainsi il a suivi le chemin battu, pour me servir des termes du Censeur. Theophylacte a dit la même chose; & Maldonat, qui a rapporté l'explication de ce Commentateur Grec, l'a appuyée comme lui paroissant la plus probable; parce qu'il est dit de Zachée seul, & non de ceux de sa maison, qu'il est aussi enfant d'Abraham. Quoi qu'il semble y avoir quelque équivoque dans le Texte Grec, à cause du pronom, αὐτὸς, *ipse*, que quelques-uns pourroient rapporter au mot de *maison*. Il n'y a aucune ambiguité dans nôtre édition Latine, où on lit, *eò quod & ipse filius sit Abrahæ*.

C'est pour cela que ce savant Jesuite après avoir bien examiné toutes les paroles de ce passage, conclut que l'explication de Theophylacte lui paroit la plus probable: *Theophylacti interpretatio certè videtur probabilior*. Et c'est pour cette même raison, que l'Auteur de la nouvelle Traduction, qui suit souvent Maldonat, l'a indiquée dans sa note, comme étant vrai-semblable, & non pas dans la vûë de diminuër la merveille de la conversion de Zachée. Ce n'est donc point dans Wolzogue, ni dans aucun autre Socinien que le Traducteur a trouvé cette explication.

L'Illustre Censeur, qui a souvent en vûë

Grotius, ajoûte en un autre endroit: „ * *Au-*
„ *jourd'hui cette maison est sauvée*, Luc 19.
„ *C'est*, dit Grotius, *la figure synecdoche*, &
„ *la maison est prise pour le pere de famille.*
„ Quel besoin de cette figure? Pourquoi ne
„ vouloir pas croire avec le torrent des In-
„ terpretes, que la famille se soit ressentie de
„ la presence de JESUS-CHRIST, & du
„ bon exemple du Maître? On n'en voit point
„ de raison: ce n'est rien contre le dogme
„ de la Foi, je l'avouë, & il suffit qu'on re-
„ marque ici Grotius & nôtre Auteur, aussi-
„ bien que les Interpretes Sociniens, entrai-
„ nez par l'affectation de la singularité.

L'Auteur de la Version de Trevoux n'a affecté aucune singularité en expliquant le passage dont il est question; il n'a point non plus pris plaisir à diminuer la merveille de la conversion de Zachée; il n'a point rafiné sur les autres Interpretes; il s'est contenté d'apporter comme une simple conjecture dans sa note, ce qui se trouve dans des Commentateurs très-habiles & orthodoxes, & qui ont écrit avant Grotius & les Sociniens; ainsi que vous venez de le voir.

„ † Dans la note sur les Actes xx. v. 28.
„ l'Auteur, dit-on, releve avec soin, que les
„ Evêques de ce verset sont les Prêtres du
„ vers. 17. & il doit être repris d'avoir étalé
„ sans explication une érudition si vulgaire
„ en faveur des Presbyteriens. Mais je veux
„ ici remarquer qu'au même Livre des Actes,
„ chap. xi. v. 30. il ajoûte, qu'*il y a de*
l'appa-

* Pag. 149. † Pag. 22.

„ *l'apparence que le mot d'Anciens ou de Prê-*
„ *tres, comprend aussi les Diacres en ce lieu-*
„ *ci:* ce qui seroit inouï, si le Socinien qui
„ a commenté les Actes parmi les Oeuvres de
„ Wolzogue, n'avoit dit, comme nôtre Au-
„ teur, qu'*il y a apparence qu'outre les Pasteurs*
„ *de l'Eglise*, on doit entendre en ce lieu,
„ ceux qui composoient le Senat de l'Eglise,
„ où les Diacres sont compris: *Qui Senatum*
„ *Ecclesiæ constituebant, inter quos erant &*
„ *Diaconi.*

Cet Article contient deux choses differentes; la premiere regarde les Presbyteriens, & la seconde les Sociniens. Il est aisé de vous faire voir, que le Traducteur n'est favorable ni aux uns, ni aux autres. Lorsqu'il a observé sur les Actes XX. v. 28. qu'on nomme *Evêques* ceux qui sont appellez *Prêtres*, au verset 17. il a suivi en cela les plus savans Commentateurs Grecs, & il n'a eu d'autre dessein, que d'avertir ceux qui liroient son Ouvrage, de prendre garde que les noms d'*Evêque* & de *Prêtre*, se mettent l'un pour l'autre dans le nouveau Testament, sans qu'on en puisse conclurre, que les Evêques & les Prêtres sont la même chose. Le savant Prélat ajoûte dans ses remarques manuscrites, que *cette note est un piége qu'on tend aux simples, quand on leur fait sans s'expliquer de telles remarques qui induisent à erreur.* Cependant Ecumenius qui a fait une semblable observation, dit que plusieurs ignorent, que la coûtume du nouveau Testament est d'appeller les Evêques Prêtres, & les Prêtres Evêques. Le Docteur Gagney qui a observé

dans ses Scholies la même chose que l'Auteur, & même avec plus de force & d'étenduë, n'y explique point la distinction qui est entre l'Episcopat & la Prêtrise. Dira-t-on pour cela, qu'il a eû dessein de tendre un piége aux simples? Le Traducteur l'a ôté ce piége, lorsqu'il a fait cette remarque sur le Chapitre premier de l'Epitre à Tite: *Comme Saint Paul nomme ici Evéques ceux qu'il venoit d'appeller Prêtres, Saint Jerôme en inférе que les Evêques étoient la même chose que les Prêtres:* Idem est ergo Presbyter qui Episcopus. *Mais cela prouve seulement que le nom de Prêtre étoit alors commun aux Evêques.* Voilà de quelle maniere le Traducteur de Trevoux est favorable aux Presbyteriens.

Vous savez la raison pourquoi dans les premiers commencemens du Christianisme, on a confondu les noms de Prêtre & d'Evêque. Ceux qui présidoient aux Synagogues des Juifs, dont les usages ont en partie passé dans l'Eglise, étoient appellez en Hebreû *Zekenim*, c'est-à-dire, *Prêtres*, ou *Anciens*: & ainsi l'on donnoit également ce nom aux Prêtres & aux Evêques, parce qu'ils avoient ensemble le gouvernement de toute l'Assemblée, quoique l'Evêque eût la principale inspection. Il arrivoit aussi quelquefois qu'on donnoit le nom d'Evêque aux simples Prêtres, comme on le voit au commencement de l'Epître aux Philippiens, que St. Paul addresse à tous les Fidelles de Philippes, aux Evêques & aux Diacres. Il est évident que sous le nom d'*Evêques* sont compris l'Evêque & les Prêtres qui gouvernoient ensemble cet-

te

te Eglise. Autrement, comme Theophylacte l'a remarqué sur cet endroit, il y auroit eû plusieurs Evêques dans une seule Ville; ce qui ne se pratiquoit point.

Pour ce qui est de l'objection qu'on fait au Traducteur, d'avoir pris d'un Auteur Socinien sa note sur le mot de *Prêtres*, sous lesquels selon lui les Diacres semblent aussi avoir été compris; elle n'est pas mieux fondée que les précedentes: car cette remarque est commune aux Interpretes orthodoxes, comme on le peut voir dans le Commentaire de Cornelius à Lapide sur le Chapitre XI. des Actes, vers. 30. Il y a dans nôtre Vulgate, *mittentes ad Seniores*, *les envoyant aux Prêtres*; c'est-à-dire, selon Ecumenius, dit *à Lapide*, *aux Apôtres*. D'autres, ajoute-t-il, entendent par ces Prêtres ou Anciens, les Prêtres qui tenoient le premier rang parmi les Fidelles, principalement les Diacres; car c'étoit à eux de distribuer les aumônes: *Ad Apostolos, ait Oecumenius; alii ad Presbyteros & Primores Fidelium, præsertim Diaconos: horum enim erat eleemosynas distribuere.*

Libert Froidmont, fameux Disciple de Jansenius Evêque d'Ipres, s'explique là-dessus encore plus précisément que le Jesuite *à Lapide*. Il dit sur le mot *Seniores*, *Anciens* ou *Prêtres*, qu'il faut entendre ceux qui étoient préposez dans l'Eglise de Jerusalem, pour distribuer les aumônes aux Fidelles selon leurs besoins, tels qu'étoient ces Diacres qui furent choisis pour faire cette distribution dès les premiers commencemens du Christianisme: *Mittentes ad Seniores, qui Jerosolymis*

præerant distributioni rerum necessariarum, prout quisque opus habebat, quales erant Diaconi illi statim à principio ad hoc officium electi. En effet il s'agit en ce lieu-là des aumônes, qu'on envoyoit aux Chrétiens qui demeuroient dans la Judée. Cette explication n'est donc pas inouïe, comme l'assure le docte Censeur, ni particuliere au Socinien qui a commenté les Actes parmi les Oeuvres de Wolzogue. Je suis Monsieur &c.

Janvier 1703.

LETTRE XXXVII.

On attribuë à l'Auteur de la nouvelle Traduction du nouveau Testament des pensées qu'il n'a jamais eûës à l'égard des Sociniens. Reflexions sur les interpretations Théologiques qui se trouvent quelquefois dans les Peres. Le nouveau Traducteur a établi souvent & très-fortement la Divinité de JESUS-CHRIST *dans ses notes. On pourroit dire que les Traducteurs de Mons, & leurs Copistes ont favorisé en plusieurs endroits les erreurs des Sociniens. Exemples considerables sur ce sujet tirez de leur Version.*

MONSIEUR,

Quoique l'Auteur de la nouvelle Traduction

tion fasse paroître dans tous ses Ouvrages beaucoup d'éloignement pour ce qui regarde les Sociniens, & qu'il ne s'en serve que pour les réfuter, ou lors qu'on trouve dans leurs Livres de quoi fortifier la cause de l'Eglise; l'Illustre Censeur ne laisse pas de lui objecter *, qu'*il conseille à pleine bouche la lecture de ces Interpretes comme très-utile, même aux Catholiques. Les Théologiens Catholiques, & mêmes les Peres n'ont que des sens Théologiques opposez au sens litteral, & pleins de rafinement & de subtilitez. Voilà le Système de la Théologie de nôtre Auteur.*

Le Censeur qui cite ordinairement les endroits, d'où il prend ce qu'il oppose à l'Auteur, n'en cite aucun en ce lieu-ci. Mais il est facile d'en alleguer plusieurs qui marquent le contraire. Dans son Histoire des Commentateurs du nouveau Testament, chap. 54. après avoir parlé au long des Commentaires d'Episcopius, il ajoute cette reflexion : „ Il „ est surprenant que le Pere Mabillon savant „ Moine Benedictin, ait recommandé avec „ de si grands éloges aux jeunes Religieux de „ sa Congregation, la lecture des Institutions „ Théologiques d'Episcopius. Il se peut faire que sans les avoir lûës, il s'en soit entiérement rapporté au jugement de Grotius, qui en a parlé selon ses sentimens, „ n'y ayant point d'apparence que ce savant „ Religieux ait voulu autoriser la tolerance „ des Religions, & adopter plusieurs sentimens des Sociniens". Ce sage Moine a profité de cet avertissement.

* Pag. 27.

Il eſt vrai que l'Auteur au chap. 56. de cette même Hiſtoire, où il eſt traité des Livres de Fauſte Socin, dit pag. 835. „ Je ne „ parlerai ici, que de ſes Commentaires ſur „ le nouveau Teſtament, & de ſa methode, „ d'où les Catholiques mêmes peuvent tirer „ quelque avantage. Les Orthodoxes n'ont „ fait autrefois aucune difficulté, d'inſerer „ dans leurs chaines les explications de Théo„ dore d'Heraclée bien qu'il fût Arien. Nous „ liſons dans Theodoret ſur l'Ecriture plu„ ſieurs belles remarques, principalement ſur „ ce qui regarde la Critique, deſquelles il eſt „ redevable à ce Theodoret.

On trouve auſſi dans Socin & dans les autres Unitaires pluſieurs obſervations, dont les Catholiques peuvent tirer de grands avantages contre les Proteſtans. Les anciens Docteurs de l'Egliſe, & encore aujourd'hui les plus ſavans Interpretes de l'Ecriture, ne ſe ſervent-ils pas utilement des Livres des Juifs? Ces anciens Docteurs n'ont-ils pas même fait ſervir à leurs uſages les Livres des Payens, pour appuyer la croyance de l'Egliſe? Saint Jerôme n'a-t-il pas quelquefois eu recours à la Verſion d'Aquila, cet ennemi des Chrétiens, en des endroits, où il la croyoit plus favorable à la Religion Chrétienne, que celle des Septante, qui étoit alors la ſeule qui fût reçûë & approuvée dans l'Egliſe?

Pour ce qui eſt de ces ſens *Théologiques*, qui ſe trouvent dans les Peres, l'Auteur n'a jamais avancé, qu'on n'y en trouvât point d'autres. Il donne des preuves manifeſtes du contraire. Dès la Préface de ſon Hiſtoire des

des Commentateurs, il les loüe (principalement les Peres Grecs) de s'être appliquez avec soin à faire valoir contre les Herétiques, les significations propres & litterales des mots Grecs. De plus, dans ses notes litterales sur la Version du nouveau Testament, il appelle souvent à son secours ces mêmes Peres, sur tout Saint Chrysostome, & les autres savans Commentateurs de l'Ecôle Grecque. Je suis surpris que le docte Censeur ait fait cette objection au Traducteur, lui qui ne parle pas toujours favorablement des Peres, pour ce qui ést du sens litteral de l'Ecriture. Il dit librement qu'ils n'ont pas tout vû, & qu'ils se sont plus appliquez au sens moral des Livres sacrez, qu'aux interpretations litterales.

Au reste ces sens Théologiques, aussi-bien que les allegoriques, qui se trouvent quelquefois dans les Peres, ont leur utilité; parce qu'ils sont le plus souvent appuyez sur d'anciennes Traditions, & qu'ils servent à nous faire découvrir la croyance de l'Eglise. C'est ce que l'Auteur a remarqué dans ses Histoires critiques, où il a même fait voir, qu'ils étoient en usage dès les premiers commencemens de la Religion Chrétienne, & que les Ariens même s'en sont servis dans leurs Commentaires sur l'Ecriture, comme étant autorisez par la Tradition. C'est par cette voye, qu'il a défendu contre les Juifs la verité de la Religion, lorsque dans son Histoire du Texte du nouveau Testament, il dit chap. 21. p. 252. *Qu'on ne doit pas être surpris de cette diversité de sens, puisque les Juifs qui combattent les Evangelistes & les A-*

pôtres en conviennent. Il ajoûte ensuite : *Si l'on veut parler juste, il n'y a proprement qu'un sens litteral de chaque passage de l'Ecriture. Cet autre sens plus étendu qu'on est obligé de reconnoître avec les Chrétiens, est fondé sur des Traditions reçûës & autorisées. Comme les Juifs aussi-bien que les Chrétiens ont approuvé ces sortes de Traditions, ils ne peuvent accuser les Apôtres d'avoir détourné le veritable sens de plusieurs passages de l'Ecriture par de fausses interpretations ; à moins qu'ils ne renoncent eux-mêmes aux explications de leurs Docteurs.*

Cependant il faut bien prendre garde à ne pas confondre les sens allegoriques & Théologiques des Peres, avec ceux qui sont dans les Livres sacrez. Car les Peres qui se sont plûtôt appliquez au sens allegorique de l'Ecriture, qu'au sens litteral, ont avancé quelquefois certaines interpretations, dont il ne seroit pas judicieux de se servir aujourd'hui pour combattre les Héretiques. Un Théologien habile & judicieux, n'employera pas contre les Sociniens plusieurs passages de l'Ecriture, dont les Peres se sont servis contre les anciens Antitrinitaires. Payna ce docte Théologien Portugais dont je vous ai parlé dans une de mes Lettres précedentes, a remarqué très-bien, que tous les Peres, principalement les Grecs, ne sachant point la Langue Hebraïque, ont si fort aimé les interpretations morales & allegoriques à l'imitation d'Origene, que le plus souvent ils n'ont pas tant songé à expliquer le sens des Oracles sacrez, qu'à trouver des allegories ingenieuses, & à donner des moralitez. *Omnibus*

nibus enim, Graecis praesertim Auctoribus, quos Hebraea lingua latebat, Origenem nescio qua ratione secutis, allegorica & moralis interpretandi ratio usque adeo placuit, ut quàm saepissimè non quidem Legis Prophetarumque oracula enarrare, sed allegorias summo ingenio & acumine excogitare, moresque instruere videantur. Il met même dans cette classe Saint Jerôme, qui a recherché à la verité avec plus de soin que les autres Peres, les sens des Propheties; mais qui après tout n'a pas laissé d'avoir quelquefois recours aux allegories, pour éviter les difficultez qui se presentoient: *Quin etiam D. Hieronymus qui caeteris diligentiùs Prophetarum sensus exquisivit, non semel allegoriarum comparat subsidia, ut orationis difficultates evadat.* C'est là le jugement qu'un célèbre Théologien qui a assisté au Concile de Trente, porte des interpretations des Saints Peres, dans un Ouvrage qu'il a écrit contre les Protestans.

Je vous avouë que j'ai une veritable joye de voir que l'illustre Censeur ait conçû le dessein de refuter les nouveaux Antitrinitaires: Je souscris par avance à tout ce qu'il dit en cet endroit; „Que leurs interpretations „par rapport au Texte sacré, sont toutes forcées, „absurdes, incompatibles avec le sens naturel, & ne paroissent concluantes „que parce qu'il est aisé de suivre la pente de la nature corrompuë, & d'avaler un venin qu'on „rend agréable, en nourrissant la licence de „penser impunément tout ce qu'on veut.

Après cela l'Illustre Censeur revient encore à la charge contre le Traducteur, qu'il sup-

pose toûjours être favorable aux Unitaires. „ „ *Savoir maintenant, dit-il, si un Interpre„ te si favorable aux Unitaires a parlé conve„ nablement & conséquemment de la Divi„ nité de JESUS-CHRIST, la chose étoit „ difficile. Il lui faut faire justice sur les re„ marques de sa Traduction. Il y établit po„ sitivement & souvent la Divinité de JESUS„ CHRIST contre les nouveaux Paulianis„ tes; & il appelle héresie la Doctrine con„ traire. Mais pour bien comprendre le ge„ nie de ces Héretiques, il ne suffit pas de „ s'opposer à quelque endroit de leur doctri„ ne: un petit mot qu'on leur laisse, rétablit „ toute leur erreur; & ce n'est pas les con„ noître, que d'en penser autrement. Or je „ trouve dans nôtre Auteur sur la Divinité „ de JESUS-CHRIST, non seulement quel„ ques petits mots qui pourroient avoir é„ chappé; mais encore tant de faux principes, „ tant de passages affoiblis, tant d'expressions „ ambiguës, & par tout une si forte teinture „ du Socinianisme, *qu'il n'est pas possible de* „ *l'effacer*.

Il est étonnant que le Censeur ne se jette que sur les endroits de la Version de Trevoux, qu'il prétend sans aucun fondement, être favorables au Socinianisme, & qu'il ne dise pas un mot de ceux où l'Auteur a repris Messieurs de Port-Royal & leurs Copistes, d'avoir favorisé les erreurs des Unitaires, & d'avoir affoibli plusieurs passages du nouveau Testament, d'où l'on prouve manifestement la

* Pag. 24.

la Divinité de JESUS-CHRIST. Si c'eſt un veritable amour pour la Religion qui a porté le docte Cenſeur, à écrire contre le nouveau Traducteur, pourquoi épargne-t-il la Verſion de Mons, celle du Pere Queſnel, & même la derniere édition de Mr. de Saci, où l'on a joint le nouveau Teſtament, laquelle a été revûë & approuvée par pluſieurs célèbres Docteurs. Ces Traductions qui ſont entre les mains de tout le monde ſont bien plus dangereuſes que celle de Trevoux, laquelle n'a pas la même autorité parmi le ſimple peuple. Je ne dis rien ici de la Verſion du Pere Amelote: mais je ſuis ſûr, que lors qu'on voudra l'examiner avec la même rigueur qu'on examine celle du nouveau Traducteur, on y trouvera pluſieurs expreſſions qui ne different point de celles des Sociniens.

L'Auteur de la nouvelle Traduction a très-bien obſervé que ces paroles qui ſont au commencement de pluſieurs Epîtres de St. Paul, *Grace & paix ſoient avec vous de la part de Dieu nôtre Pere, & de nôtre Seigneur* JESUS-CHRIST, prouvent l'égalité du Fils de Dieu avec ſon Pere. Il eſt redevable de cette obſervation à Saint Chryſoſtôme & aux autres Commentateurs Grecs, & à St. Jerôme, qui ont tous remarqué doctement contre les Ariens, qu'il n'y a dans le texte de Saint Paul qu'une ſeule prépoſition, qui tombe également ſur le Pere & ſur le Fils. Crellius, tout Unitaire qu'il eſt, en demeure d'accord, & comme il eſt en cela de meilleure foi, que quelques autres Sociniens, il a recours à un lieu commun des Ariens, pour en détourner

la force. Il prétend, que le Pere est indiqué en cet endroit de l'Apôtre, comme premiere cause, & le Fils comme seconde: mais la reflexion de Saint Chrysostome prouve évidemment, que la distinction que les Unitaires font des prépositions ἀπὸ ou ἐξ, & de διὰ, n'est pas bien fondée, puisque Saint Paul en parlant du Pere & du Fils, se sert de la préposition ἀπὸ, qui est la même chose que ἐξ, & qu'il n'a pas employé cette expression, ἀπὸ Θεοῦ πατρὸς διὰ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ, qui est celle que les Ariens objectoient aux Orthodoxes.

Cependant Messieurs de Port-Royal ont supprimé cette préposition dans leur Version en traduisant: *Que Dieu nôtre Pere & JESUS-CHRIST nôtre Seigneur vous donnent la grace & la paix.* Ils ont affoibli par-là en beaucoup d'endroits un passage qui établit la Divinité de JESUS-CHRIST: & ce qui me surprend, c'est que ces Messieurs, qui ont revû plusieurs fois leur Version dans differentes éditions, ne se soient point apperçus, qu'en cela ils favorisoient l'Arianisme. Si les Sociniens avoient traduit de la sorte dans leur Version Polonoise du nouveau Testament, ou dans celle qu'ils ont publiée en Allemand, il y auroit sujet de les accuser d'avoir supprimé exprès cette expression.

Au chapitre IX. de l'Epître aux Romains, v. 5. où nous lisons dans nôtre Vulgate, *Christus qui est super omnia Deus benedictus in secula*, Messieurs de Port-Royal ont traduit, JESUS-CHRIST *qui est Dieu* élevé *au dessus de tout*, & *béni dans tous les siécles*. Ils n'ont

n'ont pas pris garde que par l'addition du mot *élevé*, & de la particule conjonctive &, ils favorisoient l'Arianisme & le Socinianisme. Cette expression simple, *Dieu béni*, ne tombant d'elle même, que sur le Pere qui est le Souverain Dieu, les Orthodoxes en ont inferé, que ce même mot étant ici appliqué au Fils, il est ce vrai Dieu qui est au dessus de toutes choses. Mais ce terme *élevé*, qui a été ajouté, fortifie l'Héresie des Unitaires, lesquels diminuent autant qu'ils peuvent la simplicité de l'expression de Saint Paul, pour montrer qu'il n'est point parlé en ce lieu du Dieu Souverain, mais du Fils, que le Pere a élevé au dessus de toutes choses, & qui n'est Dieu selon eux, que par participation. Il falloit traduire simplement, comme a fait l'Auteur de la Version de Trevoux, JESUS-CHRIST *qui est Dieu au dessus de toutes choses beni éternellement.* Il n'y a rien de plus commun dans les anciennes prieres des Juifs, que cette locution, *Dieu beni.*

Je ne puis me dispenser de vous faire observer encore, une excellente remarque du Traducteur de Trevoux contre les Sociniens, sur la premiere Epitre aux Corinthiens, chap. X. v. 9. où il traduit à la lettre selon la Vulgate: *Ne tentons point* JESUS-CHRIST, *comme quelques-uns* le *tentérent*, marquant ce pronom *le* en d'autres caractéres, parce qu'il n'est point dans le texte. Puis il met dans la note: „Tous les exemplaires Grecs ajoutent „ *aussi*; & cette particule qui est aussi exprimée dans la Version Syriaque, prouve „ qu'il faut suppléer *le*, c'est-à-dire JESUS-

„ CHRIST,

„ CHRIST, avant le mot de *tentérent :* au „ lieu que quelques Sociniens suppléent le „ mot de Dieu ". Vous ne trouvez point cette remarque dans la Version de Messieurs de Port-Royal, qui ont cependant promis à la tête de leur Ouvrage, de donner les differences du Grec.

Voici encore un endroit considérable où Messieurs de Port-Royal ont favorisé les erreurs des Sociniens, en abandonnant mal-à-propos, l'ancien Interprete de l'Eglise, pour suivre le Grec ordinaire. C'est au vers. 5. de l'Epître de Saint Jude, où nous lisons dans nôtre Vulgate: *Jesus Populum de terrâ Ægypti salvans.* L'Auteur de la Version de Trevoux a traduit conformément à cette leçon: „ JESUS qui sauva son peuple le tirant „ d'Egypte, & il a en même tems ajouté cette remarque: „ c'est-à-dire, selon quel- „ ques-uns, Josué qui est appellé Jesus dans „ le Grec des Septante: mais S. Jude parle „ de JESUS-CHRIST par un *deras*, ou ex- „ plication mystique. On lit néanmoins dans „ le Grec ordinaire, *le Seigneur*, au lieu de „ *Jesus:* mais la leçon de la Vulgate est con- „ firmée par deux Manuscrits Grecs d'Etien- „ ne, & par un autre de Rome. Il est aisé de voir, que l'Auteur a voulu défendre la leçon de la Vulgate contre les Unitaires qui lisent en cet endroit *le Seigneur*, au lieu de *Jesus*, & qui croyent, que nôtre édition Latine est ici contraire à l'original Grec.

Messieurs de Port-Royal ont traduit avec eux: *Après que le Seigneur eût sauvé le peuple en le tirant de l'Egypte:* & ils ont mis en no-

te:

te : *Il y a dans la Vulgate Jesus*, comme s'il n'y avoit aucun exemplaire Grec qui fût conforme à la Vulgate. En quoi ils se sont trompez manifestement, & ils n'ont point consideré qu'en préferant cette leçon, *le Seigneur*, ils fortifioient le parti des Unitaires. Il est surprenant que ces Messieurs, qui ont suivi très-souvent Estius l'ayent abandonné, ou plûtôt son Continuateur, en cet endroit, où il n'a rien oublié, pour faire voir que *Jesus* dont il est parlé n'est pas *Josué*, mais JESUS-CHRIST, d'où il infére judicieusement que ces paroles de Saint Jude & quelques autres semblables détruisent l'hérefie des Ebionites & des Photiniens, qui ont nié que JESUS-CHRIST fût avant Marie. Guillaud savant Docteur de Sorbonne qui a aussi entendu de JESUS-CHRIST ces paroles de St. Jude, en tire une preuve efficace contre l'Arianisme. *His etiam*, dit cet habile Scholiaste, *percutit Hæreticos Divinitatem Christi negantes.* Froidmont après avoir observé dans son Commentaire sur ce passage qu'au lieu de *Jesus* on lit dans le Grec ordinaire, *le Seigneur*, appuye la leçon de nôtre Vulgate. Il refute ensuite ceux qui l'expliquent de Josué. D'où enfin il infére, que Dieu qui parloit à Moyse, & qui par le ministere de Moyse a délivré les Israëlites de la captivité d'Egypte, est JESUS-CHRIST nôtre Seigneur. *Hinc patet*, dit ce Commentateur, *Deum qui Moysi loquebatur, & per ipsum Israëlitas ex Ægypto liberavit, fuisse Jesum Christum Dominum nostrum.*

Les Traducteurs de Mons ont peut-être

suivi

ſuivi en ce lieu, comme il paroît qu'ils ont fait en beaucoup d'autres, Grotius, qui affoiblit ſouvent les paſſages dont on ſe ſert pour établir la Divinité de JESUS-CHRIST. Ce Critique a remarqué, que par le mot κύριος, *Seigneur*, il faut entendre *Jehova*, & que *Jeſus*, qui eſt dans la Vulgate, vient d'une erreur de quelques exemplaires Grecs, où l'on aura mis ὁ pour ὅς. Il ſe ſentoit apparemment preſſé par l'ancien exemplaire qu'il ſuit ſi ſouvent, où on lit en effet Ἰησοῦς, *Jeſus*, auſſi-bien que dans celui du Vatican, & dans deux Manuſcrits de la Bibliothéque du Roi, qui ont été remarquez par Robert Etienne, à la marge de ſa belle édition Grecque du nouveau Teſtament.

Vous m'avoüerez ſans doute, que c'eſt une grande negligence à ces ſavans Traducteurs, de n'avoir pas conſulté dans un paſſage de cette importance, les diverſes leçons des exemplaires Grecs. L'Auteur de la Verſion de Trevoux n'eſt pas tombé dans cette erreur: au contraire on lui a l'obligation d'avoir appuyé l'ancienne édition Latine, ſur pluſieurs exemplaires Grecs, & ſur les anciennes Verſions Orientales. Il eſt à propos que vous remarquiez, que cette même faute ſe trouve dans la nouvelle édition de Mr. de Sacy, qui a été imprimée depuis peu à Paris, & qu'on ſuppoſe avoir été revûë par pluſieurs ſavans Docteurs de Sorbonne. On y a même enchéri ſur l'édition de Mons, en ce qu'on a retranché la note, où Meſſieurs de Port-Royal avoient obſervé, que dans la Vulgate il y a *Jeſus*.

Je suis bien éloigné de croire, que Messieurs de Port-Royal & les autres nouveaux Traducteurs qui les ont copiez, ayent voulu favoriser en ces endroits-là le Socinianisme, ou l'Arianisme. Cependant on prétend faire des procès au nouveau Traducteur pour des choses qui paroissent bien plus legeres, comme vous l'avez pû voir dans mes Lettres précédentes. On ne l'épargne point: on ne craint point de lui imputer le dessein d'avoir voulu favoriser les Sociniens.

J'ajoûterai encore ici un endroit considerable, où l'on pourroit objecter aux Traducteurs de Mons, d'avoir affoibli dans leur Version un passage, d'où l'on prouve la Divinité de JESUS-CHRIST. C'est au chap. 16. de St. Matthieu, verset 8. où nous lisons dans nôtre Vulgate conformément au texte Grec: *Quid cogitatis intra vos?* c'est-à-dire, comme il y a dans la Version de Trevoux: *Pourquoi dites-vous en vous-mêmes?* On prouve de-là, que JESUS-CHRIST est Dieu, puisqu'il connoissoit les pensées de ses Disciples.

En effet Origene s'est servi de ces paroles contre ceux qui prétendoient, qu'il n'y avoit aucune preuve de la Divinité de JESUS-CHRIST dans l'Evangile de Saint Matthieu. Messieurs de Port-Royal qui ont traduit, *Pourquoi vous entretenez-vous ensemble*, ont ôté à l'Eglise une preuve de la Divinité de JESUS-CHRIST contre les anciens & les nouveaux Antitrinitaires. A Dieu ne plaise que j'infére de-là, que ces Messieurs ayent eû *une teinture du Socinianisme.* Je suis, &c.

Février 1703.

LET-

LETTRE XXXVIII.

A MONSIEUR ***.

Le Portrait qu'on a fait de Socin & de ses Disciples dans les Histoires critiques de l'ancien & du nouveau Testament, n'est point tel qu'un illustre Censeur le represente. Loin que cet Auteur ait appuyé les erreurs de ces Héretiques, il les a réfutées solidement.

MONSIEUR,

Je crois vous avoir fait voir dans mes Lettres précedentes, que de tous les articles qu'on a objectez au nouveau Traducteur, comme favorables aux Sociniens, il ne s'en est pas trouvé un seul qu'on ne lise en termes formels & précis dans les plus habiles Commentateurs orthodoxes, ou dans le texte même de l'Écriture. L'Illustre Censeur attaque presentement cet Auteur par des voyes indirectes. Il l'accuse d'avoir donné des loüanges excessives aux Unitaires, & pour le prouver il a recours aux Histoires critiques, dont il produit quelques extraits. Mais ce sont des extraits détachez du reste du Discours, & même quelquefois estropiez; d'où l'on infére des choses auxquelles l'Auteur n'a jamais pensé.

pensé. „ *Ceux qui verront ici, dit le Cen-
„ seur, la pente secrette du Traducteur pour
„ les Unitaires, cesseront de s'en étonner,
„ en considerant les excessives loüanges qu'il
„ leur a données. Il ne connoit point d'In-
„ terprétes de meilleur goût. Socin vise
„ bien, & il cherche, dit ce Critique, les
„ explications les plus simples & les plus na-
„ turelles, *quoique les siennes sur le Fils & sur*
„ *le Saint Esprit soient quelquefois forcées &*
„ *trop subtiles.* Ce n'est donc que *quelque-*
„ *fois:* & c'est-à-dire que pour l'ordinaire, &
„ même dans les endroits où il établit ses er-
„ reurs, il a rencontré *le simple & le naturel*
„ *qu'il cherchoit.* Ce qui joint à son exacti-
„ tude & à son bon jugement sur les Ver-
„ sions de l'Ecriture, invite à le lire ceux qui
„ en seroient le plus éloignez.

Tout cela se réfute de soi-même, si l'on a recours à la source, où assurément l'Auteur ne dit point ce qu'on lui fait dire dans des extraits détachez. Premierement il ne dit pas absolument, que Socin cherche les explications les plus simples; mais le réfutant en ce lieu par ses propres principes, voici ce qu'il dit contre Socin pag. 837. de son Histoire critique des Commentateurs du nouveau Testament: „Socin pour vouloir même être
„ trop exact, descend quelquefois jusqu'aux
„ minuties: il n'oublie point d'y appuyer ses
„ interprétations qui ont le plus de rapport
„ avec ses préjugez, comme on le peut voir
„ sur cet endroit où il prétend, que JESUS-
„ CHRIST

* Inst. 1. p. 83.

„ CHRIST a réformé véritablement l'an-
„ cienne Loi par les nouveaux Préceptes.
„ Selon cette idée, il assure que le Comman-
„ dement d'aimer ses ennemis a été inconnu
„ aux Juifs dans l'ancienne Loi. Mais il me
„ semble qu'un homme comme lui, qui
„ cherche les explications les plus simples &
„ les plus naturelles, ne devoit pas assurer si
„ hardiment, que les Juifs n'ont point con-
„ nu le Précepte d'aimer ses ennemis; puis-
„ que la Loi qui ordonne d'aimer son pro-
„ chain renferme sous le nom de *prochain* les
„ ennemis aussi-bien que les amis, selon la
„ signification du mot Hebreu *rea*, que les
„ Septante ont traduit πλησίον. Moyse ne veut-
„ il pas, que l'on rende service à ses enne-
„ mis aussi-bien qu'à ses amis? ... On pour-
„ roit néanmoins lui accorder, que le Com-
„ mandement d'aimer ses ennemis dans la
„ nouvelle Loi, a quelque chose de plus par-
„ fait que dans l'ancienne, sans en tirer les
„ consequences qu'il en a tirées.

Je vous ai rapporté au long cet extrait, afin que vous jugiez, si l'Auteur n'a pas eû raison de parler de la sorte du Chef des Unitaires, qu'il a réfuté en cet endroit par ses propres maximes. Socin fait profession d'être Grammairien, & de s'attacher à la signification simple & naturelle des mots, sans dépendre du jugement des autres Commentateurs. Nôtre Auteur pouvoit-il mieux faire, que de le réfuter par son propre principe, en lui marquant la signification propre du mot Hebreu *rea*, *prochain*? Doit-on lui faire un procès, pour avoir montré que cet Héresiarque

que a plûtôt suivi ses préjugez en cet endroit, que sa propre regle ?

En second lieu, l'extrait que l'on produit de la page 863. de cette même Histoire des Commentateurs n'est pas fidelle. L'on fait dire en general à l'Auteur, que les explications de Socin *sur le Fils & sur le Saint Esprit sont quelquefois forcées & trop subtiles.* Mais l'Auteur parle en ce lieu-là des Commentaires de Brenius sur le nouveau Testament, dont il dit : *Il détourne selon cette même méthode plusieurs autres endroits, où il est parlé du Fils de Dieu & du Saint Esprit, & s'il ne s'accorde pas toûjours avec Socin, dont les interprétations sont quelquefois forcées, il n'abandonne pas pour cela la doctrine des Antitrinitaires.* Peut-on inférer de-là raisonnablement, que cet Auteur ait voulu dire, que Socin pour l'ordinaire, & même dans les endroits où il établit ses erreurs, ait rencontré le sens simple & naturel qu'il cherchoit ? On a comparé en cet endroit Brenius & Socin, tous deux Unitaires, & qui sont par conséquent dans l'erreur. L'on y dit, que le premier ne s'accorde pas toûjours avec les explications de Socin, qui sont quelquefois forcées, mais qu'il n'abandonne pas pour cela la doctrine des Antitrinitaires. Cela veut dire seulement, que Brenius n'a point outré si fort que Socin les explications du nouveau Testament, sur lesquelles l'un & l'autre appuyent leur fausse doctrine. L'Auteur de l'Histoire critique des Commentateurs apporte pour exemple ces paroles de JESUS-CHRIST, dans St. Jean, chap. VIII. v. 58. *Avant qu'Abraham fût, je*

suis.

ſuis. En effet Socin a donné une explication ſi forcée à ces paroles, que pluſieurs de ſa Secte ont été obligez de l'abandonner, tant elle leur a paru outrée. Brenius qui en a fait le même jugement, en a apporté une autre, qu'il prétend avoir tirée de Beze & de Grotius. Il a été neceſſaire de vous rapporter tout ce détail, pour vous marquer que le Cenſeur a donné aux paroles de l'Auteur un ſens, auquel cet Auteur n'a jamais penſé.

En troiſiéme lieu le ſavant Prélat ne peut ſouffrir, que l'Auteur ait loüé Socin, de ce qu'il juge bien des Verſions de l'Ecriture. Mais loin que cet Auteur ſoit favorable en cela aux erreurs des Unitaires, il y louë Socin de n'avoir point eû les mêmes préjugez que la plûpart des Proteſtans contre l'ancienne Verſion de l'Egliſe. Voici ce qu'on dit à la pag. 844. citée par le Cenſeur : *Ce n'eſt pas le ſeul endroit, où Socin parle judicieuſement des Verſions de l'Ecriture ; & il ſemble même que la principale raiſon, pourquoi il ſe ſert plûtôt de la Vulgate, que d'aucune autre, eſt parce qu'il étoit perſuadé, que l'ancien Interprete étoit moins paraphraſte que la plûpart des nouveaux Traducteurs. Auſſi refute-t-il ſouvent Beze, pour s'être éloigné des paroles de ſon Original, qu'il ne fait ſouvent que paraphraſer.* Y a-t-il quelque choſe de blâmable dans ce jugement de Socin? lequel jugement merite en effet d'être loué, pour avoir rendu juſtice à l'ancien Interpréte de l'Egliſe.

On fait un nouveau procès à l'Auteur, de ce qu'en parlant de Socin, il a loüé ſa Critique, ſon application, & ſon bon ſens. On cite

cite la page 135. de l'Histoire des Commentateurs: mais il n'y a qu'à rapporter les propres termes de l'Auteur, pour juger qu'on ne lui rend pas justice. Il dit d'abord: „ La „ plûpart des nouvelles interprétations de „ l'Ecriture, sur lesquelles roulent les opi- „ nions de Socin, sont tirées du Grec & de „ l'Hebreu: mais il avoit plus lû les Inter- „ prétes & les Traducteurs de ces derniers „ tems, que les Originaux, comme il paroit „ par ses Ouvrages. On y trouve souvent les „ noms d'Erasme, de Vatable, de Robert „ Estienne, de Castalio, de Beze, & d'Arias „ Montanus. Il choisit dans ces Auteurs ce „ qui s'accommode le mieux avec ses préju- „ gez. On doit néanmoins lui rendre cette „ justice, que lorsqu'il ne s'agit que d'un „ point de pure Critique, il ne manque or- „ dinairement ni de bon sens, ni d'applica- „ tion, & il enchérit même quelquefois sur „ les autres Critiques. Mais quand il est „ question d'établir des dogmes, il outre sa „ matiere; sa trop grande subtilité le jettant „ dans des explications paradoxes, qu'il se- „ roit trop long de rapporter.

Voilà le portrait que l'Auteur des Ouvrages critiques a fait de Socin, dont il rejette les explications pour ce qui est des dogmes, bien qu'il le louë dans ce qui regarde la pure Critique. Et c'est par rapport à cette pure Critique, qu'il ajoûte peu après: „ Socin a „ préferé en beaucoup d'endroits l'ancien In- „ terprete Latin aux nouveaux, & il fait mê- „ me profession de le suivre. De plus il n'é- „ toit point entêté des nouveaux Dictionnai-

„ res Hebreux, qui ont été composez sur les
„ interpretations de Kimhi & des autres Rab-
„ bins. N'est-ce pas un effet de son application & de son bon sens, de ne s'être point laissé aller avec une foule de Protestans au choix de ces nouveaux Dictionnaires, pour avoir lieu de combattre l'ancien Interprete de l'Eglise?

L'Auteur apporte plusieurs autres exemples de l'application & du bon sens de Socin en fait de Critique, comme lorsqu'il dit p. 837.
„ Pour ce qui est de la Critique, bien qu'il
„ eût lû dans tous les exemplaires Grecs &
„ dans le Syriaque au verset 22. (Matth. v.)
„ εἰκῆ, qu'il traduit *temerè*, il préfere la Ver-
„ sion Vulgate, où ce mot n'est point, sans
„ en apporter d'autre raison que les paroles
„ mêmes du texte, qui lui font juger que c'est
„ une addition. D'où il infére que l'ancien
„ Interprete Latin a eû un exemplaire Grec,
„ où ce mot n'étoit point. C'est sur ce mê-
„ me pied qu'il conjecture judicieusement au
„ commencement du chap. vi. que cet an-
„ cien Interprete qui a traduit *justitiam*, aura
„ lû δικαιοσύνην dans son exemplaire Grec. Il
„ fait en plusieurs autres endroits le même
„ jugement de la Vulgate, qu'il préfere sou-
„ vent pour de bonnes raisons au Grec ordi-
„ naire. N'a-t-il pas été permis à l'Auteur des Histoires critiques de louër en ces lieux-là & en plusieurs autres semblables, l'exactitude de Socin, pour ce qui appartient à la Critique, rejettant en même tems ses explications forcées dans ce qui regarde les Dogmes? Ceux qui sont d'un autre sentiment,

font

font connoitre qu'ils sont en cela plus rigides que les Inquisiteurs mêmes de Rome, qui ne défendent point de louër les Hérétiques, lorsque ces loüanges tournent à l'utilité de l'Eglise.

On prend encore avantage de ces paroles qu'on lit à la pag. 834. de l'Histoire des Commentateurs: „ Il est surprenant qu'un Homme qui n'avoit presque aucune érudition, „ & qu'une connoissance très-mediocre des „ Langues & de la Théologie, se soit fait un „ parti considerable en si peu de tems. En effet cela est surprenant: & tout ce que l'Auteur en vouloit conclurre, c'est qu'il étoit facile d'imposer aux Hommes qui sont naturellement amateurs des nouveautez. Mais le docte Censeur a bien d'autres idées. „ * Peu „ s'en faut, dit-il, que l'Auteur ne trouve „ ici le même miracle qui a paru dans la con- „ version des Gentils au Christianisme. Jugez vous même, si cette application est juste. Ce qu'il ajoûte ensuite, † *que le miracle de Socin est de savoir flatter les sens, & de supprimer ce qui les passe*, est beaucoup mieux fondé, & on ne trouvera rien dans les Ecrits de l'Auteur qui y soit contraire.

De Socin le savant Prélat passe à Crellius, qui ne remporte pas de moindres éloges. On pose pour fondement ‡, qu'*il ne s'arrête précisément qu'au sens litteral de son texte.* On y ajoute *sa grande reputation parmi les siens, le discernement, le bon choix, l'attachement à la lettre qu'on remarque dans cet Auteur, qui est tout*

* Page 24. † Ibid. ‡ Pag. 25.

tout ensemble Grammairien, Philosophe, Théologien, & qui néanmoins n'est pas étendu, allant toûjours à son but par le chemin le plus court.

Quand l'Auteur des Histoires critiques a fait ce portrait de Crellius, il a supposé que cet Homme étoit de la Secte des Unitaires, & qu'il étoit par consequent rempli des erreurs de ceux de sa Secte. Il en a fait une classe separée qui a pour titre, *Des nouveaux Antitrinitaires*; & ainsi lorsqu'il l'a caracterizé de la sorte, ce n'a été que par rapport aux autres Antitrinitaires, le mettant au dessus de tous les Commentateurs Sociniens pour ce qui est de la méthode.

On reprend encore l'Auteur d'avoir dit de Crellius: * *Cet Homme a une addresse merveilleuse à accommoder avec ses préjugez les paroles de St. Paul: ce qu'il fait avec tant de subtilité, qu'aux endroits même où il tombe dans l'erreur, il semble ne rien dire de lui-même.* „ „ Parler ainsi, dit-on, c'est vouloir délibérément tenter ses Lecteurs, & les porter par „ une si douce insinuation non seulement à „ lire & à consulter, mais encore à embrasser & à suivre des explications si simples, „ qu'on y croit entendre non pas l'Homme, „ mais le St. Esprit par la bouche de l'Apôtre: c'est ce qui est bien éloigné de la vérité: mais il a plû à l'Auteur de lui donner cet éloge.

L'éloge qu'on a fait de Crellius ne tend qu'à avertir ceux qui liront ses Commentaires

* Page 25.

res qu'on suppose pleins d'erreurs, de se précautionner contre l'addresse merveilleuse de cet Unitaire, qui donne de fausses couleurs à ses erreurs. St. Jerôme & quelques autres Peres en parlant des plus grands Héretiques, ne laissent pas de louër leur esprit & leur érudition. Dira-t-on qu'ils ont fait cela pour tenter leurs Lecteurs, & pour les porter à lire les Livres des Héretiques? L'Auteur s'étant proposé dans son Histoire critique, de parler generalement des Commentateurs du nouveau Testament, soit orthodoxes, soit héretiques, doit-on trouver mauvais, qu'il ait tâché de les représenter tous selon leur propre caractere? Lorsque St. Jerôme parle des anciens Traducteurs de l'Ecriture, il louë quelquefois Aquila après Origene, comme un Interpréte exact & fidelle, tout ennemi qu'il étoit de la Religion Chrétienne. Au reste l'Auteur ne s'est pas contenté de représenter les bonnes & les mauvaises qualitez de Crellius; il a refuté solidement plusieurs endroits de ses Commentaires, où cet Unitaire a tâché d'affoiblir ce qui établissoit clairement la Divinité de JESUS-CHRIST. On n'a rapporté les subtilitez de Crellius, que pour avoir lieu de les combattre.

Enfin on reproche encore à l'Auteur *, „ qu'*il n'oublie rien pour exprimer l'admiration de Grotius pour cet Unitaire*, qui com„ me Grotius l'avouë lui-même, *lui a montré* „ *le chemin pour examiner à fond le texte des* „ *Livres sacrez*. En effet, dit le Censeur †, il „ faut

* Page 26. † Page 27.

„ faut remarquer que le tems où Grotius a
„ écrit ses Commentaires sur l'Ecriture, est
„ celui où il étoit tout épris de Crellius, ce-
„ pendant ce même Grotius qui remplissoit
„ alors ses interprêtations de remarques So-
„ ciniennes, ne laisse pas selon nôtre Au-
„ teur, *pour ce qui est de l'érudition & du bon*
„ *sens, de surpasser les autres Commentateurs,*
„ *qui ont écrit avant lui sur le nouveau Testa-*
„ *ment.*

Quand on a dit dans l'Histoire des Commentateurs, que Grotius, pour ce qui est de l'érudition & du bon sens, surpasse les autres Commentateurs, cela se doit restreindre aux Commentateurs Protestans, & c'est ce qu'on peut voir dans l'*errata* qui est imprimé à la fin de cette Histoire des Commentateurs. Mais après tout, celui qui fait ce reproche à l'Auteur des Ouvrages critiques, ne dit-il pas lui-même parlant d'Hammond & de Grotius, *Gens d'un savoir connu, d'un jugement exquis, & d'une bonne foi digne d'une grande loüange*? Et le Pere Mabillon dans son Traité des Etudes monastiques composé pour ses jeunes Religieux, ne dit-il pas de Grotius, que *c'est un Homme très-docte & moderé, Vir impensè doctus & modestus*? Mr. Huet Evêque d'Avranches, lors même qu'il refute Grotius dans sa Démonstration Evangelique, ne lui donne-t-il pas la qualité d'homme qui a rendu de grands services au public par ses notes sur l'Ecriture: *Viro de sacris Litteris cæteroqui egregiè merito*?

Puis qu'il a plû au Censeur de choisir dans les Histoires critiques, certains endroits qu'il en

on a détachez à sa maniere, pour faire croire au Public, que l'Auteur avoit donné des louanges excessives aux Unitaires, il est à propos que je vous fasse remarquer d'autres endroits, où cet Auteur s'explique nettement sur ce qui regarde les Sociniens. On ne peut point dire, qu'il ait dissimulé aucune de leurs erreurs. Au Liv. 3. ch. 16. de son Histoire critique du vieux Testament, où il traite pour la premiere fois des Sociniens, il dit pag. 449. en parlant de Lælius Socin Oncle de Fauste, & qui meditoit depuis long-tems cette pernicieuse Secte, avant qu'elle éclatât:
„ Il retrancha tout d'un coup les Mysteres de
„ la Trinité & de l'Incarnation, le peché o-
„ riginel, & la Grace. En un mot il rap-
„ pelle le Photinianisme, le Pelagianisme, &
„ plusieurs autres anciennes Héresies.

Dans les disputes que l'Auteur a eûës avec quelques Théologiens de Hollande, qui sont dans les principes des Sociniens, il a fait connoître avec évidence, combien il étoit contraire en toutes choses à ces Sectaires. Il a composé deux Volumes, où il établit fortement les principes des Orthodoxes contre les nouveaux Antitrinitaires. Il prouve à ces Unitaires, que leurs maximes & les fondemens de leur Religion, ne peuvent subsister veritablement avec le Christianisme; & que s'ils ne les abandonnent, il faut necessairement qu'ils embrassent le Judaïsme, & même qu'ils passent jusqu'au Saducéïsme. Dans le chap. 3. de sa premiere Réponse, voici de quelle maniere il parle de la capacité des Sociniens, ou Freres Polonois: „ Il suffit de savoir assez de

„ Grec & d'Hebreu pour consulter les Concordances de la Bible, & les Dictionnaires: on joint à cela quelques Traductions Latines de l'Ecriture & un petit nombre de Commentaires: s'il se rencontre quelque difficulté, on a recours aussi-tôt à la Concordance: on explique les mots obscurs par d'autres qui paroissent plus clairs, & qui favorisent en même tems le sens qu'on cherche: s'il arrive que ces mêmes mots obscurs soient aussi expliquez par d'autres plus clairs, mais qui ne s'accordent pas avec leurs préjugez, comme cela arrive souvent, on les laisse à part & on prend seulement ceux qui sont favorables.

Enfin les beaux principes que l'Auteur a établis dans tous ses Ouvrages, pour appuyer les veritables Traditions de l'Eglise, sont des preuves manifestes de l'aversion qu'il a toûjours euë pour les erreurs des Sociniens, qu'il a combattus dans la plûpart de ses Ouvrages. Il a inseré dans son Histoire des Commentateurs du nouveau Testament un grand nombre de passages des anciens Peres contre les Ariens. Et c'est ce qui lui a fait dire dans la Préface qui est à la tête de cette Histoire: „ Les nouveaux Antitrinitaires n'ont presque rien produit dans ces derniers tems, qui ne soit dans ces anciens Docteurs, comme chacun en pourra juger par les extraits que j'ai rapportez: on y verra des réponses solides aux raffinemens des Sociniens. En effet l'Auteur s'est acquité dans le corps de son Ouvrage, de la promesse qu'il a faite dans sa Préface. Cela étant je ne sai

par

par quelle machine on pourra faire entrer le Socinianisme dans ses Ouvrages, qui sont entre les mains de tout le Monde. Je ne doute point que le Public ne lui rende justice sur cette accusation, qui n'a aucun veritable fondement.

Tout le crime de l'Auteur des Histoires critiques consiste en ce qu'il a osé avancer, que Fauste Socin, tout ennemi de l'Eglise qu'il étoit, a eû plus de respect pour l'ancienne Version de l'Eglise, que les Traducteurs de Mons, qui ont copié trop souvent Beze, lorsqu'il étoit opposé à cette ancienne Version. On a sû de très-bonne part, que Mr. Nicole avoit donné il y a plusieurs années des memoires à l'Illustre Censeur qu'il voyoit souvent, pour qu'il les publiât sous son nom. Il est bon de rapporter en ce lieu ce que le Critique dit à cette occasion, dans ses *nouvelles Observations sur le Texte & les Versions du nouveau Testament*, imprimées à Paris en 1695. „ Fauste Socin se déclare en plusieurs „ endroits de son Commentaire sur l'Epître „ de St. Jean pour la Vulgate*, sans avoir „ égard au Grec d'aujourd'hui, auquel il op„ pose d'autres exemplaires Grecs. Il y prend „ aussi la défense de la même Vulgate con„ tre de certaines interpretations de Beze trop „ grammaticales. Il remarque que ces sor„ tes d'interpretations qui rendent jusques aux „ étymologies des mots, sont quelquefois „ contraires au veritable sens, ou au moins

„ y

* Nouvelles Observations sur le nouveau Testament page 238.

„ y apportent de l'obſcurité. Meſſieurs de
„ Port-Royal tombent ſouvent dans ce dé-
„ faut après Beze, lorſqu'ils abandonnent la
„ Vulgate pour être plus conformes au texte
„ Grec. Cet Unitaire paroit encore plus fa-
„ vorable que les Traducteurs de Mons à
„ l'Interprete de l'Egliſe, lorſque ſans le ſe-
„ cours d'aucun exemplaire Grec, il juge
„ par la ſeule leçon du Latin, que cet In-
„ terprete a eû d'autres exemplaires Grecs,
„ que ceux d'aujourd'hui. Un habile Criti-
„ que ne doit pas en effet negliger les ancien-
„ nes Verſions, pour connoître quelle eſt la
„ veritable leçon de l'Original.

Le Critique ajoute encore un peu après, ces autres paroles, qui font connoître que Socin a eu beaucoup plus de jugement, & plus de reſpect pour l'ancienne édition Latine de l'Egliſe, que les Gens de Port-Royal. „ Socin, dit-il, à la page 256. de ce même „ Ouvrage, eſt en cela plus loüable, que „ Meſſieurs de Port-Royal: car il n'oppoſe „ pas en ces lieux-là la Vulgate au Grec; „ mais il juge, que l'ancien Interprete Latin „ a eû des exemplaires Grecs differens de „ ceux d'aujourd'hui, en ſorte qu'il ne s'agit „ plus que d'examiner, laquelle de ces Le- „ çons Grecques eſt la meilleure; c'eſt-là tout le Socinianiſme de l'Auteur des Hiſtoires critiques, qui a crû rendre ſervice à l'Egliſe, en faiſant voir par des exemples évidens, que les plus grands ennemis de nôtre ſainte Religion ont été plus habiles que les Port-Royaliſtes, non ſeulement en fait de Critique, mais en ce que les Sociniens ont donné

donné à l'ancienne Version Latine toute l'estime qu'elle meritoit. Et c'est pour cela que les Gens de Port-Royal & leurs bons amis, ont mis tout en œuvre, pour décrier dans le Public les Ouvrages de cet Auteur, qu'ils n'aiment pas. Je suis Monsieur &c.

Janvier 1703.

LETTRE XXXIX.

A MONSIEUR ***.

Remarques sur le sens de ces paroles de JESUS-CHRIST, Si sermonem meum servaverunt, & vestrum servabunt. Joan. 15. 20. *Le verbe* servare *ne signifie pas toûjours dans l'Ecriture* garder, *il se prend quelquefois pour* observer, épier: *ce qu'on justifie par divers exemples.*

MONSIEUR,

Je voudrois bien n'être pas obligé de relever si souvent les fautes où l'illustre Censeur tombe quelquefois. En voici une considerable sur une expression qui est assez commune dans les Livres sacrez : „ Garder la parole, „ & le commandement de JESUS-CHRIST, „ dit

„ dit le Censeur *, veut dire sept ou huit fois
„ dans St. Jean 14. 17. & en cent autres en-
„ droits de l'Evangile, les mettre en prati-
„ que, y obéir. Ainsi l'Auteur avoit par-
„ faitement rendu cette expression du Fils de
„ Dieu, *Si sermonem meum servaverunt, & vestrum servabunt.* Joan. 15. 20. en tradui-
„ sant naturellement comme tous les autres,
„ *s'ils ont gardé ma parole, ils garderont aussi la vôtre.* Mais comme un si grand Criti-
„ que n'est pas content, s'il ne montre qu'il
„ voit dans son texte ce que nul autre n'y a
„ jamais apperçû, il tombe dans la ridicule
„ Version que voici : *Gardé, observé, c'est autrement épié*; & contre tous les exem-
„ ples, il donne la préference à cette Tra-
„ duction, sous prétexte que dans nôtre lan-
„ gue *observer* veut dire *épier*, quand nous
„ disons, *observer un homme.*

Le Critique n'est point le premier qui ait donné ce sens au passage dont il est question. Plusieurs Critiques l'ont fait avant lui, avec cette difference, qu'il ne l'a mise que dans sa note & comme un second sens; au lieu que les autres ont jugé qu'il falloit mettre dans le corps même de la Version *observer* & *épier*, & non seulement en forme de note. Ces Critiques ont suivi en cela Jean Ferus, savant Religieux Franciscain, qui a expliqué ces paroles du chap. 15. de St. Jean, v. 20. *Si sermonem meum servaverunt & vestrum servabunt*, par celles-ci, *Si me verbis meis insidiosè observaverunt, & vobis laqueos ponent.* Et en

* 1. Instr. p. 152. 153.

en effet le verbe τηρεῖν qui est dans l'original Grec de St. Jean, & le verbe Latin *servare* ont quelquefois cette signification dans l'Ecriture. Ce n'a donc point été par rapport à nôtre Langue que le nouveau Traducteur a remarqué dans sa note, que *servare* se pouvoit prendre en ce lieu pour *observer* & *épier*; mais par rapport à la Langue Grecque dans laquelle le mot τηρεῖν a ces deux significations. Ce qui est si vrai, que Philon qui entendoit sans doute la Langue Grecque, a remarqué ces deux significations du verbe Grec τηρεῖν au Livre II. des allegories de la Loi.

Si le docte Censeur avoit lû cet endroit de Philon, il n'auroit pas traité l'explication dont il s'agit de *bizarre* & d'*inouïe:* car voici ce qu'il ajoute en un autre lieu contre le nouveau Traducteur, qu'il veut faire passer pour un Ecrivain, qui prend plaisir à avancer des nouveautez scandaleuses: Quand sur ces paroles de St. Jean 15. v. 20. * *S'ils ont gardé ma parole, ils garderont aussi la vôtre*, „ dit encore le Censeur, il allegue comme „ probable la version *d'épier la parole*, au „ lieu de *la garder*, il n'y a rien là sans „ doute contre la Foi; mais l'affectation „ d'une Traduction si bizarre & si inouïe, „ montre un desir de se distinguer par des „ nouveautez qui scandalisent le Lecteur.

Oserai-je dire, que parler de la sorte, c'est ignorer les choses les plus communes dans l'Ecriture sainte? Outre l'autorité de Philon qu'on vient d'alleguer, j'opposerai à l'illustre Cen-

* Instr. 1. p. 260.

Cenſeur, la remarque d'Agellius Evêque d'Acerne, dont nous avons un excellent Commentaire ſur les Pſeaumes, où il s'eſt principalement appliqué à éclaircir la Verſion Grecque des Septante. Ce docte Commentateur a remarqué dans ſon explication du Pſ. 55. qu'au chap. 3. v. 15. de la Geneſe on lit dans tous les exemplaires Grecs, τηρήσει & dans l'ancienne Verſion Latine qui a été faite ſur le texte Grec, *Ipſe obſervabit caput tuum.* Voilà le verbe τηρεῖν qui eſt dans St. Jean traduit par *obſerver*, *épier*. Cette ſignification du mot Grec τηρεῖν eſt ſi bien appuyée qu'Iſaac Voſſius après avoir beaucoup rafiné ſur le τηρήσει du ch. 3. de la Geneſe, eſt enfin demeuré d'accord, qu'il ne falloit point changer cette leçon Grecque, comme il l'avoit crû d'abord. Mr. Simon dans ſa Réponſe 2e. à Voſſius imprimée en 1685. juge auſſi, qu'il faut conſerver dans le texte des Septante la leçon ordinaire τηρήσει: il ajoute en même tems, qu'on ne doit pas traduire *ſervabit*, mais *obſervabit*: puis il remarque que les Auteurs de cette ancienne Verſion Grecque, lui ont donné cette derniere ſignification par rapport au verbe Hebreu *ſamar*, qui ſignifie quelquefois dans la Langue Syriaque ou Caldaïque *obſervare*, *épier*. Cette interpretation ſe pourroit encore juſtifier par le verſet 7. du Pſeaume 55. où nous liſons dans nôtre édition Latine, *Ipſi calcaneum meum obſervabunt*, *ils épieront mes pas:* il y a dans le texte Grec τὴν πτέρναν μου φυλάξουσι. Vous voyez par-là, que le verbe Grec φυλάττειν qui ſignifie ordinairement *garder*, ſe prend

en

en ce lieu pour *épier*, *observer*. Je ne crois pas que le docte Censeur après toutes ces remarques, reproche encore au nouveau Traducteur, que l'interpretation qu'il a indiquée dans sa note est un *rafinement inouï & impitoyable*, & une nouveauté qui scandalize le Lecteur. Tout ce que je viens de vous rapporter & qui merite qu'on y fasse attention, justifie pleinement le Traducteur, qui ne peut passer pour un Homme qui aime les nouveautez, que dans l'esprit de ceux qui ne se sont pas appliquez avec soin à l'étude des Livres sacrez, & de la Critique. Je suis, Monsieur &c.

Janvier 1703.

LETTRE XL (1).

A MONSIEUR ***.

L'Auteur de la Version Françoise du nouveau Testament imprimée à Trevoux, n'a point emprunté des Sociniens ce qu'il a dit dans sa note sur ces paroles de l'Evangile, Le Fils de l'Homme est Maître, même du Sabbat. *Réponses a plusieurs difficultez proposées par un illustre Censeur.*

MONSIEUR,

Enfin cet Ouvrage qu'on attend depuis si long-tems, paroît depuis peu de jours. La maniere dont il est écrit pourra imposer à ceux qui ne sont pas exercez dans les matieres desquelles il y est traité; & je vous avouë que j'aurois été moi-même ébloui de certains endroits, si je n'avois eû entre les mains une réponse manuscrite à la plûpart des difficultez qui y sont proposées. Il y a pour le moins six

(1) Cette Lettre & les suivantes ont été écrites par un des Amis de Mr. Simon, sur les Réponses que celui-ci avoit faites aux remarques manuscrites de Mr. de Meaux qui ne different gueres de son Imprimé; si ce n'est qu'il a donné un tour nouveau dans l'Imprimé pour ce qui est du style & des expressions.

six mois que l'illustre Censeur envoya à Mr. Bourret un grand nombre de remarques, sur lesquelles il demandoit des éclaircissemens. On les fit ces éclaircissemens, qui ont été vûs en manuscrit de quelques Savans de Paris. Et c'est de-là que j'ai tiré mes réponses à ces remarques.

„ Il ne me seroit jamais entré dans la pen-
„ sée, dit le Censeur *, que le Fils de l'Hom-
„ me dans la bouche de JESUS-CHRIST,
„ fût un autre que JESUS-CHRIST même,
„ qui pour honorer la Nature que le Verbe
„ s'est unie, se vouloit caractérizer par le ti-
„ tre qui le rapproche de nous. Cependant
„ le Traducteur met la chose en doute; &
„ après la décision de l'Evangile, il demande
„ encore avec la troupe des Juifs infidelles,
„ *Qui est ce Fils de l'Homme? Quis est iste*
„ *Filius Hominis?* Joan. 12. 34. Car dans la
„ note sur ces paroles, *le Fils de l'Homme est*
„ *Maître même du Sabbat*, Matth. XII. 8.
Luc 6. 5. il traduit, *autrement l'Homme:* &
„ il ajoûte, *Il semble que le Fils de l'Homme*
„ *ne soit pas seulement* JESUS-CHRIST, *mais*
„ *encore l'Homme en general*, qui par ce mo-
„ yen deviendra Maître de toute la Loi en le
„ devenant du Sabbat. Il est bien certain que
„ le Traducteur ne trouve rien dans l'Evan-
„ gile qui appuye ce sens; ni aucun texte,
„ où le Fils de l'Homme soit un autre que
„ JESUS-CHRIST. Il ne cite aucun Au-
„ teur Ecclesiastique pour une interpretation
„ si bizarre & si inouie: au contraire tout s'y
„ oppose:

* 1. Instruct. p. 2. & seqq.

„ oppose: mais il lui suffit d'avoir pour lui
„ Crellius & Wolzogue Sociniens. Le pre-
„ mier propose comme recevables les deux
„ explications, & nommément celle qui dit,
„ que par le mot de Fils de l'Homme, il
„ faut entendre *tout Homme*, ou le Genre
„ humain en géneral, *quemvis hominem vel*
„ *genus humanum generatim*. Pour Wolzo-
„ gue il dit nettement & sans hésiter, que
„ JESUS-CHRIST *n'a voulu dire autre cho-*
„ *se, sinon que tout Homme est Maître du Sab-*
„ *bat: Nihil aliud dicere voluit, quàm quem-*
„ *vis Hominem esse Dominum Sabbati*. Nôtre
„ Auteur n'a pas craint d'emprunter de ces
„ Héretiques une doctrine qui affoiblit l'au-
„ torité de JESUS-CHRIST, comme étant
„ en égalité avec son Pere le souverain Arbi-
„ tre de la Religion.

Ce que le docte Censeur regarde comme un étrange paradoxe, & comme une pensée purement Socinienne, est du plus savant Evêque qui ait commenté les Livres sacrez dans ces derniers siécles, & long-tems avant qu'il y eût aucun Socinien dans le monde: c'est Alphonse Tostat, qui est encore aujourd'hui l'admiration des Savans. Ce docte & illustre Evêque Espagnol croit même, que dans St Matthieu & dans les deux autres Evangelistes, par *le Fils de l'Homme*, il est mieux d'entendre l'Homme en géneral, que JESUS-CHRIST; & il juge que cette interpretation est conforme à ces paroles de J. C. *Mais si vous saviez ce que veut dire, j'aime mieux la misericorde que le sacrifice, vous n'auriez pas condamné des personnes innocentes*, St.

Matth.

Matth. 17. 2. Il a ajouté que cette même interpretation est confirmée par St. Marc, chap. 2. v. 28.

Il est à propos que je vous rapporte ici les propres paroles de Tostat, parce qu'on y trouve la réponse à toutes les difficultez du Censeur. *Potest*, dit Tostat, *intelligi de Christo, qui vocatur Filius Hominis; vel potest accipi Filius Hominis pro quolibet Homine; scilicet Filius Hominis, id est, Homo quilibet est Dominus Sabbati, quia potest illud violare licitè, quando sibi expedierit propter aliquam necessitatem suam; sicut Dominus potest imperare servo quod sibi expedit: & iste est melior sensus, primò quia iste convenit litteræ isti*, Si sciretis quia misericordiam volo &c. 2°. *patet, quia iste sensus ponitur Marci* 2°.

Ce n'est donc ni Crellius, ni Wolzogue, Sociniens, qui parlent, comme vous le voyez; mais un celebre Evêque qui s'est appliqué pendant toute sa vie à l'étude des Livres sacrez, dont il avoit une très-grande connoissance. Ce savant & illustre Commentateur n'a pas crû affoiblir l'autorité de JESUS-CHRIST par cette interprétation. Il trouve dans le texte de l'Evangile des paroles qui appuyent ce sens, & qui lui font voir, que le Fils de l'Homme a pû être un autre que JESUS-CHRIST. Aussi Robert Estienne, qui n'étoit pas ignorant dans ce qui regarde le sens litteral de l'Ecriture, & qui ne peut être un Auteur suspect en matiere de Socinianisme, a-t-il suivi exactement l'interprétation de Tostat dans sa Glose ordinaire, sur les trois premiers Evangelistes, qu'il a publiée en 1553.

avant

avant que les Sociniens eussent rien donné sur l'Ecriture sainte.

Si le Traducteur n'a cité aucun Auteur Ecclesiastique, pour appuyer une interprétation qui paroit si bizarre & si inouïe au Censeur; c'est que composant des scholies courtes & litterales, il n'a pas jugé à propos d'y ajouter les noms d'une bonne partie des Auteurs qu'il suivoit. Le Pere Lami de l'Oratoire, qui a donné au Public des remarques bien plus étenduës sur les quatre Evangiles, fait profession de ne point marquer les noms des Auteurs, dont il a recueilli les interpretations. Craignoit-il d'être obligé de citer trop souvent les noms de plusieurs Héretiques de la premiere classe, desquels il a emprunté une bonne partie de ses explications? De plus les Commentaires de Tostat sont si connus des Savans, qu'il ne pouvoit pas venir dans la pensée du Traducteur, qu'on dût traiter d'inouïe & de Socinienne, une explication appuyée sur l'autorité d'un celebre Commentateur, & qui n'a été mise qu'en note, & comme une seconde interpretation. Laurent à Ponte savant Professeur de l'Ecriture sainte, dans une celebre Ecole d'Espagne, n'a traité ni de *bizarre* ni de *Socinienne* cette interpretation, dans un Commentaire qu'il a publié sur l'Evangile de St. Matthieu, & qui a été imprimé à Lion en 1641. Il l'a rapportée au long sous le nom de Tostat; & loin de la rejetter comme favorisant l'Arianisme ou le Sociuianisme, il se contente de dire, que ce sens où le mot de *Fils de l'Homme* se prend pour *l'Homme* en géneral, ne doit pas

être

être desapprouvé ; mais qu'il ne faut pas pour cela s'éloigner de l'explication commune, qui par le *Fils de l'Homme* entend JESUS-CHRIST même : *Non est sensus improbandus*, dit ce Commentateur parlant du sens que le Censeur appelle inouï & bizarre, *sed à communi omnium sensu non est discedendum, scilicet pro Filio Hominis seipsum intellexisse Dominum.* Ce Théologien Espagnol, qui a dédié son Ouvrage au Pape Urbain VIII. écrivoit à Complute ou Alcala de Henarés en 1639.

Le Traducteur, dit-on, „ s'appuye sur St. „ Marc, II. 27. où JESUS-CHRIST dit, „ que le Sabbat est fait pour l'Homme &c. „ ce que nous examinerons en son lieu. Il „ suffit à présent de remarquer, que ce sont „ encore les mêmes Auteurs Sociniens, qui „ lui ont fourni cette preuve, comme le res„ te de la doctrine.

Vous venez de voir que ce ne sont point des Ecrivains Sociniens, qui ont fourni cette preuve au Traducteur, lequel n'a point eû d'autre dessein dans sa note, que de concilier après un très-savant Evêque, St. Matthieu, St. Marc, & St. Luc, & cela par rapport à nôtre édition Latine, où l'expression dont il s'agit est marquée comme parallele. Bien loin d'affoiblir le passage à l'égard de l'autorité que JESUS-CHRIST a sur le Sabbat, le Traducteur a marqué expressément cette autorité dans sa note sur ces mots de St. Marc 2. 27. *Le Sabbat a été fait pour l'Homme* &c. Il y déclare que JESUS-CHRIST a pû en qualité de Messie corriger le Sabbat.

Depuis ces remarques de l'illustre Censeur, il

Il a paru un petit Ecrit ſous le nom du Traducteur, où il fait voir manifeſtement qu'il n'a rien emprunté des Sociniens. * „Ce paſſage, dit-on, eſt traité dans la Remontran-
„ ce, & l'Auteur y ſoutient ſa note, que *le*
„ *Fils de l'Homme* peut être tout Homme in-
„ définiment, & que c'eſt même l'explication
„ la plus certaine. La Cenſure donnée à
„ Paris reprend le ſentiment de Mr. Simon,
„ en ce qu'il veut que le Fils de l'Homme
„ puiſſe n'être pas JESUS-CHRIST. J'ai
„ auſſi repris cette explication, non ſeule-
„ ment comme étant citée des Sociniens &
„ de Grotius, mais encore comme contraire
„ à l'évidente Parole de Dieu, à la Dignité
„ de JESUS-CHRIST, à la Tradition de
„ tous les ſiécles.

L'Auteur a ſeulement remontré, que ſa note ſur le paſſage dont il s'agit, n'a pû être appellée temeraire, n'étant point de lui, mais d'un des plus ſavans Evêques de ces derniers ſiécles. Il a crû qu'il pouvoit ſans temerité copier une remarque qu'il trouvoit dans un celebre Ecrivain, dont les Commentaires ſur l'Ecriture ſont eſtimez generalement de tout le Monde. Il n'eſt point vrai qu'il ait aſſuré, que l'explication qui eſt dans la note ſoit la plus veritable: il a dit ſeulement, que Toſtat qui eſt ce ſavant Commentateur, a été de ce ſentiment. Le Traducteur ne l'a miſe qu'en note, & comme une ſeconde interpretation: ainſi il n'a pas crû qu'elle fût la plus veritable. Il s'explique même d'une maniere qui n'aſſure

* Pag. 207.

n'assûre rien, se servant du mot, *il semble*. Voici la note sur le mot, *Fils de l'Homme*, au chap. 12. de St. Matth. v. 8. *autrement: l'Homme, Hebraïsme. Il semble que cela ne s'entend pas seulement de Jesus-Christ en particulier; mais aussi de l'Homme en general.* Un Auteur qui parle de la sorte, & qui ne fait qu'indiquer un second sens, est-il décisif?

A quel propos fait-on venir ici les Sociniens & Grotius, puisque Tostat de qui le Traducteur a pris cette explication, vivoit long-tems avant qu'il y eût aucun Socinien dans le Monde? N'y a-t-il pas plus d'apparence que les Sociniens l'ont prise de ce savant Evêque, ou si vous voulez, qu'ils l'ont tirée aussi-bien que lui, des paroles de l'Ecriture, où ils ont crû la voir. De plus, comment peut-on dire, que cette interpretation est contraire à l'évidente Parole de Dieu? Tostat qui du consentement de tous les Savans a été très-exercé dans le style des Livres sacrez, prétend au contraire, qu'elle est plus conforme à la Parole de Dieu, que l'autre interpretation, & il en apporte des preuves tirées de l'Ecriture même. Pour ce qui est de cette Tradition à laquelle on a recours, je suis persuadé qu'on fait des Traditions trop legerement. Toute explication qui se trouve dans les Peres n'établit pas une Tradition en matiere de Foi: il faut distinguer ce qui appartient à la substance de la Foi, d'avec ce qui n'en est qu'un accessoire.

Cela étant supposé, il est inutile de rapporter les passages des Peres, que le Censeur produit, pour montrer que par le *Fils de l'Hom-*

l'Homme, ils ont entendu en ce lieu JESUS-CHRIST. Le Traducteur en conviendra facilement, puisqu'il n'a apporté l'autre interpretation dans sa note, que comme vraisemblable, étant fondée sur l'autorité de Tostat. Ce savant Evêque, qui a été un prodige en matiere d'érudition, a-t-il ignoré ce que les Peres on dit là-dessus? il a sans doute sû, *qu'il s'agit d'un dogme qui appartient à la Religion, à la Dignité de Jesus-Christ, & à ses Pouvoirs:* mais il a sû aussi, qu'il ne s'agissoit point du fond & de la substance de ce dogme, & que soit qu'on entende par *le Fils de l'Homme* JESUS-CHRIST, ou qu'on entende l'Homme en general, la Divinité de JESUS-CHRIST, sa Dignité, & ses Pouvoirs, sont appuyez sur d'autres textes plus clairs & plus précis. Ce passage ne lui a pas semblé décisif contre les Ariens: l'autre interpretation qu'il a preferée, selon la methode de St. Augustin, à celle des Peres, lui a paru plus conforme aux paroles de l'Evangile.

Il est étonnant qu'on ait traité de *bizarre & d'inouïe*, une interpretation qui se trouve dans un Commentateur aussi connu qu'est Tostat. L'illustre Censeur croyoit alors qu'elle étoit de la façon des Sociniens. Mais comment peut-il dire encore presentement, que ce sont eux qui en sont les Auteurs, après que le Traducteur a déclaré de qui il l'avoit empruntée? „ Puisqu'il vouloit avoir pour lui „ les Héretiques, ajoute le docte Censeur *, „ il

* Pag. 214.

„ il pouvoit remonter plus haut. Nous ap-
„ prenons de Saint Clement d'Alexandrie,
„ que *Prodicus & les faux Gnostiques*, attri-
„ buoient à d'autres qu'à JESUS-CHRIST *la*
„ *qualité de Maître du Sabbat:* & telle est la
„ source de l'interpretation qu'on entreprend
„ de mettre aujourd'hui eutre les mains de
„ tous les Fidelles.

L'Auteur a nommé dans son petit Ecrit le celebre Commentateur de qui il a pris l'explication qui est dans sa note: & on veut la faire remonter, jusqu'aux Gnostiques. Quelle comparaison peut-on faire de l'explication d'un Evêque très-orthodoxe, très-pieux & très-savant, avec les réveries des plus infames Hérétiques qui ayent jamais été dans l'Eglise, & qui n'avoient de Chrétien que le seul nom?

Enfin le docte Censeur commence à venir au fait. „ L'Auteur, dit-on, a senti combien
„ étoit odieuse cette préference, & il tâche
„ de s'en excuser par ces paroles*: *Ne cro-*
„ *yez pas, Monseigneur, que la note vienne de*
„ *l'Ecole de Socin, comme quelqu'un le pour-*
„ *roit croire. De savans Commentateurs qui*
„ *ont écrit long-tems avant que Socin fût au*
„ *monde, ont encore été plus avant que le Tra-*
„ *ducteur de Trevoux. Le célèbre Tostat,*
„ *qui est encore aujourd'hui l'admiration des*
„ *Savans est de ce nombre.* Il prouve ce qui
„ n'est point en question. Jamais on ne lui
„ a nié qu'on ne pût trouver quelque Doc-
„ teur Catholique, qui ignoreroit la Tradi-
„ tion,

* Pag. 215.

„ tion, ou qui n'y feroit pas assez attentif.
„ La question est de savoir, si un seul Docteur
„ est suffisant pour éluder l'autorité de
„ la Tradition: & nous venons encore de
„ montrer le contraire

L'Auteur n'a point donné la préference à l'interpretation qui est de Tostat, puisqu'il ne l'a rapportée que comme probable conformément à sa note. S'il a représenté que cette explication ne venoit point de l'Ecole de Socin, ce n'est pas qu'il sentît qu'elle étoit odieuse, mais parce qu'il savoit qu'on avoit fait entendre à plusieurs personnes qu'il n'y avoit que des Sociniens qui eussent donné ce sens-là aux paroles de JESUS-CHRIST. L'Auteur a très-bien prouvé ce qui étoit en question; puisque le Censeur dans les remarques manuscrites, qu'il a envoyées à l'Approbateur de la Version, assure qu'il n'y a sur le passage dont il s'agit, aucun partage de sentiment entre les Interpretes. Il étoit donc necessaire de marquer quelque Interprete Catholique, qui ne fût point du sentiment commun. L'Ordonnance accuse de temerité le Traducteur, pour avoir mis dans sa note, que le *Fils de l'Homme* se peut prendre pour *l'Homme en général*: & l'on dit presentement qu'on n'a jamais nié qu'on ne pût trouver cette interpretation dans quelque Docteur Catholique: & cependant dès le commencement de la premiere Instruction l'on reproche au Traducteur, de ne citer aucun Auteur Ecclesiastique pour une interpretation *si bizarre & si inouïe*. Quand le docte Censeur a fait cette remarque, il ne croyoit pas apparemment,

ment, que cette interpretation ſe trouvât dans aucun Docteur Catholique; autrement il n'auroit pas ajoûté en ce même lieu, que *tout s'y oppoſe*, & qu'il ſuffit à l'Auteur d'avoir pour lui Crellius & Wolzogue Sociniens. Quand on a parlé de la ſorte & ſi déciſivement, la Remontrance n'avoit point encore paru. Depuis ce tems-là on a bien vû que le Traducteur avoit d'autres Garands que Crellius & Wolzogue: c'eſt pourquoi on a été obligé d'avoir recours à une réponſe, qui ſans doute ne ſera pas goûtée de ceux qui ont lû les Commentaires de Toſtat, lequel n'ignoroit pas ce que les Peres avoient dit ſur, *Le Fils de l'Homme eſt maître du Sabbat:* mais il étoit aſſez habile, pour ne faire pas des Traditions conſtantes, des conjectures des Peres: il ſavoit la difference qu'il y a entre les queſtions qui regardent la ſubſtance de la Foi, & celles qui ne regardent que les acceſſoires.

Si j'avois à répondre à la queſtion qu'on propoſe, *Si un ſeul Docteur eſt ſuffiſant pour éluder l'autorité de la Tradition*, je répondrois avec Melchior Canus, que le ſentiment d'un ſeul Docteur qui n'aura point été rejetté par l'Egliſe, ſuffit pour empêcher qu'on ne puiſſe rien conclurre de certain & d'arrêté, de l'autorité du plus grand nombre: *Si unius aut paucorum opinatio non fuerit ab Eccleſia rejecta, tum plurimorum auctoritas nihil certum firmumque conficeret.* Je pourrois même citer là-deſſus l'autorité & l'exemple de St. Auguſtin en des cas tout à fait ſemblables. Juſques à preſent les Inquiſiteurs les plus rigides n'ont rien trouvé à dire contre cette explication de

O 2 Toſtat;

Toſtat; aucun *Index expurgatorius* n'a paſſé l'éponge deſſus; & il n'y a gueres d'apparence que la déciſion de l'illuſtre Cenſeur, porte les nouveaux Inquiſiteurs à corriger l'interpretation de ce ſavant Evêque Eſpagnol.

L'illuſtre Prélat qui a ſenti le poids de l'autorité de Toſtat, tâche de s'en défaire par une autre voye qui ne paroît gueres ſolide. „ „ Sans chercher, dit-il, à faire voir, ce qui „ me ſeroit aiſé, que Toſtat n'eſt peut-être „ pas d'accord avec lui-même, il me ſuffit „ de dire en un mot, que l'autorité d'un „ Commentateur du quinziéme ſiécle, quoique ſavant pour ſon tems, & comme parle „ Mr. Simon (dans ſon Hiſtoire critique du „ nouveau Teſtament) *plus que ceux qui l'avoient precedé, au moins dans les ſiécles de* „ *barbarie*, bien certainement n'eſt pas preferable à celle des Peres les plus ſavans, & „ de la premiere Antiquité.

On ne croira pas facilement ce qu'on dit ici, qu'il ſeroit aiſé de faire voir que Toſtat n'eſt peut-être pas d'accord avec lui-même: on prendra cela pour une de ces figures de Rhetorique ſi ordinaires à l'éloquent Cenſeur. Toſtat a peſé en ce lieu les raiſons ſur leſquelles étoient fondées l'une & l'autre interpretation; & il ne s'eſt déclaré pour celle qu'il a preferée, qu'après avoir examiné les preuves tirées de l'Ecriture, ſur leſquelles il a crû qu'elle étoit appuyée. Un ſavant Commentateur qui s'explique de la ſorte, a-t-il pû varier? Son Commentaire n'étant pas rare, il eſt aiſé de le conſulter. Il eſt ſurprenant que le docte Cenſeur, qui lit avec tant de

ſoin les Commentateurs Sociniens, dans la ſeule vuë d'y trouver ce qu'il y cherche, ait negligé la Lecture d'un ſi celebre Commentateur, où il auroit appris, que ce qu'il a lû dans Crellius & dans Wolzogue, n'eſt ni *bizarre* ni *inouï*. Il eſt vrai que Toſtat a vécu dans le quinziéme ſiécle; mais ſon autorité n'en eſt pas moins conſiderable pour le fait dont il eſt queſtion. Il s'agit de l'explication d'un paſſage de l'Ecriture: or perſonne n'ignore que les derniers Commentateurs ont profité des lumiéres de ceux qui les ont précedez, & qu'ils ont fait de nouvelles découvertes. Ainſi la raiſon qu'on allegue pour diminuer l'eſtime qu'on doit avoir pour lui, n'eſt pas ſuffiſante.

A l'égard de ce qu'on cite de Mr. Simon, voici le jugement que ce Critique a fait des Commentaires de Toſtat ſur St. Matthieu, dans ſon Hiſtoire des Commentateurs du nouveau Teſtament p. 488. *Ce docte Evêque Eſpagnol, qui ſemble avoir ſurpaſſé en érudition tous ceux qui l'avoient précedé, au moins dans les ſiécles de barbarie, a rempli ſon Ouvrage d'un ſi grand nombre de queſtions Théologiques à l'occaſion des paroles de ſon Texte, que ce n'eſt plus un ſimple Commentaire.* Pouvoit-on dire plus nettement, que les Egliſes d'Occident n'avoient point eû depuis le ſixiéme ſiécle un plus ſavant Commentateur des Livres ſacrez? Pour vous faire mieux connoître les bonnes qualitez de ce ſavant Commentateur Eſpagnol, j'ajouterai ici ce que Mr. Simon dit de lui, dans ſon Hiſtoire critique du vieux Teſtament Liv. 3. chap. 12. p. 423. *Quoi*

qu'Alphonse Tostat soit très-diffus dans ses Commentaires sur l'Ecriture, & qu'on dise ordinairement de lui, qui scibile discutit omne. *il est néanmoins heureux dans ses digressions, de sorte que la lecture en peut être utile, parce qu'il est savant & exercé dans le style de la Bible.* Mais son autorité, dit-on, n'est pas préferable à celle des Peres les plus savans & de la premiere antiquité. Je le veux: aussi le Traducteur n'a-t-il rapporté l'explication de ce savant Evêque Espagnol, que dans la note, & comme accessoire. Quand il a ajouté cette diverse interpretation il ne pouvoit pas s'imaginer qu'on dût le traiter de temeraire, ni qu'on dût lui reprocher qu'il avoit copié Crellius & Wolzogue Sociniens.

Je ne puis me dispenser de vous rapporter ici l'éloge que Ribera a fait de Tostat, dans la Préface de son Commentaire sur le Prophete Zacharie. (2) Il faut lire avec avidité, dit ce docte Jesuite, tous les Commentaires d'Alfonse Tostat: car il fournit une admirable abondance de choses: il forme plus de questions qu'aucun autre; il recueille ce que plusieurs ont dit, & il fait un très-bon choix. Il n'est pas moins fécond à réfuter les sentimens des autres, qu'à confirmer les siens. C'est un Ecrivain grave, pieux, & d'un très-grand

(2) *Alfonsus Abulensis Episcopus, ubicunque Commentarii ejus extiterint avidè legendus est: suppeditat enim rerum copiam mirabilem, quarit plura, quàm ullus unquam quasierit; colligit dicta multorum, optimè eligit, copiosè tam aliena confutat, quàm sua confirmat, gravis, pius, & capacissimi judicii; ut mirer vehementer tam mirabilem eum, tamque raram eruditionem, tam raram bonarum cognitionem Literarum.*

grand jugement: enſorte que j'admire extrêmement un Homme ſi admirable, qui a eû une ſi rare érudition, & une connoiſſance ſi rare des bonnes Lettres. Jugez après cet éloge ſi le Traducteur a eû tort de rapporter dans ſa note, l'interpretation d'un ſi docte & ſi celebre Commentateur, comme acceſſoire ſeulement, & comme une ſeconde explication.

„ Mr. Simon, dit-on *, cherche à Toſtat
„ un foible appui dans les notes de Robert
„ Eſtienne qui eſt du même ſentiment: foi-
„ ble autorité s'il en fut jamais, & d'un Au-
„ teur trop peu verſé dans la Théologie, &
„ d'une Foi d'ailleurs trop ſuſpecte, pour mé-
„ riter qu'on l'écoute. Quoiqu'il en ſoit,
„ voilà en un mot toute la Tradition de Mr.
„ Simon; voilà ceux qu'il prefere aux Ire-
„ nées, aux Tertulliens, aux Hilaires, &
„ aux Chryſoſtomes: ce qu'il n'auroit jamais
„ fait, s'il n'avoit voulu appuyer Grotius &
„ les Sociniens.

Tout ce que Robert Eſtienne a publié ſur l'Ecriture, fait aſſez connoître qu'il avoit un grand diſcernement pour cette ſorte de Litterature. Le Recueil qu'il a donné ſous le nom de Vatable en eſt une preuve évidente: il eſt encore aujourd'hui eſtimé generalement des Savans, nonobſtant la Cenſure rigoureuſe des Théologiens de Paris. Auſſi les Théologiens d'Eſpagne lui rendirent-ils plus de juſtice: car ſans avoir égard à cette Cenſure, ils firent réimprimer ſes Notes, en ayant ſeulement retranché fort peu de choſes. Il eſt vrai que ſes

* Page 217.

sa Théologie est suspecte, & que se sentant pressé par les Docteurs de Paris, il se retira à Geneve: mais on sait que les Calvinistes ne peuvent être suspects, dans les matieres qui regardent la Divinité de JESUS-CHRIST: au contraire les nouveaux Antitrinitaires n'ont point eû de plus grands Ennemis que ceux de Geneve, qui firent brûler Servet en 1553. qui est l'année que Robert Estienne publia l'Ouvrage dont il est question. Ainsi la Théologie ne peut point être suspecte de ce côté-là. C'est une maxime tirée des Saints Peres, que les Héretiques convenant sur plusieurs articles de la Religion avec les Catholiques, leurs Livres peuvent être utiles en ces choses-là. Pelage n'a pas été moins opposé aux Ariens, que les Orthodoxes. Il peut être allegué comme témoin de ce que l'Eglise croyoit de son tems sur le Mystere de la Trinité, nonobstant son hérefie.

Je ne sai à quel propos on fait encore venir ici la Tradition des Peres; puisque l'Auteur n'a point prétendu, que l'Interpretation de Tostat qu'il a rapportée seulement comme probable dans sa note, fût appuyée sur cette Tradition. Du reste l'on ne distingue pas assez les conjectures des Peres, d'avec ce qu'on appelle veritablement Tradition. On croit trop facilement, qu'on doit rejetter comme fausse toute explication, qui n'est point conforme à celle qui est appuyée sur le consentement unanime des Peres. Mais il y a plusieurs exemples qui prouvent manifestement, que cette maxime n'est point absolument vraye.

Jusques à ces derniers siécles on avoit crû, que ces paroles, *Dominus pluit à Domino.* Genes. XIX. 24. prouvoient invinciblement la distinction des Personnes en Dieu: & qui les auroit entenduës autrement, auroit passé pour un Photinien. Cependant on ne fait plus aujourd'hui aucun scrupule de leur donner un sens different de celui de toute la Tradition, sans craindre de passer pour Photinien, ou pour Socinien.

Avant Cyrille d'Alexandrie tous les Docteurs de l'Eglise avoient traduit ces paroles de JESUS-CHRIST, *Scrutamini Scripturas* (St. Jean V. 39.) *Approfondissez les Ecritures.* Mais comme elles sont équivoques dans le texte de l'Evangile aussi-bien que dans nôtre Version Latine, ce St. Evêque juge qu'il falloit les entendre au present de l'Indicatif, *Vous approfondissez les Ecritures*; & il ne fait aucune difficulté d'avouër que son Interpretation est nouvelle & opposée à toute l'Antiquité: mais il ajoute en même-tems, que le texte de l'Evangile lui est favorable. Il s'agit cependant d'un passage qui regarde le dogme; & encore aujourd'hui quelques Protestans opposent ce même passage aux Catholiques, pour montrer qu'en matiere de Religion, il ne faut consulter que l'Ecriture. Pourquoi donc ne voudra-t-on pas que Tostat qui a été un très-savant Evêque, ait préferé à l'Interpretation des Anciens, en suivant l'exemple de St. Cyrille & de quelques autres Saints Peres, une explication qui lui a parû plus conforme au texte de l'Evangile? Les noms de Grotius & des Sociniens, qu'on

fait encore venir ici sur les rangs ne peuvent servir, que pour éblouir les simples. Le Traducteur de Trevoux a d'autres Garands qui ont écrit avant Grotius, & même avant aucun Socinien.

Ce Traducteur a aussi remontré, qu'il n'a eû d'autre dessein dans sa note, que de concilier ensemble St. Matthieu, St. Marc, & St. Luc, qui sont marquez comme paralleles dans nôtre Edition Latine. „ Il voudroit, „ dit-on, nous faire imaginer de grands embarras entre ces trois Evangelistes, dont „ on ne pourroit sortir sans sa note. Mais „ d'abord il n'y a point de difficulté dans St. „ Matthieu, ni dans St. Luc. Voici celle „ qu'il veut trouver dans St. Marc: *Jesus* „ *leur disoit: Le Sabbat est fait pour l'Homme,* „ *& non pas l'Homme pour le Sabbat. C'est* „ *pourquoi le Fils de l'Homme est maître du* „ *Sabbat même.* On ajoute ensuite l'explica- „ tion qu'on donne communément à ce Tex- „ te de St. Marc, & l'on conclut ainsi: Il „ n'y a rien de plus clair; & cependant plu- „ tôt que d'entendre une consequence qui „ saute aux yeux, on aime mieux renverser „ toute l'œconomie de l'Evangile & toute „ l'analogie de la Foi.

Je ne vous rapporte point l'explication que le Censeur donne au Texte de St. Marc, parce qu'elle se trouve dans la plûpart des Commentateurs, & que le Traducteur n'y est point opposé: au contraire sa note fait voir qu'il la suppose ou quelque autre semblable, puis qu'il n'y rapporte l'autre explication que comme probable & comme accessoire. Quoi qu'on

qu'on en dise, cette Interpretation commune n'est pas sans embarras. Ces mots : *C'est pourquoi le Fils de l'Homme est maître, même du Sabbat*, étant liez par une particule causale & illative, avec celles qui précedent, ne sont pas sans quelque difficulté. Tostat qui étoit très-versé dans le style des Livres sacrez y en a trouvé, puisqu'il a eu recours à une nouvelle explication, qu'il jugeoit plus conforme aux paroles de l'Evangeliste ; & après y avoir fait reflexion, il a crû qu'il étoit mieux d'expliquer St. Matthieu & St. Luc par St. Marc. Ce savant Evêque trouvoit de veritables difficultez dans ce qui saute aux yeux du docte Censeur, & quand il a eû recours à une nouvelle interpretation, il ne pouvoit pas s'imaginer qu'on le dût jamais accuser, d'avoir renversé *toute l'œconomie de l'Evangile & toute l'analogie de la Foi.*

Je vous rapporterai l'autorité d'un savant Théologien Espagnol qui n'a pas crû, que l'explication de Tostat fût contraire à l'œconomie de l'Evangile & à l'analogie de la Foi. Car après l'avoir exposée au long, il se contente de dire qu'il vaut mieux s'en tenir à l'explication commune. Voici les propres paroles de ce Commentateur, qu'il est bon de vous representer : *Dominus enim est Filius hominis, etiam Sabbati : Marcus aliam afferens rationem sic ait : Et dicebat eis, Sabbatum propter hominem factum est, & non homo propter Sabbatum. Itaque Dominus est Filius hominis, etiam Sabbati. Abulensis faciens* itaque *particulam illativam pro Filio Hominis, scribit quemlibet hominem, quasi dicat, ait, cum Sabbatum*

sit propter hominem, & non è contra, ita quilibet Filius hominis, vel quilibet homo Dominus est Sabbatorum, quia potest ex legitima causa in illo operari: non est sensus improbandus; sed à communi omnium sententia non est discedendum, scilicet pro Filio hominis seipsum intellexisse Dominum. Ce Commentateur Espagnol, qui étoit Professeur de l'Ecriture Sainte, ne doutoit nullement que l'interpretation qui est attribuée à Tostat par le Traducteur de Trevoux, ne fût en effet de ce savant Evêque.

Enfin l'illustre Censeur finit sa remarque par ces mots*: „ Au reste j'ai déja remar-„ qué, que ce sont encore les mêmes Soci-„ niens, qui ont fourni à Mr. Simon ces „ embarras imaginaires dans le passage de St. „ Marc. Nous verrons peut-être ailleurs les „ raisons de Grotius, qui sont en verité mi-„ serables. Mais il nous suffit ici d'avoir „ convaincu nôtre Traducteur d'un manifes-„ te mépris de la Tradition & de la regle du „ Concile dans une matiere dogmatique.

Ce ne sont ni les Sociniens ni Grotius, qui ont fait dire au Traducteur, qu'on pouvoit expliquer St. Matthieu & St. Luc par St. Marc. Tostat dont il a rapporté l'interpretation, le dit en termes formels dans son Commentaire sur le Chap. XII. de St. Matthieu, où il préfere cette explication, parce qu'elle lui a semblé être appuyée sur le texte de St. Marc, comme vous venez de le voir. Ce sens, dit-il, est dans le II. Chapitre de St. Marc; *Secundò patet, quia iste sensus ponitur*

Marci

* Pag. 289.

Marci 2. Ce seroit inutilement qu'on travailleroit à faire voir, que les raisons de Grotius sont miserables, puisque le Traducteur ne s'est point appuyé sur Grotius, mais sur Tostat. C'est cet Evêque qu'il faut combattre, & non pas Grotius, qui n'est point sur les rangs. L'Auteur n'a nullement méprisé la Tradition ni la regle du Concile de Trente: mais il y a des Personnes qui font des Traditions à leur maniere, & qui donnent à la regle du Concile un sens auquel le Concile n'a point pensé; & par ce moyen ils trouvent des erreurs, où il n'y a pas la moindre apparence d'erreur.

Comme l'illustre Censeur oppose sans cesse la Tradition des Peres, & la regle du Concile de Trente, pour la maniere d'interpreter les Livres sacrez, il est bon que je vous rapporte là-dessus la pensée d'un des plus savans Théologiens qui ayent assisté à ce Concile. C'est le celebre Payna d'Andrada, qui forme cette même difficulté dans son fameux Ouvrage livre 2. lorsqu'il traite de l'autorité de l'Ecriture sainte & de la Tradition: *De Scripturæ sacræ Traditionumque auctoritate.* Il y avoit dès le tems du Concile de certains Savans, qui se scandalizérent de la methode que le Cardinal Caïetan avoit suivie dans ses Commentaires sur l'Ecriture, où il fait profession ouverte de s'attacher uniquement au sens litteral, sans avoir aucun égard aux explications des anciens Docteurs. Quelques personnes doctes & d'un rang distingué, dit Payna, regardérent cette méthode comme injurieuse aux Peres, & favorable aux impietez des Lu-

theriens. Voici les propres paroles de Payna dont le Livre n'est pas commun: *Sed quoniam video Cardinalem Caietanum, qui ingenio & eruditione Theologicam disciplinam nostro hoc ævo mirum in modum auxit & illustravit, à Viris quibusdam egregiis & eruditis qui Sanctorum se Patrum putant honoris esse & dignitatis vindices, usque adeò carpi, ut Lutheranæ propemodum impietatis in eo fautor habeatur quod sacram se dicat Scripturam aliquando contra Doctorum torrentem interpretaturum, horteturque Lectores, ne sua scripta ex aliorum præjudicio, sed ex orationis Divinæ contextu aut probare aut improbare velint; paulò apertius demonstrabo, quid sentiam de Scripturæ sacræ explicationibus à sanctis Patribus editis, tum ne eodem me quis involvat crimine, tum maximè ut tantum Virum ab hâc vindicem calumniâ, quem nescio quàm amicè quàm benevolè illi perlegerint, qui, ut impietatis eum damnarent, fusè, latè, & eruditè, valdè tamen præter rem, demonstrant Scripturæ sacræ explicationem, quam constans Patrum omnium judicium nobis reliquit, Ecclesiæ ipsius fidem & expositionem esse.*

Payna, comme vous venez de le voir, n'approuve pas la censure injuste de certains Théologiens, qui font passer l'explication constante & unanime des Peres pour une décision de Foi. Il faut donc bien observer, dit ce docte Théologien, que les Peres qui sont tous d'accord dans les dogmes qui regardent la Religion, ne conviennent pas entre eux sur la maniere d'expliquer l'Ecriture: & lorsque cela arrive, nous ne devons pas être tel-

lement

tement attachez à leurs explications, qu'il ne nous soit entierement libre d'en trouver de nouvelles, en conservant pure l'ancienne Foi de l'Eglise & des Saints Peres. Ce qu'il prouve par l'autorité de St. Augustin dans sa Lettre 3. à Fortunat: *Valdè est advertendum veteres Patres, qui in Religionis mysteriis Fideique dogmatibus ita conspirant, ut uno omnes ore fuisse locuti videantur, frequentissimè diversam interpretandi sacras Litteras rationem sequi; & dum quisque veros Scripturæ sensus inquirit, valdè ab aliis diversos & dissimiles reddidisse. Quod cùm evenit, non ita esse debemus eorum explicationibus addicti & alligati, quin sit integrum, omnibus illis prætermissis experiri, quid Dei præsidiis adjuti explicando valeamus, & sensum alium Veteribus etiam dissimilem afferre, atque novis, ut diximus, explicationibus veterem Ecclesiæ & sanctorum Patrum Fidem atque pietatem illustrare; quam nisi quis castam puramque retinuerit, nusquam profectò ad Scripturæ sacræ veros sensus pervenire poterit: illâ tamen retentâ uti licebit libertate ab eisdem Veteribus concessâ, & in perquirendo loci alicujus sensu omni studio incumbere. Nobis enim, inquit Augustinus, licebit salvâ honorificentiâ quæ sanctis Patribus debetur, aliquid in eorum scripturis improbare, atque respuere, si fortè invenerimus, quòd aliter senserint quàm veritas habeat, divino adjutorio vel ab aliis intellecta vel à nobis. Cùm præsertim nemo se veterum Interpretum ita amaverit, ut idem Augustinus de seipso testatur, qui suas voluerit explicationes pro oraculis haberi.* En effet St. Augustin n'a fait aucune difficulté de donner sur des

pas-

passages importans, des explications nouvelles & differentes de celles de tous les anciens Docteurs qui l'avoient precedé.

Il ne faut donc pas confondre avec le Censeur, le consentement des Peres dans l'explication des matieres de la Foi, & leur consentement dans l'explication de quelques passages de l'Ecriture. Aussi le même Payna ajoute-t-il judicieusement, qu'il n'y a rien de plus superstitieux que de vouloir faire passer pour Divin ce que les saints Peres n'ont publié que comme des conjectures probables: *Nihil verò esse potest magis superstitiosum, quàm in Divinis responsis illa haberi quæ à sanctis Viris sunt tamquam probabilia litteris prodita.*

Enfin ce docte Théologien Portugais conclut, qu'il est permis aux Savans de trouver de nouvelles interpretations de plusieurs passages de l'Ecriture, sans perdre la veneration qu'on doit avoir pour les anciens Docteurs de l'Eglise: car ils n'ont pas tout vû; & souvent même ils ne se sont pas attachez au sens litteral. A moins, dit-il, d'être peu reconnoissant envers tant de beaux Esprits, nous sommes obligez d'avouër, que de nôtre tems on a beaucoup mieux expliqué un grand nombre de passages des Livres sacrèz, qu'on n'avoit fait auparavant: *Nam nisi præclarissimis ingeniis ingrati esse volumus, fateamur profectò necesse est, plurima in Moysi libris, Hymnis Davidicis, Prophetarumque Vaticiniis esse nostro hoc ævo doctorum Hominum diligentiâ multo accuratiùs explicata, quàm usquam anteà.* Ce langage de Payna qui a assisté au Concile de Trente, est bien different de celui du docte Cen-

Censeur, qui fait des Traditions des conjectures des Peres, & qui donne aux paroles de ce Concile un sens, auquel le Concile n'a point pensé. Je suis, Monsieur &c.

Janvier 1703.

LETTRE XLI.

Explication de ces paroles de JESUS-CHRIST, Sine me nihil poteſtis facere, *Saint Jean chapitre XV. verſ. 5. La nouvelle Traduction, loin d'établir le Socinianiſme, lui eſt entierement contraire. Veritable ſignification de la particule Grecque* χωρὶς *& de la Latine* ſine *en cet endroit.*

MONSIEUR,

Je continuë de vous faire voir, que le Socinianiſme, qu'on a prétendu trouver dans la Verſion de Trevoux eſt imaginaire. C'eſt, „ dit-on*, une ſemblable affectation qui a „ fait traduire ces paroles de Saint Jean XV. „ 5. *Sine me nihil poteſtis facere, Vous ne pouvez rien faire ſéparez de moi*; & ajouter cette note, *Sans moi, c'eſt-à-dire, ſéparément de moi, comme le mot Grec le porte.* Quel „ incon-

* Inſtr. I. pag. 7.

„ inconvenient y avoit-il, à traduire avec
„ tous les Peres selon la Vulgate, *Vous ne*
„ *pouvez rien faire sans moi*? Mais le Tra-
„ ducteur a préferé Slichtingius, qui explique
„ ainsi dans son Commentaire sur St. Jean:
„ *(Hic) sine me, id est, à me separati, per a-*
„ *postasiam, seu defectionem*. Il a plû à ce
„ Socinien de réduire le besoin qu'on a de
„ JESUS-CHRIST, à une simple obligation
„ de ne pas apostasier, sans au reste tirer de
„ lui aucun secours par son influence inte-
„ rieure & particuliere; & le Traducteur a
„ voulu suivre cette explication jusqu'à l'in-
„ serer dans son texte, ce que le Socinien
„ n'avoit pas osé. On a vû qu'il s'appuye
„ du Grec, & sur le terme χωρὶς: vain raffi-
„ nement; puisque lui-même il l'a traduit
„ dans St. Jean, I. 3. *Rien n'a été fait sans*
„ *lui*: aux Hebreux XI. 16. *Sans la Foi il est*
„ *impossible de plaire à Dieu*, & ainsi dans les
„ autres endroits où l'Ecriture s'est servie du
„ même mot Grec.

Ce n'a point été par une affectation pour le Socinianisme, ou le Pelagianisme, que l'Auteur de la Version a traduit *sine me*, au chapitre XV. de Saint Jean vs. 5. *étant séparez de moi*. Au contraire son dessein a été d'établir plus fortement la doctrine de St. Augustin contre les Pelagiens, en donnant à la particule Grecque χωρὶς, la veritable signification qu'elle a en cet endroit. N'être point séparé de JESUS-CHRIST, est ici manifestement la même chose qu'être uni à JESUS-CHRIST. Tout ce qui précede, aussi-bien que ce qui suit, marque avec évidence, que n'être point séparé

séparé de JESUS-CHRIST, c'est demeurer avec lui. La comparaison de la vigne & de ses branches appuye cette interprétation. Car tant que les branches ne sont point séparées du corps de la vigne, elles en reçoivent toute leur nourriture. C'est par rapport à cette comparaison, que Gagney a très-bien exprimé le sens de ce verset dans sa Scholie, où il dit : *Qui per hæresim & infidelitatem à verâ vite Christo se distinguit, ut inutilis palmes in ignem mittetur & ardebit. Semel enim à vite palmes abscissus succum à capite recipere non potest; ita neque fide à Christo dissociati, Spiritus sancti succum & gratiam, unde illis spiritualis vita est.* Il n'y a pas d'apparence que Gagney qui étoit savant dans la Théologie, & dans la Langue Grecque, ait voulu affoiblir par son explication les paroles de JESUS-CHRIST en faveur des Antitrinitaires & des Pelagiens : & ainsi tout ce que le Censeur rapporte du Commentaire de Slichtingius ne paroit pas venir à propos. Cet Unitaire a eû des vuës bien differentes de celles des Commentateurs Catholiques.

Pour ce qui est de la particule Grecque χωρὶς, qui répond à l'Hebraïque *milbad*, elle est traduite differemment dans nôtre ancienne édition Latine, selon les differens endroits. Je suis persuadé que le Traducteur de Trevoux l'a exprimée selon son veritable sens en ce lieu par, *étant séparez*. Beze le grand Défenseur de la Grace efficace Calvinienne, & qui par consequent ne peut être suspect de Pelagianisme, ne s'est pas contenté de traduire, *Seorsim à me nihil potestis facere*, *Vous ne pou-*

pouvez rien faire séparément de moi: Il a repris dans sa note la Vulgate & Erasme, qui ont traduit *sine me.* La raison qu'il apporte de sa censure, c'est que *sine* ne marque selon lui, qu'un simple concours, & non une influence continuelle. Cette observation vient d'un Homme savant dans la Langue Grecque & grand ennemi des Pélagiens & des Sociniens. Il est vrai qu'en d'autres endroits l'Auteur a traduit le *sine*, *sans*; mais il a crû, qu'en ce lieu-ci cette particule signifioit quelque chose de plus fort, à cause de la comparaison de la vigne & de ses branches. De plus selon la regle qu'il a établie dans la Préface de sa Version, touchant la maniere de traduire les particules Latines par rapport au texte Grec, il a jugé que *sine me*, devoit être traduit ici, *étant séparez*; & par consequent Beze accuse mal-à-propos l'ancien Interpréte Latin & Erasme. Enfin quelques autres savans Interprétes, & qui ne sont point assurément Sociniens, ont traduit en Latin *seorsim*, ou *extra*. Camerarius qui étoit si habile dans la Langue Grecque, a mis dans sa note sur ce passage de St. Jean, *Fructum ferre non potestis absque*, *sive extra me.* Grotius donne encore occasion à l'*illustre Censeur* de dire* en un autre endroit; „ C'est encore de Grotius que nôtre Auteur a pris son χωρὶς ἐμοῦ, „ *extra me*, *séparément d'avec moi:* on allegue la force du terme Grec: mais quand „ Grotius sauroit cent fois davantage de Grec, „ & qu'il produiroit deux ou trois exemples, „ où

* Page 168.

„ où cette particule Grecque veut dire *séparément*, il ne fera pas que la Vulgate n'ait pour elle la multitude & le commun des exemples; ni que les branches n'ayent point d'autre besoin du sep dont elles reçoivent la vie au dedans, que de n'en être point separées; ni enfin que son sentiment particulier prévale à la tradition de toute l'Eglise d'Occident, qui constamment a toûjours traduit & expliqué, comme nous faisons, *sine me*, sans être jamais contredite.

Selon cette maniere de raisonner, le Traducteur de Trevoux auroit plutôt pris de Beze, que de Grotius son χωρὶς ἐμοῦ, *étant séparez de moi*. Car vous sayez, que Beze qui a appuyé cette Interpretation tant dans sa Version, que dans ses notes, a écrit longtems avant Grotius. Personne n'ignore combien ce fameux Docteur de Geneve, a été opposé aux sentimens des Pelagiens & des nouveaux Antitrinitaires. Quand il plaira au Censeur d'accuser le Traducteur d'être favorable aux Calvinistes, il le pourra faire de la même maniere, & avec les mêmes raisons qu'il a euës de l'accuser d'être favorable aux Sociniens. En effet Beze qui a traduit le χωρὶς ἐμοῦ, comme Grotius, a prétendu établir sur cette Interpretation la Grace efficace par elle-même de ceux de son Parti. Ce seul exemple vous doit convaincre, que la methode dont on s'est servi dans l'*Instruction* n'est point exacte, & qu'on n'en peut rien conclurre contre le nouveau Traducteur. A l'égard de la Vulgate, & de la Tradition de

l'Eglise

l'Eglise d'Occident, qu'on oppose, l'Auteur n'a abandonné ni l'une ni l'autre. Car le *fine* de la Vulgate a en ce lieu-ci le sens qu'il lui a donné, conformément à la regle qu'il a établie dans sa Préface, touchant la maniere de traduire les particules. Cette regle est si conforme aux principes de la veritable Critique, qu'elle a même été suivie & approuvée par St. Augustin. Ce St. Evêque a observé doctement sur ces paroles du ch. 22. du Levitique, *Cùm adimpleti fuerint dies purgationis ejus super filio aut super filiâ*; car c'est ainsi qu'on lisoit dans l'ancienne édition Latine; que quelques-uns, au lieu de la particule *super*, *sur*, avoient eu raison de l'interpreter *pro*, *pour*; parce qu'ils avoient reconnu que la préposition Grecque ἐπὶ, devoit être interpretée de la sorte en ce lieu: *Meritò quidam nostri*, dit St. Augustin, *ita interpretati sunt istum in Levitico locum, ut non dicerent*, super filio *aut* super filiâ; *hanc enim vim hujus præpositionis esse intellexerunt hoc loco ubi Græcis est*, ἐφ' υἱῷ ἢ ἐπὶ θυγατρί. Cette differente maniere de traduire la particule ou préposition Grecque ἐπὶ, vient de la particule qui est dans le texte Hebreu, laquelle signifie également *super* & *pro*. Je suis, Monsieur &c.

Janvier 1703.

LET-

LETTRE XLII.

On justifie de nouveau la traduction de ce passage de Saint Jean ch. XV. vers. 5. Sine me nihil potestis facere, *Vous ne pouvez rien faire étant séparez de moi.*

MONSIEUR,

L'Auteur a si bien justifié la Version du passage de Saint Jean XV. 5. que je pourrois me dispenser de répondre aux nouvelles objections de l'illustre Censeur. Mais j'ai crû que je ne devois rien negliger de ce qu'une Personne si éclairée objecte au Traducteur de Trevoux. * „ Mr Simon, dit-il, est repris „ fortement & avec raison dans la Censure „ de Paris, d'avoir alteré ce passage de St. „ Jean, non seulement dans sa note, mais „ encore dans son texte même, *séparément* „ *de moi*, au lieu de mettre, *sans moi*, & je „ me suis conformé à cette juste reprehen„sion. Voyons à present les excuses. Elles „ consistent en trois points. *Mon dessein*, „ dit-il, *a été de marquer plus fortement la ve*„*ritable signification de la particule qui est dans* „ *le Grec.* Frivole excuse! puisque c'est une te-

* Pag. 220.

„ temerité insupportable de croire pouvoir
„ mieux entendre la force de la particule, non
„ seulement que la Vulgate qui traduit, *sans*,
„ *sine*, mais encore que tous les Peres La-
„ tins sans exception, que tous les Conciles,
„ que tout l'Occident qui a traduit naturelle-
„ ment de la même sorte, sans que personne
„ se soit avisé de les contredire. Quand on
„ veut mieux dire que toute l'Eglise, on doit
„ être assuré qu'on dira mal. Ainsi la pre-
„ miere excuse tombe d'elle-même.

Voilà sans doute de grands mots; mais on n'en peut rien conclurre. Le Traducteur a conservé avec la Vulgate, avec les Peres Latins, & avec tout l'Occident la particule Latine *sine*; Il ne les a point contredits, & il n'a point non plus voulu mieux dire que toute l'Eglise: mais il a prétendu avec raison & sans s'éloigner de la Vulgate ni des Peres Latins, que le *sine* a en ce lieu la signification qu'il lui a donnée dans sa Version & dans sa note. Ce Traducteur a observé judicieusement dans sa Préface, que pour bien traduire la Vulgate, il étoit necessaire d'avoir toûjours devant les yeux l'Original Grec sur lequel cette ancienne Version a été faite, pour ne pas donner des sens faux aux mots Latins. Il en a même fait une remarque particuliere pour ce qui regarde les particules. Selon cette regle qu'il a bien établie, il ne suffit pas à un Traducteur de la Vulgate de savoir que *sine* signifie *sans* dans les Dictionnaires: il doit savoir outre cela, que la particule χωρὶς qui est dans le Grec, & à laquelle répond *sine*, ne signifie pas seulement *sans*, mais aussi *séparément*.

ment. Cette regle touchant la maniere de traduire les particules étant une fois ſuppoſée comme une regle conſtante, & n'ayant pas même été ignorée de St. Auguſtin, il reſtera de voir laquelle de ces deux ſignifications convient le mieux au paſſage de St. Jean, dont il eſt queſtion. Continuons.

L'Auteur pour juſtifier la ſignification qu'il a donnée en ce lieu à la particule *ſine* ou *χωρὶς*, a repreſenté que n'être point ſeparé de JESUS-CHRIST, n'eſt autre choſe en cet endroit, que d'être uni à JESUS-CHRIST: tout ce qui ſuit & tout ce qui précede, a-t-il dit, marque cela très-évidemment: *la comparaiſon de la vigne & de ſes branches appuye cette Interpretation: car tant que les branches ne ſont point ſéparées du corps de la vigne, elles en reçoivent leur nourriture.* „ Je l'avouë, „ répond le Cenſeur, ſi par *n'être point ſéparé*, on entend ne l'être point dans l'inte„ rieur, & non pas ne l'être point exterieu„ rement: ce que l'Auteur n'a pas voulu ex„ primer pour la raiſon que nous allons voir, „ & qui achevera de démontrer que la ſecon„ de excuſe eſt nulle.

Pouvoit-on marquer plus clairement & plus préciſément cet interieur, qu'en diſant, comme a fait l'Auteur, que tant que les branches ne ſont point ſéparées du corps de la vigne, elles en reçoivent leur nourriture? Ce ſuc, cette nourriture ſpirituelle, que les Fidelles reçoivent de JESUS-CHRIST, tant qu'ils ne ſont point ſéparez de lui, c'eſt-à-dire tant qu'ils lui ſont unis comme les membres à leur Chef, n'eſt-ce pas quelque choſe

d'interieur? Peut-on dire qu'un Auteur qui s'exprime de la ſorte n'a point voulu s'exprimer? Cette raiſon qu'on promet d'alleguer ſe détruira d'elle-même. Voyons la ſuite de l'objection.

„ La troiſiéme (excuſe) dit-on, eſt inſup-„ portable. *C'eſt*, dit l'Auteur de la Remon-„ trance, *que Beze un des plus zelez Défen-„ ſeurs de la Grace efficace par elle-même Cal-„ viniſte, & qui par conſequent ne peut être „ ſuſpect en ce lieu-ci, ne s'eſt point contenté „ de traduire* ſeorſim &c. *il a auſſi repris dans „ ſa note la Vulgate qui a traduit* ſine me. „ Voilà ſans doute pour un Prêtre Catholi-„ que un bon garant que Beze, un des Chefs „ du Calviniſme!

Oui ſans doute Beze, quoi qu'un des Chefs du Calviniſme, eſt un bon garant du fait dont il s'agit. On a reproché au Traducteur d'avoir favoriſé les Pelagiens en traduiſant, *étant ſéparez de moi*; pouvoit-il produire un Auteur plus oppoſé aux Pelagiens, que Beze? Si donc cet Interprete qui s'eſt déclaré juſqu'à l'excès contre le Pelagianiſme, a traduit *ſeorſim*, & s'il a même prétendu, que le *ſine*, *ſans*, de la Vulgate ne détruiſoit pas aſſez cette hereſie, n'a-t-on pas eû raiſon de citer Beze ſur ce ſujet? Les noms de *Beze* & de *Calviniſte* peuvent impoſer aux ſimples, qui n'entendent point la matiere dont il s'agit: mais ceux qui ſauront que les Pelagiens n'ont point de plus grands ennemis que les Calviniſtes, découvriront facilement qu'un Prêtre a pû prendre ici Beze pour garant de ſa Traduction. L'Auteur ajoute, que Beze n'eſt point

point suspect en ce lieu-ci, ayant été un des plus zelez défenseurs de la Grace efficace par elle-même, & que cette observation vient d'un Homme qui entendoit la Langue Grecque, & qui étoit exercé dans les disputes de la Grace.

„ Il ne sait pas, dit-on, que cet Homme „ *si exercé* dans cette matiere, y est tombé „ dans une infinité d'erreurs, qu'il n'a soute„ nu sa Grace, que pour l'outrer jusqu'à nier „ la cooperation de l'Homme, & qu'il a dé„ truit le libre arbitre, jusqu'à faire Dieu Au„ teur du peché. Mr. Simon qui ne veut „ pas qu'il soit suspect, ne sait pas que tout „ Auteur si démesurément outré, est toû„ jours suspect, comme disposé à rejetter le „ bon sens, & que Beze en particulier est „ suspect en cette occasion, comme ennemi „ de l'Eglise, & de la Vulgate qu'il a pris „ plaisir de reprendre dans sa note, comme „ nôtre Auteur le remarque. Il ajoûte qu'il „ y a aussi repris Erasme de la même faute; „ & on voit, que Beze a voulu s'élever au„ dessus d'un Homme plus sensé que lui, & „ qui ne savoit pas moins la Langue Grec„ que.

Je veux bien supposer avec le docte Censeur, que Beze a eû des sentimens outrez sur la Grace efficace. Que cela fait-il à la question dont il s'agit? Au contraire il n'a eû ces sentimens outrez, que pour établir une Grace plus forte & une influence plus interieure: & c'est de cette Grace interieure dont il s'agit presentement. Il faudroit montrer, que la Grace efficace de Beze n'est point une Grace

veritablement interieure, mais exterieure &
Pelagienne ou Socinienne: c'eſt ce qu'on ne montrera jamais: car il n'y a point de gens plus oppoſez là-deſſus aux Pelagiens & aux Sociniens, que les Docteurs de Geneve. Au reſte il eſt bon que vous remarquiez, que les Calviniſtes ne demeurent pas d'accord des conſequences qu'on tire de leurs ſentimens ſur la Grace efficace : pluſieurs d'entre eux ſoutiennent, qu'ils n'en ont point d'autres ſur cette matiere, que ceux des Thomiſtes. Mr. Camus Evêque de Belley ne paroit pas éloigné de cette opinion dans ſon *Avoiſinement des Proteſtans vers l'Egliſe Romaine*, lorſqu'il y dit page 244. de la nouvelle édition, où il parle de la Grace efficace: *Les Proteſtans ſe rangent aſſez volontiers vers l'opinion de ceux qui tiennent la prédetermination phyſique de la Grace. En quoi ils conviennent avec ceux des Romains qui la ſoutiennent auſſi: mais ils diſconviennent en ce qu'ils accuſent d'erreur en la Foi ceux qui appuyent & maintiennent la prédetermination morale: ce que ne font pas les Romains, qui tiennent l'une & l'autre doctrine pour probable & pour recevable, juſqu'à ce que l'Egliſe en ait defini.* Mr. l'Evêque de Belley fait auſſi dire dans ſon *Avant-propos* à celui qu'il inſtruiſoit, & qui avoit été longtems Calviniſte, que les Catholiques Romains accuſoient fauſſement les Calviniſtes de nier le libre arbitre, & de faire Dieu Auteur du peché. Quoi qu'il en ſoit, ces Diſputes regardent les Controverſiſtes: elles ne font rien au ſujet dont il eſt queſtion. Car de quelque maniere qu'on explique la Grace efficace des Calvi-

Calvinistes, il est certain qu'elle est veritablement interieure: & c'est de quoi il s'agit.

Si Beze est suspect comme ennemi de l'Eglise, ce n'est point dans cette occasion. S'il a repris la Vulgate dans sa note, c'est qu'il n'a pas bien entendu, ou plutôt qu'il n'a pas voulu entendre la signification de la particule *sine*, qui en ce lieu signifie quelque chose de plus que *sans*: & je crois avoir justifié là-dessus nôtre ancien Interprete contre la note de Beze. Je veux croire qu'Erasme a été plus sensé que Beze; mais je nie qu'il ait été aussi savant dans la Langue Grecque, que ce Docteur de Geneve. Pierre Castellan & l'Abbé de Billi, qui sont deux excellens Juges sur cette matiere, n'auroient pas été de cet avis, eux qui ont fait voir manifestement qu'Erasme ne savoit que très-mediocrement la Langue Grecque.

L'Illustre Censeur s'étant une fois laissé prévenir, que le Traducteur de Trevoux a copié les Sociniens & Grotius, veut à quelque prix que ce soit, qu'il les ait même copiez sur cet endroit, où il leur est entierement opposé Mais pour le prouver, il faut qu'il devine, & qu'il entre jusques dans les pensées secrettes de cet Auteur. „ Il nous cache, „ dit-il, son secret: il a trouvé moins odieux „ de citer Beze, quoi que Calviniste, que „ Grotius & les Sociniens qui sont ses guides cachez. J'ai rapporté l'interpretation „ d'un Socinien, & celle de Grotius, qu'il „ choisisse entre les deux: le premier réduit „ la séparation à celle de *l'apostasie*: l'autre „ la reduit *à se séparer des préceptes & des e-*

 „ *xemples*

„ *xemples de* JESUS-CHRIST: tous deux
„ par conſequent la mettent dans quelque
„ choſe d'exterieur, ſans ſonger à l'influence
„ interieure de la Grace. Voilà toute la fineſ-
„ ſe de la nouvelle Verſion. On n'a qu'à lire
„ les paroles d'un Socinien, & ſur tout cel-
„ les de Grotius, comme je les ai rapportées,
„ pour voir d'où la note de Mr. Simon a été
„ priſe. Grotius y eſt tranſcrit de mot à mot;
„ & qui ſaura l'eſprit de Mr. Simon dans
„ tout ſon Livre, ne pourra douter de ſon
„ deſſein.

J'ai eû raiſon de vous dire dans une de mes Lettres, que le Cenſeur a l'eſprit ſi penetrant, qu'il voit dans la Traduction de Trevoux des choſes que des Perſonnes très-ſavantes, & qui s'appliquent entierement à l'étude des Livres ſacrez, n'y ont point vuës. Quel ſecret peut-il y avoir à citer Beze plutôt que les Sociniens dans un fait qui eſt de la competence de Beze, & qui ne l'eſt nullement de celle des Sociniens? On accuſe le Traducteur d'avoir favoriſé les Pelagiens en traduiſant, *ſine me*, *étant ſéparez de moi*. Cet Auteur pouvoit-il mieux faire connoitre que cette accuſation n'étoit point fondée, qu'en montrant que le plus grand ennemi des Pelagiens, a traduit de la même maniere? A quel propos auroit-il fait venir en ce lieu les Sociniens, qui ſur le fait de la Grace ſont plus que Pelagiens? Mais, dira-t-on, les Sociniens ont traduit de la même maniere le χωρὶς de l'Evangile. Je le veux: mais ils n'ont pas reconnu une veritable Grace interieure: & c'eſt en quoi ils different du Traducteur de Trevoux.

Quand

Quand Mr. Mallet a fait de semblables objections à Messieurs de Port-Royal, sur ce qu'ils traduisoient comme Beze, & comme les Docteurs de Geneve, Mr. Arnauld leur a répondu: *C'est par la comparaison avec le Texte de l'Ecriture, que l'on doit juger, si une Traduction est bonne ou mauvaise; & c'est employer de très-méchans moyens pour tromper les simples, que de leur donner de l'horreur pour la version d'un passage de l'Ecriture, à cause seulement que des Heretiques l'auroient traduit de la même sorte: comme s'il étoit necessaire, que toutes les Traductions des Héretiques fussent par tout infidelles.*

En effet ces Héretiques ont consulté, aussi-bien que les Catholiques, le Texte de l'Evangile; & ainsi ils ont pû traduire litteralement de la même maniere que les Catholiques, sans que ceux-ci entrent dans leurs erreurs. Quand il plaira au Censeur de faire attention à cette reflexion de Mr. Arnauld, il n'opposera plus si souvent au Traducteur de Trevoux les noms de Grotius, de Crellius, & de Wolzogue, qui ne peuvent faire impression que sur l'esprit des simples, qui n'entendent point la matiere dont il est question.

Ces *Guides cachez* sont des mots qui ne signifient rien. Grotius & l'Interprete Socinien sont citez hors de propos; puisque le Traducteur admet l'influence interieure de la Grace, & qu'on suppose que ceux-ci ne la reconnoissent point. Toute la finesse qu'on attribuë à ce Traducteur, est imaginaire: c'est une supposition qui n'est accompagnée d'aucunes

 preuves.

preuves. De plus il n'eſt point vrai, que l'Auteur ait tranſcrit Grotius : on pourroit dire avec plus de vrai-ſemblance, qu'il a tranſcrit Beze : mais il n'a tranſcrit ni l'un ni l'autre. Ce qu'il a mis dans ſa note, *qu'il y a à la lettre*, ſans moi, *c'eſt-à-dire ſéparement de moi, comme le mot Grec le marque*, a été pris du Texte de l'Evangile. C'eſt au Cenſeur à faire voir, que le mot χωρὶς, qui eſt en ce lieu dans l'Evangile, ne ſignifie point *étant ſeparez de moi*. Camerarius qui a été ſi ſavant dans la Langue Grecque, a appuyé cette interpretation. L'on ſait que cet habile Homme n'a point été de ces Proteſtans outrez, qui cherchent à accommoder les paroles de l'Evangile à leurs préjugez : ſa principale application a été d'expliquer la force & la ſignification propre des mots Grecs, faiſant plutôt profeſſion d'être Grammairien & Critique, que d'être Théologien. *Fructum ferre non poteſtis*, dit Camerarius, *abſque*, ſive, *extra me* : en ſorte que *ſine*, *ſans*, eſt la même choſe que, *extra*, *hors*, ou *ſeparement*.

L'Auteur a cité dans ſa Remontrance la Scholie de Gagney ; & après avoir rapporté les propres paroles de ce ſavant Docteur de Sorbonne, il a ajouté pour juſtifier ſa Traduction & ſa Note : *Il n'y a pas d'apparence qu'un Docteur de Paris que j'ai ſuivi, & qui étoit ſavant dans la Langue Grecque & dans la Theologie, ait voulu affoiblir les paroles de* JESUS-CHRIST *en faveur des Pelagiens.*

L'illuſtre Cenſeur, qui trouve du Pelagianiſme & du Socinianiſme dans les Ecrivains les plus orthodoxes, ajoute ici cette remarque ;

que: „ On peut voir encore ce qu'il cite de „ Gagney: c'eſt que *celui qui ſe ſépare de* JESUS-CHRIST *par l'hereſie & par l'infidelité, comme un ſarment inutile, ne peut recevoir le ſuc de la Grace &c.* Voilà donc „ encore un coup à quoi ſe réduit la ſéparation d'avec JESUS-CHRIST: tout ſe réduit, *à l'héreſie & à l'infidelité*, comme ſi „ le peché mortel n'étoit rien: & Gagney, „ dit Mr. Simon, *a bien exprimé le ſens de ce verſet de St. Jean dans ſes Scholies.* S'il „ a bien cité Gagney, cet Auteur ſe réfute „ lui-même, & je n'ai point à m'en mettre „ en peine; puiſqu'il eſt clair, quoi qu'il en „ ſoit, que Mr. Simon a compoſé non ſeulement ſa note, mais encore ſon texte de „ deux Héretiques, qui ſont Beze & Grotius.

Vous voyez par cette réponſe, à quelle extremité en vient le Cenſeur, qui pour ſoutenir ce qu'il a avancé ſans y faire aſſez d'attention, eſt obligé de dire, ou qu'on n'a point bien cité Gagney, ou que ce ſavant Docteur ſe contredit en quatre ou cinq lignes qu'on en a citées. Voici la Scholie entiere de la maniere qu'elle a été rapportée, & qu'elle ſe trouve dans le Scholiaſte: *Qui per hæreſim & infidelitatem à vera vite Chriſto ſe disjungit, ut inutilis palmes in ignem mittetur & ardebit: ſemel enim à vite palmus abſciſſus ſuccum à vite recipere non poteſt: ita neque Fide à Chriſto diſſociatus Spiritus Sancti ſuccum & gratiam, unde illi ſpiritualis gratia eſt.* Y a-t-il dans ces paroles la moindre apparence de contradiction? Gagney a donné pour e-

xemple de ceux qui se séparoient de JESUS-CHRIST, & qui étoient ce sarment séparé du corps de la vigne, lequel étoit ramassé pour être jetté au feu, les Heretiques qui se séparoient de la Foi, & qui seroient jettez au feu comme le sarment. A-t-il dit, qu'il n'y eût point d'autre séparation d'avec JESUS-CHRIST, que l'hérésie & l'infidelité? A-t-il nié l'influence interieure de la Grace avec les Sociniens? Il l'établit au contraire cette influence dans sa Scholie nettement & précisément: & parce que cela est clair comme le jour, on veut que ce savant Scholiaste se soit contredit. Ne seroit-ce point plutôt, que le Censeur s'est trop avancé, & que les principes qu'il a posez lui font trouver du Socinianisme dans les Auteurs les plus orthodoxes?

Je vas vous citer un Auteur qui sera peut-être moins suspect que Gagney à l'illustre Censeur: c'est Jansenius Evêque d'Ipres, qui dans son Commentaire sur ces paroles du même chapitre de St. Jean, v. 4. *Sicut palmes non potest ferre fructum à semetipso*, *comme la branche ne peut porter de fruit d'elle-même*, explique *à semetipso*, *d'elle-même*, par *separatim à vite*, *étant separée de la vigne* D'où il s'ensuit pour demeurer dans la comparaison prise de la vigne, qu'on doit expliquer au vers. 5. *sine me non potestis ferre fructum*, par *separatim à me*, *& ex vobis ipsis*, c'est-à-dire, *séparement de moi*, *& de vous seuls*. Loin que cette expression excluë la Grace interieure, elle la renferme; parce que, comme l'on a déja dit, n'être point separé de JESUS-CHRIST, c'est être uni à lui, & par consequent rece-

voir

voir la nourriture de lui, de la même maniere que la branche qui n'est point séparée de la vigne reçoit d'elle son suc & sa nourriture. Aussi Jansenius explique-t-il, *sine me* par *sine succo, sine auxilio Gratiæ meæ*.

Je vous ai dit, que le Traducteur de Trevoux n'a composé ni sa note ni son texte, des paroles de Grotius & de Beze; mais des seules paroles de l'Evangile. Ces deux Commentateurs sont entierement opposez l'un à l'autre dans ce qui regarde l'influence de la Grace: s'ils ont donc traduit *seorsim*, c'est qu'ils ont crû, que le χωρὶς de l'Evangile a de lui-même cette signification, & que de quelque sentiment qu'on soit sur la Grace, on ne peut point le traduire autrement à la lettre. Pour vous faire encore mieux sentir la foiblesse de ces sortes de preuves, qu'on employe si souvent contre le Traducteur, je vous rapporterai la réponse de Mr. Arnauld à Mr. Mallet, qui se servoit aussi trop souvent de ces sortes de preuves contre les Traducteurs de Port-Royal. „ Où est donc le „ Jugement de Mr. Mallet, *répond ce fameux* „ *Docteur*, & où en seroient reduits tous les „ Traducteurs de l'Ecriture, s'il falloit qu'ils „ ôtassent, ou qu'ils corrompissent tous les „ passages de l'Ecriture, dont les Hérétiques „ abusent, & que ne le faisant pas on ait droit „ de les soupçonner de favoriser toutes les „ héresies qu'on a voulu appuyer sur ces pas„ sages? Est-ce que l'on sera suspect d'Aria„ nisme, sitôt qu'on aura traduit, *Pater ma*„ *jor me est*, mon Pere est plus grand que „ moi, ou de l'héresie d'Apollinaire, pour

„ avoir traduit, *Verbum caro factum est*, le „ Verbe a été fait chair, ou de celle des Millenaires, pour avoir rendu litteralement ce „ qui est dit dans l'Apocalypse des mille ans „ que les Saints doivent regner avec JESUS-CHRIST? Tout cela est si déraisonnable, „ qu'il ne merite pas qu'on s'y arrête. Cette regle est excellente pour les endroits, où l'on ne s'éloigne point des propres termes de l'Ecriture. Je ne prétends pas pour cela justifier les Traducteurs de Mons en de certains endroits où ils se sont émancipez, & où ils ne se sont pas assez attachez à la signification propre & litterale des mots qui sont dans l'Ecriture. Quoi qu'il en soit, cela n'empêche point, que la regle que je viens de rapporter ne soit bonne & veritable.

Après tout, lors qu'il ne s'agit que de la signification propre d'un mot, on peut citer Beze, & Grotius, qui ont été savans dans la Langue Grecque. Mr Arnauld appelle quelquefois Grotius à son secours pour l'explication de certains mots Grecs. C'est sur ce pied-là qu'au Liv. II. chap. XIX. pag 211. de sa Défense contre Mr. Mallet, il justifie la traduction du mot, ἀσέλγεια, par l'autorité de ce fameux Critique: „ Grotius, *dit-il*, „ qui étoit assurément l'un des plus habiles „ Hommes du monde dans l'intelligence des „ Langues, marque toûjours dans ses Commentaires sur le Nouveau Testament, que „ ce mot renferme generalement tout ce qui „ se fait, ou se dit lascivement &c. Il rapporte en suite au long les paroles de Grotius. En effet lors qu'il n'est question que de ce qui

qui regarde la signification propre des mots, on ne doit avoir aucun égard à la Religion des Témoins qu'on produit, mais seulement à leur érudition. Les Grammaires & les Dictionnaires de la Langue Hebraïque sont presque entiérement tirez des Ouvrages des Rabbins. Leur autorité doit-elle être rejettée pour cette seule raison, que ce sont des Juifs ennemis de la Religion Chrétienne? Je suis Monsieur &c.

Janvier 1703.

LETTRE XLIII.

A MONSIEUR ***.

On peut suppléer dans une Version de l'Ecriture la particule, comme, *que les Hébreux omettent quelquefois. Un Commentateur Juif de la Secte des Caraïtes, l'a suppléée au Ch. XIX. vs. 6. de la Genese. Remarques sur cette Secte.*

MONSIEUR,

La regle que le nouveau Traducteur a supposée dans sa Préface sur la particule, *comme*, qu'on est quelquefois obligé de suppléer, me paroit très-bien fondée, & même appuyée sur nos plus habiles Commentateurs de l'Ecriture. C'est selon cette regle, dit-il, qu'Aaron

ſavant Juif Caraïte n'a pas exprimé ces paroles de la Geneſe, où il eſt parlé de la Femme de Lot, *Verſa eſt in ſtatuam ſalis*, par celles-ci, comme on fait ordinairement, *Elle fut changée en ſtatuë de ſel*; mais de cette maniere, *Elle devint comme une ſtatuë de ſel*, c'eſt-à-dire, elle devint immobile & demeura ſur la place.

L'illuſtre Cenſeur rejette cette interpretation comme un paradoxe de très-dangereuſe conſequence. „ Il eſt de mauvais exemple, „ dit-il *, d'autoriſer les regles de la Verſion „ par le témoignage d'un Caraïte, c'eſt-à-di„ re d'un Heretique de la Loi des Juifs, & „ de fournir aux Libertins des moyens pour „ éluder dans les textes les plus clairs, les „ miracles les plus averez.

Il eſt ſurprenant que le Cenſeur, qui doit connoitre la Secte des Caraïtes, en parle de la ſorte. Les Juifs mettent à la verité ces Sectaires au nombre des Héretiques les plus infames, & ils les confondent même avec les Sadducéens: mais ils ne leur rendent pas juſtice en cela. Car il eſt aujourd'hui conſtant, que le fond de leur héreſie ne conſiſte, qu'en ce qu'ils ont rejetté les traditions fauſſes & ridicules des autres Juifs répanduës dans le Talmud. Ces Caraïtes ſont des Juifs épurez, qui font profeſſion de ne recevoir que ce qui eſt dans les vingt-quatre Livres de la Bible, ou qui eſt appuyé ſur des Traditions bien fondées. Car il n'eſt pas vrai qu'ils rejettent abſolument tout ce qu'on appelle Tradition. Ils

* Inſtruct. 1. pag. 105.

Ils ont recours dans les passages obscurs de l'Ecriture aux explications de leurs Peres, & ils les considerent comme de veritables Traditions.

De tous les Juifs les Caraïtes sont ceux qui se sont le plus appliquez à l'étude de l'Ecriture sainte: & ainsi l'on ne doit pas rejetter facilement la regle marquée ci-dessus; au moins ne la doit-on pas rejetter pour cette seule raison, qu'elle vient d'un Juif Caraïte. C'est au contraire une raison pour la recevoir. Mr. Simon a parlé de ces Sectaires assez au long dans plusieurs de ses Ouvrages, & même dans un qui est addressé à l'illustre Censeur. Il dit dans son Histoire critique du vieux Testament, Liv. 1. Ch. XXIX. que les Caraïtes conviennent, pour ce qui est des points fondamentaux de la Religion, avec les autres Juifs; qu'ils en different seulement pour quelques points de Discipline, & pour les Traditions ; que loin d'être Sadducéens, leurs Livres sont remplis de belles maximes touchant la spiritualité des Anges, & l'immortalité de l'Ame; & qu'enfin leur croyance est beaucoup plus pure & plus éloignée de la superstition, que celle des autres Juifs qu'on nomme communément Rabbanistes.

Il s'agit presentement de savoir si l'explication que le Commentateur Caraïte a donnée aux paroles du Ch. XIX. v. 26. de la Genese, où il est parlé de la Femme de Lot, fournit aux Libertins des moyens pour éluder les miracles les plus averez. Vous en jugerez par l'exposé que je vas vous faire. Nous apprenons du Texte sacré, que cette Femme ayant

est

eû la curiosité de regarder derriere elle, contre la défense expresse de Dieu, *elle devint une statuë de sel.* L'Interprete Caraïte a crû que cette Femme par une trop grande curiosité s'étant arrêtée à regarder derriere elle, le soufre & le feu la suffoquérent; en sorte qu'elle demeura immobile, étant morte sur la place.

Cet Auteur Caraïte dont le Commentaire se trouve en Manuscrit dans la Bibliotheque du Roi & dans celle des PP. de l'Oratoire de Paris, dit que la lettre *Caph*, qui est une particule de similitude, manque dans ce passage, & qu'il faut traduire, *comme une statuë*, ou amas *de sel*; parce que l'odeur du souffre & du feu brûla la Femme de Lot, lors qu'elle passoit, & son corps demeura entier. Y a-t-il dans cette explication quelque chose qui puisse autoriser les Libertins, à éluder les miracles les plus averez de l'Ecriture? L'Hébreu porte à la lettre, *& elle fut statuë de sel*; autrement *un amas de sel.* Car c'est aussi ce que signifie le mot Hebreu *netsib*, qui peut être traduit par *statua*, & par *congeries.* Ceux qui ont vû les amas de sel qui sont dans les lieux où il y a des salines, savent que ces amas sont durs & fermes comme de la pierre.

Le Caraïte a crû que le corps de la Femme de Lot ayant été séché & endurci, par l'ardeur de l'air enflammé, demeura immobile & fixe sur la place, comme une statuë ou amas de sel. Il est vrai que Joséphe & quelques autres Ecrivains, même de ces derniers siécles, assurent que cette statuë de sel se voyoit encore de leur tems. Mais peu de gens les

les croiront ſur leur parole. Du reſte je ne fais ici qu'expliquer la penſée de l'Interprete Caraïte: c'eſt à vous maintenant à juger ſi elle renferme quelque choſe qui ſoit contraire au Texte de l'Ecriture.

J'ajoute à cela, qu'il y a dans la Bible pluſieurs autres endroits où il faut ſuppléer cette même particule, *comme*; par exemple au Ch. XVI. v. 12 de la Geneſe, on lit dans nôtre édition Latine, qu'Iſmaël ſera un Homme ſauvage, *ferus homo*. St. Jerôme a remarqué ſur cet endroit, qu'au lieu de *ferus*, ou ἀγροικὸς dans le Grec des Septante, il y a dans l'Hébreu un mot qui ſignifie *onager*, *âne ſauvage*. Ainſi pour exprimer à la lettre les paroles du Texte Hebreu, il faudroit traduire; *il ſera comme un âne ſauvage*, en ſuppleant la particule, *comme*, qui manque en pluſieurs autres endroits.

Sans même qu'il ſoit neceſſaire d'avoir recours au genie de la Langue Hebraïque, cette même ellipſe, ou manquement de la particule, *comme*, ſe trouve dans les autres Langues. Il y a long-tems que * Henri Eſtienne a montré, qu'elle eſt familiere à Horace. C'eſt ſur ce pied-là qu'il a expliqué ce Vers de la Poëtique,

Nec verbum verbo curabit reddere fidus
Interpres.

Il reprend ceux qui prétendent prouver des paroles de ce Poëte, qu'un Traducteur exact n'eſt

* *Henric. Steph. ſched. var. l. I. ſched. 19.*

n'est point obligé de s'attacher aux mots de son texte. Il soutient avec raison, qu'il faut suppléer en ce lieu la particule *ceu*, ou *tanquam*; & que le sens est, comme si vous vouliez faire le devoir d'un fidelle Interprete, *perinde ac si fidum Interpretum agere velles*. Estienne ajoute, qu'il y avoit long-tems qu'il avoit fait part de cette remarque à Lambin lors qu'ils étoient ensemble à Padouë. Je n'ai rien à vous dire davantage là-dessus, sinon que ce ne sont point des Arrêts que je prononce: ce sont des conjectures de Critique: mais des conjectures qui me paroissent fondées. Je suis Monsieur &c.

Février 1703.

LETTRE XLIV.

L'Auteur de la Version de Trevoux n'a rien avancé sur le Decret du Concile de Trente, touchant l'Autorité de la Vulgate, qui ne soit conforme à ce Concile & aux plus savans Théologiens Catholiques. Eclaircissement de ce Decret. L'Auteur ne l'a point affoibli. Le Latin de la Vulgate, qui est quelquefois obscur, n'a point été entendu de quelques Traducteurs, pour n'avoir pas eû recours à l'Original.

VOici, Monsieur, le quatriéme passage de la Préface, lequel est un des plus impor-

tans,

tans, parce qu'il regarde l'Autorité de la Vulgate, qui a été déclarée authentique par le Concile de Trente. Ce passage porte: *Le Decret du Concile de Trente n'a été fait, que pour le bon ordre, & pour empêcher toutes les brouilleries qu'auroient pû apporter les differentes Versions.* Le Traducteur, dit-on, ajoute ailleurs, *que nôtre Vulgate a jetté dans l'erreur, non seulement quelques-uns de nos Traducteurs François, mais aussi plusieurs Protestans.*

Si l'on vouloit rendre justice à l'Auteur, il ne falloit pas omettre ces autres paroles qu'il dit p. 5. de sa Préface: *Lorsque les Evêques assemblez à Trente ont fait ce Decret, ils n'ont eû en vuë que d'établir plus fortement l'Edition Latine dont on se servoit depuis tant de siecles dans les Eglises d'Occident.* Il est aisé de juger que l'Auteur a eû dessein d'exprimer par-là ces paroles du Concile: *Statuit & declarat, ut hæc ipsa vetus & vulgata Editio, quæ longo tot seculorum usu in ipsa Ecclesia probata est &c.* De plus l'Auteur n'a pas dit, que *la Vulgate a jetté dans l'erreur*; mais *le Latin de la Vulgate*: ce qui est fort different. L'erreur de quelques Interpretes vient de ce qu'ils n'ont pas bien entendu le Latin de la Vulgate, qui est quelquefois obscur. Pour donner un plus grand jour à ce passage de la Préface, qui paroit important, il est à propos d'examiner en particulier la remarque du savant Prélat.

„ * C'est penser, dit-il, trop indignement de

* Pag. 107. 108.

„ de ce Decret, que d'en faire un simple De-
„ cret de Discipline: il s'agit principalement
„ de la Foi, & le Concile de Trente a eû
„ dessein d'assurer les Catholiques, *que cette*
„ *ancienne Edition Vulgate approuvée par un*
„ *si long usage de l'Eglise*, representoit parfai-
„ tement le fond & la substance du Texte sa-
„ cré par rapport aux Dogmes de la Foi: ce
„ qui se voit par ces paroles du Decret, *qu'el-*
„ *le doit être tenuë pour authentique dans les*
„ *Leçons, Disputes, Predications & Expositions;*
„ *en sorte que personne ne presume de la rejet-*
„ *ter sous quelque pretexte que ce soit.* Voilà
„ ce qu'il falloit dire de ce celebre Decret du
„ Concile, & non pas à la maniere du Tra-
„ ducteur, le reduire à un reglement de Po-
„ lice: ce qu'on ne peut exempter d'erreur
„ manifeste.

Le Traducteur n'a point parlé indignement du Decret du Concile de Trente; puis qu'ayant reconnu la Vulgate *authentique* avec le Concile, il a reconnu en même tems, *qu'elle representoit parfaitement le fond & la substance du Texte sacré par rapport aux Dogmes de la Foi.* Car c'est proprement ce que signifie le mot d'*authentique* dans le Concile, comme l'Auteur l'a expliqué en plusieurs endroits de ses Ouvrages critiques. Il en a parlé au long dans son Histoire du vieux Testament Liv. 2. Chap. XIV. où il dit entre autres choses p. 265. „ Comme il étoit absolument
„ necessaire, qu'il y eût dans l'Eglise d'Oc-
„ cident une Traduction sur laquelle on pût
„ se regler, tant dans les Disputes, que dans
„ les Prédications, & dans les autres Actions
„ publi-

„ publiques, les Peres du Concile de Trente „ prononcérent sagement, qu'on s'arrêteróit „ à l'ancienne Interpretation Latine, & qu'en- „ tre toutes les Versions Latines, elle seroit „ estimée authentique; parce que les autres „ qui avoient été faites pendant le schisme „ sembloient être suspectes, outre que la „ Vulgate étoit autorisée depuis plusieurs sié- „ cles dans l'Eglise Latine. Il cite ensuite pag. 266. le Cardinal Palavicin, qui a fort bien expliqué contre Frà Paolo le Decret du Concile, & qui apporte judicieusement, dit l'Auteur, l'exemple d'un Acte important, dont on aura fait la traduction en une autre Langue. Ce Cardinal prétend avec raison, continuë l'Auteur, que si cette traduction est fidelle, on la peut nommer authentique, parce qu'elle fait foi aussi-bien que l'Original. C'est sur ce même plan du Cardinal Palavicin, que le Traducteur de Trevoux, dans sa Lettre touchant l'inspiration des Livres sacrez pag 15. & les suivantes, a pris le parti de Mr. Arnauld contre le P. Tellier. Il y dit en faveur de ce fameux Docteur, après Palavicin, que la Vulgate selon le Concile est appellée authentique, parce qu'elle fait foi dans ce qui regarde la croyance & les mœurs, n'y ayant point de fautes essentielles quant à ces choses-là. Il étoit necessaire, dit Palavicin, que l'Eglise Latine eût une Traduction de la Bible, *laquelle Traduction fût exempte de toutes les fautes qui regardent les choses que les Fidelles doivent croire comme de Foi.*

Je vous prie de lire ce petit Traité de l'inspiration des Livres sacrez, où l'Auteur

montre

montre plus au long en quel sens on doit prendre le Decret du Concile, qui a declaré la Vulgate authentique. Mais pourquoi, direz-vous avec le Censeur, l'Auteur a-t-il avancé, que ce Decret a été fait pour empêcher les brouilleries qu'auroient pû apporter les differentes Versions de la Bible? Je répons à cette objection, que ç'a été en effet le principal motif de ce Decret, comme le Concile s'en est expliqué lui-même, lors qu'il dit: *Sacrosancta Synodus considerans, non parum utilitatis accedere Ecclesiæ Dei, si ex omnibus Editionibus quæ circumferuntur sacrorum Librorum, quæ pro authentica habenda sit innotescat.* Les uns croyoient, qu'il étoit à propos d'en avoir une qui fût entiérement faite sur les Originaux, les autres croyoient qu'il suffisoit de retoucher l'ancienne Edition, dans les endroits seulement où elle n'y étoit point conforme: mais les plus sages & les plus judicieux furent d'avis, qu'il falloit conserver cette ancienne Edition, qui étoit en usage depuis tant de siécles dans l'Eglise Latine. C'est pourquoi elle fut déclarée authentique: ce n'est pas qu'elle ne fût veritablement authentique avant ce Decret, car l'usage de l'Eglise depuis un grand nombre d'années la rendoit authentique: quelques Théologiens lui avoient déja donné ce nom: mais il fut necessaire pour ôter toute dispute de la déclarer telle preferablement à toutes les autres Versions, sans néanmoins toucher aux Originaux de la Bible, qui conservoient toujours l'Autorité qu'ils avoient auparavant.

Il faut donc bien distinguer le motif du Decret,

cret, d'avec ce que renferme ce Decret. Il est hors de doute que la Vulgate est un Acte authentique, qui represente parfaitement le fond & la substance du Texte sacré par rapport aux dogmes de la Foi & des mœurs; & elle étoit même telle avant ce Decret, qui n'a été donné que pour le bien de la Paix, & pour ôter toutes les brouilleries qu'auroient pû causer les differentes Versions. Genebrard qui a été un grand Défenseur de la Vulgate, ne parle point autrement de ce Decret dans une Lettre qu'il a écrite à Arias Montanus. Il a crû que les Evêques assemblez à Trente n'avoient fait autre chose par leur déclaration, que de comparer la Vulgate avec les nouveaux Traducteurs, qui multiplioient sans sujet les nouvelles Traductions de l'Ecriture, & sans autre dessein que de s'opposer aux anciennes: *Tantùm comparat Synodus Vulgatam cùm cæteris ejusdem generis propter recentiorum Hæreticorum & aliorum Novatorum temeritatem, qui novas subindè Versiones expectant, veteres fastidiunt, proque innata rerum novarum cupiditate antiqua novis posthabent.* Direz-vous que Genebrard, lors qu'il a expliqué de la sorte la raison du Decret du Concile l'a réduit à un reglement de Police, & qu'il est tombé dans une erreur manifeste?

„ * C'est aussi une irreverence insupportable, ajoute-t-on, de dire que la Vulgate „ *induise à erreur*, sur tout après avoir dit „ positivement ce qu'on vient d'entendre de „ la bouche du Traducteur: mais il avoit ses „ raisons,

* Page 108.

„ raisons, que nous allons voir, pour affoi-
„ blir un Decret qu'il vouloit si peu obser-
„ ver.

Le Traducteur n'a commis aucune irreverence contre la Vulgate, lorsqu'il a dit p. 18. de sa Préface: *Le Latin de nôtre Vulgate a jetté dans l'erreur, non seulement quelques-uns de nos Traducteurs François, mais aussi plusieurs Protestans, qui faute d'avoir une connoissance assez étendue de la Langue Latine, ont accusé l'ancien Interprete de l'Eglise, de s'être éloigné de l'Original Grec: mais les plus habiles d'entre eux lui ont souvent rendu justice.* Y a-t-il en cela la moindre apparence d'irreverence contre l'ancien interprete Latin? Le Traducteur est si éloigné de cette prétendue irreverence, qu'on nomme insupportable, qu'il justifie au contraire la Vulgate en cet endroit. Il y montre que le Latin de cette ancienne Version étant quelquefois obscur & ambigu, quelques Interpretes, qui n'avoient pas une connoissance assez étendue de la Langue Latine, & qui d'ailleurs n'ont point eû recours aux Originaux, se sont quelquefois trompez. Il donne pour exemple de ces erreurs ou fautes d'Interpretation, la Version du Pere Bouhours, qui au Ch. XV. de St. Matth. v. 30. & au Ch. XIV. de St. Luc v. 13. a traduit, le mot Latin, *debiles*, *gens perclus de tous leurs membres*. Si les Reverends PP. Jesuites, dit l'Auteur de la Préface pag. 18. avoient jetté les yeux sur l'Original Grec, ils n'auroient pas traduit de la sorte. Car même dans la Langue Latine *debilis* n'est souvent autre chose que, *mutilus*, *estropié*. Mr. de

de Sacy n'eſt pas exempt de ces ſortes de fautes dans ſa belle Verſion de l'ancien Teſtament; & je me ſouviens d'avoir lû autrefois une Traduction Françoiſe des Pſeaumes ſur la Vulgate, & qui eſt attribuée à Meſſieurs de Port-Royal, où elles ſont frequentes. Le P. Bouhours dans le ſecond volume de ſes *Remarques nouvelles ſur la Langue Françoiſe*, reprend d'une maniere un peu forte les Traducteurs de Mons, pour avoir tourné ſouvent *tradere*, par *trahir*, quoiqu'il ne ſignifie que *livrer*. Il les reprend encore d'avoir traduit, *Spiritus promptus eſt*, *l'eſprit eſt prompt. Tous les Prédicateurs*, dit-il, *tous les Directeurs*, *tous les Devots parlent ainſi*, *& tous parlent mal.* Promptus *veut dire ici courageux*, *& qui va au devant du peril*, *ſelon la force du mot Grec* πρόθυμος.

Ç'a été pour remedier à ces fautes qui ſont aſſez ordinaires aux nouveaux Traducteurs de la Bible en nôtre Langue, que l'Auteur a fait cette obſervation dans ſa Préface p. 17. *Nôtre Verſion Latine étant obſcure & équivoque en quelques endroits*, *il n'y a point d'autre remede pour ôter ces obſcuritez*, *que d'avoir recours aux Originaux ſur leſquels elle a été faite*; & il ajoute enſuite ces autres paroles, qui font bien voir qu'il n'eſt pas coupable de *l'irreverence* dont on l'accuſe envers la Vulgate: *On ne doit pas pour cela regarder la Verſion de l'ancien Interprete Latin*, *comme fauſſe*; *mais ſeulement comme ambigue*. Et c'eſt enſuite de cela p. 18. qu'il a dit: *Je pourrois ajouter d'autres endroits*, *où le Latin de nôtre Vulgate a jetté dans l'erreur &c.* C'eſt-à-dire que le

Latin de la Vulgate mal entendu par quelques Traducteurs, leur a donné occasion de se tromper dans leurs Versions.

C'est en ce même endroit que l'Auteur de la Préface a observé en faveur de la Vulgate, que plusieurs Protestans, faute d'avoir une connoissance assez exacte de la Langue Latine, ont accusé mal-à-propos l'ancien Interprete de l'Église, de s'être éloigné de l'Original Grec. Il y fait connoitre, que les plus habiles d'entre eux ont souvent rendu justice à cet Interprete: ce qu'il prouve par un exemple considerable tiré de Jean Vorstius, savant Critique Protestant, qui a défendu nôtre Interprete Latin d'une maniere docte & judicieuse, contre quelques Controversistes de son parti, auxquels il a fait sentir, que l'Auteur de la Vulgate n'est pas barbare, pour ne parler point le Latin de Ciceron, mais celui de son siecle: *Qui Versionem eam confecit*, dit Vorstius, *sacras Litteras ea ferè dialecto expressit quæ ipsius ætate obtinuit.* Jugez maintenant, si le Traducteur de Trevoux qui a fait toutes ces observations pour justifier la Vulgate, peut être accusé justement, d'avoir commis une *irreverence insupportable* contre cette ancienne Version.

Au reste ce Traducteur n'a rien avancé touchant le Latin de la Vulgate, que les plus anciens Docteurs de l'Eglise n'ayent aussi dit de l'Edition Latine qui étoit en usage de leur tems. C'est ce qu'on peut voir dans les Commentaires de Saint Hilaire sur les Pseaumes. Ce St. Evêque est quelquefois obligé d'avoir recours à la Version Grecque, pour ôter l'obscurité

curité & l'ambiguité des expressions Latines. Saint Augustin a aussi éprouvé souvent cette même obscurité dans l'ancienne Edition Latine. Il a été convaincu, que pour bien entendre l'Ecriture, il falloit savoir non seulement la Langue Grecque, mais aussi la Langue Hebraïque. Vous pouvez ajouter à tout celà, que bien que les anciens Docteurs de l'Eglise crûssent que la Version des Septante avoit été inspirée, ils en parlent quelquefois comme d'une Version dont le style est obscur; & pour ôter cette obscurité, ils ont eû souvent recours aux Versions d'Aquila, de Symmaque, & de Theodotion. Ils n'ont pas crû commettre une irreverence contre l'ancienne Traduction de l'Eglise, en disant que celles-là étoient en plusieurs endroits plus exactes ou plus claires. Ils reconnoissent, que les expressions obscures & ambigues des Septante, ont quelquefois jetté les Interpretes de l'Ecriture dans des fautes considerables. Ont-ils pour cela accusé ces anciennes Versions soit Grecque soit Latine qui étoient en usage dans l'Eglise? Nullement. Mais ils faisoient tout leur possible pour les rendre plus intelligibles, ayant recours aux Originaux ou à d'autres Versions plus claires. Enfin l'Auteur de la nouvelle Traduction n'a jamais songé à affoiblir le Decret du Concile de Trente, qu'il a au contraire observé très-exactement. Ces raisons qu'on lui oppose sont nulles, comme je vous le ferai voir avec évidence dans la premiere Lettre que je vous écrirai. Je suis Monsieur.

Janvier 1703.

LETTRE XLV.

Le Traducteur a gardé dans sa Version les regles qu'il a données sur l'obligation de traduire selon la Vulgate. Il n'a point abandonné la Vulgate sur le v. 3. du Ch. IX. de l'Epître aux Romains. Les autres exemples qu'on apporte, pour montrer que l'Auteur a abandonné la Vulgate, ne prouvent rien. Les Sociniens ont emprunté beaucoup de choses des Commentateurs Catholiques. Tout ce qui est dans les Livres des Sociniens n'est pas Socinien.

MONSIEUR,

L'Illustre Censeur * louë les belles regles que le Traducteur a posées dans sa Préface sur l'obligation de traduire selon la Vulgate: mais il ne les louë que dans le dessein de faire voir, que ce Traducteur les a mal gardées. Ces regles, comme on les rapporte, sont que *dans les Traductions de la Bible en Langue Vulgaire, qui sont destinées aux usages du Peuple, il est à propos de lui faire entendre l'Ecriture qui se lit dans son Eglise, & qu'on l'a ainsi observé*

* Page 109.

observé religieusement, non seulement dans l'Eglise Romaine, mais aussi dans les Societez Chrétiennes d'Orient: de sorte qu'un sage Traducteur, qui se propose de faire entendre au Peuple l'Ecriture qui se lit dans son Eglise, sera toujours obligé de traduire plutôt sur le Latin, que sur le Grec & l'Hebreu: & c'est à quoi il s'oblige.

Cette regle est en effet tirée de la Préface du Traducteur, qui s'est aussi obligé à la suivre. Il reste seulement de voir, si les exemples qu'on produit pour montrer que ce Traducteur ne l'a point suivie, prouvent ce qu'on prétend. „ Voilà une belle regle, dit-on *, „ mais que l'Auteur a mal gardée; puis qu'il „ commence à la violer dès sa Préface où il „ la propose, en disant que dans ce passage „ de l'Epître aux Romains, Ch. IX. vs. 3. „ *anathema à Christo*, il falloit traduire, „ *propter Christum, à cause de* JESUS-CHRIST, „ & non pas selon la Vulgate & selon le „ Grec, *de* JESUS-CHRIST, ou *par* JESUS-CHRIST. Ce qu'il a suivi en effet „ dans la Traduction de cet endroit de St. „ Paul, en traduisant hardiment, sans autorité & sans exemple, *à Christo* ἀπὸ Χριστοῦ *pour* „ *l'Amour de* JESUS-CHRIST. Il se glorifie neanmoins de cette traduction en ces „ termes : *Je n'ai lû aucun Traducteur, ni* „ *aucun Commentateur qui ait exprimé parfaitement le sens de ce passage de St. Paul,* „ *faute d'avoir fait reflexion sur la particule* „ *Grecque* ἀπὸ. De sorte qu'au lieu de se „ corri-

* Page 110.

„ corriger d'avoir ici abandonné non ſeule-
„ ment tous les Interpretes, mais encore la
„ Vulgate même qu'il avoit promis de tra-
„ duire, on voit au contraire qu'il en fait
„ gloire.

Dans l'exemple que le docte Prelat vient de produire, le Traducteur a ſuivi exactement ſa regle, qui eſt de s'attacher à la Vulgate. Liſez ce qu'il dit dans ſa Préface p. 21. où il explique la maniere de traduire, dans le Grec des Evangeliſtes & des Apôtres, & dans le Latin de la Vulgate, pluſieurs particules qui ont des ſignifications plus étendues, qu'on ne leur en donne communément dans la Langue Grecque & dans la Latine. Il prétend, que pour les bien traduire, il faut être exercé dans le Grec des Septante, qui eſt celui dont les Evangeliſtes & les Apôtres ſe ſont ſervis. *Cette difficulté*, dit-il, *vient de ce que la Langue Hebraïque n'étant pas ſi riche, que la Grecque & la Latine, une ſeule particule ou prépoſition a pluſieurs ſens dans cette Langue. Or les Septante ayant traduit ordinairement ces prépoſitions mot pour mot, & comme elles ſont dans le texte Hebreu, ils leur ont donné en même tems dans le Grec tous les divers ſens qu'elles ont dans l'original Hebreu. Les Ecrivains du nouveau Teſtament ont ſuivi en cela le Grec des Septante.* Cette regle qui eſt d'une grande importance pour bien traduire les Livres du nouveau Teſtament, peut être confirmée par pluſieurs exemples. Quoique la particule Grecque πέραν, & la Latine *trans*, ſignifient en nôtre Langue *au-delà*, il y a de certains endroits où l'on doit traduire *au-deçà*, parce qu'elles

qu'elles répondent au mot Hebreu *beever* qui marque en general les bords d'une riviere, soit *au-deçà*, soit *au-delà*. Et c'est ce que nôtre Auteur avoit déja remarqué dans sa Réponse aux Sentimens de quelques Théologiens de Hollande, où il dit p. 75. *On ne doit pas s'appuyer fort sur le* πέραν *des Septante, ni sur le* trans *de la Vulgate, parce que ces deux Versions ne gardent pas exactement la proprieté des mots Grecs ou Latins; mais il faut souvent jetter les yeux sur l'Hebreu, si on veut les traduire fidellement.*

Selon cette remarque critique, le Traducteur a observé dans sa Préface p. 22. que la particule Grecque ἀπὸ, & la Latine *à*, en cet endroit de l'Epitre aux Romains, & en quelques autres tant du vieux que du nouveau Testament, signifient *propter*. La raison qu'il apporte de cette signification, est que ἀπὸ & *à*, répondent à la particule Hebraïque *min* qui signifie *propter*, aussi bien que *à*. Il faut donc selon cette regle qui est bien fondée, donner à la particule Latine *à* de la Vulgate la même étendue qu'à la particule Hebraïque *min*, qui signifie aussi, *propter*, *à cause*. Ainsi le Traducteur n'a nullement abandonné la Vulgate, en ne traduisant point *de* JESUS-CHRIST, ou *par* JESUS-CHRIST, puisqu'en gardant la signification de la particule Latine *à*, il a pû traduire *à cause de* JESUS-CHRIST.

„ Mais on ne donne point, dit-on, d'e-
„ xemple de cette signification: le Traduc-
„ teur s'est contenté de mettre dans sa note
„ sur le vs. 3. du Ch. IX. de l'Epître aux

„ Romains, qu'on en trouve des exemples „ dans l'ancien Teſtament, & même dans le „ nouveau. „ Il y en a en effet des exemples : & ſi l'on s'eſt contenté de dire en general, qu'il s'en trouve, c'eſt que dans une ſcholie qui doit être courte, l'Auteur n'a pas jugé qu'il fût neceſſaire d'en venir au détail. Voici deux exemples conſiderables : Au Ch. LIII. d'Iſaïe vſ. 8. où on lit dans nôtre Vulgate, *propter ſcelus*, il y a dans le Grec des Septante ἀπὸ, auquel répond *propter*. St. Auguſtin a cité ce paſſage contre les Juifs : mais au lieu qu'on lit dans les éditions communes des Ouvrages de ce Pere, *ob iniquitatem*, les Religieux de St. Benoît ont rétabli ſur leurs Manuſcrits l'ancienne leçon qui étoit, *ab iniquitatibus*, conformément au Grec des Septante. *Editi*, diſent ces Moines dans leur note, *ob iniquitatem ; at Mſſ. ab iniquitatibus ; quod reſpondet Græco Septuaginta.* Ils devoient ajouter pour un plus grand éclairciſſement, que cette ſignification eſt fondée, comme l'a remarqué l'Auteur de la Préface, ſur ce que la particule Grecque ἀπὸ, & la Latine *à*, répondent à la particule ou prépoſition Hebraïque *min*, qui ſignifie en Hebreu *à*, *de*, & *propter*.

On lit un exemple ſemblable dans le Ch. V. de l'Epître aux Hebreux vſ. 7. où il y a dans nôtre Vulgate, *Exauditus eſt pro ſua reverentia.* L'Auteur de la nouvelle Verſion a traduit, *Il fut exaucé à cauſe de ſa pieté* ; & il a mis dans ſa note, que dans des exemplaires de l'ancienne Edition Latine qui étoit avant St. Jerôme, on liſoit *à metu* ; mais que ſelon

selon le genie de la Langue Hebraïque la particule *à* est la même chose en ce lieu-ci, que *propter*. Il y a dans le texte de l'Apôtre ἀπὸ; mais St. Jérôme a bien vû, que ἀπὸ n'étoit autre chose en cet endroit, que *pro* ou *propter*.

Calvin & Beze, faute d'avoir entendu cet Hebraïsme, se sont jettez dans d'étranges paradoxes, pour ne pas dire impietez. Beze dans sa note sur ce passage de l'Epître aux Hebreux, ne croit pas qu'on lui puisse produire aucun exemple, où la particule Grecque ἀπὸ, soit la même chose que la Latine *propter*: *Non facilè mihi persuaserim*, dit-il, *proferri ullum exemplum in quo ἀπὸ ita usurpetur*. C'est pourquoi il a traduit, *liberãtus ex metu*, *delivré de la crainte*, suppléant le mot *liberatus*, pour former un sens selon son idée. Calvin sans rien suppléer a traduit dans le même sens, *ayant été exaucé de ce qu'il craignoit*. On pourroit ajouter à ces deux exemples une note du Pere Petau, qui a expliqué doctement dans ses remarques sur Themistius un passage très-difficile de Tertullien, où la particule Latine *de*, est la même chose que *propter*; ce que cet ancien Ecrivain avoit pris apparemment de sa Langue Punique ou Africaine, qui étoit comme une dialecte de l'Hebraïque.

Tout ce petit détail vous fera connoitre, que le nouveau Traducteur n'a point abandonné la Vulgate sur le passage de l'Epître aux Rom. Ch. IX. vs. 3. Il est bien éloigné de ce qu'on lui objecte, qu'il fait gloire de l'avoir abandonnée; puis qu'il suppose ma-

nifestement le contraire, & qu'il dit, que la particule Latine *à*, qui est dans la Vulgate, est en cet endroit la même chose que *propter*: & il ne s'est pas contenté de le dire; mais il l'a prouvé dans sa Préface. A l'égard de tous les autres Interpretes qu'on lui reproche d'avoir abandonnez, il a usé de la liberté qu'ont tous les Interpretes ou Traducteurs, lors qu'il ne s'agit ni des dogmes ni des moeurs. Or il ne s'agit ici, que d'un fait de Grammaire, lequel ne regarde point le Dogme en cet endroit. La maniere litterale dont l'Auteur a interpreté la particule ἀπὸ, & *à*, dans le Chap. IX. vs. 3. de l'Epître aux Romains, donne un grand jour au vs. 7. Ch. V. de l'Epître aux Hebreux, & fournit en même tems des armes aux Catholiques contre l'explication impie des Calvinistes. Le Traducteur néanmoins n'est pas le premier, qui ait traduit de la sorte cet endroit de l'Epître aux Romains. Vatable & quelques autres l'avoient fait avant lui.

Outre ce que je viens de vous rapporter, on accuse dans les remarques manuscrites le Traducteur, d'avoir fait dire à St. Jerôme sur l'explication du passage de l'Epître aux Romains, des choses qu'il n'a point dites. Mais vous ne trouverez rien dans cette Préface de ce qu'on objecte à l'Auteur. On y dit au contraire, que ce saint Docteur n'a point interpreté, non plus que les autres Interpretes, la particule ἀπὸ selon sa veritable signification, par rapport à la particule ou préposition Hebraïque *min*. Cet Auteur même témoigne, qu'il n'a lû aucun Traducteur

ni

ni aucun Commentateur, qui ait bien expliqué ce passage de l'Epître aux Romains, faute d'avoir fait reflexion sur cette particule *ἀπὸ*. On a seulement observé dans cette Préface, que St. Jerôme a pris le mot *d'être anathème* dans sa veritable signification, pour *être dévoué & être exterminé*: ce qui est très-vrai.

L'illustre Censeur ajoute plusieurs autres exemples, où il prétend, que le Traducteur a affecté de s'éloigner de la Vulgate *. J'en „ ai, dit-il, deja rapporté plusieurs exemples; „ & les Versions que j'ai relevées comme „ favorables aux Sociniens, sont la plûpart „ autant de contraventions à la promesse de „ traduire selon la Vulgate. *J'ai plus aimé* „ *Jacob qu'Esaü* Rom. IX. 13. est traduit „ contre la Vulgate. J'en dis autant de ce „ Texte: *Vous ne pouvez rien séparez de moi*, „ Jean XV. 5. On a traduit contre la Vulgate, *Il ne s'est point attribué imperieusement*, au lieu de traduire, *Il n'a pas cru* „ *que ce fût une usurpation*, Phil. II. 6. On „ a approuvé cette Version, *le Fils de l'Homme, autrement l'Homme*, afin de rendre „ l'Homme en general, & non pas JESUS-„ CHRIST seul Maître du Sabbat, Matth. „ XII. 8. Luc VI. 5. C'est encore contre „ la Vulgate d'avoir mis, *les Sacrificateurs* „ *du Commun*, Act. VI. 7. au lieu d'*un* „ *grand nombre de Sacrificateurs*. La Vulgate traduit, *réponse de mort*, 2 Cor. I. 9. „ & le Traducteur malgré tout le monde, a

* Pag. 221. 222.

„ voulu dans le Texte même, que ce fût „ *une assurance de ne mourir pas*. Je ne fini- „ rois jamais, si je voulois relever tous les „ endroits, où le Traducteur substituë au „ Texte de la Vulgate non seulement ses „ propres imaginations, mais encore les ex- „ plications des Sociniens.

Si Mr. l'Evêque de Meaux avoit fait reflexion sur cette regle que le Traducteur a posée dans sa Préface, que *nôtre Version Latine étant obscure & équivoque en quelques endroits, il n'y a point d'autre remede pour ôter ces obscuritez, que d'avoir recours aux Originaux sur lesquels elle a été faite*, il n'auroit peut-être pas accusé si facilement ce Traducteur, d'avoir affecté de s'éloigner de la Vulgate. C'est selon cette regle qu'au Ch. XI. de Saint Luc v. 41. il n'a pas exprimé ces mots de nôtre Vulgate, *Quod superest date eleemosynam*, par ceux-ci, *Donnez l'aumône de ce qui vous reste*, comme il semble d'abord qu'il faudroit les traduire; mais il a traduit avec Messieurs de Port-Royal, *Donnez l'aumône de ce que vous avez*, & il a ajouté en même tems cette note: *C'est ce que signifie dans la Vulgate*, quod superest, *par rapport au mot Grec*. Il a aussi fait cette observation dans sa Préface pag. 17. *Messieurs de Port-Royal ont fort bien exprimé le mot*, quod superest, *qui est ambigu dans nôtre Vulgate, & qui ne l'est point dans l'Original Grec.*

Pour ce qui est de ces Versions favorables aux Sociniens, qu'on prétend avoir été relevées, vous avez vû dans mes Lettres précedentes, que le nouveau Traducteur n'a rien avancé,

avancé, en quoi il ne s'accorde parfaitement avec les plus ſavans Interpretes Catholiques, & que ce prétendu Socinianiſme eſt un phantôme. Je ne crois pas qu'il ſoit neceſſaire que je vienne au détail des exemples qu'on produit ici, comme étant contraires à la Vulgate. Car on a déja examiné la plupart en particulier. On montrera avec évidence dans la ſuite que, *J'ai plus aimé Jacob qu'Eſaü*, eſt une interpretation litterale de ces paroles de nôtre Vulgate, *Jacob dilexi*, *Eſaü autem odio habui*, bien qu'elles ne ſoient pas traduites ſelon le ſens qu'on appelle purement grammatical.

L'Auteur a auſſi juſtifié ſa traduction de ce Texte, *Vous ne pouvez rien faire étant ſéparez de moi*, comme entierement conforme à la Vulgate. Il a donné à la particule ou prépoſition *ſine*, toute l'étenduë de la ſignification dont elle eſt capable, ſelon la regle qu'il a établie dans ſa Préface, touchant la maniere de traduire les particules. De plus, quand il a traduit de la ſorte, il a eû égard à la choſe dont il eſt parlé en cet endroit, & à la comparaiſon de la vigne & de ſes branches. Voyez ce qu'on a dit là-deſſus. Il en eſt de même de ces autres paroles, *Il ne s'eſt point attribué imperieuſement.* Les mots du Texte Grec & de la Vulgate n'étant pas clairs d'eux-mêmes, mais ambigus, comme les plus ſavans Critiques en conviennent, il a été permis au Traducteur de ſuivre la ſignification qu'il a jugée la plus litterale après Gagney, qui étoit ſavant dans les Langues & dans la Théologie. Pourquoi ne veut-on

pas qu'au Ch. XII. de St. Matth. v. 8. où le Traducteur a conſervé dans ſa Verſion *le Fils de l'Homme*, il ait mis en note, *autrement l'Homme*; puiſque cette interpretation ſe trouve appuyée ſur l'autorité du célèbre & ſavant Commentateur Alphonſe Toſtat? Quand le même Traducteur a mis Act. VI. 7. *les Sacrificateurs du commun*, au lieu *d'un grand nombre de Sacrificateurs*, il a voulu exprimer plus à la lettre les termes propres de ſon Texte. Enfin ce n'eſt point *malgré tout le monde* que l'Auteur a traduit, 2. Cor. c. IX. *reſponſum mortis*, *une aſſurance de ne point mourir*. Il a pour garant de cette interpretation Heinſius habile Critique, qui s'eſt étendu fort au long dans ſes Exercitations ſacrées pour la juſtifier & ſur le Grec & ſur le Latin: outre que toute la ſuite des paroles de St. Paul ſemble la confirmer. Ce paſſage eſt du nombre de ceux, ſur l'interpretation deſquels il eſt permis d'aller à la découverte.

Concluons, que ce n'a point été pour ſuivre ſes propres imaginations, & encore moins pour favoriſer les Sociniens, que l'Auteur a traduit tous ces paſſages de la maniere qu'on vient de l'expoſer; mais par des motifs d'une plus grande exactitude. Si quelques-unes de ces interpretations ſe trouvent dans des Ecrivains Sociniens, elles ne ſont pas pour cela Sociniennes; puiſque ces Sociniens s'accordent là-deſſus avec de Savans Commentateurs, qui ne peuvent être ſoupçonnez de Socinianiſme, & que ſouvent même ils les ont empruntées de ceux-ci. Vous n'ignorez pas que Grotius & les Unitaires ont pris une bon-

bonne partie de leurs explications litterales de nos meilleurs Commentateurs, qu'ils nomment quelquefois. En un mot, tout ce qui est dans les Livres des Sociniens n'est pas Socinien. Ces gens-là se sont appliquez aussi-bien que les Catholiques & les Protestans, à connoitre la signification propre des termes de l'Ecriture, comme faisoient autrefois les Ariens. Pourquoi ne les pas suivre en de certains endroits, où il ne s'agit que de Grammaire & de Critique? Souvenez-vous de la Réponse que Jacques I Roi de la Grande-Bretagne fit à Raynold outré Calviniste Anglois. Celui-ci qui étoit fort entêté des sentimens de ceux de son parti, contestoit à ce Prince plusieurs choses qui étoient appuyées sur toute l'Antiquité, & il ne donnoit point d'autre raison de son entêtement, sinon que ces choses-là étoient en usage parmi les Papistes. Docteur Raynold, lui dit le Roi, vous ne devez porter ni pourpoint ni haut de chausses, parce que les Papistes en portent.

On continuë de produire contre le Traducteur de nouveaux exemples de son *éloignement affecté de la Vulgate.* „ Il viole encore, dit-on *, sa regle, aux Heb. Ch. XI. „ v. 16. où il traduit ce passage, *Nusquam* „ *enim Angelos apprehendit. Ce n'est point* „ *les Anges qu'il met en liberté.* Il ne s'agit „ pas ici de savoir si ce Commentaire d'Ef„ tius est bon ou mauvais, ni si les Traduc„ teurs de Mons ont bien fait de l'inserer „ dans le Texte. Nôtre Auteur qui les a

„ tant

* Page 113. 114.

„ tant combattus, sans doute ne s'est pas
„ astreint à les suivre, ni à autoriser de mau-
„ vais exemples, ni contre ses propres regles
„ à se donner la liberté d'introduire le Com-
„ mentaire de qui que ce fût dans l'Original.
„ Ainsi il devoit traduire simplement, com-
„ me il a fait dans sa note, *il n'a nullement*
„ *pris les Anges*: en quoi il auroit suivi non
„ seulement la plûpart des Peres, comme il
„ en demeure d'accord, mais encore en par-
„ ticulier tous les Peres Grecs, les Athana-
„ ses, les Chrysostomes, les Cyrilles, qui
„ ont dû entendre leur Langue, & qui se
„ sont attachez à peser ici les expressions de
„ l'Apôtre. Mais il semble qu'il ait voulu don-
„ ner un exemple d'abandonner ouvertement,
„ non seulement la Vulgate, mais encore la
„ plus-part des Peres Grecs & Latins, &
„ acquerir la liberté de traduire à sa fantaisie.
„ C'est ce qu'il a fait en une infinité d'en-
„ droits, où il rejette dans ses notes la Ver-
„ sion litterale conforme au Grec & à la Vul-
„ gate, & le plus souvent d'une maniere qui
„ tend à favoriser quelque erreur, ainsi qu'on
„ l'a déja vû en beaucoup d'exemples.

„ Puisque l'être d'Abraham & celui de
„ JESUS-CHRIST n'étoient ni le même en
„ soi, ni expliquez par le même mot, il a-
„ voit donc apperçû cet inconvenient: mais
„ il n'a pas voulu voir, qu'il ne l'évitoit pas
„ en traduisant, que JESUS-CHRIST est
„ avant qu'*Abraham fût né*; puisque le terme
„ de *naître* est ambigu, & que JESUS-CHRIST
„ lui-même est vraiment né, quoique ce
„ soit avant tous les siécles. Il n'y avoit

„ donc

„ donc rien de net ni d'assuré, que de s'attacher regulierement à la Vulgate, qui representoit si parfaitement l'Original. Si „ quelques-uns de nos Traducteurs n'y ont „ pas pris garde; nous avons déja remarqué, „ que celui-ci qui avoit promis plus de connoissance des Langues & plus de Critique, „ devoit avoir reformé les autres qu'il a „ d'ailleurs si souvent repris, plutôt que de „ les imiter. Ces Traductions, dira-t-on, „ étoient approuvées à Paris: mais ce devoit „ être une partie de la Critique de nôtre Auteur, de savoir que le docte Cardinal qui „ remplit ce Siége, a expressément corrigé „ cet endroit de la Vulgate, en y faisant „ mettre ces mots, *Avant qu'Abraham eût* „ *été fait, je suis.* Comme il n'y avoit aucun „ inconvenient à suivre cette correction & à „ traduire selon la Vulgate, il falloit s'y „ assujettir, d'autant plus qu'elle serre de „ plus près les Sociniens.

Quand le Traducteur a jugé, qu'il étoit mieux de traduire *fût né*, que simplement *fût*, il n'a pas condamné pour cela cette derniere interpretation: car outre qu'elle répond à l'Original, elle est appuyée sur les plus savans Interpretes. Mais comme il y a deux mots differens dans le Texte Grec & dans la Vulgate, il a crû qu'il seroit mieux, d'en mettre aussi deux differens dans sa Version. Il semble qu'il ait voulu suivre Erasme, qui a d'abord traduit dans sa note les paroles de son Texte, *Prius quàm Abraham esset vel fuisset, avant qu'Abraham fût*; & il conjecture même qu'il y avoit auparavant dans la Vulgate

Vulgate *foret*, au lieu de *fieret*: mais il dit ensuite, qu'il a traduit, *avant qu'Abraham fût né*, pour distinguer la maniere dont Abraham est, de celle de JESUS-CHRIST: *Nos transtulimus antequàm Abraham nasceretur, ut distingueremus rationem quâ est Abraham, ab eâ quâ semper est Christus.* Ce Critique n'ignoroit pas, que St. Augustin avoit insisté sur le terme *fieret*: car il le remarque au même endroit. Cependant il a mieux aimé traduire *nasceretur*, que de conserver le *fieret* de la Vulgate. Puis il ajoute, que St. Chrysostome n'a point insisté là-dessus; mais sur ce qu'on lit au present *je suis*, & non au preterit, *j'ai été* ou *j'étois*. *Hoc loco philosophatur Augustinus, quòd Abraham factus dicitur, Christus, esse: at in eo non philosophatur Chrysostomus, sed in hoc duntaxat quòd in Abraham usus est verbo præteriti temporis, in Christo præsentis, quomodo de se prædicat Deus, Ego sum qui sum.* Saint Chrysostome qui a toûjours combattu avec force les Ariens, lorsque l'occasion s'en est présentée, n'a pas crû apparemment, qu'il pût tirer en ce lieu-ci, aucun avantage contre eux du verbe γίνεσθαι, dont les Ariens ont souvent abusé. Jansenius de Gand sur le Chap. I. de St. Jean vs. 15. a remarqué doctement, qu'il y a bien de la difference entre πεποίηται ou κτίσθαι, qui signifient toûjours *a été fait*, *a été créé*; & γέγονε, qui signifie en Grec indifferemment *a été*, & *a été fait* ou *créé*: *γέγονε verbum anceps est Græcis ad fieri & ad esse.* Cette observation du savant Evêque de Gand, est tout-à-fait contraire à la supposition de l'illustre

luſtre Cenſeur, qui prétend que γίγνεσθαι ne ſe prend jamais en Grec, que pour *être fait* ou *créé*; & elle donne auſſi une grande atteinte à la reflexion de St. Auguſtin.

Il y a de l'apparence que ç'a été pour cette raiſon, ou pour quelque autre ſemblable, que le Traducteur de Trevoux aura mieux aimé traduire *fût né* avec les plus ſavans Interpretes, qu'avec la Bible Wallonne, *fut fait*. Il aura plutôt regardé la remarque de St. Auguſtin, comme une reflexion Théologique, que comme un raiſonnement fondé ſur la Grammaire & la Critique. Selon la regle qu'il a poſée dans ſa Préface, de donner aux mots Latins toute l'étenduë qu'ils peuvent avoir, par rapport à l'Original Grec, il aura crû que *fieret* peut avoir ce ſens; puiſque γενέσθαι du Texte Grec le peut avoir. Et en effet *fieri* ſe prend auſſi pour *eſſe*, *être*, *devenir*. Ainſi tout ce qu'on dit ici, qu'il n'y a rien de net ni d'aſſuré, que de s'attacher regulierement à la Vulgate, qui repreſentoit ſi parfaitement l'Original, n'eſt nullement concluant contre le nouveau Traducteur, non plus que contre le P. Amelote, contre Meſſieurs de Port-Royal, & le Pere Bouhours.

Ajoutez à toutes ces reflexions, que cette interpretation; *Je ſuis avant qu'Abraham fût né*, prouve clairement la préexiſtence de Jesus-Christ contre les nouveaux Antitrinitaires: au lieu que celle-ci; *avant qu'Abraham fût fait*, eſt non ſeulement barbare & ambiguë; mais elle approche de l'interpretation des Sociniens, qui prétendent que *fieret*,

ou

ou plutôt *fiat*, comme ils traduisent avec leur Maître Fauste Socin, ne signifie pas en cet endroit, *être né*, *être au monde*, mais *soit fait Abraham*, c'est-à-dire le Pere de plusieurs Nations selon l'étymologie de son nom, autrement des Fidelles ou Croyans : ce qui n'arriva qu'après que l'Evangile fût prêché aux Nations. Or Abraham, disent les Freres Polonois dans leur Catechisme, sect. 4. Ch. I. n'a point été fait le Pere de plusieurs Nations, avant que la Grace de Dieu fût manifestée en JESUS-CHRIST. Voici leurs propres termes auxquels je vous prie de faire attention : *Constat enim inter omnes vocem Abrahami notare patrem multarum gentium Genes. XVII. 5. Cùm verò pater multarum gentium reverâ non sit factus, priusquam Dei Gratiâ in Christo manifestatâ, multæ gentes filii unius Patris in hujus rei signum Abrahami nomine appellati per fidem fierent, apparet meritò Christum monere potuisse Judæos, ut se lumen mundi esse crederent, antequam pater multarum gentium fieret:*

Vous voyez, que les Sociniens conservent religieusement le verbe *fieri* de la Vulgate, sur lequel ils appuyent leur interpretation. Cela étant, comment a-t-on pû dire, qu'il falloit s'assujettir à la Vulgate, *d'autant plus qu'elle serre de plus près les Sociniens* ? Au contraire ils s'en servent, comme si elle étoit favorable à leurs visions : au lieu que l'interpretation qui a été suivie par le Traducteur, détruit nettement & sans aucune ambiguité leurs fausses idées.

Pour ce qui regarde la correction de Monsieur

ſieur le Cardinal de Noailles, qui a fait mettre, *fût fait*, dans la Verſion du Pere Queſnel, il y a de l'apparence, que l'Auteur qui n'a eû d'autre vuë que de donner au Public une Traduction nouvelle avec des notes purement Litterales & Critiques, n'a pas lû l'Ouvrage de ce Pere de l'Oratoire. Il a néanmoins ſû, qu'on y a retouché pluſieurs endroits importans qui regardoient la Théologie, parce qu'il s'étoit répandu dans Paris un *Index* de ces corrections. Ce docte Cardinal a fait auſſi corriger en beaucoup d'endroits la Verſion du Pere Bouhours, ſans qu'on ait néanmoins touché à celui dont il eſt queſtion, bien qu'il en ait fait changer un très-important ſur le même mot, *fieri*, au Ch. I. de St Jean, vſ. 14. Enfin ſi ce paſſage eſt d'une auſſi grande importance que le croit l'illuſtre Cenſeur, pourquoi Meſſieurs de Port-Royal, qui ont revû tant de fois leur Verſion, & qui ſont entierement dévouez à St. Auguſtin, n'ont-ils point retouché cet endroit? il n'eſt pas poſſible qu'ils ayent ignoré la remarque de ce Saint Docteur, eux qui ont tant de fois lû ſes Ouvrages, & laquelle d'ailleurs ſe trouve dans un grand nombre de Commentateurs. Cependant ils ont fait reflexion ſur ce paſſage, puiſque dans leurs dernieres éditions ils y ont mis, *je ſuis*, conformément à la penſée de St. Chryſoſtome: au lieu qu'on lit dans les précedentes, *j'étois*.

Je me ſuis étendu aſſez au long ſur l'article précedent; parce que je l'ai jugé d'une ſi grande importance, que j'ai crû être obligé

de l'examiner à fond. Je ferai moins long sur le suivant, qui est le sixiéme passage de la Préface, sur lequel on a aussi fait une remarque. L'Auteur y a exposé les regles qu'il a suivies pour faire sa Traduction. „ L'un de „ ses Approbateurs, dit-on*, lui donne la „ loüange, *d'avoir rendu le Texte sacré selon* „ *toutes les regles d'une bonne Traduction, qui* „ *sont marquées fort judicieusement dans sa* „ *Preface*. Cependant on n'y trouvera pas „ un seul mot de la Regle du Concile de „ Trente, qui oblige *à suivre le sens que l'E-* „ *glise a toûjours tenu*, sans prendre la liberté „ *de l'expliquer contre le consentement unanime* „ *des Saints Peres*. Dire que cette regle ne „ regarde pas les Traductions, mais seule- „ ment les notes interpretatives, c'est une „ illusion trop manifeste. On a pû voir dans „ les remarques précedentes, dans combien „ d'erreurs est tombé l'Auteur, pour avoir „ traduit l'Evangile indépendamment de la „ Tradition de l'Eglise. Si donc il n'a pas „ seulement rapporté une regle si essentielle, „ c'est qu'en effet il ne songeoit pas à la sui- „ vre.

Si le Traducteur en exposant les regles qu'il a observées dans sa Traduction, n'a point parlé de la regle du Concile de Trente, qui oblige *à suivre le sens que l'Eglise a toûjours tenu*; c'est qu'il n'a exposé dans sa Préface, que les regles speciales qui regardent la Critique & la Grammaire. Il a supposé celle du Concile comme une regle generale, & qui appartient plutôt à la Théolo-

* Page 119. 120.

gie qu'à la Critique. En effet la plupart des Proteſtans ſe ſoumettent à cette regle, ſans être ſoumis au Concile. Quelques-uns d'entre eux ont reproché ſelon cette regle aux Sociniens, que leurs interpretations de l'Ecriture étoient nouvelles & contraires à toute l'Antiquité. Ils ont reproché, par exemple, à Fauſte Socin, d'être le premier qui ait traduit par un pur eſprit de nouveauté au Ch. I. de Saint Jean vſ. 14. *ſermo fuit*, au lieu de *factus eſt*. L'Auteur a donc ſuppoſé la regle du Concile comme devant être commune à tous les Traducteurs, & principalement aux Orthodoxes. Ceux qui donnent au Public des Ouvrages, touchant la maniere de bien traduire l'Ecriture, ne ſongent guères à la Regle du Concile de Trente. Au reſte il ſemble que l'Auteur en ait voulu toucher quelque choſe, mais indirectement, lorſque dans ſa Préface il a indiqué de certains Théologiens, qui ſous prétexte de ne rien dire qui ſoit contre l'*analogie de la Foi*, font parler le St. Eſprit ſelon leurs propres idées. A l'égard de ce qu'on objecte au Traducteur d'être tombé dans pluſieurs erreurs, pour avoir traduit l'Evangile indépendamment de la Tradition de l'Egliſe, c'eſt ce que le Cenſeur n'a pû encore faire voir dans ſes remarques. On lui a montré au contraire, qu'il a fait paſſer trop legerement pour Tradition ce qui ne l'eſt point en effet. Voyez les Lettres précedentes.

„ L'Auteur, ajoute-t-on *, a dit quelque „ mot de la Regle du Concile, dans un car- „ ton.

* Pag. 120, 121.

„ ton depuis que le Livre est imprimé & débité par tout: on a déja remarqué que les „ cartons de l'Auteur ne sont qu'une vaine „ ceremonie, qui ne fait plus qu'irriter une „ dangereuse curiosité. En effet le Livre se „ débite encore sans cette foible addition. „ Après tout, il y a sujet de s'étonner qu'on „ s'en soit avisé si tard, & qu'on n'en ait „ ait pas moins hazardé de dire, que l'Au„ teur avoit expliqué *toutes les regles*, pen„ dant qu'il ne pensoit pas seulement à mar„ quer la principale; encore que ce soit cel„ le qui se devoit présenter d'abord.

L'Auteur n'a nullement violé sa regle de s'attacher à la Vulgate, lors qu'il a traduit ces paroles de l'Epître aux Hebreux Ch. XI. vs. 16. *Nusquam enim Angelos apprehendit; car ce n'est point les Anges qu'il met en liberté.* Comme le mot *apprehendit* est obscur & ambigu de lui-même, il a été necessaire selon sa regle, qu'il l'expliquât par rapport au verbe ἐπιλαμβάνεται qui est dans le Grec. Or ce verbe signifie à la lettre ce qui est dans la Version, comme le Traducteur l'a remarqué dans sa note, où il dit: *Le mot qui est dans le Grec, & que l'ancien Interprete a traduit à la lettre*, apprehendit, *signifie jetter la main sur quelqu'un pour le prendre & le tirer du danger où il est.* Il est vrai qu'Estius a observé dans son Commentaire après Ribera cette signification; mais l'un & l'autre l'ont observée comme une interpretation litterale du verbe Grec ἐπιλαμβάνεσθαι. Ainsi l'on ne peut pas dire, qu'on ait mis le Commentaire dans la Version; puisque ces deux savans Commen-

mentateurs, ont exprimé le sens propre & litteral de ce verbe: c'est pourquoi les Traducteurs de Mons n'ont pas mal fait de l'inserer dans le Texte: mais ils ne devoient pas laisser sans note un endroit de cette importance.

Castalio qui a été Professeur en Langue Grecque à Bâle, & qui avoit une connoissance exacte de cette Langue, aussi-bien que de la Latine, avoit traduit, ἐπιλαμβάνεται dans ce même sens: ce qui lui attira à la verité de grosses injures de la part des Docteurs de Geneve, comme s'il avoit ôté aux Chrétiens une preuve évidente du Mystere de l'Incarnation, & qu'il eût été contraire à tous les Ecrivains Grecs: mais vous savez jusqu'à quels excès ceux de Geneve se sont emportez contre Castalio On peut les réfuter par Henri Estienne, qui a rapporté dans son Tresor après Budé une autorité de Platon, laquelle appuye cette même interpretation. Il semble même que ce mot soit pris en ce sens-là au Chap. IV de l'Ecclesiastique, vs. 1. où il y a dans le Grec ἡ σοφία υἱοὺς ἑαυτῆς ἀνύψωσε, καὶ ἐπιλαμβάνεται τῶν ζητούντων αὐτήν, & dans l'ancienne Version Latine vs. 12. *Sapientia filiis suis vitam inspirat, & suscipit inquirentes se.*

Pour ce qui est des Peres Grecs, sur tout de Saint Chrysostome & des Scholiastes qui l'ont suivi, on a pû s'en éloigner avec Ribera & Estius, sans qu'on prétende pour cela entendre mieux qu'eux la Langue. On aura seulement fait plus de reflexion qu'eux sur la signification du verbe Grec ἐπιλαμβάνεσθαι dans

ce passage de l'Epître aux Hebreux & sur toute la suite du Discours de l'Apôtre. Et en effet St. Chrysostome dit, que ce verbe signifie à la lettre jetter la main sur quelqu'un, ou le prendre, ou le retenir lors qu'il fuit. On convient avec ce St. Evêque de cette signification propre & litterale: mais on doute que l'application qu'il en fait au Mystere de l'Incarnation, soit le sens propre & veritable de l'Apôtre. Le Pere Amelote, qui a traduit selon ce sens, *Il ne s'est point uni aux Anges; mais il s'est uni au sang d'Abraham*, semble être contraire à lui-même, lorsqu'il ajoute dans sa note; *Il est certain que l'Apôtre veut exprimer la maniere dont le Fils de Dieu a délivré l'Homme de la mort, mais le mot ἐπιλαμβάνεται ne peut s'exprimer en nôtre Langue en une seule parole: car il veut dire, étendre la main sur quelqu'un qui fuit & le retenir pour le mettre en liberté.* Vous voyez que ce savant Prêtre de l'Oratoire appuye dans sa note la Version de Trevoux comme litterale.

Ce Traducteur n'a donc pas voulu en cet endroit de l'Epître aux Hebreux donner un exemple d'abandonner ouvertement la Vulgate. Il n'a point pris la liberté de traduire à sa fantaisie. La Version litterale qu'il a rejettée dans sa note est trop litterale, & n'est point intelligible. C'est pourquoi il ne l'a point fait entrer dans le Texte de sa Traduction. Il n'a point eû enfin dessein d'appuyer aucune erreur, quoique les Sociniens préferent cette interpretation à l'autre qui est plus com-

commune. Ribera qui en a fait l'ouverture, & qui en parle au long dans son Commentaire, ne peut pas être soupçonné de Socinianisme, non plus qu'Estius, & Messieurs de Port-Royal, qui l'ont suivie comme plus exacte & plus litterale. Je suis, Monsieur &c.

Janvier 1703.

LETTRE XLVI.

Remarques critiques sur la maniere dont on doit traduire ces paroles de St. Jean VIII. 58. Priusquàm Abraham fieret ego sum. *La Version de l'Auteur est conforme à la Vulgate, & à la plûpart des autres Traducteurs & des Commentateurs. On répond à tout ce qu'on produit pour appuyer la nouvelle interpretation.*

MONSIEUR,

Vous serez sans doute surpris de la maniere dont le docte Censeur veut qu'on traduise, par rapport au Grec & au Latin de la

R 2 Vul-

Vulgate, le vſ 58. du Ch. VII. de St. Jean. Le Traducteur de Trevoux a pour lui presque tous les autres Traducteurs, & les plus habiles Commentateurs du nouveau Testament. Cependant, comme ce n'eſt point le grand nombre des Interpretes qui doit être preferé, lorſqu'il s'agit de la ſignification propre & litterale des mots; il eſt à propos d'examiner les raiſons ſur leſquelles on appuye la nouvelle Interpretation.

„ L'Auteur, dit-on *, traduit ces paro-
„ les de la même Vulgate, *Priusquàm Abra-*
„ *ham fieret ego ſum*, en Saint Jean VIII.
„ 58. *Je ſuis avant qu'Abraham fût né*; au
„ lieu de traduire, *je ſuis avant qu'Abraham*
„ *eût été fait*; quoi qu'il ſoit certain qu'il ne
„ ſuit ni la Vulgate, ni le Grec: γενέσθαι ne
„ ſignifie *naître* ou *être né* dans aucun en-
„ droit de l'Evangile: c'eſt par tout unique-
„ ment γεννᾶσθαι. Saint Auguſtin qui a lû
„ comme nous, affermit l'antiquité de la
„ Vulgate: il fonde ſon explication ſur le
„ *fieret* qui ſignifie *avoir été fait*, & démon-
„ tre, que pour prendre l'intention de cette
„ parole de Nôtre Seigneur, il y faut neceſ-
„ ſairement trouver une *choſe faite* en Abra-
„ ham, *facturam humanam*, & en JESUS-
„ CHRIST une choſe *qui eſt* ſans avoir été
„ faite. S'il falloit l'autorité des Peres Grecs
„ pour exprimer le γενέσθαι, de leur Langue,
„ on eût trouvé dans St. Cyrille d'Alexan-
„ drie, que ce terme ſignifie *une choſe tirée*
„ *du néant*, & que JESUS-CHRIST avoit
„ parlé

* Pag. 115. 116.

„ parlé proprement en l'attribuant à Abra-
„ ham. Ainsi il ne falloit pas ôter à l'Egli-
„ se un avantage que la Vulgate avoit de
„ tout tems conservé.

Quoique l'autorité de Saint Augustin, de qui on a pris cette reflexion soit d'un grand poids, il se trouve cependant de très-savans Commentateurs, qui n'ont pû goûter ce qu'il suppose comme une chose constante, savoir que le verbe γίνεσθαι qui est dans le Texte Grec signifie absolument *être fait*, ou plutôt *être créé*, & non simplement *être*. Tolet n'a pu approuver cette supposition de Saint Augustin, qui ne lui paroît point vraye, parce que le verbe γίνεσθαι est ambigu; en sorte que l'on peut fort bien traduire, *avant qu'Abraham fût, je suis. Augustinus*, dit ce docte Cardinal dans son Commentaire sur ce passage, *notat de Abraham dictum esse, fieret, quasi Abraham sit factus: sed in verbo Græco non habet locum: nam ambiguum est, potuitque verti, antequàm Abraham esset, Ego sum.* En effet c'est de la sorte qu'ont traduit sur le Grec l'ancien Interprete Syriaque, l'Arabe, & un grand nombre de Traducteurs nouveaux, Latins, François, Espagnols, Italiens, qu'il seroit inutile de nommer. Car il est hors de doute, que le verbe γίνεσθαι peut être traduit à la lettre par *être*. C'est en ce sens-là qu'il se trouve dans nôtre Vulgate dès le commencement de l'Evangile de St. Jean, où on lit, *fuit homo*, & il y a dans le Grec ἐγένετο.

De plus il n'est pas vrai, que l'Auteur n'ait traduit ni le Grec, ni la Vulgate: il a

traduit au contraire l'un & l'autre à la lettre. L'illustre Censeur fondé sur la reflexion de Saint Augustin a crû trop facilement, que le verbe Grec γίγνεσθαι ou γίνεσθαι, ne signifie jamais *être né*. S'il avoit consulté les Dictionnaires Grecs & principalement le Tresor de Henri Estienne, il auroit lû sur γίγνομαι toutes les differentes significations que ce verbe a dans les Ecrivains Grecs. La premiere qui lui est donnée dans cet excellent Dictionnaire, c'est *être né*, γίγνομαι, *nascor*, *orior*; & il produit pour cette signification des exemples tirez d'Homere, d'Hesiode, d'Isocrate, de Platon, & de Plutarque. Il rapporte de Platon cette belle sentence, ἕκαστος ἡμῶν οὐκ αὑτῷ μόνῳ γέγονεν, que Ciceron a traduite, *non nobis solùm nati sumus*.

On pourroit joindre à tous ces Auteurs profanes une foule de savans Commentateurs Catholiques habiles dans les deux Langues, qui ont exprimé à la lettre le *fieret* de la Vulgate par *nasceretur*, *fût né*, aussi-bien que le nouveau Traducteur. Pour n'être pas long, je vous produirai le seul Luc de Bruges qui a été savant dans la Critique & dans la Théologie. Il dit nettement dans sa note sur ce passage, que le *fieret* de la Vulgate signifie *fût engendré*, *fût né*, *fût au monde*: Fieret, *gigneretur*, *nasceretur*, *in rerum natura existeret*. Il dit la même chose du verbe qui est dans le Texte Grec: γενέσθαι, *factus*, *genitus*, *natus esset*. C'est sur ce pied-là que le Pere Amelote a traduit, *je suis avant qu'Abraham fût né*; Messieurs de Port-

Royal,

Royal, *j'étois avant qu'Abraham fût au monde*; & le Pere Bouhours, *je suis avant la naissance d'Abraham.*

Il est vrai, que les Peres Grecs dans leurs Disputes contre les Ariens, ont mis une grande difference entre γενητὸς, & γεννητὸς. Le premier selon eux signifie *fait*, *créé*; le second, *engendré*. Les Ariens prétendoient, que le Verbe avoit été fait ou créé γενητός; les Orthodoxes au contraire prétendoient que γενητὸς ne se disoit point du Verbe Divin, mais γεννητὸς, parce qu'il avoit été engendré de son Pere, & qu'il étoit de même substance que lui. Il est certain que le Verbe n'a point été créé ni fait; mais qu'il a été veritablement engendré de son Pere. Cette question qui a été principalement agitée depuis la naissance de l'Arianisme, ne fait rien au sujet dont il s'agit, qui est de savoir si les verbes γιγνέσθαι & γεννᾶσθαι ont d'eux-mêmes cette difference dans la Langue Grecque; en sorte qu'ils ne se prennent jamais l'un pour l'autre. Or il semble qu'on peut montrer le contraire par les Livres du nouveau Testament, au Chap. I. de St. Luc vers. 14. On lit dans le Texte Grec γένεσις, & dans la Vulgate, *nativitate*; de même au Chap. XI. de St. Jacques vers. 23. γενέσεως, & dans la Vulgate *nativitatis*; au lieu qu'au Chap. IX. de St. Jean vers. 1. on lit dans le Grec γενετῆς & dans la Vulgate *nativitate*. D'où l'on inferera, que même dans nôtre ancienne Edition Latine, le verbe Grec γίνεσθαι se prend pour *être né*. Peut-être seroit il plus à propos de ne faire point remonter plus haut que

le tems de l'Arianisme, cette difference exacte entre γένεσις & γέννησις, qu'on trouve dans les Chaines Grecques sous les noms de St. Chrysostome, de Nicetas &c. Car on lit dans les mêmes Chaines sous le nom d'Origene, que γένεσις & γέννησις se prennent l'un pour l'autre à l'égard même de JESUS-CHRIST: ce qui est contre le sentiment commun. Il se pourroit même faire que lors qu'Origene a appellé le Fils de Dieu γενητὸν, il ait pris ce mot pour *engendré*, quoique St. Epiphane ait inferé de-là, qu'Origene a crû que le Verbe avoit été créé. Je suis, Monsieur &c.

1703.



LETTRE XLVII.

Il n'est pas vrai que le Traducteur ait réduit l'excellence d'une Version de l'Ecriture, à la connoissance des Langues & de la Critique. Pour bien juger d'une Traduction telle qu'est celle de Trevoux, ce n'est pas assez d'être savant dans la Théologie. La Connoissance des Langues & de la Critique, est absolument necessaire pour bien traduire les Livres sacrez: il est même à propos qu'un Théologien n'ignore pas les Langues. L'Auteur n'a eû aucune part à l'Epître dedicatoire qui est à la tête de sa Version. Des Cartons qui ont été mis dans cette Version. Des frequens Hebraïsmes du nouveau Testament. Reflexions sur ces Hebraïsmes. Le Censeur a trop étendu le mot de Tradition, *& ce qu'il nomme la Théologie des Peres.*

MOnsieur l'Evêque de Meaux sur le septiéme passage qu'il produit de la Préface, y trouve une faute considerable, bien qu'en effet il n'y en ait aucune. „ Le Tra-„ ducteur, dit-on *, semble réduire principa-„ lément

* Pag. 121. 122.

„ lement à la connoissance des Langues & „ de la Critique l'excellence d'une Version. „ C'est ce qui paroit à la tête de sa Préface „ dans sa Lettre à M. L. J. D. R. où il „ se repose sur les soins de son Libraire du „ choix des Censeurs & Approbateurs de son „ Livre, en lui disant seulement: *Ayez soin* „ *de faire revoir cet Ouvrage par quelque* „ *Théologien habile, & qui sache au moins les* „ *trois Langues, Hebraique, Grecque & La-* „ *tine*. En transcrivant cette Lettre, il a „ voulu se donner d'abord un air de Savant, „ qui ne convient pas à un Ouvrage de cette „ nature, où tout doit respirer la simplicité „ & la modestie: & ce qui est pis, il insinuë „ qu'on ne doit reconnoître pour legitime „ Censeur, que ceux qui savent les Langues: „ ce qui est faux & dangereux. Il est certain „ que les principales remarques sur un Ou- „ vrage de cette sorte, c'est-à-dire celles du „ Dogme, sont independantes de la con- „ noissance si particuliere des Langues, & „ sont uniquement attachées à la connois- „ sance de la Tradition universelle de l'Egli- „ se, qu'on peut savoir parfaitement sans „ tant d'Hebreu & tant de Grec, par la lec- „ ture des Peres, & par les principes d'une „ solide Théologie.

Il n'est pas vrai que le Traducteur ait réduit principalement à la connoissance des Langues & de la Critique l'excellence d'une Version, puisque dans la Lettre dont il est question, il a recommandé qu'on s'addressât à un habile Théologien, & qui outre cela *sût* les trois Langues. Un Théologien peut-il

être

être habile dans sa profession, s'il n'est instruit des Dogmes à fond, & de ce qui regarde la Tradition universelle de l'Eglise, dans les matieres de Théologie; l'Auteur ne s'est point donné un air de Savant, quand il a averti celui qui demeuroit chargé de la publication de son manuscrit, de le faire voir à un Théologien qui sût les Langues & la Critique. Cet avis étoit necessaire, parce qu'il s'agissoit d'un Ouvrage qui demandoit absolument cette connoissance dans les Approbateurs. On sait qu'il y a peu de Docteurs qui ayent étudié les Langues Originales; & ainsi le Traducteur ne pouvoit mieux faire, que de recommander à son Libraire d'en chercher quelqu'un qui s'y fût appliqué. Ne s'addresse-t-on pas à des Physiciens & à des Mathematiciens pour l'approbation des Livres de Physique & de Mathematique? Pourquoi donc ne veut-on pas, que pour l'approbation d'un Ouvrage qui est une espece de petite Polyglotte, comme on l'a remarqué dans la Préface, on recommande de s'addresser à un Théologien qui soit habile dans les Langues?

Du reste le Traducteur n'a nullement insinué, qu'on ne doit reconnoître ici pour legitime Censeur, que ceux qui savent les Langues; puis qu'il veut que son Censeur soit habile dans la Théologie. Mais parce qu'il se trouve assez de Théologiens dans Paris, & qu'il y en a peu qui soient exercez dans la Critique de l'Ecriture, il a eû raison d'insister principalement sur cette derniere partie. J'avouë qu'on peut savoir parfaitement la

Tradition universelle de l'Eglise, sans tant d'Hebreu & tant de Grec: mais cela ne suffit pas pour juger d'une Version de l'Ecriture, sur tout d'une Version, où l'on s'est proposé de justifier la Vulgate par plusieurs Exemplaires Grecs, par les Versions Orientales, & par des Remarques Critiques & Grammaticales. Il est sans doute que Messieurs Arnauld, de Sacy, Nicole, & les autres Personnes qui ont travaillé pendant tant d'années à la Version du nouveau Testament imprimée à Mons, étoient habiles dans la Théologie. Je suppose aussi qu'ils avoient quelque teinture des Langues. Cependant les Personnes savantes dans les Langues & dans la Critique, ont trouvé des fautes considerables, non seulement dans cet Ouvrage, mais aussi dans la Traduction de l'ancien Testament que Mr de Sacy nous a donnée. Ceux qui l'ont revuë & retouchée depuis sa mort, y ont encore laissé bien des fautes. La lecture des Peres & les principes d'une solide Théologie, peuvent bien empêcher un Traducteur de s'éloigner de la croyance reçuë dans l'Eglise; mais elle ne lui fournit pas les secours qui sont necessaires pour faire une bonne Version de la Bible. Je suis persuadé que St. Augustin savoit au moins autant de Théologie, que St. Jerôme; mais il étoit fort inferieur à lui pour la connoissance des Langues. Si ce St. Evêque avec toute sa Théologie avoit entrepris de faire une Version de l'Ecriture, y auroit-il réussi aussi-bien que St. Jerôme?

Le docte Prélat après avoir beaucoup loué

les

les avantages de la Théologie pour faire une bonne Verſion, ajoute cette nouvelle remarque*. „ On doit être fort attentif à cette „ remarque, & prendre garde à ne point „ donner tant d'avantage aux Savans en Hebreu & dans la Critique; parce qu'il s'en „ trouve de tels, non ſeulement parmi les „ Catholiques, mais auſſi parmi les Heretiques. Nous venons de voir un eſſai des „ exceſſives louanges que leur donne nôtre „ Auteur, & ſon aveugle attachement à les „ ſuivre, même dans cette Verſion.

On ne ſauroit au contraire donner trop de louanges à ceux qui ſont ſavans en Hebreu & dans la Critique. Si St. Jerôme n'y avoit pas été ſavant, on n'auroit pas abandonné l'ancienne Verſion de l'Egliſe pour prendre la ſienne; & le Saint Pape Damaſe n'auroit pas eû tant d'eſtime pour lui. Les Herétiques ne ſont pas blâmables pour s'être appliquez à la connoiſſance des Langues & de la Critique, mais pour en avoir abuſé. St. Jerôme n'a pas eû de honte de les conſulter ces Herétiques, & même les plus grands ennemis de la Religion Chrétienne, lui qui conſultoit auſſi très-ſouvent les Juifs, & qui faiſoit même gloire d'être leur Diſciple. Rufin & les autres qui lui ont reproché cet attachement, n'en ont reçû que de la confuſion. Si l'Auteur a loué quelquefois les Herétiques, ce n'a pas été dans leur heréſie, mais dans ce qu'ils ont de bon, & le plus ſouvent par rapport à l'Egliſe, & même en des endroits où ils

* Pag. 123.

ils étoient utiles pour appuyer la croyance orthodoxe. Il ne les a point suivis aveuglément dans sa Version, comme vous l'avez pû voir, dans les Lettres précedentes. Quand Mr. Mallet & les autres Adversaires de Messieurs de Port-Royal, leur ont reproché, qu'ils avoient copié la Bible de Geneve, Mr. Arnauld a bien sû leur répondre, que quoi que les Auteurs de la Version de Geneve soient Herétiques, leurs Versions ne sont pas pour cela mauvaises, & qu'il ne s'ensuit pas qu'on ne les puisse suivre ou imiter. En quoi ce fameux Docteur a eû raison. Aussi l'Auteur de l'Histoire des Versions du nouveau Testament, a-t-il approuvé cette réponse, mais avec quelque restriction, lors qu'il dit: *On ne nie point, qu'on ne puisse s'aider des Traductions de la Bible qui ont été faites par des Herétiques. Mais on le doit faire avec plus de jugement que les Traducteurs de Mons n'ont fait.* En effet cet Auteur leur a fait sentir, qu'ils avoient abandonné sans aucun discernement la Vulgate en un grand nombre d'endroits, pour suivre la Bible de Geneve. Il a été necessaire que je fisse ici cette observation, afin que vous connussiez mieux la difference qui est entre les Traducteurs de Mons & celui de Trevoux, qui n'a point suivi aveuglément les Versions des Herétiques. Mais après tout ce Prélat n'a-t-il pas cité lui-même plusieurs Herétiques dans son Commentaire sur l'Apocalypse? On y trouve les noms de Drusius, de Grotius, de Hammond, de Vossius, & même avec des éloges. Ce savant Evêque qui sembloit avoir insinué

quel-

quelque mépris dans sa remarque précedente, pour ceux qui cultivent les Langues & l'étude de la Critique, ajoute*, comme voulant rectifier ce qu'il avoit avancé : „ Il faut sans „ doute estimer beaucoup la connoissance des „ Langues qui donnent de grands éclaircissemens ; mais ne pas croire, que pour censurer les licentieuses Interpretations, par „ exemple d'un Grotius, à qui l'on défere „ trop dans nôtre siécle, il faille savoir autant d'Hebreu, de Grec, & de Latin, ou „ même d'Histoire & de Critique, qu'il en „ montre dans ses Ecrits. L'Eglise aura „ toûjours des Docteurs, qui excelleront „ dans tous ces talens particuliers : mais ce „ n'est pas-là sa plus grande gloire. La Science de la Tradition est la vraye Science Ecclesiastique : le reste est abandonné aux Curieux, même ceux de dehors, comme l'a „ été durant tant de siécles la Philosophie aux „ Payens.

Si l'on défere trop à Grotius, il semble que l'illustre Censeur qui l'a quelquefois trop loué y ait donné occasion. J'avouë que pour le relever dans les endroits où il s'éloigne des veritables Traditions de l'Eglise, on n'a pas besoin d'Hebreu & de Grec, ni de Critique. Les anciens Docteurs nous ont conservé les Traditions reçuës depuis les Apôtres sans cette connoissance. Il y a peu de personnes qui ayent traité si à fond ces matieres, que l'Auteur dans son Histoire Critique du vieux Testament, & dans ses Répon-

ses

* Page 224.

ses. Quelques-uns mêmes ont voulu lui en faire un crime, comme s'il avoit mis les Traditions au dessus de l'Ecriture sainte: & aujourd'hui il semble qu'on lui veuille faire un procès pour avoir trop loué l'étude des Langues & de la Critique par rapport à l'Ecriture. Mais il faut distinguer ici deux choses; savoir la Science Ecclesiastique qui consiste principalement dans la connoissance des Dogmes & de la Tradition, & la Science des Livres sacrez, qu'on ne peut pas posseder sans être habile dans les Langues, & dans la Critique. C'est de cette derniere Science dont le Traducteur a parlé dans sa Préface, où il a traité de ce qui étoit necessaire pour faire une bonne Version de l'Ecriture. Origene & St. Jerôme, qui se sont appliquez avec soin à ce genre d'Etude, & même St Augustin qui l'a estimé, n'ont pas crû, que ce fût une pure curiosité. En un mot sans la Science des Langues & de la Critique il n'est pas possible, de l'aveu même de St Augustin, d'avoir une connoissance exacte de l'Ecriture: & c'est de cela seul dont il s'agit dans la Préface du Traducteur. On pourroit ajouter, que la Science de l'Hebreu & du Grec fait une partie de la Théologie, comme il seroit aisé de le prouver par les Disputes qui ont été agitées autrefois entre les Orthodoxes & les Ariens. Il ne suffit pas à un Théologien de posseder les Traditions de l'Eglise: il faut outre cela qu'il sache répondre aux Herétiques, pour établir plus fortement les Dogmes reçûs. Combien y a-t-il eû de Disputes entre les Peres & les anciens

Ariens,

Ariens, sur la signification propre de certains mots, & même de quelques particules? & encore aujourd'hui, quelque habileté qu'ait un Théologien dans sa profession, il sera difficile qu'il satisfasse pleinement aux objections des nouveaux Antitrinitaires, s'il n'a une connoissance plus que mediocre des Langues & de la Critique. Ce n'est pas assez pour les refuter solidement de les renvoyer à des Traditions qu'ils ne reçoivent point: il faut les aller chercher jusques dans leurs retranchemens, & leur faire voir qu'ils donnent de fausses interpretations à l'Ecriture: & c'est ce que l'Auteur de la nouvelle Traduction a fait dans ses Scholies.

On accuse de vanité le nouveau Traducteur, comme s'il s'étoit préferé lui-même aux plus célèbres Traducteurs de nôtre tems; & on fonde cette accusation sur ces paroles du Traducteur dans sa Préface: *On ne sauroit trop louër Mr. de Sacy, le Pere Amelote, Messieurs de Port-Royal, & les RR. PP. Jesuites de Paris: il auroit été neanmoins à souhaiter, que ces savans Traducteurs eussent eû une plus grande connoissance des Langues Originales, & de ce qui appartient à la Critique.* „ On voit par là trop clairement, dit-on*, „ que l'Auteur veut se donner l'avantage au „ dessus de tous les Traducteurs, sous pré- „ texte de cette Science, qui rend ordinaire- „ ment les Hommes vains, plutôt que sages „ & judicieux.

L'Auteur qui a reconnu dans ce même en-

* Page 125.

endroit de sa Préface, qu'il a profité des lumieres de ces savans & célèbres Traducteurs, n'a pas prétendu s'élever au dessus d'eux. Un Pygmée monté sur les épaules d'un Géant, n'est pas plus grand que le Géant, bien qu'il voye plus loin que lui. Au reste le Traducteur a fait connoitre dans ses Histoires Critiques, que le Pere Amelote & Messieurs de Port-Royal, n'ont pas eû toute la connoissance des Langues & de la Critique; & il lui sera facile de montrer, s'il le juge à propos, que Mr de Sacy est tombé dans un grand nombre de fautes dans sa Version de l'ancien Testament & dans ses notes, pour n'avoir pas sû la Langue Hebraïque. Vatable qu'il suit ordinairement lui a été à la verité d'un grand secours: mais un homme qui ne voit que par les yeux d'autrui est sujet à se tromper.

„ C'est encore sur le même fondement, „ continuë l'illustre Censeur *, que dès l'E- „ pître dedicatoire, & en parlant à un si „ grand & si savant Prince, il se fait donner „ par son Libraire le titre ambitieux du plus „ *capable d'un pareil Ouvrage*, (c'est-à-dire „ d'une Traduction aussi importante que cel- „ le du nouveau Testament) *& qui a si bien* „ *réüssi, qu'il semble que les Evangelistes eux-* „ *mêmes l'ont inspiré pour parler la Langue* „ *Françoise*. Cependant cet Ouvrage inspiré „ par les Evangelistes, est corrigé d'abord „ par l'Auteur même en une infinité d'en- „ droits. On multiplie les corrections, & „ on

* Page 126.

„ on ne peut épuiser les fautes, quoique l'on
„ n'ait point encore touché au vif; & si l'on
„ y met la main, il n'en pourra resulter qu'un
„ nouvel Ouvrage.

Quand il plaira au savant Prélat de s'informer de qui vient l'Epître dedicatoire, il apprendra que le Traducteur n'y a eu aucune part, & qu'il ne l'a même vuë, qu'après qu'elle a été imprimée. Il écrivit aussi-tôt à son Libraire de l'ôter ou de la faire retoucher. Il lui marqua même les endroits qu'il falloit reformer. Enfin ne pouvant rien obtenir de lui, il l'en fit presser par une autre personne. Mais tout cela fut inutile. Le Libraire répondit toûjours que Monsieur l'Abbé Genest étoit Auteur de l'Epître dédicatoire; & que l'Illustre & savant Prince à qui elle étoit addressée en étoit content; & qu'enfin cela ne regardoit nullement le Traducteur, mais l'Imprimeur de Trevoux au nom de qui elle étoit.

Pour ce qui est de ces corrections multipliées à l'infini, si l'on parle de celles qui sont à la tête du Livre dans *l'errata*, ce ne sont la plupart, que des fautes du Copiste ou de l'Imprimeur, & qui sont de peu d'importance. A l'égard des cartons, il n'y en a que quatre ou cinq de la main de l'Auteur; & encore n'étoient-ils pas tous absolument necessaires. Si l'on en a mis d'autres ensuite, c'est qu'on a bien voulu donner cette satisfaction aux personnes qui les souhaitoient, au moins pour la plûpart. Mais après tout, l'Auteur a assez fait connoître dans sa Préface qu'il ne donnoit qu'un essai d'un Ouvrage

qui

qui ne pouvoit être perfectionné que peu à peu. Il a d'abord fait sentir, que la vie d'*un* homme seul ne suffisoit pas pour y réussir: & c'est dans cette vuë qu'il a rapporté ces paroles de Genebrard; que pour faire une Version de la Bible en nôtre Langue, il falloit trente années, trente personnes savantes dans les Langues & dans la Théologie, & plus de deux cens mille écus pour les frais; & qu'avec tout cela on ne feroit pas un Ouvrage qui fût exempt de reproche.

Qu'on parcoure toutes les Versions de l'Ecriture, qui ont été faites dans ces derniers siécles par de très-habiles gens; on n'en trouvera aucune qui n'ait été corrigée & retouchée dans les nouvelles éditions. Il n'y a point de honte de varier sur un Ouvrage aussi difficile à executer qu'est celui-là. Messieurs de Port-Royal reconnoissent, qu'ils ont employé trente ans à leur Traduction du nouveau Testament. Cependant on l'a toujours retouchée depuis leur premiere Edition, & elle n'est pas encore aujourd'hui sans reproche, pour me servir des termes de Genebrard. L'on corrige tous les jours la Version de Mr. de Sacy; & vous connoissez une personne qui nonobstant toutes ces corrections y a encore trouvé plus de deux cens fautes; & qui dit librement, que quand il voudra la relire avec plus d'application, il y en trouvera au moins deux cens autres. On a mis beaucoup plus de cartons dans la traduction seule des quatre Evangiles publiée par le Pere Bouhours, qu'il n'y en a dans tout le nouveau Testament de Trevoux. Je ne vous

dis rien des corrections qui ont été faites dans la derniere édition du P. Quesnel en des endroits mêmes d'une très-grande importance, & suspects d'heresie.

On attaque après cela l'érudition Hebraïque du Traducteur. „ Au reste, dit le savant Prélat *, il faut trouver bon, que „ dans une matiere de cette consequence, je „ remarque serieusement qu'un Ouvrage „ comme celui-ci, demandoit plus de simplicité & de modestie, aussi-bien que plus „ d'attention & d'exactitude. Lorsqu'on „ croit que c'est savoir tout, que de savoir „ les Langues & la Grammaire, on ne veut „ qu'éblouïr le Monde: & on s'imagine fermer la bouche aux contredisans, dès qu'on „ allegue un Hebraïsme ou un Hellenisme. „ Je dirai même librement, que dans l'Hebreu & dans le Grec de nôtre Auteur, il „ y a plus d'ostentation que d'utilité. Il „ trouve des difficultez insurmontables dans „ le passage d'un Pseaume cité par St. Paul, „ où sous le nom du Sauveur que David a „ prophetizé, on lit ces mots: *Il est écrit de moi à la tête du Livre &c.* Cette tête du „ Livre embarrasse nôtre Auteur, il appelle „ St. Jerôme à son secours, aussi bien que „ les Interpretes Juifs, & ne trouve que des „ conjectures. La sienne est, que par le „ mot de *tête*, *il faut entendre volume ou rouleau, parce que les Livres des Juifs étoient des rouleaux en forme de cylindre, & ils se servent encore aujourd'hui de ces rouleaux*

„ *dans*

* Pag. 127. 128.

„ *dans leurs Synagogues, lors qu'ils lisent la* „ *Loi.* C'est-là sans doute une érudition „ Hebraïque ancienne & moderne assez tri- „ viale: mais voici le fin: *Les Septante au-* „ *ront appellé* tête *ce que nous appellons rou-* „ *leau, à cause de la figure ronde de ces rou-* „ *leaux qui est semblable à celle d'une tête.* „ N'est-ce pas là une rare érudition Hebraï- „ que, & une heureuse comparaison de nô- „ tre tête à un cylindre?

Le Traducteur de Trevoux n'a nullement eu en vue d'éblouïr le Monde, par les frequens Hebraïsmes ou Hellenismes qu'il a remarquez. Il est certain, que le style Grec des Apôtres & des Evangelistes est rempli d'Hebraïsmes ou de Caldaïsmes: ce qui a donné lieu à l'Auteur de la nommer quelquefois un Grec de Synagogue. Tous les habiles Critiques demeurent d'accord de cela. Saumaise qui s'est déclaré si fortement contre la Langue Hellenistique, avouë que St. Luc même & St. Paul, qui ont sû la Langue Grecque, sont remplis de Caldaïsmes; & la raison qu'il en apporte, c'est que comme ils ont sû le Grec & la Langue Caldaïque, ils ont fait un mélange de l'un & de l'autre. Peut-on donc trouver mauvais, que le Traducteur ait eû souvent recours à ces Hebraïsmes ou Caldaïsmes, pour donner un plus grand jour à la diction des Evangelistes & des Apôtres? Par exemple dès le commencement de St. Matth. sur ces mots, *Jesus-Christ Fils de David, Fils d'Abraham*, il a observé que les Hebreux appellent *Fils* dans leur Langue, celui qui tire son origine d'un autre,

autre, soit médiatement soit immédiatement, quelque éloignement qu'il y ait entre l'un & l'autre. Ainsi cette expression seroit un barbarisme en François, si l'usage ne l'avoit introduite, lorsqu'il s'agit de la genealogie de JESUS-CHRIST, ou de quelque autre genealogie marquée dans l'Ecriture.

Ce n'est point par ostentation que l'Auteur a fait ces sortes de remarques dans ses notes: il n'a eû d'autre vuë, que d'être utile à ses Lecteurs, en leur expliquant des choses qui ne sont pas communes parmi nous. * S'il y en a quelques-unes qui paroissent triviales au docte Censeur, il doit considerer, que tout le monde n'est pas si savant que lui dans les coûtumes & les usages des Juifs. A l'égard du passage du Pseaume XXXIX. cité par St. Paul dans son Epître aux Hebreux, où on lit, *Il est écrit de moi à la tête du Livre*; il est constant que les Interpretes sont fort partagez entre eux sur l'explication de ce passage. Le Traducteur a rapporté ce qu'il y a trouvé de meilleur; & après tout cela, il ajoute, qu'*on n'a que des conjectures là-dessus*. Y a-t-il en cela de l'ostentation? l'Auteur a-t-il peché contre la simplicité & la modestie, ou même contre l'exactitude? Mais ce qu'on rapporte de ces rouleaux des Juifs, est, dit-on, d'une érudition triviale. Je le veux croire: il y a cependant encore bien des gens aujourd'hui même parmi les Théologiens, qui n'ont pas cette érudition triviale. Pour ce qui est de l'heureuse comparaison de nôtre tête avec un cylindre, il me semble qu'elle est plutôt de l'illustre Censeur, que de l'Auteur, qui conjecture

jecture seulement que les Septante auront pû appeller *tête* les rouleaux, à cause de leur figure ronde qui est semblable à celle d'une *tête*.

Le second exemple qu'on produit, pour montrer que l'Auteur abuse de *son savoir & de sa Critique*, est pris de ces paroles de JESUS-CHRIST, Matth. XXII. 37. *Vous aimerez le Seigneur vôtre Dieu, de tout vôtre cœur, de toute vôtre ame & de tout vôtre esprit.* L'Auteur a mis dans sa note: *Les Hebreux se servent quelquefois de plusieurs mots synonymes qui ne disent tous que la même chose**.
„ Sans examiner, dit ce Prélat, l'application
„ au précepte de l'Amour Divin, que ser-
„ vent ici les Hebreux? Il est de toutes les
„ Langues de multiplier les synonymes pour
„ signifier l'affection avec laquelle on par-
„ le.... Une infinité d'Hebraïsmes que le
„ Traducteur releve, ne sont comme celui-
„ ci, que des phrases ou des figures de tou-
„ tes les Langues: plus de la moitié sont si
„ communs, que personne ne les ignore.
„ Qu'on parcoure tous les endroits où nous
„ avons démontré, que l'Auteur se trompe,
„ & qu'on pese attentivement ceux qui pa-
„ roitront dans la suite; on verra qu'il s'est
„ ébloui lui-même, ou qu'il veut éblouïr
„ les autres par son Grec & par son Hebreu,
„ & qu'il cache sous sa Critique (je le dirai
„ hardiment, parce qu'il le faut, & sans crain-
„ dre d'être démenti par les vrais Savans,)
„ une ignorance profonde de la Tradition &
„ de

* Page 129. 130.

„ de la Théologie des Peres... J'en dirai un
„ jour la raiſon.

Lorſque le Traducteur a obſervé ſur Saint Matth. XXII. 37. que les Hebreux ſe ſervent quelquefois de mots ſynonymes qui ne diſent tous que la même choſe, il n'a pas prétendu exclurre pour cela des autres Langues ces ſortes de ſynonymes: mais, comme ils ſont plus frequens dans la Langue Hebraïque, que dans toutes les autres, il a eu raiſon de faire cette obſervation. Je ſuis même perſuadé que lors qu'il l'a faite il avoit en vuë les Calviniſtes, qui abuſent des paroles de ce commandement pour fortifier leurs ſentimens. C'eſt ce qui a fait dire à Maldonat ſur ce paſſage, que ces mots, *cœur*, *ame*, *eſprit*, ne ſignifient en ce lieu, que la même choſe, & que ceux qui les diſtinguent, font paroitre plus de ſubtilité que de ſolidité. Il accuſe en même tems Calvin d'impieté, pour avoir abuſé de cette exaggeration, comme ſi elle inſinuoit que les Commandemens de Dieu fuſſent impoſſibles: *Terret hæc exaggeratio Calvinum, & impoſſibilia hominibus Deum præcipere mentitur.*

Vous ſavez qu'il y a eû de grandes diſputes entre les Savans ſur les Hebraïſmes ou Helleniſmes: quelques-uns ont ſoutenu, que la diction des Septante & des Ecrivains du nouveau Teſtament étoit purement Grecque, parce qu'on trouvoit les mêmes expreſſions dans les Auteurs profanes. Pfoken qui a été de cette opinion, l'a appuyée de pluſieurs exemples tirez principalement des Poëtes Grecs. Mais ces exemples n'ont pas empê-

ché les plus habiles Critiques, de mettre ces expreſſions au nombre des Helleniſmes. Voyez Gataker & Jean Vorſtius. Ce dernier a donné au Public un excellent Livre, touchant les Hebraïſmes du nouveau Teſtament. Il a trouvé contre la penſée de Saumaiſe plus d'Hebraïſmes dans l'Evangile de St. Luc, que dans tous les autres Ecrivains du nouveau Teſtament, quoique cet Evangeliſte poſſedât mieux la Langue Grecque, que les autres.

Ne croyez donc pas, que dans tous les endroits où l'Auteur a marqué que les Hebreux parlent de la ſorte, il ait prétendu que ces mêmes expreſſions ne ſe trouvaſſent jamais dans les autres Langues. Il y en a à la verité quelques-unes de telles, & qui ſont de purs Hebraïſmes, étant tout-à-fait propres aux Hebreux: mais il n'en eſt pas de même de toutes. Par exemple au Ch. I. de St. Luc vſ. 32. où il y a dans le Texte, *On l'appellera Fils du tres-Haut*, le Traducteur a mis dans ſa note, *c'eſt-à-dire*, il ſera: *car* être appellé & être, *ſont ſouvent dans l'Hebreu la même choſe*. Il n'a pas prétendu, qu'on ne trouvât aucun exemple de cette expreſſion dans les autres Langues; car il s'y en trouve en effet, mais bien plus rarement. De même lors qu'il a obſervé ſur le vſ. 47. que ces mots, *Et mon eſprit eſt rempli de joye en Dieu mon Sauveur*, ſont une repetition de ceux qui précedent, & que ces repetitions ſont ordinaires aux Hebreux, ſur tout dans leurs Cantiques, il n'a pas voulu dire, que ces ſortes de repetitions ne ſe trouvaſſent jamais

dans

dans les autres Langues ; mais ſeulement qu'elles ſont bien plus ordinaires aux Hebreux. On remarque ordinairement que le mot, *frere*, ſe prend ſouvent parmi les Hebreux pour *couſin* ou *parent*. Cela empêche-t-il que dans les autres Langues le mot de *frere* ne ſe trouve en ce ſens-là ? Ciceron en ſes Philippiques dit, qu'Antonia étoit Sœur de Marc-Antoine, parce qu'elle étoit Fille de ſon Frere C. Antonius. Dans la Lettre d'Ovide intitulée *Hermione à Oreſte*, Hermione appelle Oreſte ſon Frere, parce qu'il étoit ſon Couſin Germain. Dans Denys d'Halicarnaſſe le Roi Tullus-Hoſtilius appelle *Freres* les Horaces & les Curiaces, parce qu'ils étoient Couſins Germains, Enfans des deux Sœurs.

Le Traducteur n'a rien en cela de particulier : il a ſuivi la methode des plus habiles Commentateurs. Maldonat a fait les mêmes obſervations ; & on les a même augmentées après lui dans ſon propre Commentaire. Ce ſavant Jeſuite avoit même compoſé un Livre des *Hebraïſmes* du nouveau Teſtament : & il cite ſouvent cet Ouvrage qu'il avoit intitulé *Idiomata*. Il y obſerve doctement, que quelques-uns de ces Hébraïſmes ont été pris de la Verſion Grecque des Septante, qui a été ſuivie par les Evangeliſtes & par les Apôtres. Le Traducteur de Trevoux n'a point impoſé à ſes Lecteurs, lorſqu'il a eû recours à ces Hebraïſmes dans ſes notes. Il y fait voir en pluſieurs rencontres qu'il a étudié le ſtyle Grec du nouveau Teſtament. Le jugement qu'il a porté ſur les Livres de Lightfooth eſt

une preuve évidente, qu'il n'étoit point entêté du Rabbinisme. Voici ce qu'il en dit dans son Histoire des Commentateurs, p. 793. *Il a passé la meilleure partie de sa vie à lire les Livres des Juifs, afin d'entendre mieux les Ecrits des Evangelistes & des Apôtres; lesquels ayant été Juifs ont suivi les usages & les façons de parler de ceux de leur Nation. Mais après tout, à la reserve de leurs rits & des autres choses de cette nature, quelque érudition Rabbinique que cet Anglois fasse paroitre dans son Ouvrage, les Chrétiens n'en tireront pas un grand secours, s'ils ne joignent à cela l'étude de la Version des Septante, qui est plus utile pour apprendre le style du nouveau Testament, étant jointe à une connoissance mediocre de la Langue Hebraïque & de la Syriaque, que tout ce grand appareil de Rabbinisme.*

L'Auteur ne s'est donc point ébloui lui-même, & il n'a point non plus voulu éblouïr les autres. Son dessein a été de se rendre utile à ses Lecteurs, en éclaircissant par ce moyen plusieurs passages du nouveau Testament. Il a aussi observé quelquefois, que certaines expressions qui semblent être propres aux Hebreux, se trouvent dans les Auteurs profanes. C'est ainsi qu'au Ch. I. de Saint Luc vs. 34. où on lit dans le Texte, Je ne connois point d'Homme, il a mis dans sa note, c'est-à-dire, *je suis Vierge*: puis il ajoute, *Cette expression n'est pas seulement commune aux Hebreux en ce sens-là; mais elle se trouve aussi dans les anciens Ecrivains Grecs & dans les Latins*: ce qu'il prouve par un exemple tiré d'Euripide, & rapporté par Hermogene:

gene: mais il eſt certain, qu'elle ſe trouve rarement dans ceux-ci; au lieu qu'il n'y a rien de ſi commun parmi les Hebreux qui ſe ſervent du mot Hebreu *jada* lequel ſignifie *a connu*. Vous trouverez une ſemblable obſervation ſur le Chap. II. de Saint Luc, vſ. 7. où le Texte porte, *Elle mit au monde ſon Fils premier né*. Il y a dans la note: *on ne peut pas prouver de cette expreſſion, que la Sainte Vierge ait eû d'autres enfans. Car même les Auteurs Latins employent le mot de* primus *dans le même ſens pour marquer un fils unique*. Quand le Traducteur a fait ces remarques & un grand nombre d'autres ſemblables, il n'a point eû deſſein de faire illuſion à ſes Lecteurs par ſon Grec & par ſon Hebreu; mais d'éclaircir par ſa Critique les endroits du nouveau Teſtament, qui avoient beſoin de quelque éclairciſſement. On verra dans la ſuite ſi l'illuſtre Cenſeur apportera des exemples ſolides de l'ignorance profonde du Traducteur, dans ce qui regarde la Tradition & la Theologie des Peres. Au moins peut-on aſſurer librement, que les exemples qui ont été produits ci-deſſus avec un ſemblable reproche, ne prouvent point ce qu'on a prétendu prouver. Vous avez pû voir dans les Lettres précedentes, que le docte Prélat a mis au nombre des Traditions conſtantes de l'Egliſe, des choſes qui n'y doivent point être miſes: & c'eſt ſans doute cela qu'il appelle la Théologie des Peres. Je ſuis Monſieur &c.

Janvier 1703.

LETTRE XLVIII. (1)

Du sens sublime & spirituel de l'Ecriture. Faux Mystiques distinguez des veritables. L'Auteur n'a jamais avancé, que les Propheties alleguées par JESUS-CHRIST *& par les Apôtres, ne fussent que des applications ingenieuses.*

MONSIEUR,

Le huitiéme passage de la Préface qui est attaqué par l'illustre Censeur, regarde les explications mystiques de l'Ecriture. „ (2) Je „ ne sai, dit-il, à qui en veût nôtre Auteur, „ quand il attaque avec tant de force, & à „ tant de diverses reprises les explications „ mystiques de l'Ecriture; puisqu'il avouë „ si souvent, que Saint Paul en est rempli: „ mais voici sur ces sens mystiques une ob„ servation plus importante: Il n'y a rien „ de plus commun dans les notes de nôtre „ Auteur, que d'attribuer, comme il fait „ aussi dans sa Préface, un *deras*, c'est-à-di„ re un sens sublime & spirituel à certains „ passa-

(1) Cette Lettre est beaucoup plus longue dans l'Original. On l'a abregée, parce que l'Auteur a parlé fort au long de cette même matiére dans le troisiéme Tome Lettre IV. & V.

(2) Page 31. 32.

„ passages de l'Ecriture. Sans s'arrêter à
„ son mot Hebreu, qui ne sert de rien pour
„ autoriser son sentiment, il eût fallu instrui-
„ re le Peuple, que ce sens *sublime & spiri-*
„ *tuel*, loin d'exclurre le sens veritable, le
„ contient souvent ; & que c'est même le
„ sens primitif & principal, que le Saint Es-
„ prit a eu en vuë. Bien éloigné de faire
„ cette observation, & au contraire opposant
„ par tout le terme de *litteral*, dont il abuse,
„ au sens spirituel & prophetique, le Tra-
„ ducteur induit le Peuple à erreur, comme
„ si les Propheties & les figures de la Loi,
„ qui sont toujours alleguées par JESUS-
„ CHRIST & par les Apôtres, comme des
„ avant-coureurs & des prédictions de la nou-
„ velle Alliance, n'étoient qu'allegorie &
„ application ingenieuse.

L'Auteur s'est expliqué très-nettement dans sa Préface, sur ce qui regarde les Interpretations mystiques. Il y distingue d'une maniere claire & précise, les faux Mystiques d'avec les veritables. Il est très-éloigné de confondre les sens sublimes & spirituels, qui sont autorisez par JESUS-CHRIST & par les Apôtres, avec les visions de certains Mystiques, qui abusent manifestement des paroles de l'Ecriture, pour les accommoder à leurs idées. Les plus savans & les plus judicieux Commentateurs ont parlé comme le Traducteur, ou plutôt le Traducteur a parlé comme eux. Il est aisé de voir quels Mystiques il a indiquez, lorsqu'il dit p. 12. de sa Préface: „ Il semble que nous soyons au-
„ jourd'hui dans ces anciens tems, où les

„ Heretiques appellez Gnoſtiques, avoient „ tellement accommodé les paroles du Texte ſacré à leurs interpretations allegoriques „ & philoſophiques, qu'ils avoient entiérement étouffé par leur Philoſophie la Religion de JESUS-CHRIST. Ces Gnoſtiques ou faux ſpirituels, s'étoient formé une „ Théologie particuliere pleine de viſions. „ Ils affectoient de ne rien dire de commun, „ traitant les autres de gens ſimples & groſſiers, qui expliquoient les Livres ſacrez „ d'une maniere baſſe & litterale. L'Auteur ajoute en ce même endroit, que c'eſt-là le caractere de nos faux Myſtiques, qui n'ayant rien de fixe & d'arrêté, s'éloignent du ſens litteral de l'Ecriture, pour ſuivre leurs viſions. Ce caractere convient proprement aux Gnoſtiques ou Quietiſtes de nôtre tems, qui ſous prétexte d'être plus ſpirituels que les autres, ont forgé je ne ſai quelle nouvelle Théologie qu'ils prétendent trouver dans l'Ecriture.

Le même Auteur parle encore des ſens myſtiques p. 39. indiquez par le Cenſeur. Il y dit que n'ayant point eu d'autre deſſein que d'expliquer dans ſes Notes le ſens litteral des Evangeliſtes & des Apôtres, on n'y doit point chercher aucune *myſtiquerie*, laquelle ne peut être goutée des perſonnes judicieuſes. Il aſſure qu'il a imité en cela Eſtius, qui s'étant propoſé d'expliquer à la lettre les Epîtres de St. Paul, n'y avoit rien inſeré d'allegorique & de tropologique. Il donne auſſi pour exemple St. Chryſoſtome, qui dans ſes ſavantes & éloquentes Homelies, ne s'eſt

s'eſt point jetté ſur les allegories & les tropologies, quoi qu'il eût lû avec beaucoup de ſoin les Livres d'Origene, le plus fecond de tous les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques en ces ſortes d'explications. Peut-on trouver mauvais, que le Traducteur ait ſuivi de ſi grands Hommes, dans un Ouvrage où il fait profeſſion de ne donner que des interpretations litterales?

Quand le Traducteur s'eſt ſervi du mot Hebreu *deras*, pour exprimer le ſens ſublime, il a eu en vuë les Juifs. Il a voulu inſinuër par-là, comme il a fait dans ſon Hiſtoire du Texte du nouveau Teſtament, que ces ſens ſublimes ne ſont point de l'invention de JESUS-CHRIST & de ſes Apôtres; & ainſi, que les Juifs ne peuvent pas les rejetter, comme ſi c'étoient plutôt des fictions ingenieuſes, que de veritables interpretations. Il n'étoit point neceſſaire que l'Auteur s'étendît au long pour faire voir, que le ſens ſublime & ſpirituel n'exclut point le veritable; & que c'eſt même le ſens principal que le Saint Eſprit a eu en vuë. Ces ſens myſtiques & ſpirituels étant fondez dans l'Ecriture même, & dans un uſage conſtant de la Synagogue & de l'Egliſe, on ſuppoſe d'un commun conſentement, qu'ils ne ſont pas moins vrais, que le ſens litteral. Ces ſortes d'explications appartiennent plutôt à des Traitez particuliers & à de longs Commentaires, qu'à des Scholies. Auſſi l'Auteur en a-t-il traité dans ſon Hiſtoire du Texte du nouveau Teſtament; où il prouve fortement, que les Juifs ne peuvent rien reprocher ſur ce ſujet

aux Evangeliſtes & aux Apôtres ; puiſque cette methode a été priſe de leurs plus anciens Docteurs. Il y dit p. 246. que ces ſens myſtiques & allegoriques, ſur leſquels les Juifs ont établi la verité d'un Meſſie, étant fondez ſur la Tradition de leurs Peres, doivent paſſer pour des preuves réelles. Il ajoute en ce même endroit, qu'*il eſt vrai, que ce qui eſt purement allegorique ne peut ſervir de preuve poſitive pour établir une Religion. Mais lorſque ces allegories ſont appuyées ſur la Tradition, on peut alors les employer & les appliquer à des faits qui ſont déja conſtans par cette Tradition.*

Un Auteur qui parle de la ſorte, a-t-il pû croire que les Propheties & les figures de la Loi alleguées par JESUS-CHRIST & par les Apôtres, *n'étoient qu'allegorie & application ingenieuſe?* Il n'a point oppoſé le terme de *litteral* au ſens ſpirituel, comme s'il n'y avoit que le premier qui fût veritable. Il a reconnu au contraire l'un & l'autre veritables: mais il a ſuivi le ſentiment des plus ſavans Commentateurs & des plus habiles Critiques, qui ne croyent pas qu'il puiſſe y avoir deux ſens veritablement litteraux ou hiſtoriques d'une même choſe. Mais au reſte le ſens myſtique & ſpirituel n'eſt pas moins vrai que le premier, & il eſt même plus étendu. L'illuſtre Cenſeur a pû croire avec de Lira & quelques autres Commentateurs de l'Ecriture, qu'il y a deux ſens litteraux d'une même choſe : mais ceux qui s'expliquent de la ſorte ne ſemblent pas parler aſſez exactement, comme l'Auteur l'a remarqué page 252. de ſon

ſon Hiſtoire Critique du Texte du nouveau Teſtament.

Tout ce que je viens de rapporter vous fait voir, qu'on n'a pas rendu juſtice au Traducteur (1), lorſqu'on lui a objecté que ſelon ſon ſentiment les Propheties n'étoient qu'une application ingenieuſe. Cependant l'Illuſtre Prélat ajoute à ce qu'il avoit déja dit (2): „ On ſait que c'eſt-là une des erreurs „ des Sociniens : Grotius s'eſt perdu avec „ eux: il a lui-même abandonné les Propheties qu'il avoit ſi bien ſoutenuës dans ſon „ Livre de la vraye Religion: & par leurs „ ſubtilitez nous ſerions preſque réduits à ne „ bâtir plus avec St. Paul ſur les fondemens „ des Apôtres & des Prophetes. L'Auteur „ a pris le même eſprit, & il n'avoit garde „ de prémunir le Peuple contre ce *deras* „ ſcandaleux des Propheties, puis qu'il les „ élude avec les autres, comme les remarques particulieres le feront paroître.

Il eſt vrai que les Sociniens & Grotius ont trop multiplié les ſens myſtiques: mais il ne me paroit pas qu'ils ayent crû, que tous ces ſens myſtiques ne fuſſent que des penſées ingenieuſes. L'Auteur ſuppoſe au contraire dans ſon Hiſtoire du Texte du nouveau Teſtament, que les Sociniens & même Servet défendent quelquefois la verité de ces explications

(1) Conſultez ſur ce ſujet les Lettres IV. & V. du 3e. Tome où l'on a traité à fond cette matiere; & l'on y a répondu par avance à toutes les objections de Mr. l'Evêque de Meaux.

(2) Page 133.

cations ſublimes & ſpirituelles, pour établir la Religion Chrétienne contre les Juifs. Ils ſoutiennent auſſi-bien que les Orthodoxes, que les Evangeliſtes & les Apôtres ont ſuivi en cela un uſage qui étoit reçû & autoriſé. Et en effet les anciens Docteurs Juifs ont entendu du Meſſie pluſieurs paſſages de l'Ecriture, qui ſemblent avoir un autre ſens, ſi l'on n'a égard qu'à la lettre; & ces mêmes paſſages ſe trouvent auſſi expliquez de JESUS-CHRIST dans le nouveau Teſtament. Ce ſont des veritez que les Sociniens reçoivent également avec les Catholiques. C'eſt pourquoi l'Auteur a pris de-là occaſion dans ſes Hiſtoires Critiques de combattre les nouveaux Antitrinitaires; leur faiſant voir qu'outre le ſens purement litteral de l'Ecriture, on doit recevoir des Interpretations appellées myſtiques & ſpirituelles, qui ſont fondées ſur des Traditions authentiques.

Au reſte le Traducteur n'a point eu beſoin de prémunir le Peuple contre le *deras*, ou explication myſtique. Il n'a rien avancé de ſcandaleux ſur ce ſujet, & qui ne ſe trouve dans les plus ſavans Commentateurs Catholiques. Il a parlé avec eux quand il a diſtingué le *deras*, ou l'Interpretation myſtique & ſpirituelle, des explications purement litterales. Ce n'eſt donc ni de Grotius, ni des Sociniens, que ce Traducteur a emprunté cette diſtinction; mais des anciens Docteurs de l'Egliſe, & des plus habiles Commentateurs orthodoxes de ces derniers ſiecles.

Il eſt à propos que vous obſerviez, que l'Illuſtre Prélat dans les remarques manuſcri-

tes

tes qu'il a envoyées à l'Approbateur, a fort approuvé le *deras* du Traducteur. Il n'y trouve rien qui approche du Socinianisme: mais il souhaite seulement qu'on avertisse dans la Preface que ce *deras*, ou sens mystique n'exclut point le sens litteral. Voici ce qu'il dit dans sa remarque: Je suis bien aise d'ob-
„ server encore, que l'Auteur attribuë sou-
„ vent un *deras*, c'est-à-dire un sens sublime
„ & spirituel, à certains passages. Il est obli-
„ gé d'avertir, que ce sens sublime & spiri-
„ tuel, loin d'exclurre le sens litteral, le
„ contient souvent, & est même le primitif
„ & le direct. Autrement, il donnera la
„ fausse idée, que tout sens spirituel n'est
„ pas litteral. Loin d'appeller *scandaleux* le *deras* du Traducteur, il le louë & l'approuve. A l'égard de la note qu'il falloit ajouter, je vous ai fait voir qu'elle n'étoit nullement necessaire, & que bien qu'on reconnût ce sens sublime pour vrai, il étoit néanmoins distingué du litteral & historique. Je finis ma Lettre par une belle Remarque de Saint Jerôme sur les sens sublimes & allegoriques. Elle vous fera connoître, qu'il ne faut pas confondre le sens allegorique avec le litteral, de peur de tomber dans l'erreur des Marcionites & des Manichéens, qui prétendoient que les paroles de la Loi ne devoient point s'entendre à la lettre, mais d'un sens sublime & élevé. Ce Saint Docteur expliquant ces paroles du Chapitre IV. vs. 24. de l'Epître aux Galates, *Tout cela est dit allegoriquement &c.* fait cette observation: Marcion & Manichée ne les ont point ôtées de leurs exemplaires

de cette Epître, parce qu'ils ont crû, qu'elles nous étoient contraires, & qu'on prouvoit par-là qu'il ne faut pas prendre à la lettre le Texte de la Loi, mais dans un ſens plus élevé. *Marcion & Manichæus*, dit Saint Jerôme, *hunc locum in quo dixit Apoſtolus*, Quæ quidem ſunt allegoricè &c. *quæ ſequuntur de codice ſuo tollere noluerunt, putantes adverſum nos relinqui, quòd ſcilicet Lex aliter ſit intelligenda quam ſcripta eſt, cùm utique, etiamſi allegorica (quod nos quoque fatemur, & Paulus docet) accipienda ſit, non pro voluntate legentis, ſed pro ſcribentis auctoritate condita ſit &c.* Je ſuis, Monſieur &c.

Janvier 1703.

LET-

LETTRE XLIX.

A MONSIEUR ***.

Nouvelles Remarques sur le double sens qui est particulier aux Livres sacrez. On répond aux objections d'un illustre Censeur contre ce double sens. Ce que signifie sens appliqué. Divers exemples du sens appliqué.

MONSIEUR,

Je me souviens très-bien de vous avoir écrit assez au long il y a quelques années, sur le double sens qui est attaché à plusieurs passages de l'Ecriture. Vous ne devez point être surpris qu'un illustre Prélat renouvelle aujourd'hui les objections que vos Amis firent en ce tems-là contre quelques endroits de l'Histoire Critique du Texte du nouveau Testament. Il n'y a personne qui sache mieux que vous les liaisons que Mr. Nicole a toujours euës avec ce Prélat. C'est de vous que j'ai appris qu'il l'avoit sollicité fortement à écrire contre l'Histoire des Commentateurs au sujet des Peres Grecs & de St. Augustin. Et comme je trouve dans les *Instructions* de Mr. l'Evêque de Meaux, les mêmes objections sur ce dernier Article, que celles qui vous furent faites alors par Mr. Nicole, cela me fait

fait juger que l'Illustre Censeur, qui est chargé de tant d'affaires, se sera servi des memoires de son Ami qui n'entendoit gueres ces sortes de matieres, comme vous l'avez remarqué vous-même dans plusieurs entretiens que vous avez eus avec lui.

Quoi qu'il en soit; que ces nouvelles objections viennent du savant Prélat, ou de Mr. Nicole, j'y répondrai exactement pour vous satisfaire. „ Grotius, dit l'Illustre Cen„ seur *, avoit appris des Sociniens, que les „ Propheties alleguées dans les Evangelistes „ & par les Apôtres, pour prouver que JE„ SUS CHRIST étoit le Messie, étoient des „ allegories qui n'avoient rien de litteral & „ de concluant.

Grotius a pû dire qu'une partie des Propheties alleguées dans les Evangiles & par les Apôtres, n'étoient point alleguées selon le sens litteral, sans l'avoir emprunté des Sociniens. Les plus savans Interpretes orthodoxes conviennent là-dessus avec lui, & même avec les Sociniens, sans qu'on puisse conclurre de-là, que les passages citez par JESUS-CHRIST & par les Apôtres n'ont rien de concluant contre les Juifs. C'est ce que j'ai expliqué au long dans mes deux Lettres précedentes, que je vous prie de relire avec attention: j'ajouterai seulement en ce lieu l'autorité de Sixte de Sienne, qui dans le Livre III. de sa Bibliotheque sainte, établit ce double sens de l'Ecriture par l'Ecriture même. Il dit que le sens mystique ou spirituel, est bien plus

* Instruct. 2. p. 26. dans la Dissertat. sur Grotius.

plus caché & plus sublime, que le litteral; qu'il ne se presente pas à tout le monde; mais qu'il est caché dans l'interieur des paroles; qu'il n'est point signifié par les mots, mais par les choses mêmes. Saint Paul, ajoute ce docte Bibliothecaire, nous a enseigné la difference de l'un & de l'autre dans son Epître II. aux Corinthiens, lorsqu'il dit que les Juifs lisent & entendent tous les jours l'ancien Testament selon la lettre, mais qu'ils ont un voile sur le cœur, qui les empêche d'en connoître le sens spirituel. Sixte apporte en ce même lieu un bel exemple de ce sens spirituel, savoir le serpent d'airain dans le desert, qui representoit JESUS-CHRIST attaché sur la Croix.

„ Mr. Simon, continue le Censeur*, re„ marque lui-même, qu'Episcopius ne pou„ voit souffrir qu'on prît ces Propheties à la „ lettre, cela étant, disoit-il, contraire au „ bon sens, & même à la pensée de ceux qui „ se sont servis les premiers de ces sens mys„ tiques. Ils se sont contentez, poursuit E„ piscopius, des miracles & de la Resurrec„ tion de JESUS-CHRIST, pour prouver „ aux Infidelles qu'il étoit le Messie, ayant „ proposé ces sortes d'interpretations à ceux „ qui l'avoient déja reconnu. La remarque „ de Mr. Simon, ajoute le docte Censeur, „ est étonnante en ce lieu, puisqu'il ne refu„ te Episcopius que par ces foibles paroles: „ *Il me semble pourtant, qu'une bonne partie* „ *de ces autoritez du nouveau Testament, pou*„ *voient*

* Ibid. p. 26. & 27.

„ *voient aussi faire quelque impression sur l'Esprit des Juifs mêmes qui n'étoient point encore convertis, voyant que leurs Docteurs les avoient aussi appliquez au Messie.*

Il ne s'agit point, comme vous voyez, du fond de la chose: car Mr. Simon n'approuve point le sentiment d'Episcopius, puisqu'il le refute. Mais *c'est*, dit-on *, *tout accorder à Episcopius, que de lui répondre si foiblement. Mr. Simon ne parle qu'en tremblant. Il me semble, dit-il: il n'en sait rien.*

Au contraire Mr. Simon a expliqué son sentiment avec netteté en disant, *il me semble.* Quoi qu'il ne soit pas si décisif que le docte Censeur, il a dit tout ce qu'il devoit dire là-dessus par rapport & à la matiere & aux personnes dont il s'agissoit. Il étoit question des sens allegoriques: or du consentement des Théologiens, on ne peut rien conclurre d'un sens allegorique, si l'on n'y joint d'autres raisons: & c'est ce qui a fait dire à Saint Augustin parlant contre les Donatistes dans sa Lettre à Vincentius, que c'est une chose très-impudente d'établir quoi que ce soit sur une allegorie, si l'on n'a d'ailleurs des témoignages clairs qui ôtent l'obscurité du sens allegorique: *Quis autem non impudentissimè nitatur aliquid in allegoria positum pro se interpretari, nisi habeat & manifesta testimonia?*

A l'égard des personnes, ce sont des Juifs qu'on suppose n'être point convertis à la Religion Chrétienne. Mr. Simon croit que ces Juifs

* Ibid. pag. 29.

Juifs ont dû ajouter foi aux interpretations allegoriques, parce que ces interpretations étoient autorisées par leurs Docteurs. Mais ce motif de credibilité, pour ainsi parler, n'étoit pas si convaincant, que quelques-uns n'en pussent douter: outre que les Sadducéens qui étoient alors en grand nombre, ne recevoient point ces sortes d'explications fondées sur les traditions, qu'ils ne reconnoissoient point. Il n'y avoit que les Pharisiens lesquels composoient la Secte dominante, qui reçussent ces interpretations; & encore pouvoient-ils douter de quelques-unes. Ce seroit ici le lieu de vous apporter le sentiment de Salmeron sur cette matiere, si je ne vous l'avois déja produit dans une de mes Lettres. Ce docte Jesuite, qui n'est pas si décisif que le Censeur, a poussé les choses bien plus loin que l'Auteur des Histoires Critiques, & personne jusqu'à present n'a crû que ce savant Homme favorisât la cause des Sociniens.

L'Auteur des Histoires Critiques a donc eu raison d'avancer: *Il me semble qu'une bonne partie de ces autoritez &c.* Mais ce n'est pas assez de dire, continuë le Censeur *, *une bonne partie: il falloit dire, la plus grande. Il ne suffisoit pas non plus de dire, pouvoit faire quelque impression, puisque ces autoritez faisoient impression par la force même des paroles.*

Pour ne pas chicaner, accordons à la qualité de l'Illustre Censeur, qu'il eût été mieux de dire, *la plupart*, *qu'une bonne partie*, pourvû que de son côté il veuille bien nous accorder,

* Ibid.

corder, que ces autoritez ne convainquoient point toutes par la force des paroles. Ce qui est si vrai, que nos plus habiles Commentateurs ne conviennent point entre eux de celles qui sont convaincantes, & dont on ne peut nier la verité. Froidmont Disciple du fameux Jansenius d'Ipres, dans son Commentaire sur les Actes des Apôtres, Ch. XXVIII. vs 26. où Saint Paul applique selon un sens mystique à JESUS-CHRIST & à ses Apôtres, ce qui s'entend à la lettre de la mission d'Isaïe au Peuple Juif, reprend Maldonat de ce qu'il n'a entendu ce passage, ni selon le sens litteral, ni selon le sens mystique, mais seulement selon un sens accommodé. * *Maldonatus II. Matth. vs. 15. sic interpretatur, ut nec sensu litterali, nec mystico intelligatur de Christo & Apostolis, & tamen dicitur impleri in Christo & Judæis qui tunc erant; quia Prophetia ista non minus aptè de Christo, quàm de quo olim dicta est, videatur potuisse dici: sed tunc sensus potiùs erit accommodatitius, quàm intentus à Spiritu Sancto.*

Cette remarque de Froidmont insinuë, que Maldonat a reconnu comme un troisiéme sens outre le litteral & le mystique, que ce Théologien de Louvain appelle un sens de pure *accommodation*, *sensum accommodatitium.* Estius & quelques autres doctes Commentateurs ont entendu selon ce sens ces paroles de l'Epître aux Romains Chap. X. vs. 8. tirées du Deuteron. Chap. XXX. vs 14. *La parole n'est point éloignée de vous: elle est dans vôtre bouche & dans vôtre cœur.*

Il

* *Fromond. Comm. in Act. Apostol.*

Il y a donc ſelon ces doctes Commentateurs un ſens qui n'eſt proprement ni litteral ni myſtique, bien qu'il ſoit vrai ; mais on n'en peut pas tirer les mêmes preuves, que du litteral & du myſtique. Il eſt à propos que vous obſerviez ici, que les plus ſavans Commentateurs ſe ſervent des mots de ſens appliqué, de ſens accommodé, *applicuit*, *adaptavit*, *accommodavit*, lorſqu'ils parlent du ſens veritablement myſtique & ſublime. Ils n'ont pas crû pour cela, que ces explications ne fuſſent que des penſées ou applications ingenieuſes ; mais ils ont ſeulement voulu marquer par-là, que les Interpretations des Apôtres ne ſont pas proprement litterales ; mais qu'ils les ont appliquées à leur ſujet par un *deras*, ou ſens myſtique & ſpirituel, qui eſt auſſi veritable que le ſens litteral. Or la verité de ce ſens myſtique ne ſe fait pas toûjours ſentir par la force des paroles.

Cependant l'illuſtre Cenſeur veut abſolument, que les Propheties alleguées par JESUS-CHRIST & par les Apôtres, prouvent d'elles-mêmes & par la force des paroles. *La belle reſſource*, dit-il *, *pour l'Evangile* ! Selon ſon ſentiment on eſt forcé par le texte même de ces paſſages, de ſe rendre à leurs explications, qui ſont d'elles-mêmes des preuves concluantes. Il prétend que ceux qui ont recours aux Docteurs Juifs qui *leur auront donné un double ſens, dont ils en auront appliqué un au Meſſie ſans être forcez par le texte & ſans qu'on en puiſſe operer une preuve con-*

* Page 10.

concluante, détruisent la Religion Chrétienne. Voilà, ajoute le Censeur, *le Christianisme que nous laisseront les Critiques, si nous en passons par leurs mains; & le fondement des Propheties sur lequel St. Paul a bâti, n'aura de fermeté qu'autant qu'il aura plû aux Rabbins de lui en donner, quand ils l'auront voulu.*

Quelque grande que soit l'érudition du Censeur dans les Livres sacrez, il ne montrera pas facilement, que les Propheties alleguées par JESUS-CHRIST & par les Apôtres, soient toutes des preuves concluantes par la seule force des mots. Quand JESUS-CHRIST applique dans St. Matthieu XV. 8. aux Scribes & aux Phariſiens de son tems, ces paroles d'Isaïe, *Ce Peuple m'honore des levres, mais son cœur est éloigné de moi*; le Censeur dira-t-il, qu'on est forcé par le texte même de reconnoître qu'on les doit entendre dans le sens que JESUS-CHRIST leur a donné? Je fais la même reflexion sur cette autre Prophetie d'Isaïe citée par JESUS-CHRIST dans St. Matthieu Ch. XIII. vs. 14. *Vous écouterez de vos oreilles; mais vous ne comprendrez point.* JESUS-CHRIST assure que cette Prophetie a été accomplie de son tems en ceux à qui il parloit en paraboles. Il est cependant manifeste, que cela s'entend à la lettre des Juifs obstinez qui vivoient au tems d'Isaïe. Ne pourroit-on point dire la même chose de cette Prophetie de Jeremie, *L'on a entendu une voix dans Rama*, que Saint Matthieu a appliquée au meurtre des Enfans?

Il me semble qu'il seroit beaucoup mieux de

de dire, avec les plus doctes Commentateurs de l'Ecriture, que ces Propheties & quelques autres semblables, sont des applications qui étoient en usage parmi les anciens Docteurs Juifs, & qu'ainsi JESUS-CHRIST & les Apôtres ne sont point les Auteurs de cette maniere d'interpreter les Propheties. Car de vouloir prétendre que ces passages prouvent d'eux-mêmes & par la force du texte, c'est donner en quelque façon gain de cause aux Juifs, à Porphyre, à l'Empereur Julien, & à quelques autres Ennemis de la Religion Chrétienne, en les refutant si foiblement. Maldonat n'étoit pas persuadé que les Propheties alleguées par JESUS-CHRIST, fussent d'elles-mêmes & par la force du texte, des preuves convaincantes de ce qu'il disoit. Ce docte Commentateur sur le Ch. XXVII. vs. 50. de Saint Matthieu, où il rapporte ces paroles de JESUS-CHRIST, St. Luc XXIII. 46. *Mon Pere, je remets mon Ame* (spiritum) *entre vos mains*, observe qu'elles sont tirées du Pseaume XXX. vs. 6. & que ce que David avoit entendu de soi-même, JESUS-CHRIST se l'est appliqué, en ayant un peu changé le sens. Car David par le mot d'*esprit* n'a pas entendu son ame, mais sa vie: *Sumpsit autem ea verba Christus*, dit Maldonat, *ex Psalmo XXX. vs. 6. & ad se quod de se ipso David dixerat, paululum immutato sensu, accommodavit. Nam David non animam suam, sed vitam suam quam per spiritum significavit Deo commendarat, Christus verò spiritum animam suam vocat.* Faites reflexion sur le terme *accom-*

accommodavit, & même ſur toute la remarque de ce ſavant Jeſuite.

Au reſte ces doubles ſens que les anciens Docteurs Juifs ont donnez à pluſieurs Propheties, dont ils en ont appliqué un au Meſſie, n'ont pas abſolument dépendu de leur caprice: mais ils ont ſuivi en cela leurs traditions & leurs uſages. Ainſi l'illuſtre Cenſeur n'a pas eu raiſon de dire, que *le fondement des Propheties ſur lequel Saint Paul a bâti, n'aura de fermeté qu'autant qu'il a plû aux Rabbins de lui en donner, quand ils l'auront voulu.* Ces anciens Rabbins ont ſuivi un uſage autoriſé par leurs Peres. Nous voyons que nos plus doctes Théologiens ſe ſervent de ces preuves tirées des Interpretations des Juifs, pour montrer que JESUS-CHRIST eſt le veritable Meſſie: & c'eſt une des plus fortes preuves qu'on puiſſe employer contre eux On leur fait voir par l'autorité de leurs anciens Livres, que leurs Docteurs ont expliqué du Meſſie ſelon un *deras* ou ſens ſublime, pluſieurs Propheties, qui ſelon le ſens litteral ſemblent devoir s'entendre autrement. Je finis ici ma Lettre, & ſuis, Monſieur, &c.

1703.

LET-

LETTRE L.

AU MEME.

Eclairciſſemens ſur le double ſens de quelques Propheties alleguées dans le nouveau Teſtament. Les anciens Docteurs de l'Egliſe ont eu recours à ce double ſens, auſſi-bien que nos plus célèbres Commentateurs de l'Ecriture. On répond aux nouvelles objections de l'illuſtre Cenſeur.

MONSIEUR,

Puiſque vous ſouhaitez que je réponde pied-à-pied aux autres remarques de l'illuſtre Cenſeur ſur le double ſens de l'Ecriture, je le ferai très volontiers pour vous obéïr. Je ne m'arrête point à ce qu'il dit de nouveau contre Grotius: car je me ſuis étendu aſſez au long ſur cet endroit dans mes Lettres précedentes. Il eſt vrai que Calovius, dont je vous ai quelquefois parlé, a objecté à ce Critique, qu'il a rendu douteux ce qu'il y a de plus clair dans l'ancien Teſtament, l'expliquant ſelon le ſens allegorique ou ſublime. Ce fameux Proteſtant de la Confeſſion d'Augsbourg prétend, que les paſſages dont il s'agit ici, doivent s'entendre tous de JE-

SUS-CHRIST à la lettre: mais ayant pris le parti de Grotius dans mes Histoires Critiques en general seulement & pour ce qui regarde la methode, j'y ai soutenu que le principe de Grotius n'a rien de singulier, *qu'il est même commun aux plus doctes Peres.* Puis j'ai ajouté: *Il se peut faire qu'il l'ait trop étendu: mais on ne doit pas condamner Grotius absolument, comme s'il appuyoit le Judaïsme. C'est au contraire la veritable voye de répondre solidement aux objections des Juifs.*

C'est en effet ce que j'ai réconnu par experience dans quelques Disputes que j'ai euës sur ce sujet avec un savant Juif. Je ne trouvai rien de plus sûr, que de le combattre par ses propres Armes en lui faisant voir avec évidence, que JESUS-CHRIST & ses Disciples avoient suivi dans les Evangiles la methode reçuë alors dans la Synagogue. Il est constant que nos plus célèbres Commentateurs ont eu recours aux types & aux figures, & à ce double sens, aussi-bien que les Rabbins. Cependant le Censeur forme des difficultez là-dessus. Il est à propos de les resoudre ces difficultez, qui ne sont pas fort embarrassantes.

Mr. Simon, dit-il*, *a osé citer les Peres, sans néanmoins en nommer un seul.* Mais si je n'en ai nommé aucun, c'est que je n'ai pas crû qu'il fût necessaire de produire des preuves sur un fait qui me paroissoit ignoré de peu de personnes. Saint Epiphane, *hær.* 8. prouve assez au long, que dans les Ceremonies il y avoit un sens caché: Tertullien fait la

* Pag 40.

la même chose dans son Liv. 3. contre Marcion. Les Commentateurs Grecs selon Justiniani, établissent cette même verité sur ces paroles de Saint Paul de l'Epître I. aux Corinthiens Chap. II. vs. 7. *Loquimur Dei Sapientiam in mysterio, quæ abscondita est*; c'est-à-dire, dit ce docte Interprete de St. Paul, une Sagesse cachée en mysteres, l'Apôtre ayant voulu signifier par-là, qu'il découvre des mysteres qui étoient autrefois enveloppez sous des types & des énigmes dans la loi: *Quasi dicat in mysterio absconditam, ut significet se illa mysteria patefacere, quæ olim erant in Lege typis atque ænigmatibus involuta.* Justiniani dit qu'il préfere cette explication à l'autre qu'on apporte ordinairement, parce qu'elle n'est plus approuvée des Commentateurs Grecs, & que cette autre ne convient pas si bien aux paroles de Saint Paul. Ecoutons St. Jerôme qui appuye ce double sens de l'Ecriture en plusieurs endroits de ses Ouvrages.

Ce docte Pere sur ces paroles de Malachie, *J'ai aimé Jacob, & j'ai haï Esaü*, a fait cette remarque: Je vous ai aimez en la personne de Jacob, & j'ai haï les Iduméens en la personne d'Esaü. Saint Paul expliquant selon le sens mystique ce passage dans son Epître aux Romains, joint ensemble deux témoignages dont l'un est pris de la Genese, & l'autre, du Prophete Malachie: *In Jacob vos dilexi*, dit St. Jerôme, *In Esaü Idumæos odio habui: quem locum Paulus mysticâ disputatione eventilans scribit ad Romanos, duo pariter testimonia de Genesi Malachiâque conjungens &c.*

Nos plus doctes Commentateurs conviennent tous de ce double ſens de l'Ecriture. Bonfrerius en donne pluſieurs exemples dans les Prolegomenes qu'il a mis au commencement de ſes Commentaires ſur le Pentateuque. Voyez la Section IV. du Chap. XX. Quand, dit-il, St. Paul dans ſon Epître I. aux Corinthiens Ch. IX. vſ 9. & dans ſon Epître I. à Timothée Ch. V. vſ. 18 applique par un ſens tropologique aux Predicateurs de l'Evangile ces paroles du Deuteronome, *Vous ne tiendrez point la bouche du bœuf liée, lorſqu'il foule le grain*, il ne nie pas le ſens litteral de ce paſſage, & que Dieu n'ait pas donné veritablement aux Juifs ce commandement à l'égard des bœufs; mais il fait connoître un autre ſens plus excellent de ces paroles, qui eſt le ſens ſymbolique & myſtique: *Non vult* (Paulus) *negare Deum litterali ſenſu intendiſſe de bobus loqui, Judæiſque id præceptum quoad boves datum; ſed Deum aliud longè præſtantius, quod per boves ſymbolicè & myſticè ſignificabatur, illis verbis intendiſſe; videlicet Doctorum & Concionatorum neceſſariam & honeſtam victûs ſuppeditationem.*

Le même Bonfrerius obſerve en ce même lieu, que ces paroles de St. Matthieu II. 15. *J'ai appellé mon Fils d'Egypte*, qui ont été priſes d'Oſée, s'entendent à la lettre du Peuple d'Iſraël qui fut tiré d'Egypte, & de JESUS-CHRIST ſelon le ſens myſtique: *Quod quidem ad litteram eſt de Populo Iſraëlitico ex Ægypto educto, ſecundum verò myſticum ſenſum de Chriſto.* Il fait une ſemblable remarque ſur ces autres paroles de St. Matthieu vſ.

18.

18. du même Chap. *On a entendu dans Ramà une voix &c* Cela, dit-il, se doit entendre à la lettre du meurtre des Enfans, lorsque la Ville fut prise par les Babyloniens; mais il se prend allegoriquement des Enfans que fit tuer Herode. *Quod ad litteram de cæde puerorum factâ, expugnatâ urbe à Babyloniis intelligi jubet, & secundum allegoriam de infantium cæde ab Herode factâ* Je n'aurois jamais fait si je voulois citer tous les doctes Commentateurs de l'Ecriture qui ont appuyé cette verité. Ecoutons encore l'Illustre Censeur. Je sai, dit-il, „ Car qui ne le sait pas, „ qu'il y avoit parmi les Juifs une veritable „ Tradition du vrai sens des Propheties, „ comme on le voit par la réponse de la Synagogue aux Mages sur la Naissance de „ JESUS CHRIST à Bethléem, Matth. II. „ 4. 5. 6. mais c'étoit une Tradition, non „ d'un double sens des Propheties, ou de „ l'application que les Docteurs en faisoient, „ mais de l'évidence de ces anciennes prédictions, comme il paroit expressément „ par l'expression de celle-ci, qui n'a rien „ au-dessus de tant d'autres qui sont rapportées; & maintenant on y renonce pour „ faire valoir par tout des doubles sens qui „ aneantissent la preuve, & faire dépendre „ la Foi d'une érudition Rabbinique. Je dis „ la faire dépendre dans le fond, & non pas „ la faire servir à un simple éclaircissement, „ comme ont fait les Peres & les bons Interpretes.

Lorsque j'ai parlé du double sens des Propheties, je ne l'ai pas étendu generalement à

toutes, mais seulement à quelques-unes; Consultez là-dessus la Démonstration *Evangelique* de Mr. Huet ancien Evêque d'Avranche, & intime Ami du Censeur. Ce Prélat y explique fort clairement toute cette matiere. Il y observe, que quelques-unes des Propheties n'ont qu'une interpretation qui regarde uniquement JESUS-CHRIST; que d'autres ont une double interpretation, dont l'une est litterale, & l'autre est selon le sens allegorique: * *Animadvertendum est*, dit Mr. Huet, *Prophetiarum quasdam unicam admittere interpretationem quæ Christum merè respiciat; quasdam verò duplici interpretatione gaudere, alia κατὰ λέξιν, alia κατὰ σχῆμα, sive ut Rabbinicè loquar, juxta sonum suum, hoc est litteræ suæ sensum, alia juxta sensum allegoricum.*

Ce savant Ecrivain subdivise cette seconde Interpretation en deux autres, dont la premiere se rapporte directement à JESUS-CHRIST, & indirectement à d'autres choses; la seconde regarde JESUS-CHRIST selon le sens allegorique: au lieu que selon le sens litteral, & qui se presente d'abord, elle regarde d'autres choses: *Harum autem duplex esse genus, cùm aliæ rectâ referantur ad Christum, ad alia verò obliquè; aliæ contra allegoricè pertineant ad Christum; juxta obviam verò & simplicem significationem aliò spectent.* Il apporte des exemples de tout ce qu'il a avancé.

On demeurera donc facilement d'accord avec

* D. Huet. Demonst. Evang. p. 635. edit. 1.

avec le Cenſeur, que dans le nouveau Teſtament il ſe trouve des Propheties qui conviennent à JESUS-CHRIST ſelon le ſens litteral, & l'on mettra dans cette Claſſe celle du Prophete Michée, que les Docteurs Juifs alleguérent à Herode. Il ne s'enſuit pas de là, que les Juifs ne donnaſſent à toutes les Propheties qu'un ſeul ſens qui étoit le litteral. Leurs anciens Livres prouvent manifeſtement le contraire; & ſans qu'il ſoit beſoin d'avoir recours pour cela à leurs plus anciens Rabbins, je crois vous avoir fait voir, que JESUS-CHRIST a expliqué ſelon ce double ſens la Prophetie de Malachie, *Je vous envoyerai Elie &c.* Je ne repete point ce que je vous ai déja écrit là-deſſus.

Ce principe du double ſens de l'Ecriture eſt ſi bien établi dans l'Antiquité, que les Peres l'ont ſuppoſé comme une choſe qui étoit hors de doute. Origene, dit Mr. Huet dans ſa Demonſtration Evangelique, marque le ſens litteral par τὸ ῥητὸν, c'eſt-à-dire *la lettre*, & le ſens allegorique par διάνοια, l'*intelligence.* St. Jerôme dans ſon Commentaire ſur le Chap. IV. de l'Epître aux Galates, a remarqué qu'une bonne partie de l'Ecriture contient en elle un ſens allegorique, & que ce que St. Paul nomme allegorie en ce lieu, il l'appelle ſens ſpirituel en un autre endroit, ſavoir au Chap. VII. vſ. 14. où il dit: *Nous ſavons que la Loi eſt ſpirituelle.* Nous appellons ſpirituel qui juge de tout, ajoute ce St. Docteur, l'homme qui connoiſſant tous les myſteres de l'Ecriture, les entend d'une maniere ſublime; & voyant JESUS-CHRIST dans

les Livres divins, n'y reconnoit rien qui ſente les traditions Judaïques: *Scriptura divina per allegoriam non modicâ parte contexta eſt: quam Apoſtolus hîc allegoriam dixit, alibi vocat intelligentiam ſpiritualem, ut Rom. VII. Scimus quia Lex ſpiritualis eſt &c. Nos ſpiritualem qui omnia judicat eum Virum dicimus, qui univerſa Scripturarum ſacramenta cognoſcens ſublimiter ea intelligit, & Chriſtum in divinis Libris videns, nihil in eis Judaicæ traditionis admittit.* Par ce mot de *tradition Judaïque*, St. Jerôme a entendu le ſens litteral auquel les Juifs, qui ne vouloient pas reconnoitre JESUS-CHRIST, s'arrêtoient entierement. Il veut qu'on ne s'attache pas avec eux à l'écorce de la Lettre; mais qu'on remonte juſqu'au ſens ſublime. Du reſte l'allegorie de St. Paul dans le Chap. IV. de l'Epitre aux Galates vſ 22. 23. & 24. ne détruit pas le ſens hiſtorique, mais elle nous apprend qu'il ne faut pas en demeurer-là.

Le même St. Jerôme dans ſon Commentaire ſur le Chap. VII. de l'Epitre aux Epheſiens, reconnoit de certaines traditions cachées & ſecrettes parmi les Juifs, leſquelles renfermoient en quelque maniere ces ſens ſublimes que la Lettre du Texte de l'Ecriture ne preſente point à ceux qui la liſent. Il cherche d'où St Paul a pû tirer ces quatre mots dont il ſe ſert, *principauté*, *puiſſance*, *vertu*, *domination*, qui ne ſe trouvent dans aucun endroit de l'Ecriture Son ſentiment eſt, qu'il les a tirez des traditions des Hebreux, leſquelles contenoient des choſes ſecrettes & cachées; ou que connoiſſant, que

la

la Loi eſt ſpirituelle; il a expliqué ſelon un ſens ſublime ce qui y eſt litteralement & hiſtoriquement. *Quærendum eſt*, dit ce Saint Docteur, *ubi Apoſtolus hæc quatuor nomina, principatum loquor, poteſtatem, & virtutem, & dominationem ſcripta repererit, & in medium unde protulerit, neque enim fas eſt eum qui divinâ lectione fuerat inſtitutus, aliquid locutum putare, quod in ſanctis voluminibus non habetur. Arbitror itaque illum, aut de traditionibus Hebræorum ea quæ ſecreta ſunt in medium protuliſſe, aut certè quæ juxta Hiſtoriam ſcripta ſunt, eum intellexiſſe Legem eſſe ſpiritualem, ſenſiſſe ſublimiùs &c.*

Voilà, ce me ſemble, le double ſens dont il eſt queſtion, bien autoriſé par les Saints Peres, quoi qu'en puiſſe dire le Cenſeur qui n'a pas tout vû. Qu'il ne traite donc plus de *ſcandaleux* le *deras* ou ſens ſublime, qui ne détruit point les preuves qu'on tire des Propheties, puiſque l'un & l'autre ſens eſt vrai; je veux dire le litteral ou hiſtorique, & l'allegorique ou ſpirituel. St. Jerôme qui étoit ſi ſavant dans l'Ecriture, a reconnu que l'Apôtre a emprunté des traditions ſecrettes des Juifs. Dira-t-on que ce St. Apôtre a fait *dépendre la Foi d'une tradition Rabbinique?*

Vous jugerez par tout ce que je viens de vous alleguer pour appuyer le double ſens de l'Ecriture, ſi le docte Cenſeur toujours oppoſé à ce double ſens, a eû raiſon de le combattre par l'autorité de St. Juſtin, de Tertullien, & d'Origene *, qui dans leurs Apolo-

* Pag. 42. & ſeqq.

Apologies pour la Religion Chrétienne se sont servis des Propheties, comme de preuves démonstratives. Ce fait ne peut être revoqué en doute: mais on ne doit pas conclurre de-là que dans le nouveau Testament il n'y a point de Propheties alleguées selon le sens mystique & sublime. Tant de savans Commentateurs qui reconnoissent le double sens des Livres sacrez, nient-ils que *les prédictions des Propheties & leur accomplissement entrent dans la perfection de la Foi de l'Eglise?* Ne croyent-ils pas aussi-bien que le docte Prélat, que *le caractere par où l'on désigne la troisiéme Personne Divine, c'est de les avoir inspirées?* Nier que les Prophetes ayent été inspirez, c'est renoncer au Christianisme.

Cela étant, je ne vois pas clairement à quel propos l'illustre Censeur dit encore ici*: *On a toujours caracterizé dans les Conciles le St. Esprit en l'appellant l'Esprit Prophetique.* Ceux qui supposent le double sens dans les Propheties croyent aussi-bien que le Censeur, que l'Esprit qui a parlé par les Prophetes *a parlé de* JESUS-CHRIST, *& que la Foi du Fils de Dieu qu'on exposoit dans le Symbole, étoit la Foi des Prophetes, comme celle des Apôtres.* Ils sont persuadez que le sens mystique n'est pas moins vrai que le sens litteral, & qu'il est *selon l'intention directe & primitive du St. Esprit.* Ils nient seulement qu'il soit litteral & historique; parce qu'ils croyent que ceux qui veulent parler exactement ne doivent admettre qu'un seul sens litteral, & non pas deux.

Quoi-

* Pag. 42.

Quoique Froidmond ce fameux Augustinien, n'ait pas rejetté l'opinion de ceux qui croyent que l'Ecriture peut avoir deux sens litteraux, il ne laisse pas d'appuyer en plusieurs endroits de ses Commentaires le double sens dont il est question Sur le Ch. XIII. vs. 41. des Actes des Apôtres, où St. Paul allegue un passage du Prophete Habacuc, il dit qu'à la lettre il s'entend des Caldéens qui devoient ruiner les Juifs, & brûler leur Temple; mais que St Paul l'a expliqué dans un sens allegorique de l'aveuglement des Juifs. *Locus Habacuc*, dit Froidmont, *loquitur ad litteram de clade Nabuchodonosor & Chaldæorum, & combusto eorum Templo; sed allegoricè S. Paulus exponit de clade & cæcitate spirituali quâ Judæi conversi sunt & dati Diabolo, quia Christo non crediderunt.* Je demanderois volontiers à l'illustre Prélat, si ce fameux Disciple de Jansenius a pris sa remarque de l'Ecole des Sociniens, ou de Grotius?

„ Theodore de Mopsueste, continuë le „ docte Censeur*, ayant détourné les Pro„ pheties en un autre sens, comme si celui „ où elles étoient appliquées à la Personne „ & à l'Histoire de JESUS-CHRIST, étoit „ impropre, ambigu, & peu litteral; mais „ au contraire attribué au Sauveur du Mon„ de *par l'évenement* seulement, sans que ce „ fût le dessein de Dieu de les consacrer & „ de les approprier directement à son Fils, „ scandaliza toute l'Eglise & fut frappé d'a„ natheme, comme impie & *blasphemateur*.

* Page 40.

Je n'examine point en ce lieu si Theodore de Mopsueste a été veritablement condamné par le cinquiéme Concile General: je veux bien le supposer avec l'illustre Censeur. Je remarquerai seulement en passant, que si l'*on* en croit Facundus, il y eut une erreur de fait dans les accusations qui chargeoient Theodore d'avoir aneanti les Propheties qui regardent JESUS-CHRIST, par une erreur semblable à celle des Manichéens. Facundus a prétendu montrer la fausseté de cette accusation, en produisant les paroles mêmes de l'Auteur tirées de ses Commentaires sur les Pseaumes, où il attaque les Juifs sur le fait même dont il est question. Vous savez que les Commentaires de ce Theodore sur l'Ecriture sont en grande veneration parmi les Syriens, qui les ont traduits du Grec en leur Langue, & du Syriaque en Arabe. Je me trompe fort si ses Commentaires sur une partie des Prophetes ne se trouvent dans quelques Bibliotheques de l'Europe. Par-là on pourroit juger s'il est aussi coupable qu'on le fait. Je suis, Monsieur, &c.

26. Août 1703.

LETTRE LI.

Le nouveau Traducteur n'a rien avancé sur le mot haïr, *qui ne se trouve en termes exprès dans les plus savans Commentateurs Catholiques. On lui attribuë sans raison des sentimens qu'il a réfutez ouvertement dans tous ses Ouvrages.*

L'Illustre Censeur qui a eû principalement en vuë, de trouver dans la Version de Trevoux des explications qui approchassent de celles des Sociniens, se met peu en peine, si ces explications se trouvent dans les Commentateurs les plus orthodoxes. C'est assez qu'elles soient dans un Ecrivain Socinien, pour qu'il en concluë que l'Auteur de cette Version les a prises dans les Livres des Unitaires.

„ Si l'on vouloit, dit-il *, donner un e-
„ xemple de cette Version témeraire, pour
„ ne rien dire de plus, la premiere qui se
„ présenteroit à la pensée, seroit celle-ci:
„ *J'ai plus aimé Jacob qu'Esaü*, au lieu de
„ traduire, *J'ai aimé Jacob, & j'ai haï Esaü*,
„ comme porte le Texte Grec aussi-bien que
„ celui de la Vulgate, Rom. IX. 13. Le
„ Traducteur leur a préferé Episcopius:
„ *Odio habui*, dit-il, *id est minùs dilexi, nec*
„ *tot beneficiis affeci: Je l'ai haï, c'est-à-dire,*
„ *je*

* Pag. 8.

„ *je l'ai moins aimé, & je ne l'ai pas gratifié*
„ *de tant de bien-faits.* Ainsi la Traduction
„ est dictée de mot à mot par le grand Doc-
„ teur des Sociniens, avec cette seule diffe-
„ rence, que le Socinien en a fait sa note,
„ & que l'autre l'a inserée dans le Texte
„ même On sait au reste, que les Sociniens
„ ont leurs raisons pour effacer la haine de
„ Dieu contre Esaü, qui suppose le peché
„ originel: & le Traducteur a mieux aimé
„ les favoriser que de s'attacher à son Texte.

Le Traducteur n'a rien mis dans sa Version ni dans sa note, qui ne soit pris de mot à mot des plus habiles Critiques, & des plus savans Commentateurs Catholiques: & ainsi c'est inutilement qu'on fait venir ici sur les rangs Episcopius. Je place à la tête de ces Ecrivains Catholiques Mr. Huré, qui ne peut être suspect à ceux qui font profession d'être Augustiniens: Il n'y a pas long-tems qu'il a donné au Public en Latin, un petit Recueil de Canons ou Regles de l'Ecriture Sainte sous ce titre: *Novum Testamentum regulis illustratum, seu Canones Scripturæ sacræ certâ methodo digesti, ad Novi Testamenti intelligentiam potissimùm accommodati.* Il établit cette Regle pag. 187. & 188 de son Ouvrage: *Verba affirmativa pro contrariis negantibus quandoque ponuntur, eo sensu, ut per epitasim seu exaggerationem minùs intelligatur quàm significetur.* Il donne pour exemple de cette figure appellée *epitase* ou exaggeration, le verbe *odisse*, *haïr*, qui se prend, dit-il, pour *minùs amare*, *moins aimer*, Luc XIV. 26. & Rom. IX. 13. en sorte que selon lui ces

paroles

paroles de Saint Paul, *J'ai aimé Jacob, & j'ai haï Esaü*, signifient, *J'ai préferé Jacob à Esaü, que j'ai moins aimé*, ne voulant point accorder à sa posterité les mêmes bien-faits que j'ai accordez à la posterité de Jacob: *Jacob dilexi, Esau autem odio habui*, id est, *posthabui, ac minùs dilexi, nolens singularia in ejus posteros beneficia conferre, quæ in Jacobi posteros contuli.*

Cette remarque de Mr. Huré a été prise des Canons ou Regles *très-utiles pour l'intelligence de l'Ecriture*, que Bonfrerius a rapportées dans ses Prolegomenes, à la tête de son Commentaire sur le Pentateuque. Ce docte Commentateur dans le Canon 16. dit, que l'Ecriture se sert de la figure appellée *epitase*, c'est-à-dire d'une locution plus forte, pour une moins forte; & il donne pour exemple le passage dont il est question: *Utitur Scriptura epitasi seu verbo vehementiori pro minùs vehementi, ut Malachiæ I. & ad Rom. IX. Jacob dilexi Esau autem odio habui. Ubi odio habere ponitur pro negligere, minùs amare.* Estius qui ne peut être soupçonné de Socinianisme, dit aussi que ces paroles, *Jacob dilexi, Esaü autem odio habui*, signifient, *J'ai plus aimé Jacob qu'Esaü*, en donnant plus de biens temporels au premier, c'est-à-dire, à sa posterité, quoiqu'ils fussent Freres jumeaux, & qu'il semblât qu'Esaü dût être préferé, à cause de son droit d'ainesse: *Etsi Fratres essent germani ac gemini, eoque nomine pares, nisi quod Esaü ratione primogenituræ præponendus videretur; ego tamen Jacob dilexi, id est, volui ei in sua posteritate benefacere; Esaü autem*

tem odio habui ac rejeci, nolens singularia in ejus posteritatem beneficia conferre. Ce Docte Commentateur que le Prélat ne peut pas avoir pour suspect, ajoute immediatement après, que ce sens est le sens litteral des paroles du Prophete Malachie, *Hic sensus est litteralis verborum Prophetæ*, & que l'Apôtre s'est servi d'un sens mystique ou spirituel. En un mot l'Auteur de la nouvelle Traduction n'a rien mis tant dans sa Version, que dans sa note, qui n'ait été pris des plus savans Commentateurs orthodoxes.

Si c'est favoriser l'explication des Sociniens, que de ne point supposer le peché originel, dans la haine qu'on attribuë à Dieu contre Esaü; il faudra placer Estius à la tête de tous les Sociniens. Car il attaque fortement au même endroit cette interprétation, comme étant contraire à la pensée de St.-Paul. *Il* est, dit-il, évident par toute la suite du Discours de l'Apôtre, qu'il ne parle point de cette masse corrompuë par le peché originel: *Liquet Apostolum non supponere in hâc suâ disputatione massam corruptam: hæc enim suppositio pugnat cum verbis Apostoli.* En effet le dessein principal de Saint Paul dans l'Epître aux Romains, est de faire connoître, que Dieu est le maître absolu de ses graces, & que c'est par sa pure volonté qu'il a appellé les Gentils à la grace de l'Evangile, sans que les Juifs eussent aucune raison de s'en plaindre.

St. Paul prouve cette verité par quelques exemples, & entre autres par celui de Jacob & d'Esaü. Il suppose manifestement, que ce

n'a

n'a point été en vuë du bien, ou du mal qu'ils eussent fait, que Dieu a préferé Jacob à Esaü; mais parce qu'il l'a voulu ainsi. Lisez le Commentaire d'Estius en cet endroit, où il combat en termes exprès l'interprétation de Saint Augustin, quoi qu'il fît profession d'être Augustinien & Thomiste. Il n'a pas pris pour cela le parti des Sociniens: mais tout Augustinien qu'il étoit, il a reconnu que l'explication de ce Saint Docteur étoit plutôt Théologique que litterale. Il conclut enfin, que ce qui est dit de la haine que Dieu a euë pour Esaü, se doit entendre conformément à la pensée du Prophete Malachie, de la posterité d'Esaü, qui a été rejettée de Dieu, pour ce qui étoit des biens temporels: *Quod hîc dicitur Esau odio habitus à Deo, id ex mente Prophetæ de odio, seu rejectione, quoad prærogativam temporalis ac terrenæ felicitatis esse intelligendum, & non tàm in ipsius Esau personâ quàm in ejus posteritate completum fuisse.*

Plusieurs autres savans Commentateurs ont remarqué la même chose qu'Estius, du nombre desquels sont le Cardinal Tolet & Salmeron. Celui-ci dans ses Disputes de l'Epître aux Romains, en a fait une exprès qui a pour titre, *De modis diligendi & odio habendi.* Il y rapporte d'abord les paroles du Prophete Malachie, où il est dit que Dieu a aimé Jacob, & qu'il a haï Esaü: ce qui ne signifie autre chose, selon Salmeron, sinon qu'il a plus aimé Jacob qu'Esaü, parce qu'il avoit promis au premier & à sa posterité la Loi & les Prophetes, & un meilleur païs:

Dilexit

Dilexit ergo plus Jacob quàm Esau, quia illi & semini suo promisit Legem & Prophetas & meliorem terram. Ce savant Théologien prouve ensuite par plusieurs exemples, que Dieu ne hait pas ceux qu'il aime moins : d'où il infere que l'Ecriture qui s'accommode à nos usages se sert du terme *haïr* au lieu de *moins aimer*, à l'imitation des enfans qui disent que leur pere les hait, s'il les aime moins que leurs autres freres. Et ainsi le mot de *haï* à l'égard de Dieu signifie à la lettre *moins aimé*, parce qu'il avoit reçû de Dieu moins de bien-faits que Jacob son Frere. Voici les propres termes de Salmeron: *Metaphoricè sumitur illud odio haberi, pro eo quod est minùs diligi. Solent autem Scripturæ se nostris existimationibus accommodare. Conqueruntur enim plerique ex liberis in parentes suos, & odio haberi se dicunt, cùm vident alios fratres suos, in aliqua munere & favore sibi anteponi. Et ita ad litteram minùs Esau dilectus fuit, quia nec terram promissam habuit, ut Jacob, nec Legem & Prophetas, nec ex eo descendit Christus, ut ex Jacob. Non enim quia Esau fuit ab illis prærogativis exclusus, proptereà fuit reprobatus ad necem; sed habuit & ipse familiam & gentem suam, & bonis terræ non caruit; licet Populus Israël longè fuerit honoratior & ditior.* Voyez aussi là-dessus le Cardinal Tolet, qui n'est pas moins décisif dans son Commentaire sur l'Epître aux Romains.

Tout ce qu'on vient de rapporter prouve manifestement, que le Traducteur de Trevoux n'a point suivi Episcopius, mais ces illustres & savans Commentateurs, qui se sont bien

bien plus étendus ſur le vſ. 13. du Ch. IX. de l'Epître aux Romains qu'aucun Socinien. Dira-t-on pour cela qu'ils ſont favorables aux Sociniens? Non; mais ſeulement qu'ils s'accordent ſur ce ſujet avec eux. Les Unitaires expliquent pluſieurs autres endroits de l'Ecriture de la même maniere que les plus ſavans Commentateurs Catholiques. Selon le raiſonnement du Cenſeur il faudra dire, que ceux-ci ont emprunté des Sociniens leurs explications.

Mais pourquoi, dit-on, l'Auteur a-t-il mis dans ſa Traduction, ce qui ne devoit trouver ſa place tout au plus que dans une Note? Il y a de l'apparence que cet Auteur a ſuivi l'explication de Bonfrerius, de Tolet, d'Eſtius, & de Salmeron, qui ont crû que la ſignification litterale du mot *haïr*, dans ce verſet de l'Epître aux Romains, eſt *moins aimer*. Or vous ſavez que le ſens litteral peut être conſideré de deux manieres, ſavoir comme ſimplement litteral, ou comme litteral Grammatical. Meſſieurs de Port-Royal font ſouvent cette diſtinction dans leur Verſion du Nouveau Teſtament, où pour marquer ce dernier, ils mettent en Note la Lettre *L.* Par exemple, *Liber generationis*, ſignifie ſelon le litteral Grammatical, *Livre de la generation*, & ſelon le ſens ſimplement litteral, *Genealogie*. Le Traducteur de Trevoux a crû, que la veritable ſignification du mot *haïr* en cet endroit, n'étoit autre choſe que *moins aimer*. C'eſt pourquoi il a renvoyé la ſignification purement Grammaticale à

la

la note, où on lit: *L. J'ai aimé Jacob, & j'ai haï Esaü.*

Mr. Arnauld a justifié cette methode dans sa Défense du nouveau Testament de Mons contre Mr. Mallet. Celui-ci avoit objecté à Messieurs de Port-Royal, qu'en traduisant ces mots de Saint Luc, Chap. II. vs. 23. *Omne masculinum adaperiens vulvam, Tout enfant mâle premier-né*, ils avoient enlevé à l'Eglise une belle preuve, pour établir la Virginité de la Mere de Dieu, & qu'on devoit les traduire litteralement: *Tout mâle qui ouvre le sein de sa mere.* Mr. Arnauld Liv. 5. Ch. IX. pag. 418. répond ainsi à son Confrere: „ Il faut ne savoir ce que c'est que de „ traduire litteralement, quand on croit que „ cela ne consiste qu'à mettre mot pour mot: „ au lieu que ce qu'on doit rechercher dans „ une Traduction pour la rendre litterale & „ fidelle, c'est de trouver des mots qui don„ nent nettement les mêmes idées que ceux „ de l'Original.

Or il montre, que l'idée veritable de cette façon de parler des Hebreux, *adaperiens vulvam*, est ce que les Traducteurs de Mons ont mis dans leur Version. Le Traducteur de Trevoux a prétendu aussi, que *haïr* en plusieurs endroits de l'Ecriture, signifie proprement & naturellement *moins aimer*; & qu'ainsi il a pû mettre dans sa Version ce sens qui est litteral, marquant dans sa Note l'autre qui est litteral Grammatical.

„ Le Traducteur, dit-on *, n'est pas plus „ ex-

* Page 10.

„ excuſable d'avoir traduit dans Saint Luc, „ XIV. 26. *Si quelqu'un vient à moi, & qu'il aime ſon pere & ſa mere, ſa femme, ſes fils, ſes freres, ſes ſœurs, & même ſa propre perſonne, plus que moi, il ne peut être mon Diſciple*; au lieu de mettre *haïr*, „ comme il eſt écrit dans le Texte Grec & „ dans la Vulgate. C'eſt viſiblement alterer „ la ſainte Parole. Que diroit-on de celui „ qui changeroit cette vive expreſſion du „ Pſalmiſte, *Vous aimez la juſtice & vous haiſſez l'iniquité*, en ce froid langage, „ *Vous aimez mieux la juſtice que l'iniquité*, „ & la vertu que le vice? En tout cas s'il „ l'eût fallu expliquer, c'eſt autre choſe d'a- „ doucir un mot dans une Note avec les „ précautions neceſſaires, autre choſe eſt „ d'attenter ſur le Texte même, & vouloir „ déterminer le Saint Eſprit à un ſens plus „ foible que celui qu'il s'eſt propoſé.

Comme l'Auteur de la Verſion de Trevoux, a crû après Salmeron & pluſieurs autres Théologiens, que le mot *haïr* ne ſe doit pas prendre à la rigueur de la lettre dans ce paſſage de Saint Luc, il a jugé qu'il falloit mettre dans le Texte même de l'Evangeliſte, *moins aimer*, qui lui a paru être la veritable ſignification, en renvoyant néanmoins l'autre ſignification qui eſt purement Grammaticale à la note, où on lit: *L. & ne hait ſon pere &c.* En effet Salmeron a remarqué ſur cet endroit de St. Luc, que JESUS-CHRIST ne commande pas proprement de haïr ſon pere & ſa mere; puis qu'il y a au contraire un Commandement exprès de les honorer & de

de les aimer. Ainsi *haïr* se prend en ce lieu pour *moins aimer*, & le sens est, qu'il faut plus aimer JESUS-CHRIST que ses propres Parens: *Quo in loco*, dit ce savant Commentateur, *propriè non præcipit Dominus odio haberi patrem & matrem, quos peculiari præcepto honorari ac diligi mandavit; sed per odii vocem metaphoricè sumptam significavit minorem dilectionem parentibus exhibendam, majorem autem Christo.* Mr. Huré a produit aussi pour exemple des endroits du Nouveau Testament où *haïr* signifie *moins aimer*, le verset 26. du Chap. XIV. de Saint Luc.

Pour ce qui est de cette expression vive du Psalmiste, qu'on propose, elle ne vient gueres à propos; puisque l'Auteur de la Version convient qu'il y a des endroits, où *haïr* se doit prendre à la lettre, & où par consequent il le faut conserver necessairement, tel qu'est celui-ci: *Vous haïssez l'iniquité*; parce que l'iniquité est haïssable d'elle-même, au lieu qu'il est contre le droit naturel de haïr son pere & sa mere. Cela étant supposé, le Traducteur n'a point attenté sur le Texte de l'Evangéliste, & il n'a point déterminé le St. Esprit à un sens plus foible, que celui qu'il s'est proposé; mais il a exprimé dans sa Version le veritable sens, & il a mis dans sa note le sens purement Grammatical, ou la metaphore, comme parle Salmeron. Sur ce principe qui paroit bien établi, il sera facile de résoudre toutes les autres difficultez qu'on peut proposer contre l'expression de *moins aimer* substituée à la place de *haïr*.

„ L'Auteur avec Grotius, dit-on enco-

„ re *, nous renvoye à St. Matthieu, Chap.
„ X. vſ. 37. où il eſt porté ſeulement: *Qui*
„ *aime ſon pere & ſa mere plus que moi, n'eſt*
„ *pas digne de moi.* Mais qui dit le moins
„ n'exclut pas le plus. Il falloit donc con-
„ ſerver la parole de JESUS-CHRIST, &
„ mettre *haïr* ſans heſiter, comme a fait
„ l'Auteur, Matth. Ch. VI. vſ. 24. *Nul ne*
„ *peut ſervir deux maîtres : car ou il haïra*
„ *l'un, & aimera l'autre; ou il s'attachera à*
„ *l'un & mépriſera l'autre.*

Ce n'eſt point avec Grotius que l'Auteur a renvoyé à St. Matthieu, Chap. X. vſ. 37. mais avec Salmeron, lequel dans le paſſage allegué ci-deſſus explique le Texte de Saint Luc XIV, 26. par Saint Matthieu Ch. X. 37. *Sicut & alio loco dixit*: *Qui amat patrem aut matrem plus quàm me, non eſt me dignus:* c'eſt-à-dire, comme JESUS-CHRIST a dit en un autre endroit: Celui qui aime ſon pere, ou ſa mere, plus que moi, n'eſt pas digne de moi. Peut-on mieux expliquer l'Ecriture, que par l'Ecriture même? Le paſſage de Saint Luc étant parallele à celui de Saint Matthieu, le Traducteur a eu raiſon de traduire comme il a fait, & de faire cette remarque dans ſa note ſur Saint Luc: *Le mot* haïr *ne ſe doit pas prendre ici à la rigueur, mais ſelon ce qu'on lit dans Saint Matthieu Ch. X. vſ. 37. & il n'a point d'autre ſens en pluſieurs endroits, tant du vieux que du nouveau Teſtament.* C'eſt auſſi de cette maniere que Coqueus ſavant Théologien, explique le *non odit*

* Pag. 13.

odit de Saint Luc, dans son Commentaire sur le Livre XXI. de la Cité de Dieu Chapitre 26. Et la raison qu'il en apporte, c'est qu'il ne nous est pas commandé de haïr nos parens, mais de préferer entierement l'Amour de JESUS-CHRIST, à celui que nous avons pour eux. *Non odit*, dit ce Commentateur expliquant Saint Luc par Saint Matthieu, *id est* non minus amat: *Neque enim parentes odisse jubemur; sed amorem Christi eorum dilectioni longè præferre præcipimur, ne amor quo erga eos afficimur ullatenus saluti nostræ officiat, ac perturbet eum amorem quem Christo debemus.*

Au reste, on a conservé toute sa force à la Parole de JESUS-CHRIST; puisque c'est lui-même qui parle dans St. Matthieu, aussi-bien que dans Saint Luc, & qu'il explique nettement & selon le veritable sens dans Saint Matthieu, ce qui est trop à la lettre dans Saint Luc, lequel est celui des Evangelistes, qui a le plus conservé de ces façons de parler qui sont comme propres aux Hebreux. Si l'Auteur a retenu dans sa Version le mot *haïr*, Matth. VI. 24. c'est qu'il a vû qu'il ne se prenoit pas en ce lieu-là métaphoriquement, mais proprement; & comme le Censeur l'a très-bien observé, il ne s'y agit pas seulement de *moins aimer*, mais de *haïr* & de *mépriser* positivement.

Dans le dessein que l'illustre Censeur s'est proposé, de trouver dans la Version de Trevoux quelque chose de semblable aux pensées des Sociniens, il lui arrive quelquefois de rafiner un peu trop sur cette matiere; comme

comme vous en pourrez juger vous-même par la remarque ſuivante, qui me paroit avoir je ne ſai quoi de forcé.

„ Quand ſur le même Chapitre Rom. IX. „ 10. l'Auteur dit *, que Dieu étant le Maî- „ tre abſolu, a pû rejetter les Juifs, quand „ même ils n'auroient point été coupables; „ c'eſt encore un ſecret du Socinianiſme: „ puiſque c'eſt la doctrine commune de ces „ Héretiques, de conſtituer le Domaine ab- „ ſolu de Dieu & ſon Empire ſouverain, „ dans le pouvoir de damner qui il lui plait, „ même les plus juſtes: ils en ont fait des „ Livres entiers ſous ce titre, *de ſupremo do-* „ *minio*, ou *imperio Dei*. Et il eſt certain „ qu'ils laiſſent exercer en partie à Dieu ce „ Domaine ſi abſolu; dans la réprobation „ des Juifs, & dans la vocation des Gentils: „ ce que l'Auteur exprime en ce lieu.

Je vous avoue franchement, que je n'ai jamais entendu parler de ces Livres des Sociniens, *de Supremo dominio*, ou *imperio Dei*; & il n'y a guéres d'apparence que le Traducteur les ait lûs. Auſſi ſa doctrine eſt-elle tout-à-fait éloignée de cette impieté Socinienne. Il n'y a qu'à conſulter ſes Ouvrages pour y voir qu'il a par tout horreur de ce ſentiment, qu'il regarde comme une impieté Mahometane. De plus il ſuppoſe dans ce Chapitre IX. de l'Epître aux Romains, qu'il ne s'agit ni de la prédeſtination, ni de la réprobation ou damnation, mais de la vocation à la Grace de l'Evangile.

* Pag. 15.

Il suppose encore dans son Ouvrage, des graces universelles, que Dieu donne à tous les hommes. Il s'agit ici d'une grace spéciale. Or Dieu étant le Maître absolu, il a pû rejetter les Juifs & appeller les Gentils en leur place. Ce qui aura sans doute engagé l'Auteur à préferer cette interprétation, c'est que toute la suite du discours de Saint Paul, qui attribuë absolument cette Vocation à la Toute-puissance & à la pure volonté de Dieu, semble aller là. S'il y a en cela quelque chose qui approche du Socinianisme, il faudra aussi accuser tous les veritables Thomistes d'être favorables à cette pernicieuse Secte.

Cela doit aussi servir de réponse à une autre objection qu'on a faite au Traducteur. On a prétendu que cette même note sur le Chap. IX. vs. 10. de l'Epître aux Romains, *favorise la doctrine de la premiere proposition condamnée par les Constitutions des Papes Innocent X. & Alexandre VII.* & qu'elle va même jusqu'à l'erreur des Calvinistes rigides. C'est ce qui n'a pas besoin de réfutation. Outre que la note de la maniere dont elle est conçuë est au dessus de toute hypothese, on sait assez que l'Auteur de la Version de Trevoux, s'est déclaré nettement dans tous ses Ouvrages contre les Calvinistes, & contre la doctrine condamnée dans l'affaire de Jansenius. Il n'est pas besoin d'en dire davantage là-dessus. Je suis, Monsieur &c.

1703.

LET-

LETTRE LII.

On répond aux nouvelles Objections sur ces paroles, Jacob dilexi, Esau autem odio habui, *traduites par*, J'ai plus aimé Jacob qu'Esaü.

MONSIEUR,

Je vous ai fait voir dans ma derniere Lettre, la difference qu'il y a entre une Version purement Grammaticale qui est trop à la lettre, & celle qui est veritablement litterale. Si l'illustre Censeur avoit fait reflexion sur cette regle, & qu'il eût consideré en même tems, que le Traducteur n'a point crû qu'en cet endroit de Saint Paul, il fut parlé de la prédestination & de la réprobation, il auroit évité un long discours de Théologie, qui n'est nullement à propos, si l'on suppose ce que je viens de vous marquer, & qu'il faut necessairement supposer; puisque l'Auteur s'est expliqué nettement là-dessus.

„ On sait assez, dit le savant Prélat *, que „ Mr. Simon a mis dans son Texte, *J'ai* „ *plus aimé Jacob qu'Esaü*, en supprimant „ hardiment la haine exprimée dans la Vul- „ gate, comme dans le Grec. On a été é- „ tonné de cette hardiesse; la Censure l'a

„ séve-

* Page 227.

„ séverement reprise: j'en ai parlé amplement en deux endroits. Il reste à examiner, si j'ai prévenu les vaines défaites exposées dans la Remontrance. Il y a ici deux questions, l'une sur le Texte de la Traduction, & l'autre sur la note.

Le Traducteur n'a point supprimé le mot de *hair*, qu'on dit être dans la Vulgate, s'il est vrai que le *odio habui* de la Vulgate ne signifie point en ce lieu, non plus qu'en quelques autres endroits de l'Ecriture une veritable haine. Or l'Auteur a prouvé, qu'il n'y est point parlé d'une haine veritable & positive. On a répondu à la Censure & aux remarques de l'illustre Censeur. Il reste donc à faire voir, que ce qui est exposé dans la Remontranee n'est point une vaine défaite.

„ La premiere question, dit-on *, est trop aisée à résoudre, pour meriter un long discours. Il n'y a qu'à dire en un mot, que c'est une alteration du Texte, que de mettre le Commentaire à la place du Texte même: c'est le principe de l'Auteur dans sa Préface. Or est-il, que l'Auteur est visiblement tombé dans ce défaut. Selon lui-même c'est faire parler l'homme à la place du Saint Esprit: il est donc tombé dans le défaut de faire parler l'homme à la place du Saint Esprit, qui est le plus grand & le plus énorme de tous les attentats.

Il est vrai que l'Auteur a remarqué, même plus d'une fois, qu'un Traducteur ne doit

* Page 228.

doit point mettre le Commentaire à la place du Texte; parce que c'est faire parler l'homme à la place du Saint Esprit: mais il a fait voir, qu'on ne peut traduire exactement *odio habui* dans ce passage de Saint Paul, qu'en le traduisant *J'ai moins aimé:* le Traducteur n'est donc point *tombé dans le plus grand & le plus énorme de tous les attentats:* mais il a exprimé à la lettre le sens du St. Esprit sans aucune alteration du Texte. Traduire litteralement ne consiste pas à mettre mot pour mot; mais à trouver des mots qui donnent la veritable idée de ceux qui sont dans l'Original.

„ J'entrerai encore en peu de mots, ajou-
„ te le Censeur *, dans une seconde conside-
„ ration. L'explication de Saint Augustin
„ & des Saints qui l'ont suivi dans la défen-
„ se de la Grace contre Pelage, suppose en
„ Dieu une haine veritable contre Esaü,
„ comme figure des Reprouvez, à cause
„ qu'elle y suppose le peché, comme l'objet
„ de cette haine, & du moins le peché ori-
„ ginel. Pour abreger la matiere, on vou-
„ dra bien se contenter d'entendre ici le Con-
„ cile des Saints Evêques bannis en Sardai-
„ gne pour la Confession de la Foi. Voici
„ comme ils parlent dans leur Epître Syno-
„ dique, que Saint Fulgence a composée:
„ Vous direz (ce sont les paroles de ce St.
„ Concile aux Catholiques qui les consul-
„ toient) que lorsque vous assurez qu'avant
„ la naissance d'Esaü & de Jacob, Jacob est
„ élû

* Page 226.

„ élû par une misericorde gratuite, & qu'E-
„ saü est haï par un juste jugement de Dieu,
„ c'est à cause du peché originel. S'il ne fal-
„ loit que rapporter, ajoute le savant Pré-
„ lat, cinq cens passages de cette force de
„ St. Augustin & des autres Saints, tout le
„ monde sait qu'il feroit aisé de le faire. D'où
„ enfin on tire cette conclusion. Voici donc
„ en quoi le Traducteur de Trevoux est in-
„ excusable : c'est qu'une interpretation si
„ autorisée & si solemnelle, qui est celle de
„ St. Augustin, de tant de Saints, & notam-
„ ment d'un si grand nombre d'Evêques ban-
„ nis pour la Foi de la Trinité, demeure ex-
„ cluë par le Texte même, sans pouvoir
„ seulement être écoutée.

L'Auteur demeure d'accord, que St. Augustin & ses Disciples ont entendu le *odio habui* de l'Epître aux Romains d'une veritable haine, parce qu'Esaü selon ce St. Docteur, étoit haïssable à cause du peché originel. Mais, parce qu'il traduisoit St. Paul, & non pas St. Augustin, qui ne lui a pas paru s'être attaché au sens de l'Apôtre, lequel n'a eû nullement en vûë le peché originel dans tout son discours; il a crû qu'il devoit plûtôt exprimer dans sa Version la pensée de St. Paul, que celle de St. Augustin. En quoi il a suivi la regle que ce St. Evêque prescrit à ceux qui expliquent les Livres sacrez. St. Augustin ne veut point, qu'on ait égard à l'autorité des Interpretes, quelque sainteté & quelque érudition qu'ils ayent, si l'on voit que leurs explications ne s'accordent pas avec le Texte

de

de l'Ecriture. Or il est manifeste, même selon Estius, qui a toûjours été fort attaché à la doctrine de St. Augustin, que l'interpretation de ce St. Docteur est contraire aux paroles de St. Paul; *pugnat cum verbis Apostoli.*

J'avoüe que tous ces Saints Evêques bannis en Sardaigne pour la Confession de la Foi, ont écrit dans un Concile aux Catholiques qui les consultoient, qu'*Esaü est haï par un juste jugement de Dieu à cause du peché originel:* mais ce sont les Disciples de St Augustin qui parlent comme leur Maître; & ainsi tout ce grand nombre de Témoins se réduit à la seule autorité de St. Augustin, lequel est le premier qui ait eû recours au peché originel pour expliquer ce passage de St. Paul, qui n'a point pensé à la masse corrompuë: *Liquet Apostolum*, dit Estius, *non supponere in hac sua disputatione massam corruptam.* Ce sont à la verité de grands Saints que nous devons honorer à cause de leur sainteté: mais ils ne sont pas pour cela infaillibles dans leurs sentimens, quoi qu'en dise Froidmont Disciple de Jansenius d'Ipres, qui à été suivi par le Censeur.

Bien que l'Eglise ait approuvé la Doctrine de St. Augustin sur plusieurs chefs, elle n'a pas prétendu qu'il ne fût jamais permis de s'en éloigner. Aussi les plus savans Commentateurs de l'Ecriture, même ceux qui le regardent comme le Chef & le Maître des Theologiens, n'ont-ils fait aucune difficulté de préferer à ses explications, celles qui leur ont parû être plus conformes au Texte des

Livres sacrez. Mais, dit-on, le Traducteur est inexcusable d'avoir exclu par son Texte même une explication si autorisée & si solemnelle. Cette explication pour être solemnelle, & autorisée par un si grand nombre de Témoins, qui se réduisent tous au seul St. Augustin, n'en est pas plus veritable; puis qu'Estius qui ne peut pas être suspect dans ce qui regarde la doctrine de St. Augustin, a été obligé de l'abandonner, comme n'étant pas soutenable. Pourquoi donc ne veut-on pas qu'il ait été permis au Traducteur de ne la pas suivre? Mais après tout, elle ne demeure pas excluë entierement dans la Version de Trevoux, puis qu'on a remarqué dans la note, qu'il y a à la lettre, *J'ai aimé Jacob, & j'ai haï Esaü*; l'on a ajouté, que dans le style de l'Ecriture, *haïr* signifie souvent *aimer moins*.

Le Censeur, qui ne peut abandonner ici St. Augustin & ses Disciples, fait une nouvelle instance*. „ Qui a donné, dit-il, cette „ liberté à un Interprete particulier? Qu'il „ soit permis, si l'on veut de disputer contre „ leur sentiment; mais, que malgré la con- „ formité du Grec & du Latin de la Vulga- „ te, sans que jamais ni les Grecs, ni les „ Latins ayent lû autrement, on ferme tou- „ te entrée à St. Augustin, & à ce nombre „ infini de Disciples qu'il a toûjours eûs dans „ l'Eglise; c'est soumettre le Texte sacré à „ sa fantaisie; c'est le déterminer de sa pro- „ pre autorité; c'est une manifeste corrup- „ tion

* Pag. 231.

„ tion de l'Ecriture„ & un attentat inouï jusqu'à present parmi les Fidelles.

Le Traducteur n'a point pris d'autre liberté, que celle que lui donne St. Augustin, qui veut qu'on interprete les Livres sacrez par rapport à la pensée de leurs Auteurs. Or le terme de *haïr* signifiant en cet endroit *moins aimer*, le Traducteur a eû raison de ne pas garder dans sa Version celui de *haïr* qui est purement grammatical, & qui n'est point le veritable sens du St. Esprit. Il est constant, & cela se prouve par l'Ecriture, que Dieu ne hait rien de ce qu'il a fait, & que s'il hait quelque créature, c'est à cause du peché. Si donc tout le raisonnement de St. Paul montre, qu'en cet endroit il n'est supposé aucun peché, il est absolument necessaire que *haïr* y signifie moins *aimer*. Ceux qui n'ont pas fait assez d'attention à ce que je viens de vous dire, ont donné à ce passage des explications conformes aux principes de leur Théologie. Ces explications peuvent à la verité entrer dans des disputes de Théologie; mais il n'est point necessaire qu'un Scholiaste qui fait profession de donner des Notes litterales & critiques, les y fasse entrer. Un Traducteur qui suit cette methode, ne soumet point le Texte sacré à sa fantaisie: il évite au contraire de le soumettre aux opinions particulieres des Interpretes, & de donner de simples conjectures pour de veritables Interpretations. Au reste l'Auteur n'a abandonné ni le Texte Grec, ni le Latin de la Vulgate; puisqu'il a exprimé le sens litteral qui se trouve dans

le Grec & dans le Latin. Loin d'avoir commis *un attentat inouï* parmi les Fidelles, il a ôté de leur eſprit cette fauſſe penſée, que Dieu puiſſe haïr ſa créature, ſans qu'elle ait fait ni bien ni mal. Je ſuis, &c.

1703.

FIN.







